

# **Actes de la 6<sup>e</sup> édition des Rencontres halieutiques de Rennes**

**19-20 octobre 2006**

## **Dessine-moi un avenir pour les pêches maritimes**

Éditeurs : Olivier Le Pape et Marie Lesueur

Organisation et secrétariat : Catherine Le Penven

**Pôle halieutique Agrocampus Rennes – Association agro-halieutes**

65 rue de Saint Briec, CS 84215, 35042 Rennes cedex

<http://www.agrocampus-rennes.fr/halieutique/>



## Remerciements

Aux Régions Bretagne et Pays de la Loire, aux Conseils généraux du Finistère, Morbihan et d'Ille et Vilaine, à Rennes Métropole, aux partenaires de la pêche maritime (Aglia, CNPMM), ainsi qu'à l'IRD et l'Ifremer pour leur soutien financier.

Au comité de parrainage, regroupant des personnalités d'horizons très divers reconnues du monde de l'halieutique, pour leur aide dans la programmation et leurs contacts (leurs fonctions et organismes de rattachement sont présentés dans l'annexe 1) : Joël Batteux, Jean Boncoeur, Jean-Louis Buër, Patrice Cayré, Marie-France Cazalère, Damien Cazé, Philippe Cury, Pierre-Georges Dachicourt, Marc Delahaye, Bernard Esnouf, Wenceslas Garapin, Serge Garcia, Jean Garnier, Didier Gascuel, Patrice Guillotreau, Maurice Héral, André Le Berre, Alain Le Sann, Daniel Lefèvre, Janick Moriceau, Jean-Yves Perrot, Patrick Soisson.

A Agrocampus Rennes, et particulièrement à Monsieur Grégoire Thomas, son directeur. A la direction de la communication et au service d'appui à la formation et à la recherche, en particulier à Sylvaine Bitteur, Albert Demez et Valérie Le Sabazec.

A l'ensemble de l'équipe du Pôle halieutique pour la rédaction du journal et des actes ainsi que pour leur soutien logistique.

A Catherine Le Penven pour son rôle central dans l'organisation de ce colloque.

A Jean-Pierre Boude, Guy Fontenelle, Hervé Le Bris, Richard Sabatié pour leur contribution à la relecture des actes.

Aux membres de l'Association agro-halieu : aux anciens élèves pour leur contact et leur soutien au sein de la filière (réseau) et aux étudiants pour leur contribution logistique.

Enfin, merci à tous les intervenants et aux participants pour la qualité des interventions et des échanges.



# Sommaire

<b>Allocution d'ouverture</b>	<b>1</b>
Grégoire Thomas	

---

## **SESSION 1 – LES PECHES MARITIMES, OU EN EST-ON AUJOURD'HUI ?**

---

<b>Etat des ressources halieutiques marines mondiales et gouvernance des pêches</b>	<b>5</b>
Serge Garcia	
<b>Situation économique des pêcheries dans les pays de l'OCDE. Etat des lieux et modes de gestion</b>	<b>11</b>
Bertrand Le Gallic	
<b>Situation des pêcheries communautaires et mesures de gestion</b>	<b>23</b>
Jean-Claude Cueff	
<b>Les revenus à la pêche en Bretagne : situation en 2005 et évolution depuis 1998</b>	<b>27</b>
Pascal Le Floc'h, Annaïck Martin et Jean Boncoeur	
<b>Le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture</b>	<b>41</b>
Philippe Paquotte	
<b>Débat de la session 1</b>	<b>47</b>

---

## **SESSION 2 – DURABILITE : VERS DES RESSOURCES, DES ECOSYSTEMES ET DES PECHERIES EN BONNE SANTE ?**

---

<b>Vers une gestion écosystémique des pêches</b>	<b>51</b>
Philippe Cury	
<b>Pour une exploitation durable des ressources marines : de l'approche de précaution au MSY</b>	<b>57</b>
Alain Biseau	
<b>Durabilité des ressources marines, la vision d'une ONG environnementaliste</b>	<b>63</b>
Bernard Cressens et Benoît Guerin	
<b>Valeur économique des services écologiques rendus par le milieu marin à l'Homme</b>	<b>69</b>
Jean-François Noël	
<b>Durabilité de l'activité des pêcheries nationales, les menaces et les enjeux</b>	<b>81</b>
Pierre-Georges Dachicourt	
<b>Marques et labels dans la filière halieutique</b>	<b>85</b>
Marie-Christine Monfort	
<b>Débat de la session 2</b>	<b>89</b>

---

## **SESSION 3 - RESPONSABILITE : DU CONSOMMATEUR AU PECHEUR ?**

---

<b>Pressions environnementalistes et gestion des ressources marines</b>	<b>95</b>
Loïc Antoine	
<b>Ecolabellisation : nouvel outils des gestion durable ou consommateur au pouvoir ?</b>	<b>101</b>
Erwan Charles, Gildas Appéré, Muriel Travers	
<b>Des pratiques artisanales respectueuses de la ressource pour un produit de qualité et une activité rentable : exemple du Bar de ligne des côtes bretonnes</b>	<b>113</b>
Gilles Bernard	
<b>Mise en place de dispositifs sélectifs pour le chalutage dans les pêcheries françaises</b>	<b>115</b>
Thierry Guigue	
<b>Sécurité sanitaire des produits de la mer : enjeux et perspectives</b>	<b>121</b>
Loïc Evain	
<b>Risques sanitaires et économiques : l'exemple du Saumon</b>	<b>127</b>
François Falconnet	
<b>Débat de la session 3</b>	<b>131</b>

---

## **SESSION 4 - SOLIDARITE : UNE REPOSE AUX CONTRAINTES DU MARCHE MONDIAL ?**

---

<b>Les mutations de la filière soumises à l'essor de l'aquaculture et à la mondialisation</b>	<b>135</b>
Patrice Guillotreau	
<b>La filière française du Thon tropical, place dans la filière mondiale</b>	<b>141</b>
Anthony Claude	
<b>Gouvernance et solidarité interrégionale, une nécessité pour les pêches maritimes françaises</b>	<b>145</b>
Janick Moriceau	
<b>L'intégration de la filière, une solution économique d'avenir ?</b>	<b>149</b>
Jim Grassart	
<b>Les réseaux de pêcheurs artisans, des outils pour maîtriser la mondialisation</b>	<b>153</b>
Alain Le Sann	
<b>Débat de la session 4</b>	<b>157</b>

---

## **ESPACE TABLES RONDES**

---

<b>Quelles formations, quels emplois, quelle image des métiers de l'halieutique pour les années à venir ?</b>	<b>161</b>
<b>Vers une cogestion responsable des ressources et des pêcheries ?</b>	<b>163</b>
<b>Pêche professionnelle et pêche récréative, une cohabitation sereine ?</b>	<b>165</b>
<b>Pollutions marines, extractions, destructions d'habitats, changements climatiques : les impacts anthropiques autres que la pêche sur les ressources marines sont-ils déterminants ?</b>	<b>167</b>
<b>Délocaliser l'amont de la filière, est-ce possible ? dans quelles limites et dans quelles conditions ?</b>	<b>169</b>
<b>Valorisation des produits de la mer : une solution d'avenir ?</b>	<b>171</b>

---

## **SYNTHESE ET CLOTURE**

---

<b>Synthèse générale</b>	<b>175</b>
Olivier Le Pape	
<b>Débat de clôture</b>	<b>177</b>
<b>Allocution de clôture</b>	<b>179</b>
Philippe Garo	

---

## **ANNEXES**

---

<b>Annexe 1 : Comité de parrainage et liste des participants</b>	<b>183</b>
<b>Annexe 2 : Chiffres clés de la pêche et de l'aquaculture en France, en Europe et dans le monde</b>	<b>193</b>
<b>Annexe 3 : Lexique des actes</b>	<b>205</b>
<b>Annexe 4 : Revue de presse</b>	<b>211</b>
<b>Annexe 4 : Journal des rencontres</b>	<b>215</b>

*Nota bene :*

- L'organisme d'appartenance des auteurs est précisé dans chaque article.
- Les débats sont retranscrits sous la responsabilité des éditeurs, après avoir fait l'objet d'une relecture par plusieurs personnes du Pôle halieutique (Jean-Pierre Boude, Guy Fontenelle, Hervé Le Bris, Olivier Le Pape, Richard Sabatié).

# Allocution d'ouverture

---

**Grégoire Thomas**

Directeur d'Agrocampus Rennes

L'organisation de toute manifestation au sein de mon établissement dont l'objet est de réunir les différents partenaires d'un secteur agronomique pour les faire réfléchir et discuter sur les acquis scientifiques, les problèmes techniques et l'avenir social et économique d'une production, est une initiative que j'appuie sans réserve.

C'est le cas des Rencontres halieutiques de Rennes, organisées périodiquement par le Pôle halieutique Agrocampus Rennes et l'Association agro-halieutes (association des anciens élèves de la formation halieutique). Cette manifestation n'est pas un colloque scientifique. Elle se fixe pour ambition de constituer un temps fort de l'échange d'expériences, de compétences et de points de vue entre l'ensemble des professionnels de l'un des domaines de l'halieutique : les producteurs et leurs représentants, les responsables administratifs et politiques, les structures d'accompagnement et d'animation, les scientifiques et les formateurs... Il s'agit de faire œuvre utile afin que découlent de ces échanges des réflexions et des pistes d'action en matière de gestion et d'aménagement, de formation et de recherche...

Pour cette sixième édition, les Rencontres halieutiques se donnent pour objectif de "dessiner un avenir pour les pêches maritimes". En mars 1990, les premières rencontres, intitulées "La gestion des pêches maritimes françaises : aujourd'hui, demain", avaient abordé un thème proche de celui de cette sixième édition. Cette manifestation avait permis de dresser un panorama de ce secteur d'activité ainsi que de définir les enjeux auquel il allait devoir faire face durant la décennie 90. Au cours des seize années écoulées depuis ces premières rencontres, les pêches maritimes ont dû faire face à plusieurs crises majeures ainsi qu'à de nombreux problèmes. Pour cette nouvelle édition, après avoir abordé des thèmes différents au cours des quatre dernières rencontres, le Pôle halieutique a de nouveau souhaité rassembler les scientifiques, les professionnels et les responsables administratifs et politiques du domaine des pêches maritimes afin de susciter un échange d'expériences et de points de vue, avec l'objectif de défricher des voies nouvelles pour un meilleur dynamisme de ce secteur d'activité.

La manifestation va regrouper plus de 200 participants, représentatifs des différents acteurs de la filière des pêches maritimes. Plus d'une vingtaine d'exposés vont y être présentés par des personnalités scientifiques ou administratives reconnues, d'horizons très divers. Une large place y sera donnée aux professionnels de l'halieutique et à leurs représentants, notamment au travers d'une série de témoignages, mais aussi dans les débats ouverts lors des séances plénières ou au cours de tables rondes thématiques.

Cette initiative me paraît d'autant plus intéressante qu'elle renforce et élargit les efforts faits par Agrocampus Rennes pour développer l'enseignement et la recherche halieutique de manière à mieux préparer les évolutions nécessaires des activités humaines dans la gestion des ressources naturelles à long terme. Le Pôle halieutique coordonne depuis plus de trois décennies la formation d'ingénieurs agronomes en sciences halieutiques et aquacoles et a récemment diversifié son panel de diplôme en s'ouvrant à des masters professionnels. Par ailleurs, le centre d'étude du milieu et de la pédagogie appliquée du ministère de l'agriculture, installé à Beg Meil mais désormais intégré à Agrocampus Rennes, est aussi investi dans diverses formations liées à la filière des pêches maritimes.

L'implication d'Agrocampus Rennes et plus particulièrement de son Pôle halieutique, dans l'organisation de ces rencontres illustre notre volonté de former des halieutes conscients des réalités du monde professionnel dans lequel il souhaite s'intégrer. Cette compétence et l'adéquation de la formation avec les demandes de la filière, se vérifie dans le devenir des étudiants ayant suivi ces formations puisqu'on retrouve des halieutes rennais dans toute la filière pêche et aquaculture. L'investissement des étudiants et des anciens élèves de cette formation dans l'organisation de ces rencontres démontre d'ailleurs que ces halieutes se forment et se maintiennent au contact des réalités de la filière halieutique.

Fort du succès des précédentes éditions, la préparation de ces rencontres est donc le fruit d'une étroite collaboration entre les enseignants du Pôle halieutique et l'Association agro-halieutes, dont la volonté et le dynamisme pour promouvoir le développement de l'Halieutique sont reconnus de chacun.

C'est pourquoi, je me félicite de cette initiative à laquelle je souhaite un succès à la hauteur de l'importance des thèmes qu'elle permet de traiter.



# Session 1

## Les pêches maritimes, où en est-on aujourd'hui ?

**Président** : Pierre-Georges Dachicourt, président du comité national des pêches maritimes et des élevages marins

**Rapporteur** : Jean-Pierre Boude, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

### **Etat des ressources halieutiques marines mondiales et gouvernance des pêches**

Serge Garcia, *FAO* ..... 5

### **Situation économique des pêcheries dans les pays de l'OCDE. Etat des lieux et modes de gestion**

Bertrand Le Gallic, *Cedem, Université de Bretagne Occidentale* ..... 11

### **Situation des pêcheries communautaires et mesures de gestion**

Jean-Claude Cueff, *Direction générale des pêches et des affaires maritimes de la Commission européenne* ..... 23

### **Les revenus à la pêche en Bretagne : situation en 2005 et évolution depuis 1998**

Jean Boncoeur, *Cedem, Université de Bretagne Occidentale* ..... 27

### **Le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture**

Philippe Paquotte, *Ofimer* ..... 41

**Débat de la session 1** ..... 47



# Etat des ressources halieutiques marines mondiales et gouvernance des pêches

---

**Serge Garcia**

Direction des ressources halieutiques, FAO

## Introduction

L'état des ressources halieutiques marines mondiales fait l'objet d'une évaluation régulière par la FAO. Cette revue classe les différents stocks en fonction de leur d'exploitation, ce qui permet d'en suivre l'évolution dans le temps. Parallèlement, la société Lloyd's Maritime Information Services actualise les données concernant les gros navires de pêche, ce qui pour les activités de haute mer donne une idée de l'évolution de l'effort de pêche par rapport à celle des stocks.

Plus généralement, les évolutions comparées de l'état des stocks et des niveaux d'effort de pêche qu'ils supportent soulèvent des problèmes récurrents de gestion et posent la question de la gouvernance des pêches.

## Etats des ressources marines mondiales

Pour l'année 2004, la revue de l'état des principaux stocks de poissons au niveau mondial met en évidence que 23 % des stocks sont peu ou modérément exploités, le reste étant soit pleinement exploité (52 %), soit surexploité (17 %), voire épuisé (7 %) ou en récupération (1 %) (FAO, 2005).

### Evolution mondiale de l'état des stocks

Pour mieux comprendre la situation actuelle, il est nécessaire de l'examiner par rapport aux tendances à long terme. D'après les données disponibles à la FAO concernant l'état des stocks<sup>1</sup>, la proportion de stocks pleinement exploités a diminué entre 1974 et 1995 pour ensuite remonter jusqu'à aujourd'hui. Les stocks surexploités ont quant-à eux augmenté, passant de 10 % au début de la période à 25 % actuellement. Cependant, la proportion de stocks surexploités demeure à peu près stable depuis la fin des années 80, autour de 25 %.

L'analyse historique des tendances des débarquements déclarés (depuis 1950) permet aussi de suivre l'évolution de l'état des ressources halieutiques. Cette analyse est fondée sur un modèle généralisé d'évolution des pêcheries, comprenant cinq phases :

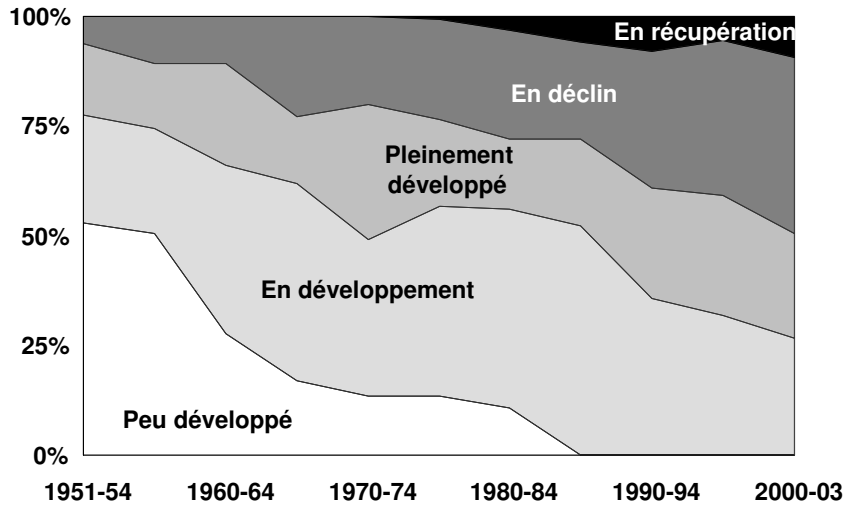
- peu développées : faibles débarquements, caractéristiques d'une phase initiale ;
- en développement : débarquements en augmentation rapide, parfois après une phase de stagnation à niveau faible ;
- pleinement développées : débarquements atteignant leur maximum historique et se stabilisant à peu près à ce niveau ;
- en déclin : débarquements en nette diminution par rapport à leur maximum historique ;
- en récupération : débarquements de nouveau en augmentation lente, à un niveau généralement encore faible, après une période de déclin.

Les données sur les débarquements utilisées couvrent les poissons, les crustacés et les mollusques sur la période 1950-1994<sup>2</sup>.

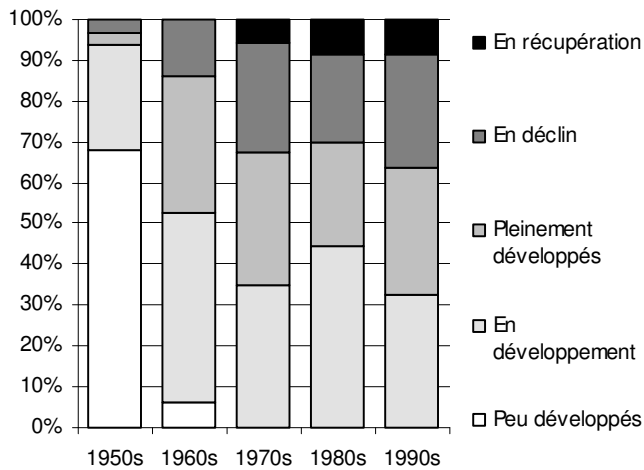
---

<sup>1</sup> Ces données sont collectées et analysées par la FAO depuis 1974.

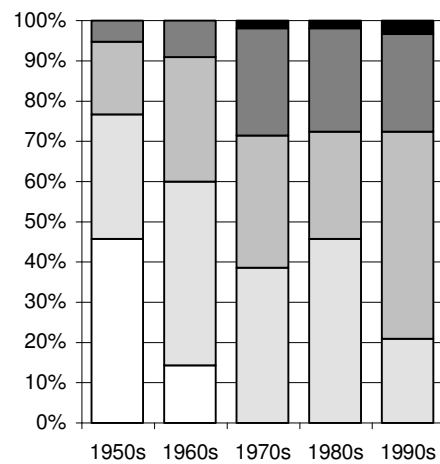
<sup>2</sup> Les algues et plantes marines sont exclues de l'analyse.



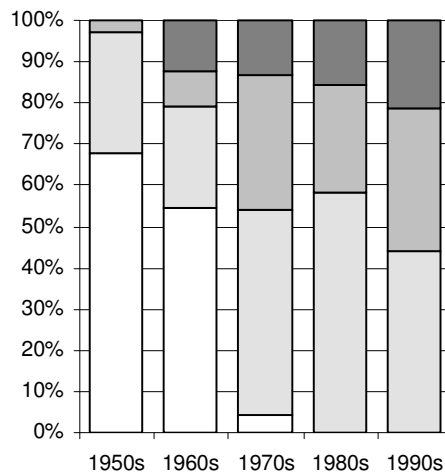
(a)



(b)



(c)



(d)

**Figure 1 : a) État des 200 principales ressources halieutiques ; b) État des 50 principaux groupes de prédateurs apicaux (Niveau trophique > 4); c) État des 50 autres principaux groupes de prédateurs (3.5 > niveau trophique < 4) ; d) État des 50 principaux groupes de ressources épipelagiques et profondes (Source : FAO, 2005)**

L'évolution de l'état des ressources apparaît similaire lorsque l'analyse porte sur l'ensemble des ressources, ou par groupes trophiques (Figure 1). Les stocks, dont l'exploitation est peu développée, ont subi une diminution jusqu'à disparaître au milieu des années 70. La proportion des ressources au cours de développement a augmenté jusqu'à la fin des années 80 et diminué par la suite. Les ressources pleinement utilisées ont constamment augmenté depuis le début des séries chronologiques. Les ressources en déclin, inexistantes au début de la période considérée (après la seconde guerre mondiale) ont augmenté jusqu'à représenter 20 % du total et enfin, le nombre de ressources en cours de récupération commence seulement à augmenter et reste encore faible en regard de la proportion des ressources en déclin. En bref, on note une décroissance du nombre des stocks en bon état et une croissance de ceux qui sont pleinement exploités et surexploités.

### Etat des stocks par région

L'inventaire de l'état des stocks peut être examiné de manière plus détaillée par région (Figure 2). Le pourcentage de stocks surexploités, épuisés ou en récupération varie de 0% dans le Pacifique Centre-Est à un peu plus de 50 % dans l'Atlantique Sud-Est. L'Océan Indien, l'Atlantique Nord-Est, l'Atlantique Centre-Ouest et l'Atlantique Centre-Est sont des régions où il n'y a plus ou peu de stocks peu et modérément exploités.

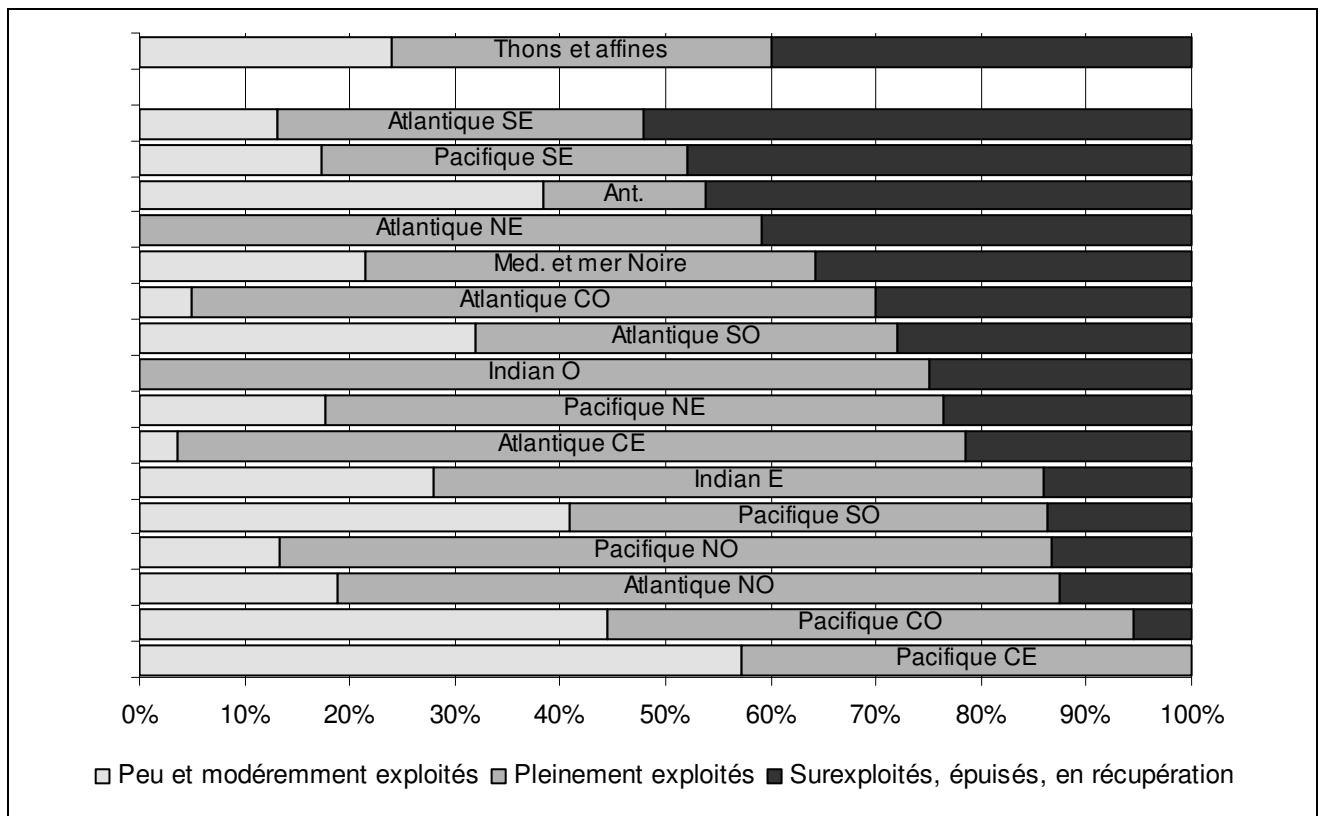
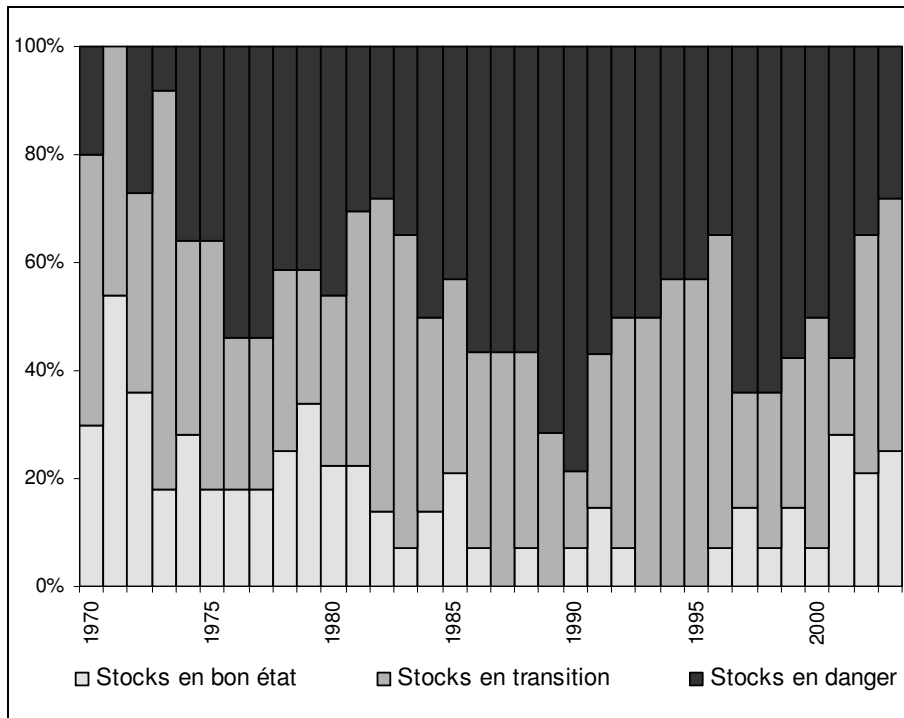


Figure 2 : Etat des stocks par région, en 2004 (Source : FAO, 2005)

Une étude concernant l'Atlantique Nord permet d'analyser l'évolution de l'état des stocks évalués par le Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM). Le CIEM utilise un système de représentation simple de l'état d'un stock en termes de mortalité de pêche et de biomasse reproductrice, utilisant des valeurs de référence limites et de précaution. L'analyse de l'évolution des stocks indique que, pendant presque 30 ans, de nombreux stocks se situaient au-delà des points de références avec une biomasse trop faible et une mortalité par pêche excessive. Au cours de la décennie passée, la situation semble globalement s'être améliorée : la mortalité moyenne des stocks paraît diminuer depuis le début des années 1990 et la biomasse augmenter depuis le début des années 2000 (Garcia et De Leiva, 2005). De plus, la proportion de stocks considérés comme "en danger" par le CIEM, en constante augmentation depuis les années 1970, a décliné depuis les années 1990 (Figure 3).



**Figure 3 : Evolution des stocks évalués par le CIEM entre 1970 et 2003**  
(Source : Garcia et De Leiva, 2005)

### Evolution de la flotte mondiale

En parallèle, il est intéressant de voir l'évolution de la flotte mondiale de pêche enregistrée dans la base de données de la société Lloyd's Maritime Information Services. Les Services d'information maritime de la Lloyd sont chargés d'actualiser l'ensemble des données concernant les navires, y compris les navires de pêche, de plus de 100 TJB (tonneaux de jauge brute). Ces derniers sont ceux qui, en général, se livrent à la pêche lointaine et dans les eaux internationales, mais ils ne représentent qu'une petite partie de la flotte de pêche mondiale. Néanmoins, le suivi de la flotte de ces navires donne une indication des tendances de la pêche industrielle à grande échelle et de la façon dont évoluent les immatriculations et les retraits dans tous les registres maritimes, en particulier dans les registres d'immatriculation libre (Smith in FAO, 2002).

L'évolution de ces navires montre que si leur nombre diminue depuis une trentaine d'années, les puissances de pêche, individuelles et totales, augmentent et, par conséquent, la pression sur les ressources<sup>3</sup>. Dans les ZEE, la réduction annoncée des capacités de captures semble donc difficile à mettre en œuvre. En haute mer, la pression est aussi très forte malgré le faible effectif des flottes concernées. Les dommages augmentent et les responsabilités institutionnelles sont de plus en plus âprement discutées. Par ailleurs, il ne faut pas oublier d'ajouter la pêche illégale qui, même si de plus en plus d'efforts sont menés pour la combattre, reste mal connue et est supposée importante pour de nombreuses pêcheries.

Malgré des améliorations sensibles et ponctuelles, la pression sur les ressources continue donc d'augmenter. A cela s'ajoute aujourd'hui une prise en compte de la pression environnementale exercée par la pêche. Par ailleurs, même si l'approche écosystémique des pêches est adoptée depuis 2001, sa mise en œuvre reste lente et les vieux démons sont toujours présents : capacité de pêche excessive, subventions perverses, faible sélectivité et rejets, dégradation des habitats, abus de la liberté d'exercer en haute mer, coercition "molle" des systèmes de contrôle et surveillance, recherche insuffisamment financée, dominance des considérations à court terme dans la gestion des pêcheries.

<sup>3</sup> Ces données ne comprennent la flotte chinoise de l'ordre de 15 000 navires.

## **Gouvernance**

La mise en œuvre de la gouvernance dans la gestion des pêches soulève de nombreux problèmes : une certaine inertie bureaucratique; un manque de coordination entre les ministères concernés ; un cadre légal plusieurs fois remanié et donc parfois confus (par exemple en ce qui concerne les juridictions ou les responsabilités) ; une gestion rigide, peu adaptable ; des droits d'usages faibles ou inexistants ; une planification opaque et déconnectée de la gestion ; un contrôle et une surveillance inefficaces ; une participation des acteurs trop timide et trop tardive ; etc. Ces exemples sont autant de freins à l'élaboration d'une gouvernance efficace. De plus, il faut rappeler que pour l'instant il n'existe pas souvent de cadre politique écosystémique national, ni de normes environnementales minimales. Les stratégies et plans d'actions nécessaires pour mettre en œuvre les orientations politiques sont peu fréquents, la décentralisation est laborieuse. Les analyses systématiques de la performance du secteur, des risques, ou des impacts sur l'environnement sont rares ou inexistantes. La Nouvelle Zélande et l'Australie semblent être les seuls pays à avoir mis en place une gestion systématique des risques comme base de la gestion des pêches. La recherche, quant-à elle, cherche à intégrer l'ensemble des problématiques pour une gestion écosystémique mais souffre encore d'un manque d'articulation entre les sciences halieutiques et les sciences sociales. Pour améliorer cette gouvernance, une réorientation des politiques peut être proposée.

### **Les actions possibles pour améliorer la gouvernance**

Cette réorientation passera par l'élimination progressive des vieux problèmes, la promotion des institutions démocratiques locales, le transfert de pouvoirs suffisants et appropriés et l'établissement de normes environnementales minimales.

La réduction ou la suppression de la surcapacité et des subventions mais aussi la protection des habitats et l'amélioration de la sélectivité participeraient à l'éviction de certains problèmes. Développer les capacités locales de gouvernance permettra de promouvoir les institutions démocratiques locales. L'allocation de droits communaux ou individuels sécurisés et l'assurance de l'équité et de la justice sont des moyens d'assurer un transfert de pouvoirs suffisants et appropriés. L'établissement de normes environnementales minimales à travers l'élaboration d'un cadre national écosystémique, l'identification des objectifs et contraintes naturelles et le développement d'indicateurs de suivi et d'évaluation favoriseraient aussi une meilleure gouvernance (Ribot, 2002).

Cependant, le décalage entre la somme des attentes et les ressources disponibles, l'urgence des actions nécessaires et la capacité de changement socio-économique, le niveau d'intégration idéal et le niveau possible de participation, l'information désirable et celle que l'on pourra se procurer ainsi que l'élargissement d'une gamme d'objectifs déjà nombreux et contradictoires sont des obstacles prévisibles à la mise en œuvre de ces actions.

### **Les défis à relever**

Aujourd'hui, les principaux défis à relever se situent autour de l'information, la communication, la participation, la multidisciplinarité, l'intégration.

L'information constitue un défi majeur mais se heurte à des coûts d'acquisition de plus en plus élevés et une appréciation insuffisante de l'incertitude.

La communication doit être développée à travers le plus grand nombre de média en étant la plus transparente possible même si cela peut accroître les risques de recours devant les instances judiciaires.

La participation des acteurs doit être intensifiée dans les processus de décision et dans la recherche. Une plus grande participation induit des coûts de fonctionnement élevés que l'on peut minimiser par le choix d'échelles de temps et d'espace appropriés (privilégiant la démarche stratégique) et recherchant le niveau idéal de subsidiarité.

L'interdisciplinarité doit être développée en particulier en intégrant : (i) les sciences biophysiques et sociales ; (ii) la science dans les politiques sectorielles ; (iii) les politiques sectorielles et la société, avec ses attentes ; (iv) les analyses quantitatives et qualitatives ; (v) les processus analytiques et de négociation ; ainsi que (vi) les savoirs d'origines diverses et les faits scientifiquement établis avec les valeurs et les perceptions des acteurs.

Ces défis doivent être relevés en prenant en compte, en outre, les problèmes émergents comme la gestion des interactions entre secteurs, l'éthique des pêches (au regard des droits de l'Homme et des animaux, de la bioéthique), l'intrusion des tribunaux dans les mécanismes de décision et la globalisation des marchés.

## **Conclusion**

Le processus d'évolution de la gestion conventionnelle vers l'approche écosystémique a déjà commencé. Cependant, la mise en œuvre ne peut qu'être progressive, adaptative, multidirectionnelle et inter-institutionnelle. Elle ne progressera dans la pêche que si elle est intégrée dans un cadre écosystémique trans-sectoriel. Les premières expériences sont disponibles. Par ailleurs, l'analyse et la gestion des risques deviennent aujourd'hui une clé essentielle de la gouvernance des pêches.

## **Références bibliographiques**

FAO, (2005). Review of the state of world marine fishery resources. FAO Fisheries Technical Paper No. 457, FAO, Rome. 235 p.

FAO, (2002). La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. FAO, Département des pêches Rome, 152 p.

GARCIA, S.-M., DE LEIVA Moreno, J. I. (2005). Evolution of the state of fish stocks in the Northeast Atlantic within a precautionary framework, 1970-2003: a synoptic evaluation. ICES Journal of Marine Science, 62. pp 1603-1608.

RIBOT, J.-C. (2002). Democratic decentralization of natural resources: Institutionalizing popular participation. Washington D.C. World Resources Institute. 35 p.



# Situation économique des pêcheries dans les pays de l'OCDE. Etat des lieux et modes de gestion

---

**Bertrand Le Gallic<sup>4</sup>**

Cedem, Université de Bretagne Occidentale, Brest

## Introduction

« *Le verre est à la fois à moitié plein et à moitié vide* » (FAO, 2000). Cette expression, utilisée par la FAO pour décrire la situation des stocks mondiaux, semble pouvoir être aisément transposée à la situation économique des pêcheries de l'OCDE. Alors que certaines pêcheries présentent des résultats particulièrement positifs (par exemple un excédent brut moyen - EBE - de près de 130 k€ pour les bolincheurs bretons de 12-20 mètres pour la période 2004 / 2005 ; Observatoire Economique Régional des Pêches de Bretagne, 2006), d'autres connaissent des situations plus difficiles (par exemple un certain nombre de pêcheries suédoises touchées à la fois par des réductions drastiques de possibilités de pêche et une chute des cours). Ce constat renvoie probablement au simple fait que les performances économiques dans le secteur des pêches dépendent de multiples facteurs. Certains, tels que l'expérience des patrons de pêche, les aptitudes des équipages ou encore le degré de développement technologique, sont purement d'ordre interne. D'autres, tels que l'état général des écosystèmes marins, le niveau du prix du carburant, voire dans une certaine mesure les prix des produits de la mer, peuvent être davantage considérés comme externes au secteur. D'autres facteurs déterminants de la rentabilité de l'activité de pêche se trouvent entre ces deux extrêmes. C'est le cas des aides publiques (soutien des cours, aides à l'investissement et à la modernisation, compensation pour l'augmentation du gasoil,...). C'est également le cas de l'état des stocks halieutiques. Ce dernier facteur dépend en effet à la fois d'éléments sur lesquels les pêcheurs ont peu de prise (e.g. la variabilité des conditions naturelles) et d'éléments que l'on peut qualifier d'endogènes au système, notamment les mesures de gestion mises en œuvre et le comportement des pêcheurs vis-à-vis de ces mesures.

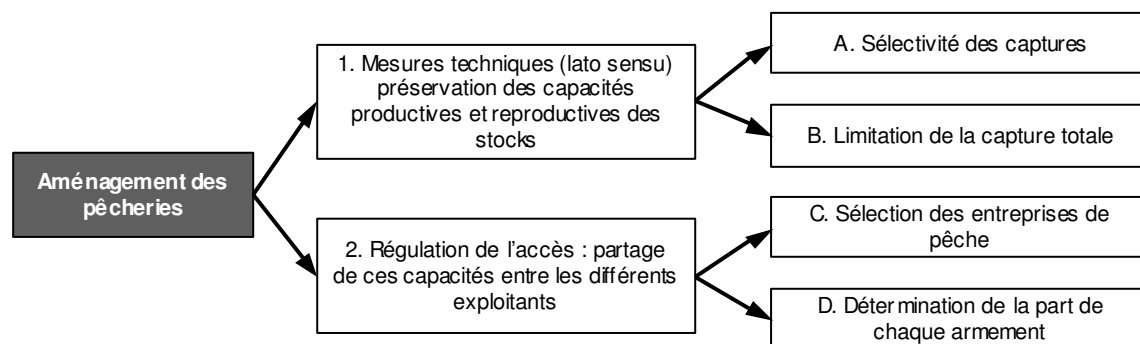
Cet article s'intéresse dans un premier temps aux modes de gestion en place dans les pays de l'OCDE et tout particulièrement aux instruments que l'on peut regrouper sous le vocable « *instruments de type marché* ». Il brosse un tableau de l'existant et discute un certain nombre de points saillants relatifs à l'élaboration et à l'efficacité potentielle de ces instruments, tels que la progressivité de leur mise en place ou la cessibilité des droits d'usage. L'article présente ensuite un état des lieux des performances économiques enregistrées dans plusieurs pays de l'OCDE.

## Systemes de gestion des pêches en vigueur dans les pays de l'OCDE

Les mesures de gestion des pêches peuvent être classées selon plusieurs critères, tels que la méthode de contrôle (instruments économiques vs. instruments réglementaires), la variable de contrôle (facteurs de production ou effort de pêche vs. captures) ou encore les objectifs de gestion (préservation de la productivité des stocks halieutiques vs. ajustement des capacités de capture). Les deux composantes de l'aménagement des pêcheries sont représentées en détail dans la figure suivante (Figure 4).

---

<sup>4</sup> Les éléments proposés ici proviennent en partie de trois études de l'OCDE réalisés par l'auteur (OCDE, 2006 ; OCDE, 2005 ; OCDE, 2003) et sont notamment basés sur un inventaire réalisé en 2004 et 2005 : <http://www.oecd.org/agr/fish> ; Les opinions exprimées n'engagent cependant que l'auteur.



**Figure 4 : Les deux composantes de l'aménagement des pêcheries**  
(Source : Boncoeur et Troadec, 2003, in OCDE, 2007)

### Une vision synthétique des instruments de régulation de l'accès utilisés

En se basant sur les critères précédents, une typologie générale des instruments de gestion peut être donnée (Tableau 1). Parmi les outils mis à la disposition des décideurs publics, ceux qualifiés dans ce document "d'instruments de type marché" comprennent les règlements administratifs qui influent sur l'incitation des pêcheurs à pratiquer la "course au poisson" et à surinvestir, ainsi que les instruments économiques fondés sur le jeu des forces du marché (zone grisée sur le Tableau 1). En sont exclus dans la présente analyse les transferts monétaires.

**Tableau 1 : Typologie des instruments de gestion**  
(Source : Boncoeur et Troadec, 2003 in OCDE, 2007)

Objectif de régulation	Méthode de contrôle	Variable de contrôle	
		Effort de pêche (contrôle des moyens de production)	Captures (contrôle des prélèvements)
Préservation de la capacité productive et reproductive des stocks	<b>Réglementaire</b> (Mesures techniques administratives)	<ul style="list-style-type: none"> <li>maillage</li> <li>taille/nombre d'engins</li> <li>fermetures spatio-temporelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>sélectivité par la taille et le sexe</li> <li>TAC</li> </ul>
<b>Réglementation de l'accès</b> (régulation incitative de l'accès)	<b>Réglementaire</b> (Régulation administrative de l'accès)	<ul style="list-style-type: none"> <li>licences/permis limités non transférables (LL)</li> <li>quotas d'effort individuel non transférable (EI)</li> <li>droits d'usage territoriaux (DUT)</li> <li>autres types de limitation de l'effort</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>quotas individuels non transférables (QI)</li> <li>quotas de capture collectifs (QC)</li> <li>autres types de limitation des captures (volume maximum débarqué ou plafonds de capture par navire, PCN)</li> </ul>
	<b>Economique</b> s'appuyant sur le marché (régulation économique de l'accès ou méthode à base de droits)	<ul style="list-style-type: none"> <li>licences transférables (LLT)</li> <li>quotas d'effort individuel transférable (EIT)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>quotas individuels transférables (QIT)</li> </ul>
	Economique indépendante du marché (transfert monétaire)	<ul style="list-style-type: none"> <li>taxe sur les moyens de production</li> <li>subventions</li> <li>redevances</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>taxe de débarquement</li> <li>subventions</li> <li>redevances</li> </ul>

Le Tableau 2 propose quant-à lui une synthèse, par pays et par type d'instrument, de l'utilisation des instruments de type marché dans les pays membres de l'OCDE. Cet inventaire a été réalisé entre 2003 et 2005 auprès des pays membres de l'OCDE (OCDE, à paraître).

**Tableau 2 : Synthèse de l'utilisation des instruments de type marché dans les pays membres de l'OCDE**

	LL	EI	DUT	LLT	EIT	QC	PCN	QI	QIT
<b>Australie</b>	(X)	(X)			(X)				X
<b>Belgique</b>									
<b>Canada</b>	(X)	(X)				X	X	X	X
<b>Danemark</b>				X			X	X	X
<b>Finlande</b>			(X)						
<b>France</b>	X	X			(LT)		X	(X)	
<b>Allemagne</b>							X	X	(CT)
<b>Grèce</b>									
<b>Islande</b>	X								X
<b>Irlande</b>							(X)		
<b>Italie</b>	(X)		X					X	
<b>Japon</b>	X					X			
<b>Corée</b>						X			
<b>Mexique</b>				(X)					
<b>Pays Bas</b>	(X)	(X)		(X)					X
<b>Nouvelle Zélande</b>									X
<b>Norvège</b>				X			X	X	(LT)
<b>Pologne</b>									(X)
<b>Portugal</b>						X		X	
<b>Espagne</b>	X		X		X			X	
<b>Suède</b>			X		(X)				
<b>Turquie</b>									
<b>Royaume Uni</b>	(X)	(X)		X			X	X	(CT)
<b>Etats Unis</b>	(X)	(X)	(X)		(X)	(X)	(X)	(X)	(X)

NB. : ce tableau indique dans quels pays membres de l'OCDE les différents instruments de type marché sont employés, mais pas dans quelle mesure. On ne peut donc pas en déduire directement la couverture ou l'efficacité du système de gestion d'un pays donné.

LL : licences/permis limités non transférables; EI : quotas d'effort individuel non transférable; DUT : droits d'usage territoriaux; LLT : licences transférables ; EIT : quotas d'effort individuel transférable ; QC : quotas de capture collectifs ; PCN : plafonds de capture par navire ; QI : quotas individuels non transférables ; QIT : quotas individuels transférables.

### Une fermeture croissante et variée des communs

Le problème économique de la gestion des pêches a largement son origine dans le caractère commun de la ressource exploitée (Boncoeur, *in Laubier, Ed*, 2003 ; Le Gallic, 2000). La "fermeture des communaux", pour reprendre l'expression de Hersourg (Hersourg, 2002), représente un des enjeux majeurs de la gestion des pêcheries. Il s'agit notamment de réduire les tendances à la course au poisson et à la surcapitalisation résultant du caractère commun de la ressource (du fait du jeu des externalités croisées négatives qui se développent entre exploitants).

L'observation montre qu'au cours des dernières années, l'usage des instruments de régulation de l'accès dans les pays de l'OCDE s'est largement développé et généralisé (Tableau 1, Tableau 2, ainsi que la synthèse de l'évolution des instruments de type marché présentée dans OCDE, 2007), même si la part relative des pêcheries concernées varie sensiblement d'un pays à l'autre. On constate de plus que ces instruments peuvent prendre plusieurs formes. Ceci implique en particulier que, contrairement à une idée répandue, les instruments de type marché ne peuvent être réduits à un unique archétype "théorique" (par exemple les systèmes de quotas individuels transférables). En fait, les instruments de marché doivent donc être considérés

comme un continuum d'outils de gestion définis par des caractéristiques spécifiques<sup>5</sup> et qui peuvent être conjugués de différentes manières en fonction des objectifs poursuivis par la collectivité. Dans la mesure où ces objectifs sont susceptibles de différer entre communautés d'un même pays ou de pays différents, il n'y a *a priori* aucune raison pour que la combinaison des caractéristiques propres à tout instrument de régulation de l'accès soit unique.

L'expérience montre également que les instruments de type marché théoriquement parfaits n'existent pas vraiment dans le monde réel. En particulier, les innovations institutionnelles rendent les différences entre les divers instruments de plus en plus subtiles. Les systèmes norvégiens de Quota Individuel (QI) en sont une bonne illustration : leurs caractéristiques et effets généraux diffèrent dans chacun des trois types de systèmes existant (à savoir QI et système de quotas unitaires, QI et système de quotas structurels, QI et système d'échange de quotas, OCDE, 2007). Ceci implique que :

- Ces innovations ou variantes institutionnelles réduisent les différences entre divers instruments théoriquement distincts. En engendrant des instruments hybrides (c'est-à-dire, pas tout à fait QI ni tout à fait QIT dans l'exemple norvégien), elles renforcent l'idée d'un continuum d'instruments de type marché et contribuent à étendre la panoplie à la disposition des instances de réglementation.
- De plus, l'enquête sur les instruments de gestion montre que certains des systèmes en place associent plusieurs instruments de type marché (système "*pooling-plus system*" au Royaume Uni, par exemple, système hybride "*allocations aux entreprises*" et quotas collectifs au Canada). Il en ressort que différents instruments peuvent être employés de manière complémentaire, ce qui conforte l'idée que toute dichotomie d'ordre philosophique entre instruments de type marché est largement infondée.
- L'évolution récente du système néo-zélandais de gestion des pêches, dans lequel est mise en œuvre une approche permettant aux propriétaires de parts de quota d'agir collectivement et de proposer des plans de gestion reconnus par la loi, est également une illustration intéressante des relations étroites qui existent entre instruments de type marché. Cette formule intermédiaire (aménagement collectif associant les copropriétaires des droits) se rapproche du système classique des quotas collectifs, dans lequel la planification est définie par ceux qui possèdent les droits (en commun).

Il ressort de ces éléments que non seulement la "boîte à outils" à disposition des gestionnaires des pêches est plus large qu'elle n'est parfois perçue, mais également que cette boîte est en constante évolution.

### **Une cohabitation possible entre différents instruments de régulation de l'accès.**

Le corollaire, ou la suite logique de ce qui précède, nous amène à constater que non seulement différentes formes de régulation de l'accès peuvent être en théorie mobilisées, mais qu'en réalité différents types d'instruments sont appliqués au sein d'un même pays au même moment. A titre d'exemples, on peut ainsi noter que dans certains cas, des catégories particulières de pêcheurs ne sont pas incluses dans le système "général" (par exemple, les pêcheurs artisanaux au Royaume Uni ou, jusqu'à récemment, en Islande). De même, on peut observer qu'au Canada, aux Etats-Unis ou en Australie, plusieurs types d'instruments de type marché cohabitent (notamment des systèmes de QI et de QIT, ainsi que des quotas communautaires dans les deux premiers cas). Par ailleurs, diverses variantes d'un même instrument de type marché peuvent exister dans un pays donné. C'est ce qui se produit en Norvège, où plusieurs variantes du système des QI s'appliquent à différentes flottes.

---

<sup>5</sup> Ces caractéristiques sont les suivantes : exclusivité, durée, qualité du titre, cessibilité, divisibilité et flexibilité (OCDE, 2006).

Cette diversité de l'action publique ne va pas nécessairement de soi. Ainsi, on estime que plus le système de gestion est homogène et étendu, plus il a de chances d'être efficace et ce pour au moins trois raisons :

- la charge administrative est réduite au minimum : plus un système est homogène, plus son contrôle et sa gestion sont faciles (compte tenu, entre autres, des économies d'échelle) ;
- les participants et les instances de réglementation comprennent le système plus facilement. Cela est particulièrement important lorsque deux instruments de type marché, ou plus, peuvent présenter des éléments communs (juridiquement) et suivre des règles différentes. C'est important aussi pour les pêcheurs et pour les autres acteurs, en particulier pour améliorer l'acceptabilité sociale d'un instrument de type marché ;
- plus le système de gestion est homogène et étendu, plus il peut-être perçu comme performant du point de vue de la gestion des ressources. En particulier, cela peut réduire les problèmes liés au "transfert de capacités" entre pêcheries gérées au moyen de différents instruments.

De plus, cette observation va à l'encontre d'une idée simplificatrice, mais répandue, qui consiste à ne penser l'intervention de l'Etat en matière de pêche que de manière monolithique. En fait, plusieurs facteurs peuvent contribuer à expliquer cette situation et méritent d'être pris en compte lorsqu'est envisagée une intervention publique dans le secteur des pêches. Tout d'abord, l'hétérogénéité d'un système ne complique pas nécessairement les choses. L'objectif le plus important est de faire en sorte que les ressources ne soient plus accessibles à tous et à tout moment, c'est-à-dire de s'assurer que, dans chaque pêcherie, l'accès soit réglementé de manière cohérente (comme en Norvège par exemple, où plusieurs instruments de type marché s'appliquent à différentes flottes et où l'accès n'est presque jamais libre).

Ensuite, il est possible que l'administration puisse juger rationnel, dans certains cas, de ne réglementer qu'une partie de certaines pêcheries, au moins temporairement (même si des mesures techniques sont appliquées dans la plupart des cas). La pêche au bar dans la Manche peut constituer un exemple : la majeure partie des captures est réalisée par un petit nombre de gros opérateurs (chalutiers pélagiques) et le reste par un grand nombre de pêcheurs artisanaux (palangriers professionnels ou amateurs). Dans ce cas, il peut être judicieux pour le régulateur de concentrer les efforts sur la flotte qui a le plus d'impact sur la ressource et qui est la plus facile à contrôler, en l'occurrence la flotte pélagique. En termes relatifs, les coûts qu'entraîneraient une gestion et une surveillance étroite de la flotte artisanale pourraient dépasser leurs avantages, en particulier si cette flotte ne représente qu'une petite partie des captures. Le système de "*licences de pêche générales*" en vigueur en Allemagne fournit un autre exemple : dans ce cas, l'accès aux stocks dont le quota a peu de chances d'être épuisé en peu de temps, car les capacités de pêche sont limitées, est libre dans une certaine mesure ; il s'agit en fait des stocks pour lesquels il n'y a pas de risque de surexploitation. Cependant, cette formule ne doit être appliquée qu'exceptionnellement et le moins longtemps possible.

Enfin et peut-être plus fondamentalement, la coexistence de plusieurs instruments de type marché peut être justifiée par le fait que les objectifs sociétaux poursuivis dans différentes pêcheries peuvent différer. Les pêches sont en effet des activités à objectifs multiples, dont les buts sociaux, culturels, politiques, économiques et écologiques sont divers. Dans une situation donnée, la multiplicité des objectifs à poursuivre est fonction des décisions concernant la collectivité, de même que le choix des institutions chargées de la pêche et de la stratégie de gestion est fonction desdits objectifs et de la priorité accordé à chacun d'eux (Crutchfield, 1973 ; FAO, 1997 ; OCDE, 1997<sup>6</sup> et 2000 ; Charles, 1992 ; Le Gallic *et al.*, 2006). Par exemple, dans certains pays, le principal objectif des pêches côtières peut être de maintenir l'emploi à un niveau aussi stable que possible, sans préjudice des contraintes de préservation des ressources. Dans un tel cas, les autorités publiques peuvent être fondées à privilégier les instruments de

---

<sup>6</sup> Le Comité des pêcheries de l'OCDE en a pris acte en 1997 : "*Il n'existe pas de panacée aux problèmes de gestion de la pêche. En effet, les solutions seront différentes en fonction des pays et des périodes en raison des différences de circonstances et d'objectifs. Pour trouver la bonne solution, il faut savoir prendre des décisions politiques complexes et audacieuses* ».

type marché qui assurent la stabilité et la cohésion de la communauté de pêcheurs, par exemple les licences limitées non transférables ou les quotas de capture ou d'effort non transférables, tout en recourant à des instruments différents dans d'autres formes d'activité (pêche industrielle). On trouve des exemples de coexistence entre instruments différents au Canada, en France, au Japon, au Portugal, en Espagne, en Norvège, au Royaume Uni, etc.

### **Un intérêt croissant et varié pour la transférabilité**

La transférabilité, ou cessibilité des droits de pêche, représente l'un des débats majeurs entourant la gestion des pêcheries. Dans de nombreux pays, y compris en France, la transférabilité des droits de pêche est en principe interdite. Pourtant, dans le secteur des pêches, la cessibilité est intéressante pour trois séries de raisons.

- La cessibilité à long terme peut faciliter l'ajustement structurel, car elle permet une sélection des opérateurs qui font le plus de profits.
- La cessibilité à court terme confère sa flexibilité au système (autrement dit, assure le bon usage des droits de pêche existants). Par exemple, elle est utile lorsqu'un pêcheur tombe malade ou lorsque son navire tombe en panne pendant une courte période, car elle lui permet de retirer un revenu ou une compensation de la location de ses droits durant cette période.
- La cessibilité permet de mettre en évidence la valeur exacte ou correcte des droits de pêche (bien que des manœuvres stratégiques puissent rejaillir sur les prix, comme sur n'importe quel marché). Si elles sont vérifiées et enregistrées par les instances de gestion, les informations donnent des indications sur la valeur virtuelle et l'état de la ressource, ce qui peut être particulièrement utile au décideur. De plus, en conférant un prix explicite/officiel au droit d'exploitation, la cessibilité est aussi intéressante pour les opérateurs. Elle leur permet par exemple d'inclure la valeur des droits dans l'actif de leur entreprise de pêche (sous réserve que la loi l'autorise), comme c'est le cas en Australie, au Royaume Uni et en Nouvelle Zélande, par exemple. Dans ces cas, la cessibilité permet d'améliorer la transparence nécessaire à l'adoption de décisions de gestion appropriées. Lorsque les droits sont implicites, leur valeur peut être capitalisée dans le prix du navire de pêche (comme c'est jusqu'à présent le cas en France).

Dans ce contexte, il est important de noter que des instruments de type marché cessibles aussi bien à court qu'à long terme sont actuellement en place dans au moins 19 pays membres de l'OCDE (Tableau 3), même si, dans la plupart des cas, la cessibilité est limitée pour des raisons sociales et culturelles (voir discussion infra) et si, dans certains, elle reste relativement "informelle"<sup>7</sup> (par exemple en Norvège, en Italie, en France,...).

---

<sup>7</sup> Le commerce des droits de pêche existe dans la pratique, mais il n'est pas autorisé *en principe*.

Tableau 3 : Cessibilité – Tableau de synthèse (Sources : OCDE, 2007)

	Cessibilité à long terme	Cessibilité à court terme	Droit d'usage explicite/droit non officiel
Australie	Oui, avec restrictions	Oui, avec restrictions	Explicite
Canada	Oui, avec restrictions	Oui, avec restrictions	
Danemark	Oui, avec restrictions	Oui, avec restrictions	Explicite
France	X		Non officiel
Allemagne		Oui, avec restrictions	
Islande	Oui, avec restrictions	Oui, avec restrictions	Explicite
Italie		Oui, avec restrictions	Non officiel
Japon		Oui, avec restrictions	Non officiel
Corée		Oui, avec restrictions	Non officiel
Mexique	Oui, avec restrictions	Oui, avec restrictions	
Pays Bas	Oui, avec restrictions	Oui, avec restrictions	
Nouvelle Zélande	Oui, avec restrictions	Oui, avec restrictions	
Norvège	Oui, avec restrictions	Oui, avec restrictions	Non officiel et explicite
Pologne		Oui, avec restrictions	
Portugal		Oui, avec restrictions	Explicite
Espagne	Oui, avec restrictions	Oui, avec restrictions	Explicite
Suède	Oui		
Royaume Uni	Oui, avec restrictions	Oui, avec restrictions	Explicite
Etats Unis	Oui, avec restrictions	Oui, avec restrictions	

Deux remarques s'imposent ici. Tout d'abord, si les instruments permettant une forme de transférabilité ont souvent pour support les captures (quotas individuels ou collectifs, transférables ou non...), ce n'est pas toujours le cas. Dans certaines pêcheries, les systèmes de droits négociables ont pour support les moyens de production, dans la mesure où ceux-ci peuvent s'avérer plus faciles à surveiller et à contrôler<sup>8</sup>. Figurent au nombre des exemples le système espagnol des jours de mer cessibles ou le système britannique des licences transférables. Fondamentalement, ces mécanismes consistent à convertir des possibilités de pêche (quotas individuels de capture) en capacités de pêche (quotas d'effort individuel)<sup>9</sup>. Bien que l'efficacité globale de ces systèmes fondés sur l'effort soit fonction de plusieurs facteurs, tels que la stabilité/validité des relations entre possibilités de pêche et capacités de pêche, les pouvoirs publics peuvent les considérer comme des alternatives possibles.

Ensuite, si pour des raisons politiques ou économiques (non concurrence, par exemple), il est estimé que la concentration des droits constitue un problème, les autorités peuvent *toujours* prendre des mesures pour la modérer. En fait, l'enquête sur les instruments de type marché montre que dans la quasi-totalité des pays membres de l'OCDE où des droits d'exploitation transférables sont en place (licences transférables, quotas individuels transférables), la cessibilité est restreinte de manière à empêcher une concentration excessive et à protéger les catégories les plus vulnérables. Notamment, des restrictions sont en place dans plusieurs pays pour empêcher l'achat des droits de pêche par les plus grands opérateurs ou pour préserver les équilibres géographiques (par exemple, pour préserver les bateaux de moins de 40 pieds au Royaume Uni ou les navires basés dans le Nord du pays en Norvège). Notons que même dans les pays réputés les plus "libéraux" en matière de transférabilité des droits de pêche, tels que la Nouvelle-Zélande ou l'Islande, il existe des limites fortes aux transferts de droits entre agents économiques (non transférabilité des droits de pêche attribués aux Maoris en Nouvelle-Zélande, obligation de pêcher une partie du quota tous les ans en Islande,...)

<sup>8</sup> Notamment grâce au développement de nouvelles technologies telles que la surveillance par satellite.

<sup>9</sup> D'autres systèmes de quotas d'effort, même si ces derniers ne sont pas toujours totalement cessibles, sont appliqués dans certaines pêcheries de crabe aux Etats Unis et certaines pêcheries de coquille Saint Jacques en France.

## Performances économiques des pêcheries de l'OCDE

Lorsqu'on aborde la question des performances économiques des pêcheries, une première remarque s'impose : ce sont le plus souvent des segments particuliers des flottes de pêche (ou flottilles) qui font l'objet d'un suivi et d'une analyse. Plus rares sont les informations décrivant les performances économiques obtenues à partir de l'exploitation d'un stock (ou d'un ensemble de stocks) spécifique. Il convient ensuite de distinguer les flottilles (ou pêcheries) pour lesquelles il existe des informations, de celles dont on ne sait rien. Pour les premières, on considèrera tout d'abord les informations contenues dans divers rapports de l'OCDE en la matière, puis un aperçu des autres sources d'information existantes est proposé.

### A travers les rapports de l'OCDE

La dernière parution de l'Examen des Pêcheries dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2005) indique que pour les pêcheries de l'**Union européenne**, les résultats économiques de 59 des 84 segments spécifiques de la flotte de pêche sur lesquels des données ont été recueillies ont varié de raisonnables à excellents au cours de la période 2000-2002. En 2002, 38 segments (représentant 63 % de la valeur débarquée) ont encore amélioré leurs résultats par rapport à ceux de 2001. On peut noter que l'édition précédente (OCDE, 2003) disait : "*en dépit d'une augmentation considérable des coûts d'exploitation des navires due, entre autres, à la hausse du prix du pétrole, 27 des 39 segments étudiés affichaient des résultats financiers positifs en 2000 (et 31 des résultats économiques positifs)*". En **Italie** par exemple, le profit financier net de la flotte a été estimé à 340 millions d'euros pour 2002, soit un rendement sur capital investi de 15,5 %. Ces résultats s'expliquent en particulier par l'évolution positive des prix qui a compensé la diminution des volumes mis à terre. En revanche, la réduction des quotas et la baisse des prix en **Suède** a fait chuter sensiblement la rentabilité de la plupart des segments de la flotte. Depuis 2001 la valeur de la totalité des débarquements a ainsi diminué de 25 % entre 2002 et 2003.

En **Norvège**, les résultats économiques de la flotte ont été bons en 2002, avec une rentabilité des navires d'une longueur supérieure à 13 mètres de 13,4 % et un bénéfice d'exploitation pour l'ensemble de la flotte d'environ 150 millions d'euros. Sur un total de 29 segments de navires, 25 (soit 86 %) dégageaient des profits. En **Islande**, les résultats nets de l'exercice 2002 dans l'ensemble du secteur halieutique se sont élevés à 10,1 % du chiffre d'affaires, les bénéfices de la pêche et de la transformation des espèces démersales atteignant environ 11,5 % la même année.

Ces informations, les seules disponibles à l'échelle des pays enquêtés, tendent à montrer que les performances économiques enregistrées sont plutôt satisfaisantes. Compte tenu des informations relatives à la situation des principaux stocks (voir par exemple les suivis de la FAO, 2000 ; FAO, 2002) et notamment le constat selon lequel "*75 % des stocks de poissons de la planète sont pleinement exploités ou surexploités*", cela peut apparaître paradoxal. Pourtant, plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cette apparente contradiction. Tout d'abord, il faut comprendre de l'expression précédente souvent attribuée (à tort) à la FAO qu'environ 50 % des stocks (suivis par la FAO) sont "pleinement exploités" (c'est-à-dire exploités à des niveaux proches de ceux pouvant procurer le Rendement Maximal Equilibré, ou MSY) et 25 % surexploités. La situation, bien que largement perfectible, n'est donc peut-être pas aussi mauvaise que cela. Ensuite, les performances économiques sont souvent influencées par des mécanismes de transfert financiers. Dans un certain nombre de cas, les évolutions négatives de l'état des stocks de ressource peuvent donc être en partie "compensées" par des aides publiques. De plus, les performances économiques enregistrées concernent principalement les aspects de court terme, au contraire des procédures d'évaluation des stocks. Certains stocks, tout en entrant dans des niveaux d'exploitation "risqués", peuvent continuer à offrir temporairement des rendements satisfaisants. Enfin, afin de "faire justice" à l'ensemble des points de vue, cette contradiction peut également s'expliquer par les incertitudes qui entourent les mécanismes d'évaluation des stocks et par le fait que certains stocks se portant "relativement" bien ne sont qu'imparfaitement intégrés dans les analyses (comme c'est par exemple le cas d'un certain nombre d'espèces européennes qui ne sont pas considérées "d'intérêt communautaire").



Cet état des lieux était d'ailleurs très largement semblable dans l'édition précédente de l'Examen des Pêcheries dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2003), qui indiquait qu'en **Europe**, en dépit d'une augmentation considérable des coûts d'exploitation des navires due, entre autres, à la hausse du prix du pétrole, 27 des 39 segments étudiés affichaient des résultats financiers positifs en 2000 (et 31 des résultats économiques positifs), tandis qu'en **Islande**, les gains nets globalement générés par le secteur des pêches représentaient 2,5 % du chiffre d'affaires en 2000. Le même rapport note qu'en **Australie**, les taux de rendement réels du capital<sup>10</sup> ont été positifs dans trois des cinq pêcheries étudiées en 2000 (variant de 1 à 7,4 %) ainsi que dans les trois pêcheries examinées en 2000 (variant de 4,3 à 7 %). Si l'on tient compte des coûts de gestion dans l'analyse économique, deux pêcheries sur trois ont un rendement net positif en 2001 contre seulement une pêcherie sur quatre en 2000. Dans le même temps, aux **États-Unis**, on estime que les résultats globaux obtenus au cours des dernières années se situent à un niveau sous-optimal, même si les performances économiques de la flotte varient beaucoup d'une pêcherie à l'autre. Les captures commerciales ont représenté plus de 2 milliards d'USD en 2001 (soit aux alentours de 0.02 % du PIB des États-Unis)<sup>11</sup>.

### A travers les rapports de la FAO

D'autres rapports font état des performances économiques des pêcheries des pays de l'OCDE. La FAO estimait ainsi dans son étude économique de 1999-2000 (FAO, 2001), que le retour financier sur investissement variait de façon considérable entre les différents segments des flottilles des pays de l'OCDE suivants :

- de 2 à 12 % en **Allemagne**,
- de 1 à 73 % en **Corée**,
- de 2 à 3 % en **Espagne**.

La même étude montre qu'en moyenne les 12 types de navires **norvégiens** pris en compte dans les études économiques affichaient des profits nets, tandis qu'en **France**, 10 segments sur les 11 étudiés enregistraient également des bénéfices nets.

Dans son rapport de 2002 sur la situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, la FAO estime que sur les 27 types de navires de pêche à petite, moyenne et grande échelle étudiés en France, en Espagne et en Allemagne :

- seuls deux types de chalutiers de haute mer opérant en France obtenaient un résultat net négatif ;
- les 25 autres types qui comprenaient les ligneurs à ligne à main, les trémailleurs, les senneurs, les canneurs, les palangriers et les chalutiers artisanaux et hauturiers - avaient un solde créditeur net. (FAO, 2002)

Là encore, les informations disponibles laissent à penser que les performances économiques obtenues dans certaines pêcheries de l'OCDE sont plutôt satisfaisantes, même si l'hétérogénéité semble être la règle, tant en regard des flottilles renseignées que des indicateurs utilisés.

Pour le reste, c'est-à-dire pour la majorité des autres pays de l'OCDE, notamment pour les États-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Turquie, la Pologne, la Grèce et à une moindre échelle le Japon et la Corée du Sud, il n'existe pratiquement pas de statistiques disponibles au niveau national<sup>12</sup>. Ceci peut être expliqué par deux séries de raisons, parfois complémentaires. Tout d'abord, la collecte de l'information économique a un coût et nécessite notamment la mise en place de systèmes systématiques de suivi et de traitement de l'information. Pour un certain nombre de pays, il n'apparaît pas opportun de consacrer de l'argent public à une telle tâche. Ceci peut être d'autant plus vrai que dans un certain nombre

---

10 La moyenne par navire intègre la valeur des licences ou des quotas

11 Selon *Fishing Boats World* de juillet 2002, les secteurs de la pêche commerciale et de la pêche de loisirs ont représenté 0.5 % du PIB avec un chiffre de 50 milliards d'USD.

12 Il peut être intéressant de noter que la dernière édition de l'état des pêcheries de la FAO ne contient pas d'informations sur les performances économiques et que les synthèses établies au niveau des pays de l'Union européenne sont de moins en moins disponibles.

de cas, la gestion et l'organisation des pêcheries sont largement dévolus aux acteurs privés (par exemple en Nouvelle-Zélande). Ensuite, dans certains pays, la valeur des droits de pêche est utilisée comme une alternative aux indicateurs de performances "traditionnels". Elle sert de signal et peut donc se substituer à des informations directes sur les performances économiques des flottilles. Dans une telle situation, la logique économique suivante prime : plus la pêche est susceptible de procurer des rendements importants (parce que le stock est en bon état par exemple), plus le droit que devront acquitter les exploitants pour accéder à cette pêche sera élevé. Cela suppose au préalable que le droit de pêche puisse être identifié et "valorisé", que ce soit de manière formelle (par exemple en Nouvelle-Zélande pour les QIT ou au Royaume-Uni pour les licences transférables) ou informelle (par exemple en France à travers le prix des navires d'occasion, Guyader *et al.*, 2006). D'un point de vue économique, plus le support du droit sera pertinent et plus le marché fonctionnera bien, plus les valeurs observées seront susceptibles de procurer les bons signaux à l'industrie et aux décideurs publics.

## **Éléments de conclusion**

Dresser un état des lieux des systèmes de gestion ou des performances économiques dans le secteur des pêches, même pour un ensemble restreint tel que les pays de l'OCDE, représente toujours aujourd'hui une tâche délicate. Les deux exercices achoppent en partie sur l'absence d'information appropriée. Concernant les systèmes de gestion des pêches et plus précisément les systèmes de régulation de l'accès, de réels progrès ont été réalisés au cours des dernières années (et le projet de décret actuellement en cours de discussion en France sur les "droits à produire" va très largement dans ce sens). Cependant, la bonne mise en place de ces systèmes de régulation doit encore être réalisée. Les informations relatives aux performances économiques restent quant à elles généralement limitées et sont le plus souvent hétérogènes. Il est donc difficile de faire un bilan complet de la situation, d'autant plus que la nature plutôt positive des indicateurs disponibles peut faire penser à un "biais" informationnel.

Enfin et peut-être plus fondamentalement, il reste très difficile de relier performances économiques et systèmes de gestion. Or, il est raisonnable de penser que lorsqu'un instrument de gestion est choisi, la question de ses performances potentielles intervient dans les critères de choix. Bien sûr, il existe des situations où l'on peut relier les deux types d'information (par exemple le système de QIT en Islande, puisque celui-ci recouvre aujourd'hui plus de 90 % des pêcheries), mais il s'agit de cas parfois trop spécifiques pour être transposables. Seule une analyse à grande échelle de la relation entre systèmes de régulation de l'accès et performances économiques permettra de tirer des éléments utiles pour les décideurs publics. Une manière indirecte de favoriser ce type d'investigation consisterait à identifier pour chaque pêche la valeur des droits d'usage de la ressource. Une autre pourrait être de synthétiser, à l'échelle d'une région particulière, l'ensemble des expériences et informations disponibles.

## Références bibliographiques

- Charles, A.T., (1992). Fisheries conflicts: a unified framework, Marine policy, Sept. 1992, pp 379-393.
- Crutchfield, J.A., (1973). Economic and Political Objectives in Fishery Management. Transactions of the American Fisheries Society, n°102(2), pp 481-91.
- FAO, (1997). Fisheries management. FAO Technical Guidelines for Responsible Fisheries, N°4. Fishery Resources Division and Fishery Policy and Planning Division, FAO, Rome, 82 p.
- FAO, (2000). La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. FAO. Rome, 142 p.
- FAO, (2001). Techno-economic performance of marine capture fisheries. FAO Fisheries Technical Paper No 421, FAO, Rome, 80 p.
- FAO, (2002). La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. FAO. Rome, 152 p.
- Guyader, O. Berthou, P., Daurès, F., Jezequel, M. et Thébaud, O., (2006). Marché des navires d'occasion et coût d'accès à la ressource : application à la Bretagne. Publications AMURE. n° D-17-2006.14 p.<sup>13</sup>
- Hersoug, B. (2002). The closing of the Norwegian commons. In: Fisheries in the Global Economy: Proceedings of the Eleventh Biennial Conference of the International Institute of Fisheries Economics and Trade (IIFET), August 19-22, 2002, Wellington, New Zealand. Edited by Bruce Shallard. Bruce Shallard and Associates, Wellington, N.Z., 2003.
- Laubier, L. (Ed.), (2003). Exploitation et surexploitation des ressources marines vivantes. Académie des Sciences RST n°17, décembre 2003. Paris : Éditions Lavoisier. 503 p.
- Le Gallic, B., Mardle, S. et Boncoeur, J. (2006). Les objectifs d'une politique publique vus par les acteurs : une analyse multicritères de la politique commune de la pêche, Économie Publique, n°16, 2005/1, pp 127-153.
- Le Gallic, B., Ulrich, C. et Boncoeur, J., (2000). Modélisation et gestion d'un système complexe d'exploitation de ressources communes renouvelables. Le cas des pêcheries de la Manche, Politiques et Management Public, vol. 18, n°4, pp 157-182.
- Observatoire Economique Régional des Pêches, (2006). Résultats des flottilles artisanales 2004/2005 – Note de synthèse, 62 p.
- OCDE, (1997). Vers des pêcheries durables : aspects économiques de la gestion des ressources marines vivantes. Paris, 320 p.
- OCDE, (2000). Pour des pêcheries responsables: Implications économiques et politiques. Paris, 300 p.
- OCDE, (2003). Examen des pêcheries dans les pays de l'OCDE. Politiques et Statistiques de base. Paris, 439 p.
- OCDE, (2005). Examen des pêcheries dans les pays de l'OCDE. Politiques et Statistiques de base. Paris, 545 p.
- OCDE, (2007). Les mécanismes du marché au service de la pêche : Comment faciliter leur utilisation ? Paris, 353 p.

---

<sup>13</sup> [www.gdr-amure.fr](http://www.gdr-amure.fr)



# Situation des pêcheries communautaires et mesures de gestion

**Jean-Claude Cueff**

Direction générale des pêches et des affaires maritimes de la Commission européenne

## Etat des lieux

La situation des pêcheries communautaires est préoccupante dans son ensemble même si des désaccords persistent entre l'évaluation des scientifiques et la perception qu'en a le secteur professionnel. Pour les principales espèces pêchées en Europe, de nombreux stocks sont déclarés par les scientifiques comme étant en surpêche voire même en risque d'effondrement (Tableau 4).

**Tableau 4 : Etat des principaux stocks exploités en Europe en 2005 (Source : Commission européenne)**

Zone CIEM	Mer Baltique	Skagerrak et Kattegat	Mer du Nord	Ouest Ecosse	Mer d'Irlande	Ouest Irlande	Mer celtique	Manche Est	Golfe de Gascogne	Péninsule Ibérique	Méditerranée
Espèce											
Baudroie			SP			SP	SP		SP	SP	
Cardine							SP		SP		
Chinchard			SP	SP	SP	SP	SP	SP	SP	SP	
Eglefin			SP	SP	PRR						
Espadon							SP	SP	SP	SP	SP
Hareng	SP		SP			SP					
Langoustines									PRR	PRR	
Merlan bleu			PRR	PRR		PRR			PRR	PRR	
Merlan			SP	SP	PRR			SP			
Merlu		PRR	PRR	PRR	PRR	PRR	PRR	PRR	PRR	SP	
Morue	PRR	PRR	PRR	PRR	PRR		SP	PRR			
Plie		SP	SP				SP	SP			
Sole		SP	SP				SP/PRR		PRR		
Thon rouge							SP	SP	SP	SP	SP

RP : Plan de récupération recommandé- Risque d'effondrement

OF : Surpêche - en dehors des limites de sécurité biologique

On constate que les plus grosses espèces sont les plus préoccupantes (Cabillaud, Merlu). En revanche, les petits pélagiques soulèvent moins de problèmes. Ce tableau est partagé par la communauté scientifique et donc l'administration en générale. Par contre, la perception qu'en a le secteur professionnel est différente.

Les mesures de gestion bien que critiquées comme insuffisantes à restaurer la santé des stocks pourtant foisonnent, dans un ensemble de règles et de textes dont l'application est dénoncée par la profession comme trop difficile. De facto, cette réglementation est considérable et la multiplication des textes traduit une certaine impuissance des autorités publiques à gérer la situation. A la gestion des "extrants" via les TAC et les quotas s'est ajoutée la gestion des "intrants" dans les mesures de limitation de capacité de la flotte d'abord puis des efforts de pêche ensuite. Les mesures techniques s'y sont maintenues dans le but d'améliorer le profil démographique des stocks.

La situation dégradée des stocks, conjuguée à l'incurie des mesures de gestion, ou plutôt de l'inefficacité de leur d'application, a provoqué, au fil des années, une grave crise de confiance entre le secteur d'une part et la recherche et l'administration d'autre part. La question essentielle reste celle-ci : comment restaurer, sinon immédiatement l'état des stocks, du moins un bon climat de confiance entre les pêcheurs et leur autorités. Plusieurs pistes sont possibles, seuls quelques-unes seront détaillés dans ce propos.

## **Quelques pistes pour restaurer un climat de confiance**

### **Le fondement du droit de pêche**

Le droit de pêche appartient à l'Etat qui est responsable de son allocation. Ce droit est attaché au navire, au pêcheur, ou aux deux selon les Etats membres de la Communauté européenne. Certains Etats membres, contrairement à la Loi pêche en France, reconnaissent une certaine patrimonialisation du droit de pêche (Royaume Uni, Danemark, Suède...). Dans ces pays, le droit de pêche est attaché à l'armement : il est donc découplé du navire et peut se négocier indépendamment de ce navire sur un marché des droits de pêche. L'entreprise s'en trouve fortifiée, les pêcheurs responsabilisés et la puissance publique soulagée d'une gestion dont elle n'a plus la charge directe. L'effet d'une telle mesure sur la valeur des navires serait immédiat et source d'économies substantielles pour l'entreprise dans ses opérations de rachat des surcapacités.

L'allocation du droit de pêche sans terme temporel et la possibilité de le transmettre à ses enfants ou de le céder sur un marché des droits de pêche redonnerait une certaine confiance dans l'avenir de ce secteur et une plus grande visibilité pour les opérateurs économiques. Par le droit de pêche, on entend principalement la licence de pêche (en puissance et tonnage), mais aussi le permis de pêche (en kilowatt x jours) ou la quantité de poisson (en kilogrammes) pour les quotas.

### **Amélioration de qualité de l'avis scientifique**

Le reproche fait aux scientifiques de la mauvaise qualité de leur avis sur l'état des stocks peut porter sur le manque de données ou sur l'insuffisance du modèle de gestion. Il est du devoir de la profession de reconnaître qu'il leur incombe, dans une large mesure, de contribuer à l'approvisionnement des modèles de gestion en données suffisantes sur leurs activités de pêche. La réglementation actuelle sur les rejets ne favorise pas cette collecte. Cette coopération du secteur est cependant indispensable si l'on veut améliorer les relations entre les pêcheurs et les scientifiques. Mais les scientifiques doivent aussi délivrer des résultats avec l'indication de l'intervalle de confiance dans leur avis qui permettra aux décideurs d'apprécier leur marge de manœuvre par rapport au risque pris et d'arbitrer ainsi leur décision.

### **Légitimité et efficacité du processus décisionnel**

Dans la Communauté européenne, la pêche relève, comme l'agriculture, d'une politique commune qui confère aux Institutions communautaires une autorité directe sur les mesures de gestion. La réglementation sur la pêche, dont la Commission européenne a le monopole de l'initiative, est adoptée par le Conseil des Ministres, le Parlement européen n'étant que consulté pour avis simple, sauf en matière budgétaire et internationale (budget "pêche" et accords de pêche). Cet équilibre triangulaire des pouvoirs joue en faveur de la Commission dans l'exercice de son monopole de proposition mais le rôle du Conseil reste déterminant puisqu'il décide. L'adoption de la Constitution européenne aurait donné au Parlement européen plus de pouvoirs mais cette question est reportée dans le temps. La légitimité du processus réglementaire bien que non réellement contestée gagnerait en crédit si le rôle des Parlementaires était renforcé. En revanche, ce processus pour être plus efficace doit consulter plus en amont les secteurs, d'où la mise en place des Comités consultatifs régionaux qui veulent associer, par grand bassin halieutique (Manche/Mer du Nord, Méditerranée, golfe de Gascogne...) les professionnels, les scientifiques et l'administration dans la préparation des propositions de gestion de la Commission européenne.

### **Simplification législative et administrative**

Il faut bien le reconnaître, le modèle européen est "un peu en panne en ce moment", notamment suite à l'échec de son projet de Constitution. L'Europe et notamment la Commission, concentre ses efforts sur la réforme de ses Institutions pour essayer de les adapter à un fonctionnement à 25 Etats membres et plus, avec l'entrée de la Bulgarie et de la Roumanie en 2007 et peut être de la Croatie en 2009. Parti de la révision de l'Agenda de Lisbonne pour améliorer la compétitivité des entreprises européennes et créer des emplois, l'exercice de simplification concerne aussi la pêche. L'objectif est de légiférer moins, mieux et de manière plus efficace. Mieux notamment en renforçant la consultation préalable des parties

concernées et en intégrant l'analyse *ex-post* des mesures existantes ainsi que les études d'impact *ex-ante* dans la formulation de ses nouvelles propositions législatives. De plus, des efforts doivent être réalisés pour améliorer la lisibilité et la compréhension des textes par les usagers et réduire les contraintes et les coûts administratifs tant pour les entreprises du secteur que les différentes administrations concernées.

Un plan d'action pour simplifier et améliorer la PCP a été présenté par la Commission européenne en début d'année 2006. Il couvre la période 2006-2008 et fixe les domaines prioritaires (TAC et quotas, mesures techniques, contrôle, réductions des obligations de rapport, ...) ainsi que les actions à entreprendre.

### **Réforme des marchés et co-gestion par les organisations de producteurs**

Les professionnels revendiquent à juste titre une plus grande responsabilité dans la gestion des TAC et des quotas ou des efforts de pêche d'application plus récente. La réforme des marchés, à venir d'ici à deux ans, leur offre cette opportunité de s'impliquer dans des "plans de capture" qui permettront une meilleure adéquation entre l'offre et la demande et l'élimination de la course au quota qui accroît le risque d'accidents en mer et peut provoquer des problèmes de marché. Mais les progrès dans les comportements liés à cette réforme reposera sur la mise en place de quotas individuels. Quant-à la co-gestion dans la gestion des quotas par les organisations professionnelles, l'exemple du modèle néerlandais est souvent cité.

### **Gestion des TAC et quotas**

Le glissement progressif vers des quotas à variabilité interannuelle ajoutera à la sécurisation des opérations de pêche. Le passage à un régime de quotas individuels transférables d'un certain nombre de pêcheries de l'Alaska est cité comme un exemple de réduction de la mortalité accidentelle en mer (crabe) mais aussi de concentration économique rapide. Bien entendu, la démarche de TAC et quotas s'appliquerait de la même façon aux plafonds d'efforts de pêche.

### **Visibilité économique et études d'impact**

Les entreprises ont besoin d'une visibilité qui leur permette de sécuriser leurs investissements que les mesures de conservation ne peuvent garantir. Le marché lui-même réclame une certaine stabilité des approvisionnements pour asseoir sa notoriété et rencontrer la demande. La systématisation des études d'impact *ex-ante* devrait amener la Commission à prendre ces facteurs en compte dans ses propositions. L'impact socioéconomique et l'impact sur la sécurité en mer des mesures communautaires de gestion de la pêche, se placent progressivement au centre des préoccupations de la Commission européenne car, s'il faut du poisson, il faut aussi des pêcheurs. Pour l'heure, la priorité reste cependant la restauration des stocks, même si la loi naturelle selon laquelle "le prédateur est plus sensible que sa proie" nous enseigne que le pêcheur est effectivement plus en danger que le poisson.

### **Conclusion**

La Commission est désormais dans une situation inconfortable qui autrefois n'affectait que les seules administrations nationales. La conséquence est que cette sérénité nécessaire à la réflexion qui aurait sans doute permis à la Commission d'évoluer plus vite, n'existe pratiquement plus. Les pistes esquissées dans ce propos représentent pourtant aujourd'hui celles considérées par la Commission comme les plus prometteuses : capables de restaurer la confiance du secteur dans la PCP et d'assurer un meilleur avenir pour la pêche européenne. Encore faut-il qu'elle ait une chance de pouvoir les développer, que le secteur non seulement lui donne cette chance mais y contribue sincèrement.





# Les revenus à la pêche en Bretagne : situation en 2005 et évolution depuis 1998

**Pascal Le Floc'h, Annaïck Martin et Jean Boncoeur**  
Cedem, Université de Bretagne Occidentale, Brest

## Introduction

L'analyse des revenus à la pêche est menée à partir des données comptables de l'Observatoire Economique Régional des Pêches de Bretagne. La première partie décrit la méthodologie et la composition de l'échantillon constant portant sur les années 2004 et 2005. Les résultats économiques de l'année 2005 sont présentés dans la seconde partie. La ventilation des produits (approchés par le montant des ventes brutes) et des charges d'exploitation y est précisée. La troisième partie est consacrée à une étude rétrospective de trois flottilles importantes, sur la période 1998-2005. Enfin, la dernière partie traite de l'impact du coût du carburant sur les revenus.

## Méthodologie et échantillon

La population de référence est la flottille de pêche bretonne constituée de 1 530 navires au 31 décembre 2005, dont 47 unités inactives (Ifremer – DPMA). Les navires de 24 mètres et plus sont peu représentés au sein de la base de l'observatoire breton (5 unités pratiquant le chalutage et dont la longueur n'excède pas 25 mètres).

Parmi les navires de l'échantillon (base de l'observatoire en 2005) pratiquant les arts traînants (chalutiers exclusifs, chalutiers-dragueurs et goémoniers-coquilliers), 150 ont une longueur inférieure à 12 mètres, représentant 38 % des navires de cette catégorie immatriculés en Bretagne en 2005. 189 unités ont une longueur comprise entre 12 et 24 mètres, soit 63 % de la population de référence.

Les arts dormants regroupent les fileyeurs, les caseyeurs, les bolincheurs et les canots. 170 navires ont une longueur de moins de 12 mètres, soit 28 % des unités bretonnes. 56 navires pratiquant les arts dormants sont classés dans le segment des 12-24 mètres, représentant 62 % de l'effectif total en Bretagne.

Le taux d'échantillonnage global atteint 37 % de la population de référence sur l'échantillon 2005 et 31 % sur l'échantillon constant 2004/2005 (Tableau 5).

**Tableau 5 : Population-mère et échantillon en 2005**  
(Sources : Ifremer (SIH) – DPMA (BCS) – Observatoire Economique Régional des Pêches de Bretagne.)

		Echantillon 2005	Taux d'échantillonnage 2005	Echantillon constant 2004/2005	Taux d'échantillonnage 2004/2005	Flottille bretonne au 31- 12-2005
Arts traînants	<12 m	150	38%	113	28%	400
	[12-24m[	189	63%	175	58%	301
	>=24 m	5	9%	5	9%	54
Arts dormants	<12m	170	28%	149	24%	615
	[12-24m[	56	62%	35	39%	90
	>=24m	0	0%	0	0%	23
Inactifs		0	0%	0	0%	47
Total		570	37%	477	31%	1530

Le Cedem et le département d'économie maritime de l'Ifremer ont entrepris en 2004 un programme de recherche sur la typologie des flottilles bretonnes (Boncoeur *et al.*, 2004 ; Le Floc'h *et al.*, 2006). Les travaux engagés dans ce programme ont abouti à une redéfinition des flottilles représentées dans le rapport annuel de l'Observatoire Economique Régional des Pêches de Bretagne (Observatoire Economique Régional des Pêches, 2006).

Les navires sont affectés à l'une des 7 flottilles identifiées selon le principal engin utilisé :

- **les chalutiers exclusifs** : Les chalutiers exclusifs pratiquent en exclusivité les métiers du chalut.
- **les chalutiers-dragueurs** : Les engins utilisés sont le chalut de fond et/ou la drague et à titre complémentaire des engins dormants.
- **les goémoniers-coquilliers** : Les engins utilisés sont le scoubidou pour l'exploitation des algues (principalement les laminaires) et dans de nombreux cas, la drague (principalement pour la Coquille Saint-Jacques).
- **les fileyeurs** : Les engins utilisés sont le filet (filet à poissons et filet à crustacés) et à titre complémentaire d'autres engins dormants (casier et ligne).
- **les caseyeurs** : Les engins utilisés sont le casier (casier à crustacés, à crevettes) et à titre complémentaire d'autres engins dormants (filet et ligne).
- **les bolincheurs** : L'engin utilisé est la bolinche ou senne tournante.
- **les canots** : Les engins utilisés sont la ligne ou la palangre (ligne ou palangre à bar notamment) et à titre complémentaire d'autres engins dormants (filet et casier, ou divers métiers).

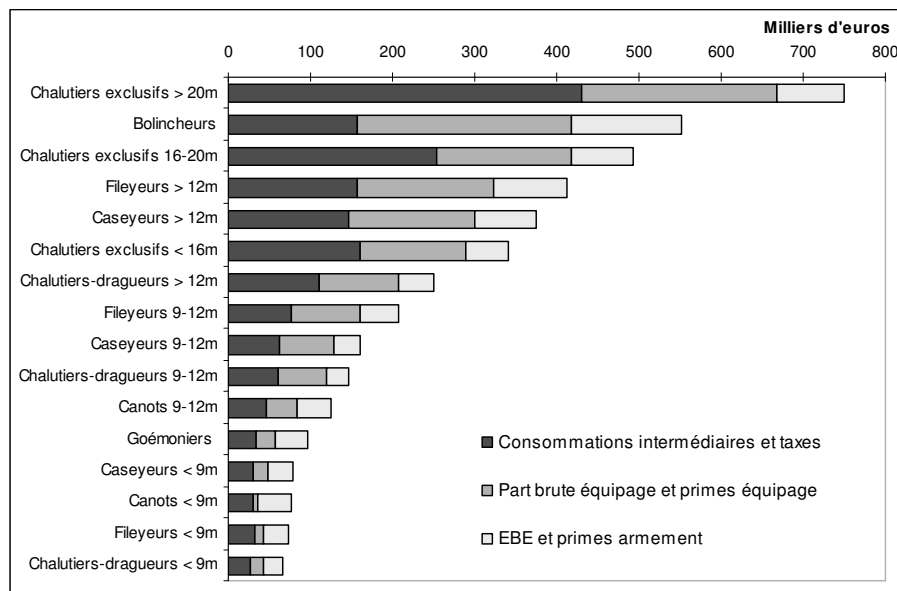
Le tableau suivant (Tableau 6) présente les caractéristiques techniques moyennes des navires sur la base de l'échantillon constant 2004/2005. Les navires pratiquant les arts traînants sont identifiés au sein de quatre segments (trois classes de longueur pour les chalutiers exclusifs et un segment pour les chalutiers-dragueurs intégrant également les goémoniers-coquilliers). Les unités relevant principalement des arts dormants (filet, casier, bolinche, métiers de la ligne) sont dissociées en deux classes de longueur (plus ou moins de 12 mètres).

**Tableau 6 : Caractéristiques techniques des échantillons constants 2004/2005**  
(Source : Observatoire économique régional des pêches)

Echantillon	Nombre de navires dans la base	Valeurs moyennes				
		Age en 2005 (années)	Longueur (m)	Tonnage (TJB)	Puissance (kW)	Equipage (nombre de personnes)
<b>Chalutiers exclusifs &lt; 16 m</b>	44	22,1	14,9	33,7	225	3,5
<b>Chalutiers exclusifs 16-20 m</b>	39	20,8	17,2	42,6	303	4,9
<b>Chalutiers exclusifs &gt; 20 m</b>	68	16,7	22,3	88,2	430	6,1
<b>Chalutiers dragueurs</b>	142	24,7	10,6	12,4	131	2,2
<b>Dormants &lt; 12 m</b>	149	21,3	9,6	7,9	107	1,8
<b>Dormants ≥ 12 mètres</b>	35	16,5	14,4	31,2	220	4,5
<b>Ensemble des navires</b>	477	21,3	13,2	27,6	195	3,2

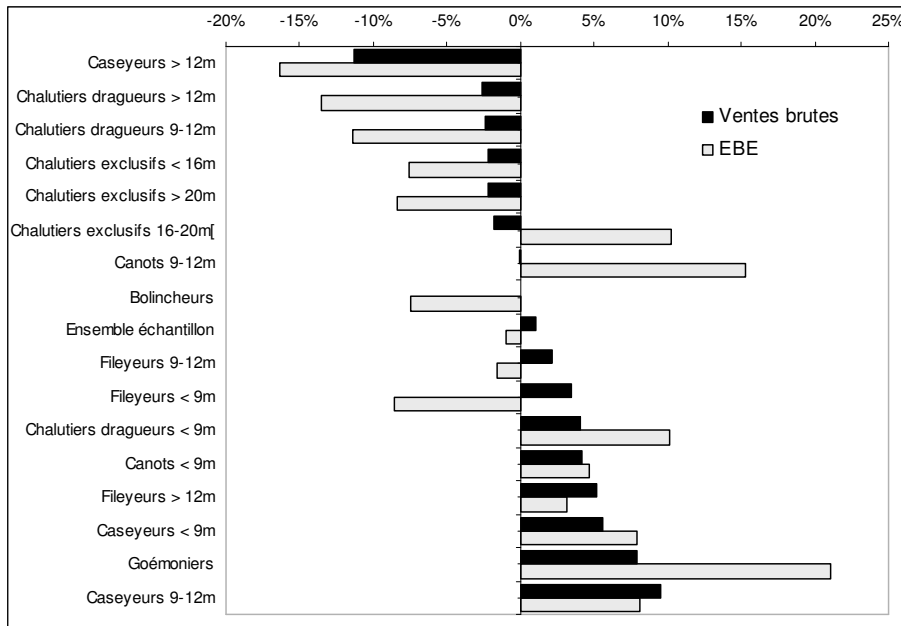
## Résultats économiques en 2005

La situation économique des armements artisans bretons en 2005 est décrite à travers la ventilation des ventes brutes, sur la base de l'échantillon 2005 (570 navires). La segmentation de l'échantillon répond au double critère de la flottille d'appartenance (elle-même définie selon l'engin de pêche utilisé) et de la classe de longueur. Au sein de cet échantillon, seize segments sont identifiés. Le montant moyen des ventes brutes s'étale de 250 k€ à 750 k€ pour les unités de plus de 12 mètres (les bolincheurs ont tous des longueurs supérieures à 12 mètres). La production débarquée des navires de moins de 12 mètres est comprise entre 60 et 210 k€ (Figure 5). La part des consommations intermédiaires et des taxes dans le montant des ventes brutes varie de 28 % pour les bolincheurs à 57 % pour les chalutiers exclusifs de plus de 20 mètres. Si la rémunération brute de l'équipage atteint généralement plus de 30 % des ventes brutes (avec un seuil maximal de 47 % chez les bolincheurs), elle reste en deçà de 30 % chez les navires de taille inférieure à 9 mètres (seulement 7 % pour les canots). Le mode de rémunération de l'équipage, traditionnellement fondé sur le système à la part, n'est pas toujours appliqué sur les unités de moins de 12 mètres. Sur les navires ayant un seul homme à bord, l'excédent brut d'exploitation (EBE) englobe généralement le revenu du travail. Cette particularité traduit en partie la proportion plus élevée de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) chez les dormants de moins de 12 mètres.



**Figure 5 : Ventes brutes, rémunération brute de l'équipage et de l'armement en 2005**  
(Source : Observatoire économique régional des pêches)

La comparaison des indicateurs économiques en 2004 et 2005 est menée à partir de l'échantillon constant constitué de 477 navires (Figure 6). La situation des navires pratiquant les arts traînants s'est dans l'ensemble détériorée en 2005, en particulier en termes d'EBE. Cet indicateur a reculé de 7 % à 13 %. Seuls les chalutiers exclusifs de 16-20 mètres et les chalutiers-dragueurs de moins de 9 mètres ont enregistré une amélioration de l'EBE (avec cependant un léger recul des ventes brutes pour les chalutiers de 16-20 m). Une situation globalement inversée apparaît dans le cas des unités pratiquant les arts dormants. A l'exception des caseyeurs de plus de 12 mètres, tous les segments bénéficient en 2005 d'une progression des ventes brutes (de 2 % à 10 %). Cette amélioration se traduit généralement par une augmentation de l'EBE (notamment pour les goémoniers).

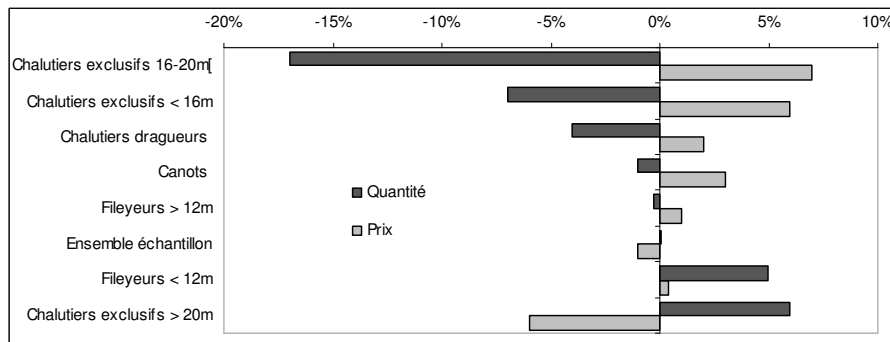


**Figure 6 : Evolution (en %) des ventes brutes et de l'EBE entre 2004 et 2005 (euro constant 2005)**  
(Source : Observatoire économique régional des pêches)

L'évolution des ventes brutes est le résultat d'un effet prix et d'un effet quantité des espèces débarquées. Les éléments permettant l'étude de la structure des débarquements proviennent d'une base de données distincte de la base d'information de type comptable, ce qui pose certains problèmes.

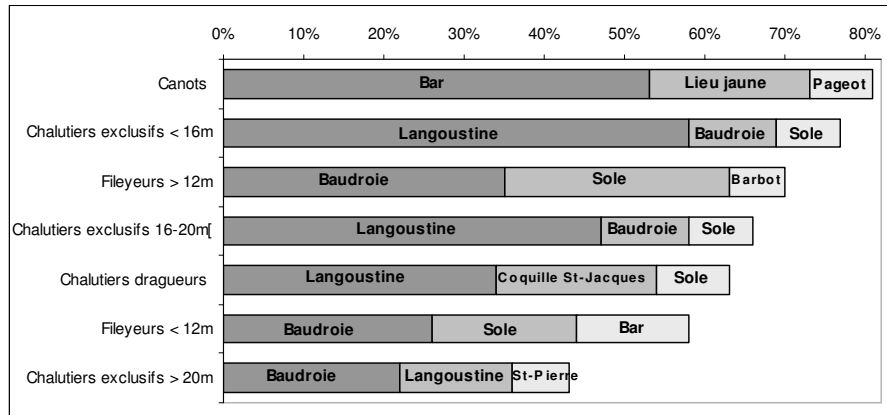
La source d'information sur les débarquements ne reflète pas obligatoirement l'élément comptable des ventes brutes et ceci pour deux raisons essentielles. La première est liée à la disponibilité des données. Un navire renseigné dans la base comptable de l'Observatoire n'est pas obligatoirement présent dans la base de débarquement et réciproquement. La seconde explication relève du mode de commercialisation des espèces. Les informations sur les débarquements sont collectées au sein des criées. Par conséquent, l'ensemble des produits de la pêche commercialisés hors du circuit des criées n'est pas comptabilisé dans la base gérée par l'Observatoire. Il peut donc persister, en particulier pour les navires de moins de 12 mètres, un écart important entre le montant des ventes brutes inscrit en tant qu'élément comptable et celui calculé en fonction des débarquements en criée.

Compte tenu de ces limites, les informations retenues sur l'évolution des prix et des quantités ne concernent que 7 flottilles (les bolincheurs et caseyeurs ne sont pas représentés), pour un échantillon total de 185 navires. L'ensemble de l'échantillon subit un léger recul des prix et une stabilité des quantités débarquées (Figure 7). Les chalutiers exclusifs de moins de 20 mètres accusent une baisse importante des quantités (-7 % à -17 %) tandis que les chalutiers de plus de 20 mètres augmentent de 6 % les volumes débarqués, accompagnés d'un recul des prix de même ampleur.



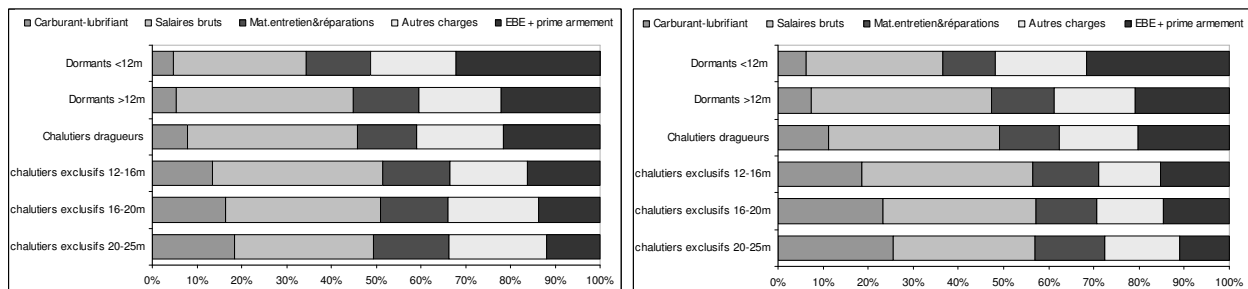
**Figure 7 : Evolution (en %) des prix et quantités entre 2004 et 2005 (euro constant 2005, ventes en criée)**  
(Source : Observatoire économique régional des pêches)

La valeur des trois premières espèces débarquées en 2005 représente au minimum 43 % des ventes brutes moyennes chez les chalutiers exclusifs de plus de 20 mètres et au plus 81 % chez les canots (Figure 8). Si la baudroie, la langoustine et la sole figurent historiquement parmi les principales productions ciblées par les chalutiers exclusifs, l'apparition du Saint-Pierre en troisième position chez les plus de 20 mètres est une situation inédite depuis une décennie.



**Figure 8 : Les trois premières espèces débarquées en valeur, année 2005, en % des ventes brutes (ventes en criées) (Source : Observatoire économique régional des pêches)**

La ventilation du chiffre d'affaires moyen met en avant le poids du composant énergétique chez les chalutiers et à l'inverse la part plus faible de la rémunération de l'armement (EBE et primes armement) chez ces mêmes navires. A l'opposé, les dormants de moins de 12 mètres sont faiblement sensibles à la dépense de carburant mais consacrent plus de 30 % du chiffre d'affaires à la rémunération de l'armement (la règle du système à la part est en effet peu adaptée aux équipages constitué d'un seul homme à bord). La situation en 2005 a été profondément modifiée en raison de la hausse importante du prix du carburant pour les flottilles de chalutiers exclusifs. Ainsi, la part des dépenses énergétiques s'est élevée à 26 % du chiffre d'affaires chez les unités de plus de 20 mètres, soit 8 points de plus qu'en 2004. Si cette augmentation est moins marquée chez les chalutiers de moins de 20 mètres, elle reste cependant significative (plus de 7 points pour les 16-20 mètres et plus 6 points pour les 12-16 mètres). Les rémunérations de l'équipage et de l'armement n'ont pas été affectées. Les autres charges d'exploitation (hors salaires et carburant) ont compensé, par une baisse d'ampleur similaire à la hausse des dépenses de carburant, cette élévation du poste énergétique dans la ventilation du chiffre d'affaires. Les autres flottilles (chalutiers dragueurs et dormants) ont peu souffert de cette évolution (moins de 3 % d'augmentation du poste carburant dans le chiffre d'affaires en 2005).



**Figure 9 : Ventilation du chiffre d'affaires moyen en 2004 et 2005 (Source : Observatoire économique régional des pêches)**

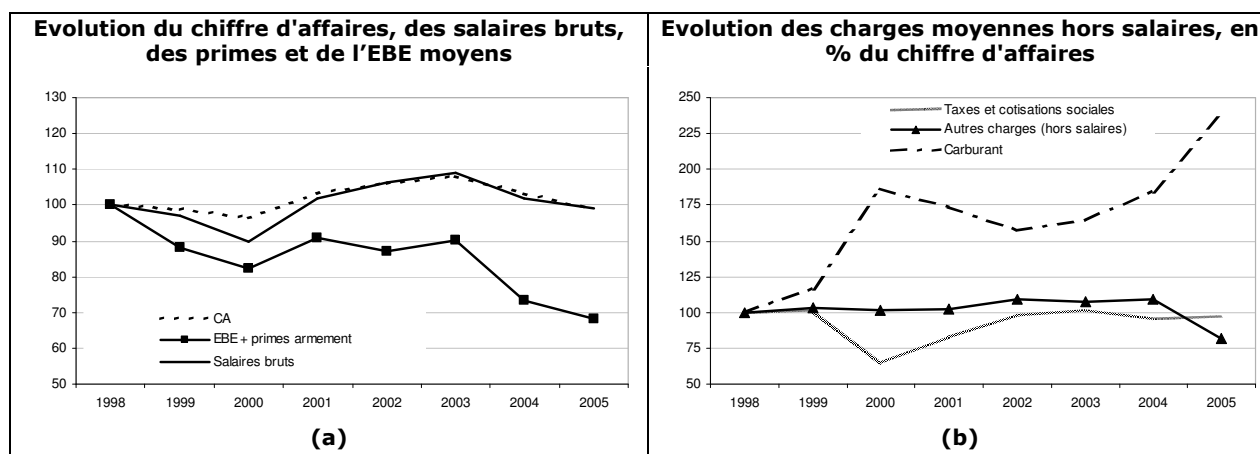
## Analyse rétrospective sur la période 1998-2005

Une analyse rétrospective a été entreprise pour trois flottilles, sans distinction de taille, sur la période 1998-2005. Cette analyse requiert la constitution d'un échantillon constant de navires présents dans la base comptable de l'observatoire<sup>14</sup>.

**Tableau 7 : Caractéristiques techniques des échantillons constants 1998-2005**  
(Source : Observatoire économique régional des pêches)

Echantillon	Nombre de navires dans la base	Valeurs moyennes				Equipage (nombre de personnes)
		Age en 2005 (années)	Longueur (m)	Tonnage (TJB)	Puissance (kW)	
<b>Chalutiers exclusifs</b>	95	20,7	18,4	56,8	326	5,0
<b>Chalutiers dragueurs</b>	32	26,5	10,9	13,9	135	2,2
<b>Dormants</b>	64	20,0	10,2	11,6	140	2,3
<b>Ensemble des navires</b>	191	21,5	14,4	34,2	231	3,2

La figure suivante (Figure 10) retrace d'une part l'évolution du Chiffre d'Affaires (CA) et des rémunérations de l'équipage et de l'armement (a) et d'autre part l'évolution des charges moyennes hors salaires (b), pour l'ensemble de l'échantillon constitué de 191 unités. Si la période étudiée est marquée par une relative stabilité du chiffre d'affaires et des salaires bruts, on observe une nette dégradation de la rémunération de l'armement (EBE et primes armement) en 2004 et 2005. Le taux de croissance instantanée de l'EBE est de -4 % sur la période 1998-2005<sup>15</sup>. Cette évolution reflète en partie la forte hausse des dépenses de carburant. Le coût énergétique a en effet plus que doublé entre 1998 et 2005 pour l'ensemble des navires. Une évolution à la baisse du chiffre d'affaires, même marginale, accompagnée d'une élévation du poste carburant conduit mécaniquement à une érosion importante de la rémunération du capital. Pour compenser ce phénomène, les armements ont comprimé les autres charges (hors salaires) en 2005, au sein desquels figurent notamment les dépenses de matériel de pêche, d'entretien et de réparation. En 2004, ces dépenses représentaient 15,8 % du chiffre d'affaires et 14,7 % en 2005.

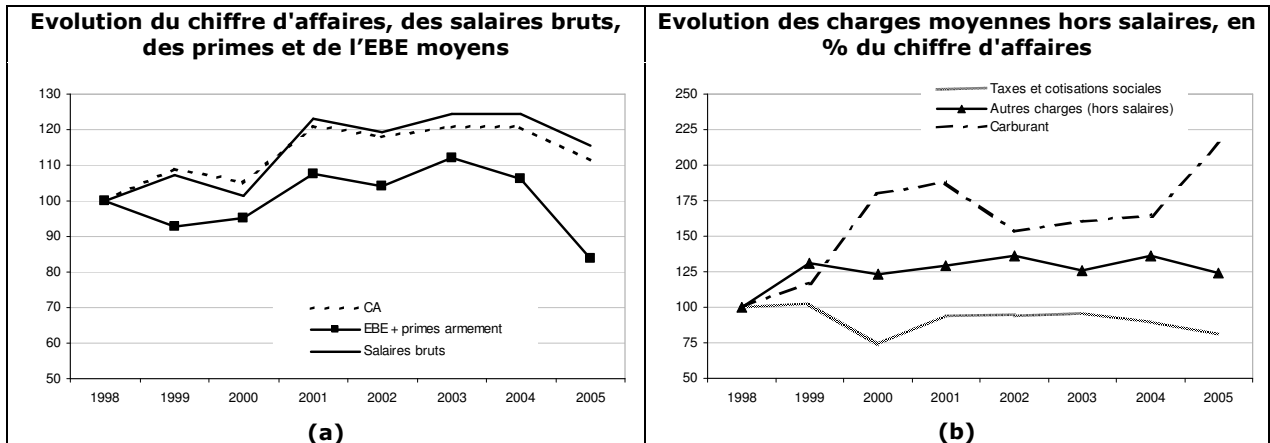


**Figure 10 : Ensemble de l'échantillon : évolution des agrégats comptables, 1998-2005 (euro constant 2005)**  
(Source : Observatoire économique régional des pêches)

<sup>14</sup> Un degré de liberté d'une année a été conservé : un navire peut faire partie de l'échantillon s'il a été renseigné sur la période au moins 7 années sur 8.

<sup>15</sup> La fonction log-linéaire est de la forme suivante :  $\ln(\text{EBE} + \text{primes}) = -0,0401 \cdot \text{Année} + 91,395$ , avec un  $r^2$  égal à 63%.

Une forte proportion de la flottille de chalutiers dragueurs est localisée dans les ports riverains ou voisins de la baie de Saint-Brieuc (Erquy, Saint-Quay-Portrieux, Paimpol), à proximité de la pêcherie de coquilles Saint-Jacques. La situation économique de ces navires, inféodés aux pêcheries situées dans la bande côtière des 12 milles nautiques, s'est particulièrement dégradée en 2005 (Figure 11). L'érosion de la rémunération de l'armement (EBE et primes armement) est nette sur la dernière année. La stabilité du chiffre d'affaires en 2004 et ce depuis 2001, a permis d'amortir l'augmentation des dépenses de carburant et des autres charges (hors salaires), survenue en 2004. Au contraire, chiffre d'affaires et rémunération de l'équipage ont évolué à la baisse en 2005 et retrouvent un niveau proche de celui atteint en 1999, au moins pour le chiffre d'affaires (a). Le poste carburant (b) a progressé en 2001, tandis que l'ensemble de l'échantillon enregistrait une baisse.



**Figure 11 : Chalutiers-dragueurs : évolution des agrégats comptables, 1998-2005 (euro constant 2005)**  
(Source : Observatoire économique régional des pêches)

Les chalutiers exclusifs, principalement localisés en Bretagne Sud (quartiers maritimes du Guilvinec, de Concarneau et de Lorient) sont les unités les plus affectées par la hausse du prix du carburant. Les dépenses énergétiques ont été multipliées par 2,5 en 2005 par rapport à 1998 (Figure 12). Sur la même période, les rémunérations des équipages ont peu évolué, à l'exception d'une baisse en 2000 (reflétant déjà l'impact du prix du carburant). La baisse de la rémunération de l'armement atteint en moyenne annuelle 6,7 %<sup>16</sup>. A chiffre d'affaires quasi-constant (stabilité sur la période d'étude), les charges d'exploitation (hors salaires, taxes et cotisations) accusent un recul significatif en 2005, de l'ordre de -22 % par rapport à l'année 1998. Les dépenses d'entretien-réparation et de matériel de pêche représentent la moitié de ces charges et sont en partie assimilées à un coût fixe.

<sup>16</sup> Ce taux de croissance instantané est très proche de la hausse annuelle du prix du carburant sur la période 1994-2005 qui s'élève à 6,9 %. La fonction log-linéaire de l'évolution de la rémunération de l'armement des chalutiers exclusifs est du type :  $\ln(\text{EBE}+\text{primes}) = -0,0674 \cdot \text{Année} + 146,18$ , avec un  $r^2$  égal à 77 %.

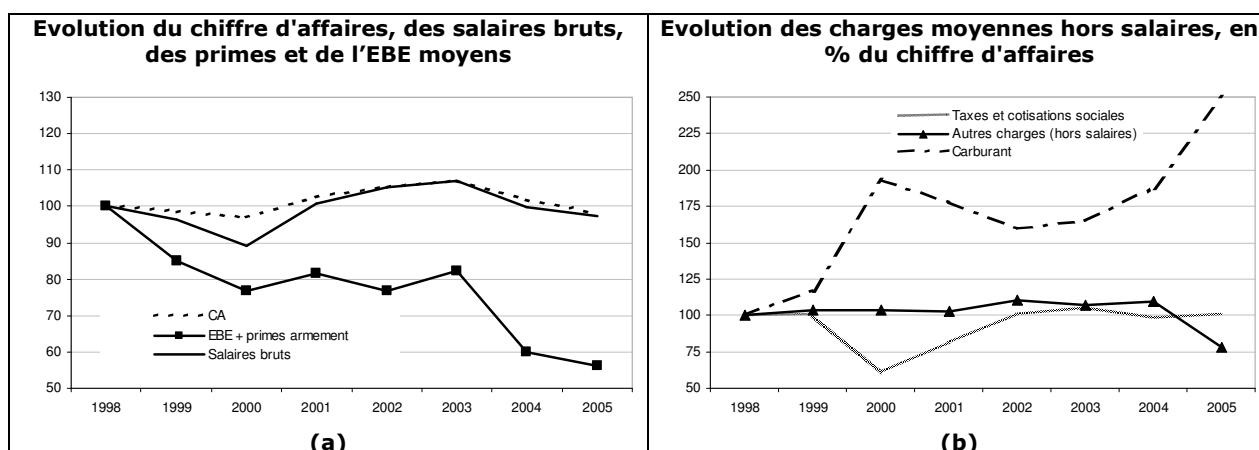


Figure 12 : Chalutiers exclusifs : évolution des agrégats comptables, 1998-2005 (euro constant 2005) (Source : Observatoire économique régional des pêches)

Les dormants sont les seules unités à éviter une érosion de la rémunération de l'armement en fin de période (Figure 13). La situation économique de ces navires se maintient en 2005 à un niveau comparable à celui qui a été constaté en 2003 et 2004. Les salaires bruts ont même atteint en 2005 le niveau le plus élevé sur la période. Si l'augmentation du coût énergétique est près de deux fois supérieure en 2005 à ce qu'il était en 1998, cette évolution n'affecte pas sensiblement les revenus.

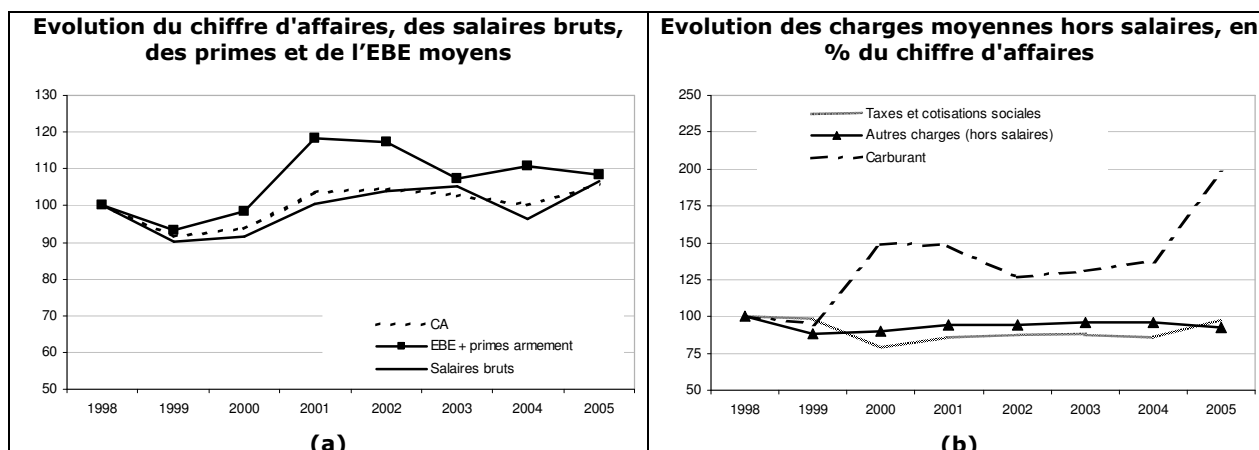


Figure 13 : Dormants : évolution des agrégats comptables, 1998-2005 (euro constant 2005) (Source : Observatoire économique régional des pêches)

### Impact du prix du carburant

Les analyses précédentes sur l'évolution des revenus à la pêche ont clairement mis en évidence le poids stratégique du carburant chez les chalutiers exclusifs. Si la forte hausse du prix de ce facteur en 2005 n'est pas en soi un fait surprenant (une situation similaire mais de plus faible ampleur était apparue en 2000), elle a provoqué au sein du secteur une prise de conscience de la nécessité d'intégrer ce phénomène.

### Evolution du prix du carburant

L'évolution du prix courant du gazole est retracée sur la figure suivante (Figure 14). Les statistiques disponibles depuis 1985 proviennent de la Direction des Ressources Energétiques et Minérales (DIREM) du Ministère de l'économie et des finances<sup>17</sup>. Elles traduisent les prix hors toutes taxes (hors TVA, TIPP<sup>18</sup> et autres taxes) des sociétés déclarant leur prix hebdomadaire

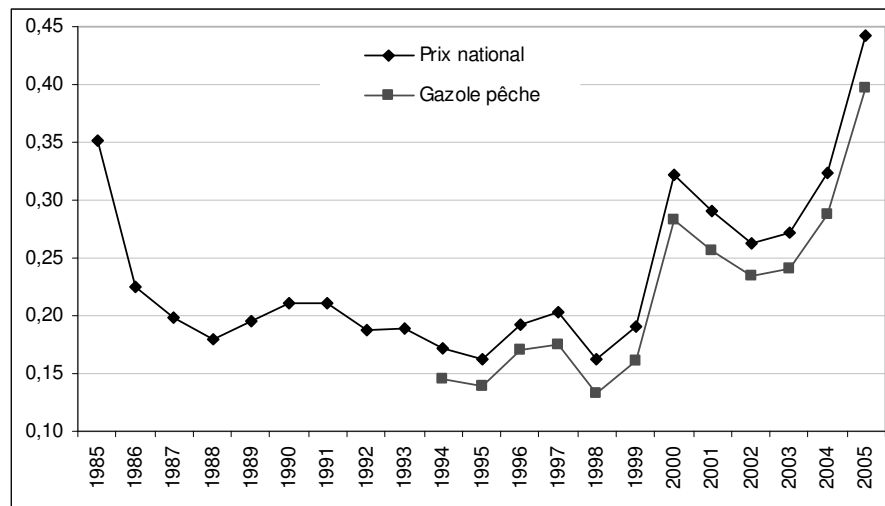
<sup>17</sup> <http://www.industrie.gouv.fr/cgi-bin/industrie/recherche.pl>

<sup>18</sup> Taxe sur les Importations des Produits Pétroliers.



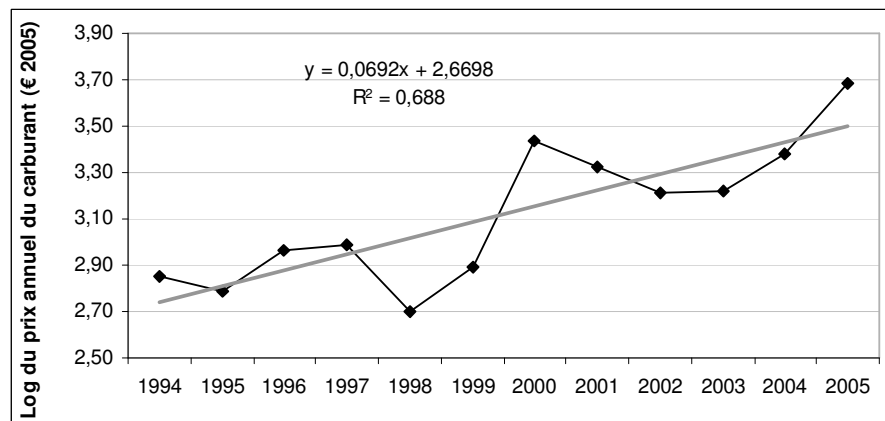
après de la DIREM. Les prix annuels du gazole pêche (fournis par la Coopérative Maritime du Pays Bigouden), inférieurs de 10 à 16 % aux prix nationaux, sont décrits sur la même figure depuis 1994.

La hausse intervenue en 2000 avait été compensée par un allègement des charges sociales, une exonération de la taxe créée et de la redevance d'équipement des ports de pêche (Observatoire Economique Régional des Pêches, 2002). Si cette augmentation a laissé place à un recul du prix du gasoil jusqu'en 2002, l'augmentation actuelle s'inscrit davantage dans une perspective de long terme, amenant les acteurs à explorer de nouvelles pistes visant à réduire la consommation de combustible.



**Figure 14 : Evolution du prix annuel du gazole, en euro courant**  
 (Sources : Ministère de l'Economie, des finances et de l'industrie (prix national) et Coopérative Maritime du Pays Bigouden (prix du gazole pêche))

La montée spectaculaire des cours du pétrole depuis 2003 est donc à relativiser à l'échelle des deux dernières décennies. En effet, le cours du pétrole en euro courant pour l'année 1985 était à mi-chemin des cours constatés en 2004 et 2005. En euro constant sur la base de l'année 2005, le prix au litre du carburant à la pêche a augmenté de 6,9 % par an depuis 1994 (Figure 15).



**Figure 15 : Evolution du prix annuel du carburant (en Log) par litre (euro constant 2005)**  
 (Source : Coopérative Maritime du Pays Bigouden)

## Application d'un mécanisme de compensation

La sensibilité des armements à la pêche au coût du facteur énergétique, en particulier les navires utilisant les arts traïnants, a conduit les acteurs à intégrer cette contrainte durable dans la gestion de leur outil de production. Cela s'est traduit par la création d'un nouvel outil de compensation en 2004, baptisé FPAP. Ce nouvel outil de prévention des aléas à la pêche (Fonds de Prévention des Aléas Pêche - FPAP) a été institué en novembre 2004. Ce nouveau mécanisme a pour vocation principale de réduire l'impact du prix du carburant<sup>19</sup>.

Le FPAP, constitué sous forme de syndicat professionnel, a été créé le 9 avril 2004, sous l'impulsion de la Confédération de la Coopération, de la Mutualité et du Crédit Maritime. Le FPAP intervient sur les marchés à terme du pétrole pour acquérir des options financières auprès d'établissements financiers spécialisés. Selon les options d'achats ("Call") souscrites par le FPAP auprès d'établissements financiers, ceux-ci reversent au FPAP la différence entre la cotation moyenne mensuelle de l'indice de référence pour les produits pétroliers et le seuil maximal (dans le seul cas où la cotation mensuelle excède le seuil maximal de l'option choisie). Cette différence est ensuite reversée aux adhérents du FPAP<sup>20</sup>.

La mise en place de cet outil à l'échelle nationale a eu deux effets sur la structure des charges d'exploitation. Le premier, sans conséquence notable sur les revenus à la pêche, concerne la perception par le FPAP de la cotisation des pêcheurs adhérents<sup>21</sup>. Le second effet porte sur le montant de l'indemnisation perçue au titre du FPAP. Ce produit vient en déduction des charges supportées par l'équipage<sup>22</sup> et a nécessité la construction d'un nouvel agrégat dans les comptes d'exploitation. Dans la mesure où cet encaissement répond directement à la forte hausse du prix du carburant pour l'année 2005, il convient de comparer le coût brut (sans indemnité FPAP) du carburant en 2005 et le coût net (après déduction de cette indemnité) supporté par les navires. La figure suivante (Figure 16) met en rapport la dépense énergétique par flottille (sur la base de l'échantillon 2004/2005 de 477 navires) en pourcentage des ventes brutes pour les années 2004 et 2005. La hausse réelle du poste gazole a été limitée à 2 % chez les chalutiers dragueurs et à 1 % chez les chalutiers exclusifs.

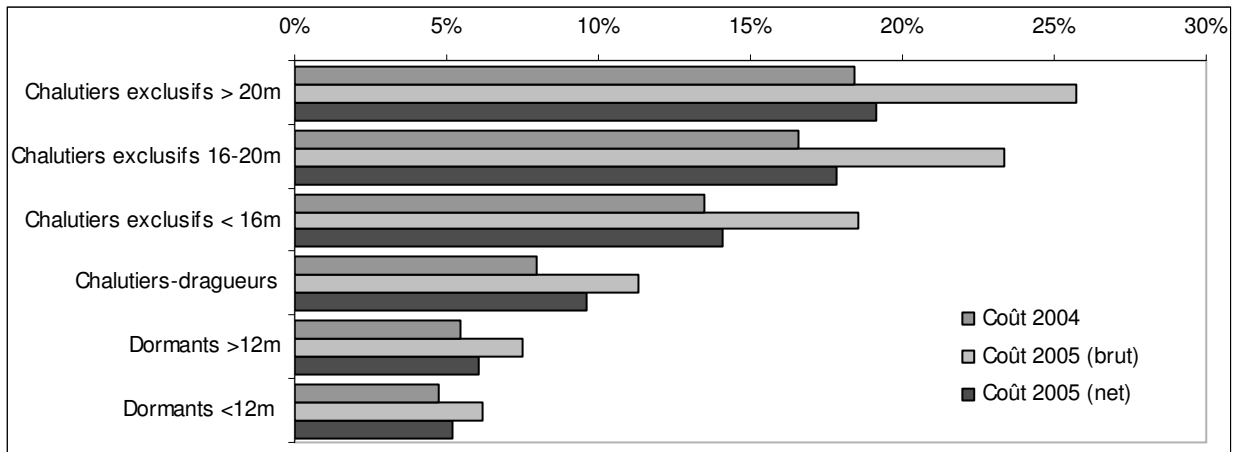
---

<sup>19</sup> Le montant de l'indemnisation est intégré aux frais communs dans le compte d'exploitation des entreprises de pêche artisanale (Observatoire Economique Régional des Pêches, 2006).

<sup>20</sup> L'Etat français a participé au financement du FPAP. Cette intervention financière a fait l'objet, le 19 avril 2006, de l'ouverture de la procédure formelle d'examen de la part de la Commission Européenne (Union Européenne, 2006). La Commission Européenne considère en effet que la participation de l'Etat français à hauteur de 65 millions d'euros au 19 avril 2006 au FPAP relève d'une mesure discriminatoire à l'égard des autres secteurs d'activité économique à l'échelle européenne. Une enveloppe supplémentaire de 22 millions d'euros a été versée par l'Etat au FPAP au second semestre 2006. La contribution financière des pêcheurs adhérents s'élève à 4 millions d'euros.

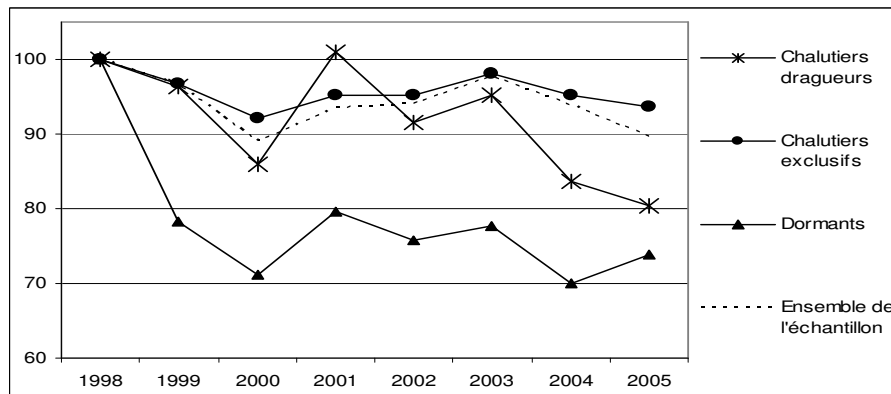
<sup>21</sup> Il est d'ailleurs difficile de distinguer dans les comptes d'exploitation, le montant annuel pour chaque entreprise de pêche de la cotisation au FPAP. Celui-ci est compris dans les "diverses charges externes de l'armement". Le montant de la cotisation implique un droit d'adhésion de 150 € et une cotisation annuelle pour la couverture de risques d'un montant minimum de 200 €. Cette cotisation annuelle pour l'année 2005 est calculée pour un volume de carburant sur une base de 0,0035 €/litre.

<sup>22</sup> La structure des comptes à la pêche artisanale (Le Pichon, 1978) distingue en effet les charges d'équipage et les charges d'armement après déduction de frais communs à ces deux éléments. Il est d'usage de considérer dans ces frais communs les dépenses de carburant.



**Figure 16 : Coût du carburant (brut et net) en % des ventes en 2004 et 2005 (Source : Observatoire économique régional des pêches)**

Si la tendance à une élévation du prix des énergies fossiles sur la longue période est désormais une certitude (OCDE, 2004), l'ajustement des comportements en matière de consommation physique des produits pétroliers (que ce soit à usage final ou intermédiaire) obéit essentiellement à un horizon de courte période. Sur la période 1998-2005, on observe une baisse de la consommation physique de carburant pour l'ensemble des flottilles (base de 191 unités). Cette baisse atteint 20 % en 2005, comparée au niveau de consommation en 1998 (pour un montant de chiffre d'affaires identique). Cette tendance concerne essentiellement les flottilles des chalutiers dragueurs et des dormants pour lesquelles une réduction annuelle de 2 % est constatée. Plus sensibles au coût du carburant, les chalutiers exclusifs ont réduit plus faiblement leur consommation physique (-0,4 % par an) sur la période 1998-2005 et maintiennent leur niveau d'utilisation énergétique depuis 2000.



**Figure 17 : Evolution de la consommation physique de carburant par navire, évolution 1998-2005 (Source : Observatoire économique régional des pêches)**

Le comportement des unités les plus dépendantes du facteur gazole ne semble donc pas avoir été modifié au cours de cette période affectée par deux mouvements de hausse du prix du pétrole<sup>23</sup>.

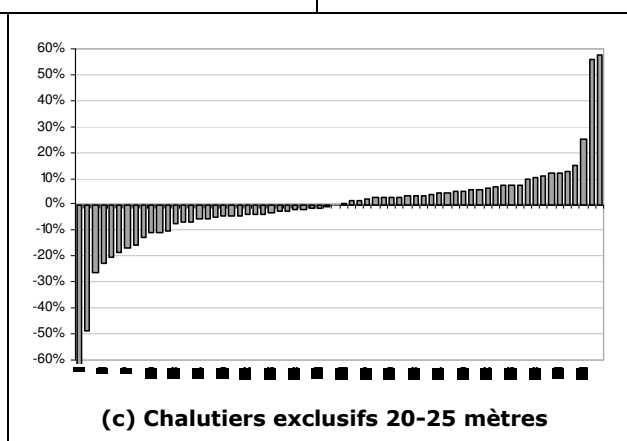
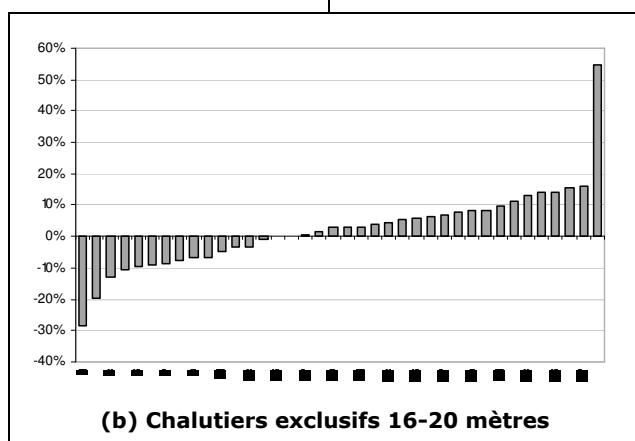
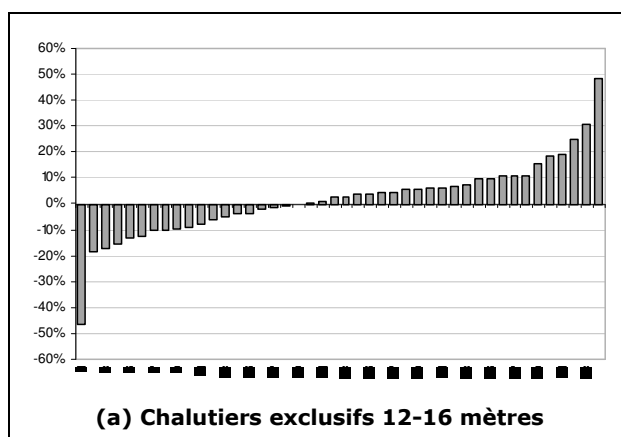
<sup>23</sup> Du point de vue de l'analyse conjoncturelle, traitant des faits économiques du présent et d'un passé proche, un événement extérieur (prévisible ou aléatoire) assimilé à un choc exogène devrait entraîner une modification du comportement des acteurs. Or, la consommation physique de carburant des chalutiers exclusifs n'apparaît pas modifiée à la suite des « deux chocs pétroliers » de l'année 2000 et 2005, comme si aucun mouvement conjoncturel n'était survenu.

Une analyse centrée sur les chalutiers exclusifs montre que la hausse du prix du carburant entre 2004 et 2005<sup>24</sup> n'a pas entraîné une modification des comportements en termes de consommation physique au sein des trois segments (Tableau 8). L'ensemble de ces navires a utilisé environ 340 tonnes de carburant en 2004 comme en 2005. Le mécanisme de compensation créée en 2004 (FPAP) a neutralisé totalement l'effet prix.

**Tableau 8 : Consommation moyenne de carburant des chalutiers exclusifs en 2004 et 2005 (en tonnes)**  
(Source : Observatoire économique régional des pêches)

	Echantillon	Consommation moyenne en 2004	Consommation moyenne en 2005
<b>CHALUTIERS EXCLUSIFS &lt; 16 M</b>	44	163	163
<b>Chalutiers exclusifs 12-16 m</b>	38	288	291
<b>Chalutiers exclusifs &gt; 20 m</b>	66	489	483
<b>Ensemble des chalutiers exclusifs</b>	148	340	339

L'examen des comportements individuels (Figure 18) montre une dispersion symétrique des comportements en matière de consommation énergétique. La marge de fluctuations des comportements individuels se situe entre -20 % et +20 %, une fois écartées les valeurs extrêmes (lesquelles atteignent -67 % et +58 % pour le segment des 20-25 mètres). La valeur du premier quartile est comprise entre -5 % et -7 % et celle du troisième quartile se situe entre 5 % et 8 % selon le segment de chalutiers.



**Figure 18 : Consommation annuelle physique de carburant : évolution 2004-2005 en %** (Source : Observatoire économique régional des pêches)

<sup>24</sup> Le prix du gazole pêche a augmenté de 35 % entre ces deux années, alors que l'évolution annuelle depuis 1994 atteint 6,9 %.

## Conclusion

L'examen des revenus à la pêche en 2005 met en avant l'impact du coût du carburant. Si les navires pratiquant les arts dormants semblent peu affectés par l'augmentation du gazole, les chalutiers exclusifs accusent un recul net de la rémunération du capital (EBE et primes armement), déjà entamée sur les années antérieures. La mise en place d'un outil compensatoire a permis de neutraliser l'impact du coût énergétique, en particulier sur les revenus du travail, en 2005. Se pose cependant le problème du financement d'un tel mécanisme, notamment dans une perspective de hausse du coût énergétique sur le long terme. En effet, les analyses de prospective sur l'évolution du prix du pétrole concluent généralement, dans le scénario le plus favorable, à un maintien des cours de l'année 2005 (Maurice, 2001 ; Brook *et al.*, 2004). Dans ce contexte, des mesures d'adaptation des flottes de pêche du type structurel devraient être privilégiées afin d'anticiper les hausses futures du coût du composant énergétique.

## Références bibliographiques

Boncoeur, J., Daurès, F., Guyader, O., Martin, A., Le Floc'h, P., Thébaud, O., (2004). Comparing bookkeeping and field survey methods for assessing fishing fleets economic performance. A case study of Brittany fishing fleet (France). In: Proceedings of the Twelfth Biennial Conference of the International Institute of Fisheries Economics and Trade, July 21-30, 2004, Tokyo, Japan: What are Responsible Fisheries? edited by Yoshiaki Matsuda and Tadashi Yamamoto, compiled by Ann L. Shriver. International Institute of Fisheries Economics & Trade, Corvallis OR, 2004.

Brook, A.-M., Price R., Sutherland D., Westerhund N., André C., (2004), Oil prices developments: drivers, economic consequences and policy responses, OECD, Economics Department Working papers, No.412, 51 p.

Le Floc'h, P., Bihel, J., Daurès, F., Guyader, O., Thébaud, O., Boncoeur, J., (2006). Assessing economic performance and capital productivity in the fisheries sector – The case of fishing vessels in Brittany (France). In: Proceedings of the Thirteenth Biennial Conference of the International Institute of Fisheries Economics & Trade, July 11-14, 2006, Portsmouth, UK: Rebuilding Fisheries in an Uncertain Environment. Compiled by Ann L. Shriver. International Institute of Fisheries Economics & Trade, Corvallis, Oregon, USA, 2006.

Le Pichon, A, (1978). Les comptes du pêcheur artisan, CEASM, Paris, 65 p.

Marchal, P. (Ed.), (2006). Technological developments and tactical adaptations of important EU fleets (TECTAC). Final report of the European Union project n°Q5RS-2002-01291, 652 p.

Martin, A., Le Floc'h, P., Le Lec, G., (2006). Résultats des flottilles artisanales 2004/2005 – Note de synthèse. Observatoire Economique Régional des Pêches de Bretagne.

Maurice, J., (2001). Prix du Pétrole, Conseil d'Analyse économique, Paris, 195 p.

Observatoire Economique Régional des Pêches, (2006). Résultats des flottilles artisanales 2004/2005 – Note de synthèse, 62 p.

Observatoire Economique Régional des Pêches, (2003). Résultats des flottilles artisanales 2001/2002 – Note de synthèse, 67 p.

OCDE, (2004). Perspectives économiques de l'OCDE, Chapitre IV. Evolution des prix du pétrole : moteurs, conséquences économiques et ajustement des politiques, n°76, Paris, 32 p.

Union Européenne, (2006). Aide d'Etat – France – Aide d'Etat n°C 9/2006 (ex NN 85/2005) – Fonds pour la prévention des risques liées aux activités du secteur de la pêche, Journal Officiel de l'Union Européenne, 19.4.2006.



# Le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture

Philippe Paquette  
Ofimer

## Introduction

Cette analyse du marché français des produits aquatiques repose sur plusieurs critères. Tout d'abord, est abordée l'étude de la consommation totale par la méthode du bilan d'approvisionnement, c'est-à-dire en comparant la production, les importations et les exportations après avoir converti toutes ces données en équivalent poids vif. Puis sont comparés les différents circuits de distribution avant de suivre l'évolution de la demande des différentes familles de produits, frais ou transformés. Après un point sur les nouveaux produits et en particulier l'analyse des matières premières qu'ils incorporent, un éclairage est donné sur l'évolution récente des prix.

## La consommation totale

Au sein de l'Union européenne, la France est le premier pays consommateur de produits aquatiques avec, en 2005, 21 % des produits consommés en volume, devant l'Espagne 20 % et l'Italie 14 % (Ofimer, d'après Eurostat). La consommation par habitant en France a augmenté de 13 % en 9 ans puis de 25 % en 7 ans (Figure 19). En 2005, un habitant consomme en moyenne 36 kg de produits aquatiques par an. Durant cette période la part des produits importés a grandi : le ratio import sur production est passé de 1,2 en 1989 à 2,3 en 2005.

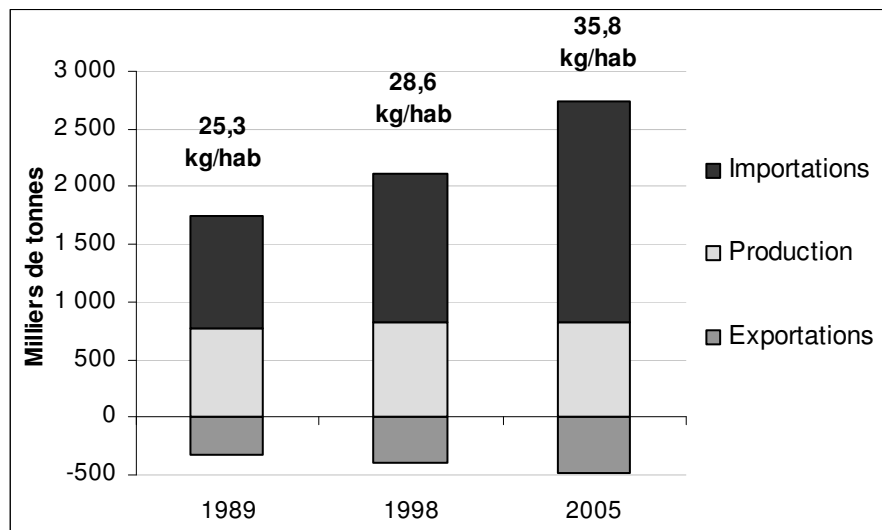


Figure 19 : Evolution de la consommation française en poids équivalent entier (Source : Ofimer)

## Bilan d'approvisionnement

La part des poissons et des coquillages, crustacés est stable dans la consommation totale (en poids équivalent entier). Par contre, on constate une hausse de la part de marché des produits d'élevage entre 1989 et 1998 (saumon, crevettes) qui passe de 22 à 26 % de la consommation, puis une stabilisation. Dans les pays européens, la part de marché de l'aquaculture dans la consommation est plus importante pour les coquillages et crustacés que pour les poissons. En France, la moitié des coquillages et crustacés consommés sont issus de l'aquaculture contre 10 % pour les poissons.

### Production française

La comparaison de la structure de l'offre à travers la production française et de la demande à travers la consommation montre un déséquilibre (Figure 20). Quel que soit le produit, la production française n'est pas suffisante par rapport à la consommation des ménages et particulièrement pour les crustacés, coquillages, salmonidés...

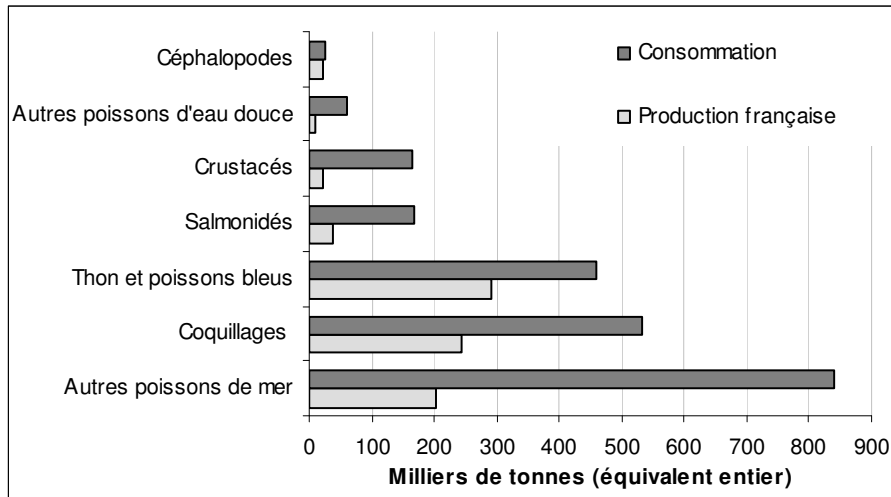


Figure 20 : Structure de l'offre et de la consommation française (Source : Ofimer)

### Importations et exportations

Le poids des importations s'accroît avec une concentration des importations. En 2005, les 8 groupes d'espèces principales représentent environ 70 % de la valeur totale importée (Figure 21). De plus, il existe une tendance de plus en plus forte à la concentration des importations : la part "autres" est passée de 51 % en 1989 à 37 % en 1998, puis à 31 % en 2005.

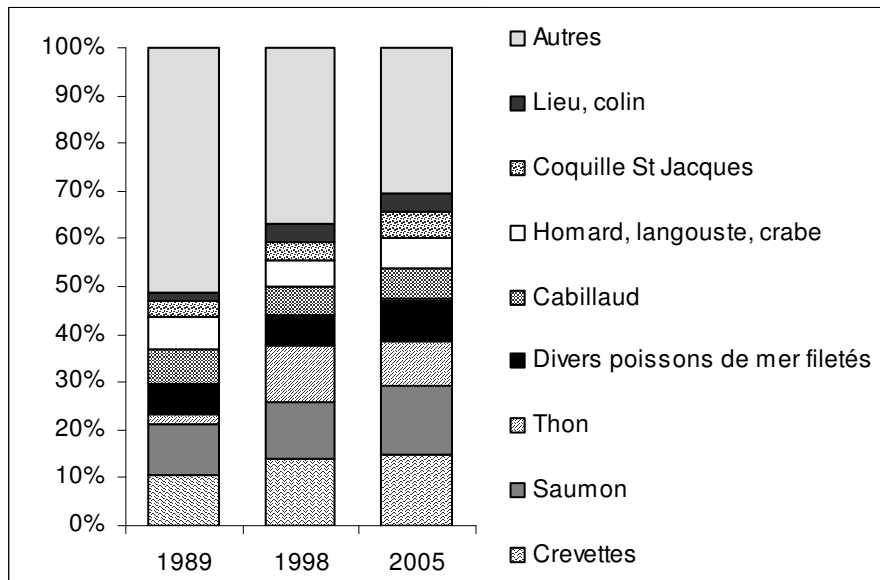


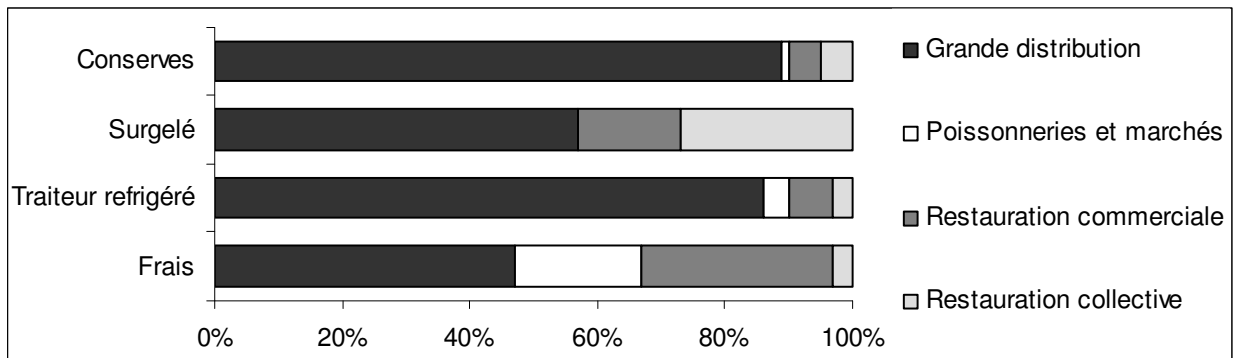
Figure 21 : Evolution de la répartition des importations (en valeur) (Source : Ofimer d'après Douanes)

La dispersion de l'origine des produits est aussi intéressante à analyser : les 12 premiers pays fournisseurs représentent 58 % de la valeur des importations en 2005. En revanche, il y a aussi une concentration plus forte des destinations pour les exportations : les 12 premiers pays clients représentent 84 % de leur valeur (Source : Direction Nationale des Statistiques du Commerce Extérieur/DNSCE).



## Les circuits de distribution

L'évolution des circuits de distribution montre une concentration des ventes en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS). Les conserves (thons, sardines, maquereaux...) et les produits traiteurs (poissons fumés, surimi, crevettes cuites) disponibles au rayon frais sont l'apanage de la grande distribution (plus de 80% des achats) (Figure 22). Le marché des produits surgelés est divisé entre la restauration (commerciale ou collective) et la grande distribution. Pour les produits frais, la grande distribution est moins présente (45 % environ des achats). Par contre la restauration commerciale est un débouché très important pour ce type de produit. Cette restauration pourrait s'approvisionner plus largement auprès de la production française qu'elle ne le fait car il y a une sorte de méconnaissance de ce secteur dynamique, important et qui achète des produits frais.



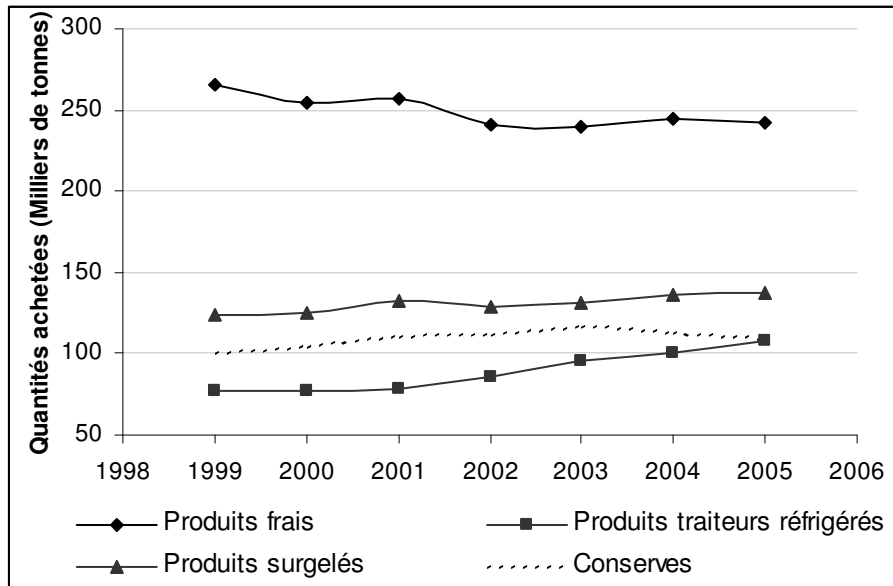
**Figure 22 : Répartition des achats de produits aquatiques (en volume) par présentation et par circuit en 2004 (Sources : TSN et Gira pour Ofimer)**

Au niveau des GMS, on assiste aussi à une concentration des ventes : en 2000, les 10 premières espèces représentaient 70 % de la valeur des ventes, en 2005, elles représentent 76 %. De plus, il y a une réduction du nombre d'espèces : en 2000, plus de 20 espèces étaient vendues au rayon poissonnerie des GMS ce qui n'est plus le cas en 2005. Ce sont les espèces bon marché qui ont été éliminées des rayons. Les GMS ont concentré leurs ventes sur des espèces à image forte à prix relativement élevé en s'approvisionnant moins cher en particulier à l'importation.

## Les grandes tendances de la consommation

### Produits frais versus produits transformés

Les produits frais représentent 40 % de la valeur vendue mais ces dernières années, les achats en quantité baissent (sauf pour le frais pré-emballé). Les achats de produits surgelés (23 % de la valeur) et de conserves (18 %) sont relativement stables entre 1999 et 2005. Par contre, les produits traiteurs réfrigérés sont en constante progression. Ces produits fortement transformés, issus de l'industrie agroalimentaire mais vendus au rayon frais, séduisent de plus en plus les consommateurs.



**Figure 23 : Evolution des achats de produits aquatiques par les ménages français (Source TSN pour Ofimer)**

Cette évolution se fait par une perte d'acheteurs de produits frais, une stabilité du nombre d'acheteurs de surgelés et de conserves et un recrutement d'acheteurs de produits traiteurs réfrigérés. En effet, les nouveaux consommateurs de produits aquatiques achètent préférentiellement des produits traiteurs réfrigérés. A l'intérieur des poissons vendus frais, la perte de consommateurs est la plus importante au niveau des produits frais entiers. Cette baisse du taux de pénétration dans les achats des ménages est plus faible pour les poissons frais découpés. Par contre, pour les poissons frais préemballés et précuits réfrigérés, ce taux a tendance à augmenter.

### Les nouveaux produits

L'Ofimer réalise une veille nouveaux produits depuis quelques années. Le caractère "nouveau" des produits a été pris dans une acception large. Tout nouveau conditionnement, nouvelle recette, nouvelle marque, communication et mise en avant particulière, obtention d'un label officiel ou d'une marque privée nouvelle ont été rapportés. Cette synthèse s'appuie sur les observations effectuées tout au long de l'année à travers la presse spécialisée (Produits de la mer, Linéaires, LSA, RIA, Seafood International). Les sites internet d'entreprises identifiées par revues de presse sont utilisés pour valider et rechercher des informations complémentaires.

Parmi ces produits, le saumon reste la matière première la plus présente dans les nouveaux produits lancés sur le marché français (24 % des nouveaux produits en 2005) devant les poissons blancs en général (16 %), puis les crustacés (crevette : 13 %), le thon (9 %), la coquille Saint Jacques (6 %) ... Ces espèces sont les espèces présentes sur le marché international et donc importés sur le marché français. Les nouveaux produits se développent sur la base de matières premières vendues internationalement sur tous les marchés. D'autre part, ces nouveaux produits sont pour les trois quart des produits traiteurs réfrigérés qui représentent la moitié du chiffre d'affaires de l'industrie française de transformation (Ofimer, présentation au Groupe Innovation du 15 novembre 2004)

### Un point d'actualité : l'évolution des prix

L'évolution des prix sur le moyen terme est représentée sur la figure ci-dessous. Il ne s'agit pas des prix relevés directement à l'importation et à l'exportation mais des prix après conversion en équivalent produit entier pour éviter le biais lié au fait que sont importés de plus en plus de produits transformés avec de la valeur ajoutée.

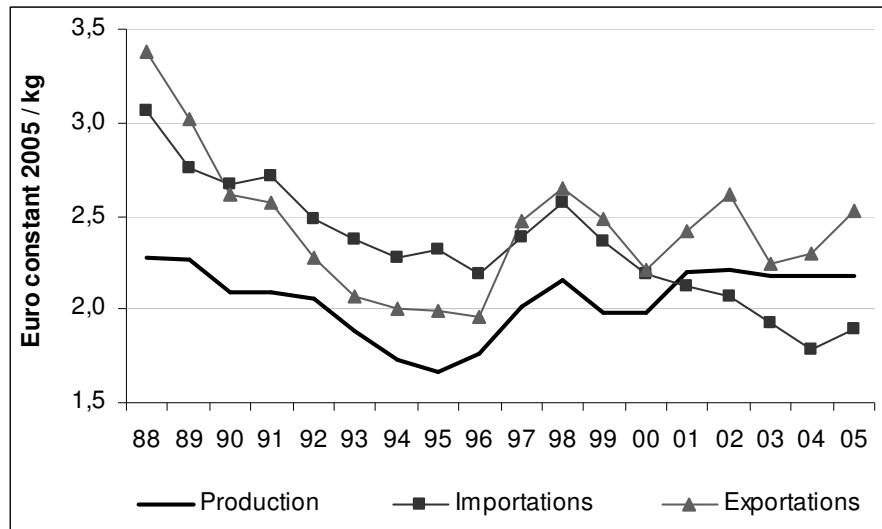


Figure 24 : Evolution des prix (après conversion en équivalent produit entier) (Source : Ofimer)

Il y a une certaine corrélation entre les prix à la production et à l'importation. La courbe du prix moyen à l'importation est passée sous celle du prix moyen à la production en 2000, mais après une période de déflation, les prix internationaux sont remontés en 2005 et 2006.

Au niveau de la vente au détail en France, sur la période 2000-2004, il y a globalement une tendance à la baisse des prix des produits aquatiques et depuis 2005-2006, on assiste à une remontée des prix. Elle est très nette sur le prix en GMS du saumon en filet ou sur la sole entière (Source : Service des Nouvelles des Marchés). Les consommateurs sont alertés par cette remontée des prix et les dernières données de consommation montrent un ralentissement net de la consommation en frais liée en partie à cette augmentation.

Cependant, en comparant avec les niveaux de prix de la viande, les gammes de prix sont équivalentes à celles des poissons. Comme pour la viande, il existe des produits chers et d'autres plus accessibles. Le poisson ne doit pas être perçu comme un produit cher et inabordable.

## Conclusion

En résumé, on observe :

- une croissance de la consommation alimentée par les importations,
- une concentration des importations sur quelques produits phares, mais dont les origines géographiques sont de plus en plus diverses,
- un recours à l'aquaculture encore progressif mais qui devrait de nouveau s'accroître (après le Saumon et la Crevette, viennent le Tilapia, le Pangasus et le Cabillaud),
- une croissance de la consommation qui profite aux GMS et à la restauration hors domicile,
- une croissance de la consommation tirée par les produits traiteurs réfrigérés qui attirent les nouveaux consommateurs, mais qui sont fabriqués à partir de quelques espèces "matière première" importées,
- une concentration de l'offre GMS sur quelques espèces à forte image en recherchant des approvisionnements à l'import pour une question de prix et de régularité,

Dans ce contexte, une question se pose : Quelle est la place pour les espèces de la pêche française ? La première idée à développer serait un positionnement qualitatif à rechercher avec une qualité intrinsèque accompagné d'une bonne stratégie de commercialisation mais avec maîtrise des coûts (dès la capture). Il apparaît aussi opportun de valoriser les produits par la transformation. Ce pose alors le problème de la régularité d'approvisionnement et d'une gamme extrêmement large d'espèces. La place des produits de la pêche dépend aussi de l'utilisation des co-produits qui reste encore sous développée.



## Débat de la Session 1

---

Animé par Pierre-Georges Dachicourt (président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins)

Pierre-Georges Dachicourt introduit les débats en remarquant que la demande en produits de la mer est de plus en plus forte alors que les ressources diminuent. Il se demande alors quelles sont les moyens de répondre à cette demande croissante. Il s'adresse ensuite à Serge Garcia pour lui demander quelles sont les espèces considérées en récupération.

**Serge Garcia** (FAO) :

Seuls quelques stocks au niveau mondial sont considérés en récupération (quelques stocks de mérus, de crevettes). Il s'agit de stocks qui ont été très exploités pendant une période et dont l'exploitation actuelle est faible pour permettre une régénération du stock. Cette régénération n'est pas systématique : l'exemple de la dorade rouge en Mauritanie ou de la morue au Canada montre qu'un repos biologique ne se traduit pas forcément par une régénération du stock.

**Yann Giron** (Arméris) :

S'il existe de nombreux outils de gestion, il faut avant tout avoir la capacité de les utiliser. Dans certains cas, cette capacité n'existe pas. Les systèmes de gestion sont souvent défaillants, peu d'investissements sont réalisés sur ces aspects. L'absence de ces systèmes de gestion efficace induit un coût économique important pour la pêche. Il y a aussi une absence d'équité dans le traitement du dialogue. Par ailleurs, il est nécessaire de mieux préciser le rôle de chacun dans la mise en œuvre des processus de gestion. Cela constitue un enjeu majeur pour la gestion des pêches.

**André Le Berre** (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne) :

Il est difficile d'attribuer des Quotas Individuels Transférables (QIT) pour certaines pêcheries par exemple pour les pêcheries de maquereaux qui se sont effondrées et pour lesquelles il n'y a pas de références historiques récentes. D'autre part, quelle est la différence entre la situation actuelle du prix des navires qui comprend le droit d'accès et le prix en cas de découplage des droits et des navires ? Le prix du navire va diminuer mais celui des droits va augmenter.

**Jean-Claude Cueff** (Direction générale des pêches et des affaires maritimes, Commission européenne) :

Les effets attendus du découplage entre les droits de propriété et la valeur des navires d'occasion sont indépendants d'un système de QIT. Dans un système de licences où la licence est attribuée à un armateur et non à un navire, on constate que le prix des navires sur le marché de l'occasion est environ deux fois plus faible que celui que l'on peut constater quand le découplage n'existe pas. Il apparaît alors un marché des droits de pêche parallèles qui peut compenser tout ou partie de la baisse du prix du navire. Cependant, le marché devient beaucoup plus flexible et transparent.

**François Gauthiez** (Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, Ministère de l'agriculture et de la pêche) :

Tout ce qui est rare est cher. Le découplage permettrait une clarification entre les questions liées à l'outil de production et celles liées aux droits d'accès à la ressource. Les droits de pêche seraient clairement identifiés, ce qui permettrait de réaliser des investissements avec plus de visibilité sur l'avenir à condition que ces droits de pêche soient établis sur un support pertinent. Il existe une crise de la gouvernance. Les coûts d'administration (collecte de données, surveillance, contrôle, système d'information...) sont pour l'instant insuffisants. La formation des agents de l'Etat n'est pas non plus satisfaisante, la seule formation existante étant celle des Affaires maritimes. Les systèmes de gouvernance seraient plus efficaces s'ils reposaient sur une meilleure collaboration entre les scientifiques et les professionnels. Cette collaboration a un coût et demande une formation des uns et des autres pour un meilleur dialogue.

**Philippe Cury** (IRD) :

Les tendances présentées sont souvent très linéaires mais quelle est la pertinence du linéaire dans le monde réel ? Il serait important, par exemple, de prévoir les discontinuités dans les tendances.

**Jean-Marie Wacogne** (Comité local des pêches et des élevages marins de Boulogne sur mer et pêcheur à Etaples) :

Quand on parle de la diminution des ressources, seuls les pêcheurs sont mentionnés. Or, ils n'en sont pas les seuls responsables, il faudrait aussi faire apparaître la mortalité consécutive à la pollution ou celle liée aux changements climatiques.

**Philippe Gros** (Ifremer) :

La remarque précédente est pertinente et si l'on sait bien quantifier la mortalité due à l'effort de pêche, on sait très mal quantifier celle liée aux autres causes. On peut citer par exemple le "scandale" des poissons pollués par les métaux lourds ou par les polluants organiques. Si les aspects de pollution et de changements climatiques sont souvent peu abordés quand on aborde les problèmes de pêche, cela peut être dû à un système qui est encore assez sectorisé. Ce qui relève de la pêche est traité par le dispositif de régulation de la Politique commune des pêches et ce qui relève de la stratégie marine européenne avec un objectif de reconstitution d'un bon état environnemental des écosystèmes halieutiques est traité par une autre administration dans un autre cadre.

**Patrice Cayré** (IRD) :

Quelle est la part des pays en développement dans les importations françaises de produits de la mer ? (A cette question aucune réponse n'est apportée).

Par ailleurs, il serait intéressant que les statistiques fassent la distinction entre les produits provenant des pays en développement, les produits débarqués par les flottes nationales dans le cadre des accords de pêche et les produits en provenance de l'aquaculture.

**Serge Garcia** (FAO) :

Il y a un manque d'équité dans les débats sur la pêche. Les problèmes soulevés lorsqu'on examine les variations de volume des ressources à différentes échelles de temps (décennales, centenaires, millénaires et pluri-millénaires) sont souvent différents. Même si les variations climatiques sont importantes, le seul paramètre sur lequel il est possible d'agir à court ou à moyen terme est celui de l'effort de pêche. Un des défis à venir, qu'il convient de prévoir, est celui soulevé par les questions de santé publique liées la contamination des ressources.

## Session 2

# Durabilité : vers des ressources, des écosystèmes et des pêcheries en bonne santé ?

**Président** : Damien Cazé, directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture, Ministère de l'agriculture et de la pêche, représenté par François Gauthiez

**Rapporteur** : Olivier Le Pape, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

### **Vers une gestion écosystémique des pêches**

Philippe Cury, *IRD* ..... 51

### **Pour une exploitation durable des ressources marines : de l'approche de précaution au MSY**

Alain Biseau, *Ifremer* ..... 57

### **Durabilité des ressources marines, la vision d'une ONG environnementaliste**

Bernard Cressens et Benoît Guerin, *WWF France* ..... 63

### **Valeur économique des services écologiques rendus par le milieu marin à l'Homme**

Jean-François Noël, *Université d'Angers et C3ED, UMR n°0063 IRD/UVSQ, Université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines* ..... 69

### **Durabilité de l'activité des pêcheries nationales, les menaces et les enjeux**

Pierre-Georges Dachicourt, *CNPMEM* ..... 81

### **Marques et labels dans la filière halieutique**

Marie-Christine Monfort, *Marketing Seafood* ..... 85

**Débat de la session 2** ..... 89





# Vers une gestion écosystémique des pêches

---

**Philippe Cury**

Centre de recherche halieutique, IRD Sète

## Introduction

La vision des pêches maritimes est différente suivant la sensibilité des personnes : environnementalistes, consommateurs, scientifiques et artistes, par exemple, ont une approche différente de la pêche. Pour avoir une vision de l'avenir des pêches maritimes, il est intéressant de poser la question aux générations futures, c'est-à-dire les enfants. Si on leur demande de dessiner les pêches maritimes, le résultat montre un système assez complexe où la pêche est représentée dans un ensemble plus vaste. Effectivement, l'exploitation des ressources renouvelables marines fait partie d'un cadre de gouvernance beaucoup plus vaste, du milieu côtier au domaine hauturier. Une vision est toujours utopique mais peut changer le monde ; en vérité il s'agit d'une des rares choses qui le peut vraiment. La tâche la plus critique à laquelle est confrontée l'humanité est la création d'une vision partagée d'une société durable et désirable, qui pourrait produire une prospérité permanente, connaissant les contraintes biophysiques du monde réel de telle façon qu'elle soit juste et équitable pour toute l'humanité, pour les autres espèces, ainsi que pour les générations futures (Costanza, 2000).

Les pêcheries marines mondiales, qui constituent la dernière industrie exploitant à l'échelle globale des ressources renouvelables sauvages, ont atteint de nombreuses limites écologiques et économiques. C'est aujourd'hui dans un contexte de surexploitation des écosystèmes et de changements climatiques que nos sociétés envisagent la viabilité et, dans certains cas, la survie de ces activités. La complexité de ces écosystèmes (de leur fonctionnement mais aussi de leur exploitation et de leur conservation) est indispensable à leur viabilité. C'est la raison pour laquelle une approche écosystémique des pêches est aujourd'hui sollicitée au niveau international.

## L'approche écosystémique des pêches

La définition d'un écosystème est assez récente puisqu'elle date de 1935 (Tansley, 1935). Un écosystème peut être défini comme "une unité définie spatialement qui comprend tous les organismes vivants, ainsi que toutes les composantes abiotiques au sein de ses limites" (Likens, 1992). Il contient du détritrus, des bactéries, du phytoplancton, zooplancton, poissons, mammifères marins, des oiseaux... sans oublier les pêcheurs qui sont en interaction avec les différentes composantes de cet ensemble. Les écosystèmes n'ont pas de frontières apparentes et n'ont pas d'objectifs clairs (finalité) qui pourraient leur être assignés comme cela est le cas pour d'autres entités biologiques ou écologiques (par exemple les cellules, les individus, les populations). Cependant, l'écosystème est maintenant perçu comme l'unité intégratrice, et sa complexité est perçue comme une composante essentielle de sa durabilité.

L'Approche Ecosystémique des Pêches (AEP) est définie comme une nouvelle perspective où la maintenance de la complexité des écosystèmes est perçue comme facteur de la durabilité de leurs usages. L'objectif des AEP est de planifier, développer et gérer les pêcheries de telle façon qu'elle adresse les multiples souhaits et désirs des sociétés sans remettre en cause les options des futures générations en ce qui concerne l'ensemble des biens et des services qui sont fournis par les écosystèmes marins (FAO, 2005).

## Historique de la prise en compte de cette approche

Cette approche s'est imposée à nous par une sollicitation internationale à travers plusieurs conventions et conférences. Les premières sont le programme d'actions appelé Agenda 21 adopté à Rio en 1992 lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et le code de conduite des pêches responsables (FAO, 1995). Le rôle et l'importance d'une AEP furent reconnus par 47 pays participant à la Conférence sur les pêches responsables dans les écosystèmes marins qui a eu lieu à Reykjavik en octobre 2001. De cette conférence, une déclaration est importante à retenir : "dans un effort pour rendre les pêches responsables et durables dans les écosystèmes marins, nous nous attacherons individuellement et collectivement à incorporer des considérations écosystémiques dans l'aménagement des pêcheries". Le plan d'implémentation de ce sommet inclut l'exhortation : "Encourager l'application à l'horizon 2010 de l'approche écosystémique".

La déclaration de Reykjavik fut affirmée lors du Sommet Mondial sur le développement durable à Johannesburg en 2002 qui eu pour objectif de restaurer les stocks de poissons effondrés à l'aube 2015 et d'établir des réseaux de réserves marines pour 2012. Dorénavant, il ne s'agit plus de bonnes intentions mais d'engagements et d'agenda que les différents pays devront respecter. Les différents pays considèrent ces déclarations avec plus ou moins de rigueur et développent, dans certains cas, des cadres opérationnels.

## Evolution de la gestion des pêches

Dans la gestion des ressources, il y a eu plusieurs changements notables. Dans le passé, on remarque qu'il y a eu différentes discontinuités dans la vision des ressources naturelles. Au début du 20<sup>e</sup> siècle, on évoluait dans un monde où il n'y avait pas de contrainte. Dans les années 50 (Schaefer, 1954), la pêche est considérée contrainte par l'abondance des ressources (apparition du concept du MSY). Ensuite, on s'est aperçu que l'environnement jouait un rôle important (Larkin, 1977). En 2000, des indicateurs écosystémiques ont été développés avec pour objectif de reconstruire les écosystèmes (Pauly *et al.*, 2000). En 2001, le MSY a été réhabilité en en faisant un point de référence limite plutôt qu'objectif (Mace, 2001). On a un monde de contraintes de plus en plus multiples avec des solutions qui ne sont pas optimales et seront plutôt viables. Le MSY a peut être été définitivement enterré avec la venue de l'approche écosystémique des pêches. Si certains y voient une évolution des cadres de pêche existants, il n'est pas certain qu'il s'agisse de fait d'une véritable révolution qui entraîne des nouveaux indicateurs, de nouvelles façons de percevoir la gestion des ressources renouvelables à des échelles internationales et des nouveaux modes de gouvernance (Clark, 2006)

## Outils pour mettre en œuvre cette approche

Dans le cadre des AEP, les options en termes d'aménagement sont nombreuses mais demeurent les mêmes. Cependant, il va falloir les mettre en œuvre peut être d'une manière un peu différente. Il s'agit par exemple :

- des mesures techniques de pêche : réduction des prises accessoires, limitation des pertes d'engins, méthodes de pêches moins destructives...,
- des contrôles spatiaux et temporels : réserves marines, protection des habitats...,
- des contrôles de l'effort de pêche et des captures : taille des flottilles, prises accessoires,...
- des manipulations des écosystèmes : modifications des habitats, réhabilitations, manipulations des populations...

## Questions posées

Des interrogations se font jour sur la possibilité de parvenir à atteindre des objectifs écosystémiques alors même que la gestion monospécifique s'est jusqu'à ce jour souvent heurtée à des échecs patents. Est-ce que le développement durable des pêcheries dans un contexte de changements globaux est un oxymoron<sup>25</sup> ? Est-ce que une approche écosystémique des pêches est une tâche irréaliste ? L'approche écosystémique des pêches est-elle une utopie ? Est-ce qu'il est possible de réussir à gérer les pêches de manière plus satisfaisante par cette

---

<sup>25</sup> alliance de deux termes contraires

approche alors que les enjeux sont encore plus considérables que ceux fixés avant ? Certains scientifiques parlent de l'AEP en utilisant un langage quasi religieux, comme "une croisade sociale" (Larkin, 1996 ; Longhurst, 2006).

Malgré ces questions, le processus de mise en oeuvre d'une approche écosystémique des pêches a démarré dans plusieurs pays (Afrique du Sud, Australie, Nouvelle Zélande, Canada...). Des réponses en termes d'aménagement des pêcheries commencent à voir le jour comme par exemple les actions menées en Afrique du Sud.

## **L'expérience du Benguela**

Le Benguela est composé de deux zones contrastées : la Namibie (Nord du Benguela) et l'Afrique du Sud (Sud du Benguela). L'évolution des captures montre deux profils différents. Des ressources ont commencé à être exploitées dans les années 50 dans les deux cas. Au Nord, les captures se sont ensuite accrues avec l'exploitation de nouvelles espèces (merlu, pélagiques...). Depuis les années 70, ces captures diminuent régulièrement. Au sud du Benguela, il y a eu des fluctuations de captures mais les pêcheries sont viables sur le long terme, les stocks sont en meilleure santé et on n'observe pas de chutes importantes des captures liées à des effondrements qui s'avèrent non réversible comme dans le cas de la Namibie (exemple de la sardine ou de l'anchois). Il paraît intéressant de comparer en termes de stratégie de gestion ces deux expériences contrastées et de voir comment aujourd'hui l'Afrique du Sud met en avant l'approche écosystémique des pêches.

L'approche écosystémique récemment faite en Afrique du Sud est une approche qui s'appuie sur l'expertise existante au niveau de chacune des pêcheries (pélagiques, démersales, mollusques,...) et qui essaie d'intégrer des considérations écosystémiques (Shannon *et al.*, 2004). Cette approche pragmatique considère pour chaque pêcherie :

- l'état des ressources,
- les préoccupations liées à la gestion des stocks, des communautés et aux approches écosystémiques (par exemple : spatialisation ou interaction entre les espèces de l'écosystème),
- les indicateurs écosystémiques,
- la définition de critères de décisions à partir des indicateurs (par exemple : points de référence limite),
- la recherche et les études nécessaires,
- les priorités sociétales et d'exploitation (viabilité),
- les options d'aménagement et les mesures à prendre,
- la manière dont l'aménagement écosystémique peut être évalué scientifiquement.

## **Indicateurs pour les AEP**

En Afrique du Sud, il est dorénavant établi des contraintes écosystémiques à long terme dans les systèmes de gestion actuels qui sont, il faut le rappeler, précautionneux et adaptatifs. Cette approche permet de définir les problèmes écosystémiques liés à l'exploitation d'une ressource, les indicateurs nécessaires pour suivre le processus, les études et mesures nécessaires au suivi et à l'aménagement. Ces contraintes sont discutées entre les différentes parties qui hiérarchisent les risques liés à l'exploitation. Nous présentons, ci-dessous, un exemple dans le cadre de l'exploitation des petits poissons pélagiques qui fut classée en risque extrême pour le fonctionnement de l'écosystème en ce qu'il représente un problème aigu de conservation des populations de fou du Cap :

- Problème : exploitation des espèces fourrages autour des îles où nichent des espèces protégées (oiseaux marins).

- Indicateurs : taille des populations d'oiseaux (proportion de reproducteurs), succès de la reproduction, composition de l'alimentation, indicateurs spatiaux proies/prédateurs.
- Etudes : Comptages des colonies d'oiseaux; "tracking" satellite de zones d'alimentation; modèles spatiaux d'interactions entre proies et prédateurs, campagnes acoustiques ciblées sur les poissons pélagiques (biomasse, taille des proies); distributions des captures par Système d'Information Géographique (SIG).
- Mesures/Evaluation : Eviter que les populations atteignent un niveau trop faible (de viabilité) (critères du World Conservation Union ou IUCN) (TAC ou fermer des zones de pêche autour des îles, assurer un niveau de biomasse pour les prédateurs).
- Facilité de mise en œuvre : \*Limité, \*\*Acceptable, \*\*\*Bonne.

### **Approche écosystémique pour l'Afrique du Sud**

L'approche écosystémique en Afrique du Sud peut se simplifier de la manière suivante :

- Assembler les savoirs écologiques (dynamique des ressources exploitées ou inexploitées, et de l'exploitation). L'existence d'un programme de recherche structuré et intégré depuis 1981 dans le Benguela, "Benguela Ecological Program", permet cette intégration des savoirs et leur utilisation,
- Développer les modèles et simulations pour explorer les options possibles,
- Développer les recherches sur les indicateurs,
- Conserver une approche précautionneuse de l'exploitation des ressources renouvelables ( $\leq 25\%$  des abondances par espèce sont exploitées),
- Processus étape par étape (concertation) qui permet d'incorporer des considérations écosystémiques dans l'aménagement de façon pragmatique en relation étroite avec la recherche.

### **Conclusion**

La pêche est l'équivalent de la chasse en milieu aquatique. Depuis les 10.000 dernières années, nos sociétés ont domestiqué les plantes et les animaux. Depuis 2.000 ans, nos sociétés vivent principalement de l'agriculture et de l'élevage ("révolution alimentaire" du néolithique). D'une activité de survie la chasse est aujourd'hui devenue une activité récréative dans la plupart des pays. On imagine difficilement une activité de chasse (bisons, lapins, faisans,...) à grande échelle. On peut alors s'interroger sur le devenir de la pêche. N'est-elle pas en train de suivre un destin similaire ? Les ressources marines vont-elles devenir des produits de luxe ? Un article publié en 2005 posait la question : Quand allons nous domestiquer les Océans ? (Marra, 2005). Le sujet est donc d'actualité et certains s'interrogent sur le futur des pêches en tant qu'activité d'exploitation viable dans le futur. L'avenir pour les pêches maritimes sera ce que l'on en fera. Si l'approche écosystémique des pêches est une utopie il existe des pays qui sont en train de rendre cette utopie viable.

## Références bibliographiques

Clark, C.W., (2006). The worldwide crisis in fisheries. Cambridge. 263 p.

Costanza, R., (2000). Social goals and the valuation of ecosystem services. *Ecosystems* **3**, 4-10 p.

FAO, (1995). Code de conduite pour une pêche responsable. FAO, Rome, 46 p.

FAO, (2005). Putting into practice the ecosystem approach to fisheries. FAO, Rome. 86 p.

Larkin, P.A., (1977). An epitaph for the concept of maximum sustained yield. *Transactions of the american fisheries society* **106**, 1-11 p.

Larkin, P.A., (1996). Concepts and issues in marine ecosystem management. *Reviews in Fish Biology and Fisheries* **6**, 139-164 p.

Likens, G.E., (1992). The Ecosystem Approach: Its Use and Abuse. Excellence in Ecology, Vol. 3. Ecology Institute, Oldendorf/Luhe, Germany. 167 p.

Longhurst, A., (2006). Ecological Geography of the Sea, Academic Press. 560 p.

Mace, P.M., (2001). A new role for MSY in single- species and ecosystem approaches to fisheries stock assessment and management. *Fish and Fisheries* **2**, 2-32 p.

Marra, J., (2005). When will we tame the oceans?, *Nature* Vol. 436, 14 July, 175-176 p.

Pauly, D., Christensen, V., Walters, C. (2000). Ecopath, Ecosim and Ecospace as tools for evaluating ecosystem impact of fisheries. *ICES Journal of Marine Science* **57**, 697-706 p.

Schaefer M.B., (1954). Some aspects of the dynamics of populations important to the management of the commercial marine fisheries, *Bulletin of the Inter-American Tropical Tuna Commission* **1**, 27-56 p.

Shannon, L.J., Cochrane, K.L., Moloney, C.L., Fréon, P. (2004). Ecosystem approach to fisheries management in the southern Benguela: A workshop overview. *African Journal of Marine Science* **26**, 1-8 p.

Tansley, A. G., (1935). The use and abuse of vegetational concepts and terms. *Ecology* **16**, 284-307 p.



# Pour une exploitation durable des ressources marines : de l'approche de précaution au MSY

---

**Alain Biseau**  
Ifremer, Lorient

## Introduction

Le travail des scientifiques consiste à évaluer l'état d'un stock (établir un diagnostic) puis de simuler le devenir de sa biomasse et des captures en fonction de différents scénarios de gestion. Jusqu'à très récemment, la gestion des ressources halieutiques (dans les eaux européennes) s'efforçait de minimiser les risques d'effondrement des stocks. Ce préalable indispensable pour la pérennité des ressources était souvent considéré comme le seul objectif de gestion ; il faut dire que dans beaucoup de cas, les efforts à consentir pour l'atteindre sont considérables. Ainsi, trop souvent, l'approche de précaution a été restreinte à ce seul préalable alors que, nous le verrons, les textes fondateurs avaient une ambition plus grande.

Jusqu'à hier, les avis scientifiques, répondant aux questions des gestionnaires, recommandaient des scénarios d'aménagement avec l'objectif d'éviter les catastrophes. Certes éviter l'effondrement des stocks, cela peut permettre une exploitation durable (mais pas sans risque). Pour autant, le bénéfice tiré de la ressource reste très minimal. Aujourd'hui, les avis scientifiques continuent de s'inscrire dans le cadre de l'approche de précaution, mais proposent des scénarios pour augmenter les rendements à long terme.

Avant de développer l'historique de l'approche de précaution et du Rendement Maximal Durable ou en anglais Maximum Sustainable Yield (RMD/MSY), un rappel est indispensable : il ne faut pas confondre l'approche de précaution avec le principe de précaution. Le principe de précaution est normatif et restrictif. Ce principe réclame l'exigence d'action face à un risque potentiellement grave (immédiat ou pour les générations futures) sans attendre une confirmation scientifique du risque. Ce principe est surtout appliqué à la santé notamment pour la mise en marché de nouveaux médicaments. La traduction pour la pêche serait : la pêche est interdite tant qu'il ne sera pas démontré que la pêche ne nuit pas aux stocks ou à l'écosystème. L'approche de précaution est une traduction opérationnelle de ce principe. C'est une démarche permettant de faire évoluer les pratiques pour déboucher sur des progrès tangibles.

## Un peu d'histoire

Pour mieux comprendre l'évolution des approches dans la gestion des ressources marines, il est intéressant de s'appuyer les termes des conventions internationales portant sur ces aspects depuis une soixantaine d'années.

## Les grandes conventions

1947	Conférence de Londres sur la surexploitation	Pas d'objectif défini – définition de maillages et tailles minimales.
1945	Gouvernement USA	"L'objectif de conservation du gouvernement est d'assurer une <b>production maximale durable</b> de nos ressources naturelles".
1949	Convention IATTC	"...maintenir les populations de thonidés à des niveaux permettant des <b>captures maximales durables</b> , année après année..."
1949	Convention ICNAF/OPANO	"...investigations, protection et conservation des pêcheries du Nord Ouest Atlantique... pour rendre possible le maintien de <b>captures maximales durables</b> ..."
1959	Convention NEAFC/CPNEA	"...assurer la <b>conservation</b> des stocks de poisson et l' <b>exploitation rationnelle</b> des pêcheries de l'Atlantique Nord-Est..."
1966	Convention ICCAT/CICTA	"...maintien des populations de thonidés de l'Océan Atlantique à des niveaux permettant des <b>captures maximales soutenues</b> et compatibles avec une exploitation efficace de ces ressources..."

## Au niveau de l'ONU

1955	Conférence internationale sur la Conservation des ressources marines	"Le principal objectif de la conservation... est d'obtenir la <b>production maximale durable</b> ..."
1958	Convention sur le Droit de la Mer (UNCLOS)	"Conservation : ensemble des mesures rendant possible la <b>production optimale durable</b> des ressources..."
1972	Environnement humain	Déclaration de Stockholm :  " ajuster le développement des sociétés au potentiel des ressources naturelles, dans le respect de l'équité et de la satisfaction des besoins des <b>générations futures</b> ". "L'homme est à la fois créature et créateur de son environnement" (préambule)  Cette déclaration comprend 26 principes relatifs au développement, aux droits de l'homme, ... et à la <b>gestion intégrée</b> de l'environnement et de ses ressources, fondée sur la connaissance scientifique en appui de procédures de décision... Il est de notre devoir solennel : <ul style="list-style-type: none"> <li>• de protéger l'environnement pour les générations présentes et futures (principe 1)</li> <li>• de préserver des échantillons des <b>écosystèmes</b> naturels (principe 4)</li> <li>• de retenir les <b>facteurs économiques</b> au même titre que les <b>processus écologiques</b> (principe 10)</li> </ul>
1982	Convention sur le Droit de la Mer (UNCLOS)	"... <b>maintenir ou rétablir</b> les stocks des espèces exploitées à des niveaux susceptibles d'assurer le <b>rendement durable maximum</b> ... eu égard aux facteurs <b>écologiques et économiques</b> pertinents... et compte tenu de l'interdépendance des stocks..."
1992	Conférence internationale sur la Pêche responsable	"Pêche responsable : <b>utilisation durable</b> des ressources halieutiques et de leur environnement, méthodes de capture et d'aquaculture sans effets nocifs sur les écosystèmes, les ressources ou leur qualité"
1992	Conférence sur l'environnement et le développement – 'Sommet de la Terre'	Agenda / Plan d'action 21 : "Maintenir ou restaurer les populations d'espèces marines aux niveaux susceptibles d'assurer la <b>production durable maximale</b> compatible avec les <b>facteurs écologiques et économiques</b> pertinents, compte tenu des interactions entre espèces."



1995	Accord sur la conservation et la gestion des stocks chevauchants et des poissons grands migrants	Les Etats sont appelés à prendre davantage de <b>précaution</b> dans les cas de plus grande incertitude... Les Etats s'engagent à déterminer, sur des bases scientifiques, des <b>points de référence</b> pour les stocks afin de guider les décideurs. En cas de dépassement de ces points, des mesures immédiates doivent être prises pour <b>restaurer</b> les stocks concernés.
1995	Code de conduite pour une pêche responsable FAO	<p>Les principaux objectifs sont <b>d'empêcher la surexploitation</b> et d'adopter des mesures pour assurer la <b>conservation</b> à long terme et l'utilisation durable des ressources halieutiques.</p> <p>"...l'insuffisance d'informations scientifiques appropriées ne devrait pas être une raison de remettre à plus tard ou de s'abstenir de prendre des mesures de conservation et de gestion..."</p> <p>"...définition des <b>niveaux de référence</b> limites pour chaque stock et des mesures à prendre si ceux-ci sont dépassés; ou si la limite est prête d'être atteinte, des mesures pour qu'elle ne soit pas dépassé..."</p> <p>"..pour les nouvelles pêcheries ou pêcheries exploratoires, adoption de <b>mesures prudentes de conservation</b> et de gestion... mesures en vigueur jusqu'à ce que l'on dispose de données suffisantes pour évaluer l'impact de la pêche sur la durabilité à long terme des stocks..."</p> <p>"...si un phénomène naturel a des effets néfastes notables sur l'état des ressources, les Etats devraient adopter d'urgence des mesures de conservation et de gestion pour que l'activité de pêche n'aggrave pas ces effets néfastes..."</p>
2002	Sommet mondial pour le développement durable	<p>"Encourager l'application d'ici 2010 de <b>l'approche écosystémique</b> pour le développement durable des océans".</p> <p>"Promouvoir au niveau national une <b>gestion intégrée</b>, multidisciplinaire et plusisectorielle des côtes et des océans..."</p> <p>"Maintenir ou rétablir les stocks épuisés à un niveau permettant d'obtenir une <b>production durable maximale</b>, de manière urgente pour les stocks épuisés et si possible avant 2015".</p>

Cet historique, probablement incomplet, a le mérite de rappeler qu'un certain nombre de mots "à la mode" ne datent pas d'aujourd'hui.

## L'approche de précaution

Pour établir des diagnostics sur l'état des ressources, les scientifiques utilisent un certain nombre d'indicateurs : la pression de pêche (mortalité par pêche), la quantité poisson disponible (biomasse) ainsi que le nombre de petits poissons issus de la reproduction qui entrent dans la pêcherie (recrutement). Ces indicateurs sont estimés pour chaque année de la série et sont placés (pour les deux premiers) dans la perspective des points de références biologiques : points limites ou points de précaution. La biomasse limite (Blim) et la biomasse de précaution (Bpa) sont des seuils de biomasse de reproducteurs en dessous desquels la capacité reproductrice du stock a de très fortes probabilités d'être réduite (risque d'effondrement). La mortalité par pêche limite (Flim) et la mortalité par pêche de précaution (Fpa) sont des plafonds de mortalité par pêche au-dessus desquels le risque de diminution, à terme, de l'abondance des reproducteurs en dessous de Blim est élevé.

Ces points de références servent à initier ou proposer des actions avec comme objectif d'éviter l'effondrement des stocks. Quand le stock se situe dans la zone de sécurité, il existe peu de risque pour le stock de continuer l'exploitation telle quelle est aujourd'hui<sup>26</sup>. (Figure 25). Quand

<sup>26</sup> L'appellation de cette zone "de sécurité" donne une vision faussement rassurante. Nous verrons qu'un stock situé dans cette zone n'est pas forcément exploité de manière maximale ou optimale

la pression de pêche est supérieure aux seuils  $F_{pa}$  ou  $F_{lim}$ , il faut réduire la pression de pêche de manière à revenir dans la zone de sécurité. Quand la biomasse est inférieure aux biomasses limites, il faut agir pour que la quantité de reproducteurs remontent au-dessus des seuils.

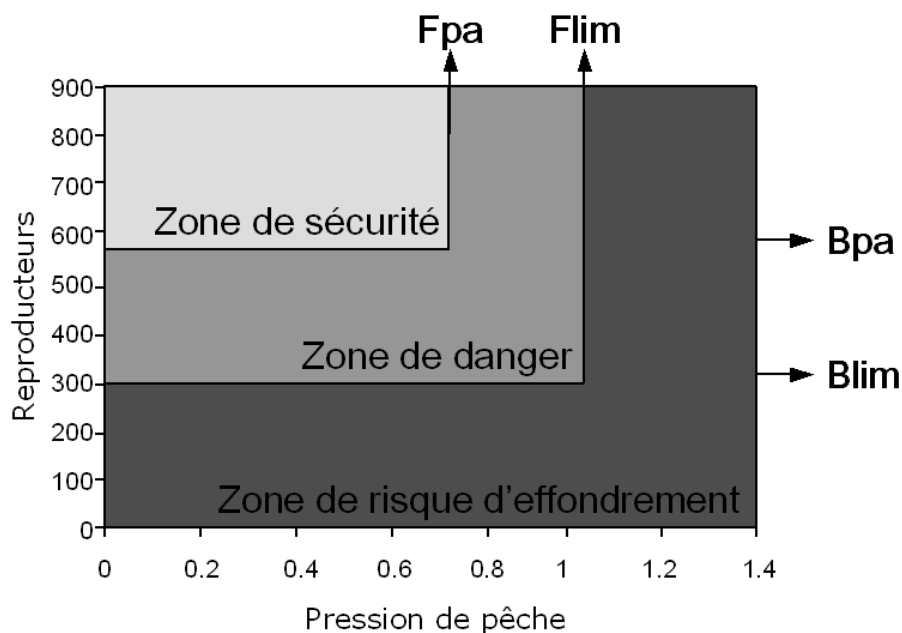


Figure 25 : Diagramme d'approche de précaution (utilisé au sein du CIEM)

L'approche de précaution aboutit à des recommandations "biologiques" pour éviter l'effondrement du stock (considéré isolément). Il s'agit de maintenir ou reconstituer la biomasse de géniteurs au niveau de  $B_{pa}$  le plus vite possible (car plus longtemps la biomasse reste en dessous et plus les risques d'effondrement sont grands) et de maintenir ou limiter la pression de pêche en dessous de  $F_{pa}$ , pour ne pas risquer une diminution de la biomasse de géniteurs en dessous de  $B_{pa}$ . Ces recommandations sont réalisées stocks par stock. En considérant la plurispécificité ou la mixité des pêcheries, il faut prendre en compte l'ensemble des stocks pêchés capturés par cette même pêcherie. Dans une pêcherie mixte, tous les stocks devraient être exploités dans le respect de l'approche de précaution et les avis pour tous les stocks devraient être prendre en compte celui concernant le ou les stocks les plus bas.

Les points de référence, limites ou de précaution, ne doivent pas être considérés comme des points cibles : ce ne sont pas des objectifs de gestion. Ils doivent être considérés comme des seuils à ne pas franchir pour éviter les catastrophes. On remarque que même si les stocks ne sont pas en danger de réduction de leur capacité reproductrice, l'exploitation de la plupart des stocks n'est pas optimale, la production à long terme est inférieure à ce qu'elle pourrait être.

Les points « cibles » font également partie de l'approche de précaution, mais nécessitent la prise en considération d'autres éléments que la biologie comme l'économie et le social. Ces points doivent être discutés avec l'ensemble des acteurs et doivent être fixés par les gestionnaires et non les scientifiques en même temps que les stratégies de gestion associées. Ensuite, les scientifiques pourront rendre un avis sur la base de ces points cibles, après avoir vérifié s'ils étaient conformes à l'approche de précaution.

### Vers le rendement maximal durable ou maximum sustainable yield

L'approche de précaution utilisée jusqu'à aujourd'hui avait pour objectif de minimiser les risques d'effondrement des stocks. Aujourd'hui, demain, les scénarios envisagés doivent permettre de maintenir ou rétablir les stocks épuisés à un niveau permettant d'obtenir un rendement maximal durable appelé plus généralement MSY.

La définition de la FAO pour le MSY est la suivante : "il s'agit de la plus grande quantité de biomasse que l'on peut en moyenne extraire continûment d'un stock, dans les conditions

environnementales existantes (ou moyennes), sans affecter sensiblement le processus de reproduction" et compte tenu du diagramme d'exploitation appliqué (c'est-à-dire de la quantité respective de gros et de petits poissons capturés).

Un des objectifs du Sommet mondial pour le développement durable en 2002 est de "Maintenir ou rétablir les stocks à un niveau permettant d'obtenir un rendement maximal constant (MSY), le but étant d'atteindre d'urgence cet objectif pour les stocks épuisés et si possible en 2015 au plus tard". Cet objectif soulève de nombreuses questions. S'agit-il d'objectif de quantité ou de limite de mortalité par pêche ? Si c'est un objectif de mortalité par pêche comme le suggère le texte, quelles sont les valeurs estimées pour le FMSY (pression de pêche permettant d'atteindre le MSY) ? Quelles relations utilisées pour faire la modélisation de renouvellement entre les reproducteurs et les jeunes ? Quel profil d'exploitation doit être envisagé ?

Pour gérer un stock, pour améliorer son exploitation, il y a deux possibilités d'action : il est possible d'agir sur la pression de pêche et/ou sur le diagramme d'exploitation. Le diagramme d'exploitation est la proportion relative des différents âges dans les captures. Le FMSY est conditionné à ce diagramme d'exploitation. Toute amélioration du diagramme d'exploitation (amélioration de la sélectivité, changement de tactiques de pêche pour éviter les zones et saisons pour lesquelles les captures sont largement constituées de petits individus...) permet d'améliorer le rendement à long terme.

Pour mettre en œuvre cette approche, il est nécessaire de discuter très rapidement de questions fondamentales comme : Quels arbitrages doivent être faits dans les pêcheries mixtes ? Comment intégrer les questions socio-économiques ? Quels pourraient être les maximum économique, social ?...

## Conclusion

Devant l'urgence et pour enrayer la dégradation des stocks, l'approche de précaution a été pendant quelques années considérée de manière réductrice : éviter les catastrophe est devenu un objectif de gestion. Le Sommet mondial du développement durable est venu rappeler que ce n'est qu'une première étape et que l'objectif reste une exploitation maximale durable.

Avec l'approche de précaution, certains stocks européens se portent mieux, certains sont sortis de la zone de risque. Cependant, pour ces stocks il n'est pas dit qu'ils sont exploités de manière optimale. Il faut avancer progressivement, cela permettra d'avoir des stocks plus robustes, c'est-à-dire moins dépendant du recrutement, des apports plus stables, des rendements individuels élevés, mais aussi de déployer moins d'effort pour une même production et donc plus de bénéfices pour un même chiffre d'affaires.

Enfin, les stocks en s'améliorant, susciteront des tentations pour une augmentation des prélèvements individuels ce qui mettrait en péril les efforts consentis. Si la route vers le MSY nécessite un encadrement de l'effort de pêche, le maintien au MSY requiert également un partage des captures possibles et la limitation de l'accès aux pêcheries. L'objectif d'atteindre le MSY est un enjeu de taille, même s'il est d'actualité depuis 1945. Les modalités de mise en place restent à préciser. Une concertation entre tous les acteurs (pêcheurs, gestionnaires et scientifiques) est indispensable, notamment dans la préparation de plan de gestion.



# Durabilité des ressources marines, la vision d'une ONG environnementaliste

---

**Bernard Cressens et Benoît Guérin**  
WWF France

## WWF France

La vision de WWF France se résume par le slogan "Offrons à nos enfants une planète vivante". WWF est donc à la fois mondialiste et transgénérationnelle. Le WWF a pour objectif de stopper la dégradation de l'environnement dans le monde et de construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature :

- en préservant la diversité biologique du globe avec une démarche d'espaces naturels protégés,
- en garantissant une utilisation durable des ressources naturelles renouvelables,
- en encourageant des mesures destinées à réduire la pollution et la surconsommation.

Les moyens d'intervention sont divers : actions de terrain, actions de lobby mais aussi actions sur le marché.

## Outils de communication

Pour communiquer auprès du grand public, WWF utilise particulièrement deux outils : l'indice "Planète Vivante" qui mesure la capacité de production biologique et "l'Empreinte écologique" qui mesure la surface productive nécessaire à la consommation actuelle.

L'indice "Planète Vivante" est un indicateur de l'état des écosystèmes naturels du monde. C'est la moyenne de trois autres indices qui se réfèrent à l'abondance des espèces vivant dans les forêts, l'eau douce et le milieu marin. L'indice général témoigne d'un déclin général d'environ 30 % entre 1970 et 2003. Sur cette période, les trois indices ont chuté : les populations des espèces terrestres ont diminué d'environ 31 %, les populations marines ont chuté d'environ 27 % et les populations des espèces d'eau douce de 28 % (WWF, 2006).

La biodiversité est affectée lorsque la productivité de la biosphère n'arrive plus à suivre la consommation humaine et à absorber les déchets produits.

"L'Empreinte écologique" mesure cela en termes de surface de terre et d'eau biologiquement productive, nécessaires pour fournir les ressources écologiques et les services demandés.

La biocapacité de la Terre est la somme des zones biologiquement productives - champs, prairies, forêts et mers- disponibles pour répondre aux besoins de l'humanité.

En 2003, "l'Empreinte écologique" a dépassé la biocapacité de la Terre d'environ 25 %. "L'Empreinte écologique" en France est de 5,6 hectares par habitant (moyenne mondiale de 2,2 hectares) pour une biocapacité de 3 hectares par habitant (moyenne mondiale de 1,8 hectares). Malgré des capacités de production supérieures aux moyennes mondiales, la France utilise donc plus de ressources qu'elle ne peut en produire. Si le monde entier avait le même impact écologique que la France, il faudrait près de trois planètes pour espérer vivre de façon identique (WWF, 2002).

## Campagne pêche : pêcheurs, poissons, même combat !

Dans le cadre de la campagne menée par le réseau du WWF, le WWF France s'implique sur la pêche depuis avril 2002 avec, pour double objectif : le soutien d'une réforme de la PCP, qui prenne en compte la spécificité de la filière française et la mise en place de pêcheries durables exemplaires sur le territoire. De 2002 à 2004, le WWF a mis en place, au moment de la réforme de la PCP, un programme pêche avec comme slogan : "pêcheurs, poissons : même combat !". A cette période, le WWF France a commencé à faire la proposition théorique des Unités d'Exploitation, de Gestion Concertée et Contrôlée (UEGCC). En 2004 - 2006, une étude de faisabilité des UEGCC a été réalisée sur deux sites pilotes : la pêche à la langoustine sur le Golfe de Gascogne et la pêche aux "petits métiers" en Méditerranée. En 2006, le WWF France a participé à des projets de terrain allant dans le sens des UEGCC.

## **La gouvernance comme réponse à la raréfaction des ressources marines**

L'approche pragmatique du WWF de la gouvernance dans la gestion des pêches est partie du constat suivant. D'une part, la pêche, telle qu'elle est conduite aujourd'hui, n'est pas durable à tous les points de vue. En effet, au niveau écologique, 75% des ressources mondiales halieutiques sont en passe d'être surexploitées. Les débarquements stagnants de produits de la mer cachent une situation de surexploitation des stocks. Economiquement, la FAO a estimé, en 1990, à 50 milliards \$/an le coût de la surcapacité de pêche mondiale. De plus, il persiste des subventions perverses. Du point de vue social, on constate une baisse du nombre d'emplois liés à la pêche. En Europe, le nombre de pêcheurs a diminué de 60 000 entre 1990 et 2000. Pour les populations du sud la pêche représente la survie alimentaire de la population.

D'autre part, les évolutions en cours au sein du monde halieutique sont relativement importantes. L'opinion publique évolue : le public n'acceptera bientôt plus de financer des retraits, ou de manger des poissons contaminés. Sur le marché des produits de la mer, la concurrence est exacerbée. La situation de surexploitation généralisée est aggravée par un marché en constante augmentation. Aujourd'hui, les distributeurs craignent de ne pas avoir suffisamment de produits pour répondre à la demande. En parallèle, la grande distribution cherche à mettre en place de plus en plus des marques ou labels écologiques ou promouvant une pêche responsable.

D'après le WWF France, pour s'engager vers une politique de gestion durable de son patrimoine halieutique, l'Europe ne doit pas seulement renforcer des mesures techniques, ou encore adapter une politique, qui a démontré son inefficacité : elle doit élaborer et mettre en oeuvre une politique positive, sur les bases imposées par la ressource, en plaçant les pêcheurs au centre du dispositif. Le WWF France propose un nouveau type de gouvernance à travers la mise en place d'un nouvel outil : les unités d'exploitation et de gestion concertée et contrôlée.

### **Problématique**

Le système halieutique peut être décrit comme l'ensemble des acteurs en interaction pour l'exploitation des ressources marines halieutiques. Il comprend les professionnels de la filière (pêcheurs, mareyeurs, grossistes), administration et société civile ; les scientifiques intervenant uniquement comme experts sont exclus de ce système. Ce système est comprimé entre, à l'amont, un écosystème et, à l'aval, le marché. La pêche n'est pas une production mais un prélèvement (Figure 26). Ce prélèvement dépendant d'un écosystème ne peut être que limité. A l'autre bout de la chaîne, le marché des produits de la mer est de plus en plus demandeur de produits de la mer.

L'augmentation du niveau de vie se traduit par une augmentation de la consommation de produits de la mer et donc de la demande. Le système halieutique doit alors trouver un équilibre d'exploitation en prenant en compte ces deux paramètres : une ressource limitée et une demande croissante en produits de la mer.

Bien que les consommateurs soient de plus en plus attirés par les produits manufacturés simples d'emplois et qu'ils soient très dépendants du marketing, le WWF France estime que les consommateurs peuvent avoir un pouvoir sur le marché et devenir des consomm'acteurs.

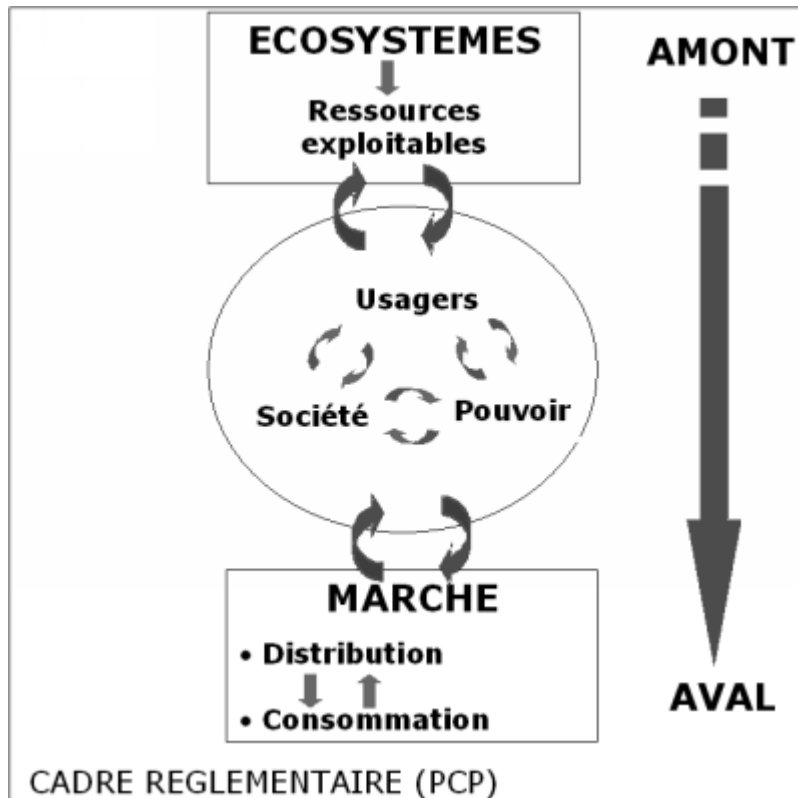


Figure 26 : Représentation du système halieutique de ces interactions

Ce système est contraint par un cadre réglementaire : la Politique Commune des Pêches (PCP). En fonction des orientations de la PCP, le système change de forme. Pour le WWF France, la PCP comme la PAC est nécessaire mais pas suffisante et surtout pas efficace. La pêche est pensée comme une simple activité "productrice". Il y a un problème de niveau de décision : une gestion centralisée et une gestion à court terme. Problème à la fois d'espace et de temps. Le WWF fait le constat que la gouvernance actuelle est mal "taillée".

### La création d'UEGCC

La politique proposée par le WWF consiste à garantir aux pêcheurs, organisés en unités de gestion, la jouissance de l'exploitation à long terme de la ressource et à leur confier, sous conditions, la responsabilité de sa gestion. Elle se fonde sur un système d'attribution de concession à long terme à une Unité d'Exploitation, de Gestion Concertée et Contrôlée (UEGCC) qui s'engage contractuellement à respecter les règles de la gestion durable.

Ces UEGCC permettraient de rapprocher la décision, du territoire et de faire en sorte que cette décision soit concertée. De point de vue écologique, ces unités favoriseraient un débat constructif entre la filière et les ONG pour mieux gérer une ressource qui appartient à tous.

Economiquement, elles aideraient à valoriser une ressource rare et demandée : la filière doit rencontrer l'exigence des consommateurs. Enfin, socialement, il s'agirait de préserver une activité structurant le territoire : impliquer les collectivités dans les orientations de la filière.

### Les étapes de mise en place des UEGCC

La démarche proposée comprend cinq étapes (Figure 27).

**Etape 1 :** Il faut définir le territoire de l'UEGCC : il doit à la fois être social (pour une gestion opérationnelle) et écologique (par rapport à un ou plusieurs stocks).

**Etape 2 :** le WWF propose de mettre en place une plate-forme de concertation organisée selon les trois piliers du développement durable : elle regrouperait les acteurs des secteurs économiques, sociaux et environnementaux. Cette plate-forme permettrait un débat ouvert afin que les acteurs s'accordent sur un diagnostic de l'état de la pêche sur l'UEGCC. Les autres facteurs d'évolution de la ressource pourraient ainsi être intégrés. Ce constat commun étant

partagé, les acteurs dresseraient ensemble une "feuille de route" : plan stratégique pour les 5 à 10 ans à venir. Une réunion régulière des acteurs permettrait la mise place d'une gestion adaptative (adaptations de la gestion aux variabilités naturelles afin d'atteindre les objectifs fixés dans la "feuille de route").

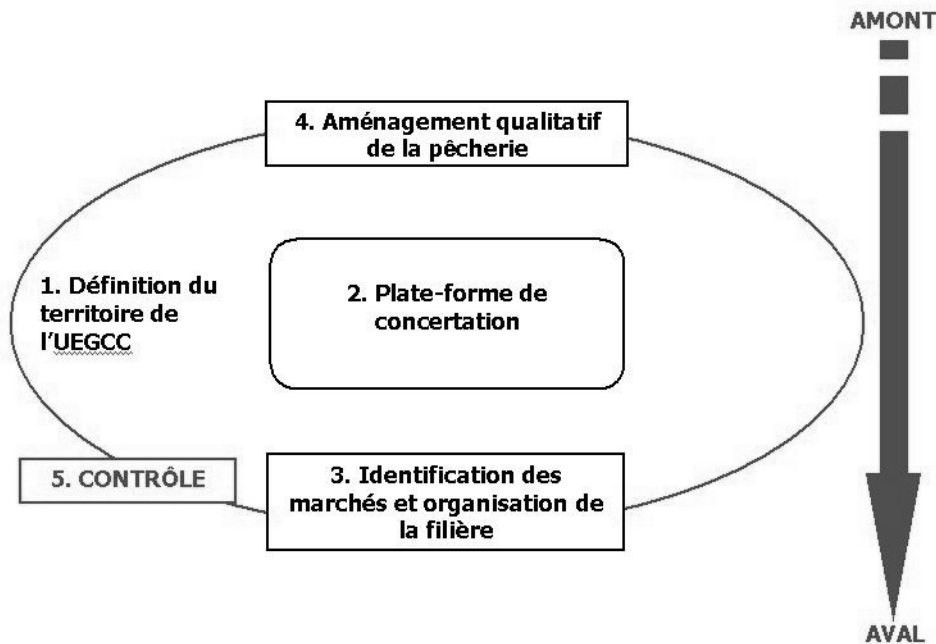


Figure 27 : Etapes de la mise en place des unités d'exploitation, de gestion concertée et contrôlée

**Etape 3 :** il faut analyser le marché afin d'identifier les débouchés les plus valorisants pour les produits du territoire de l'UEGCC. Il convient alors de ré-organiser la filière afin de répondre à ce marché. En amont, on mettra en place les logiques d'exploitation (type et taille des bateaux, engins de pêche utilisés, etc.) qui permettront de débarquer le produit recherché.

**Etape 4 :** l'aménagement de la pêche au sein de l'UEGCC doit ensuite être conçu du point de vue qualitatif et non plus quantitatif. Le WWF France appelle à une gestion par l'effort (sélectivité des engins et régulation par la sélection des armements autorisés à pêcher dans le territoire de l'UEGCC), plutôt qu'une gestion par la quantité (TAC et quotas comme outils de gestion). La gestion par l'effort est plus intuitive pour les pêcheurs ("trier sur le fond plutôt que sur le pont") qui y adhéreront plus facilement. En outre, la gestion par l'effort est plus proche de l'approche écosystémique (sélectivité et impacts physiques des engins de pêche).

**Etape 5 :** l'ensemble de cette filière doit être finalement encadré par des contrôles. Les contrôles sont nécessaires pour que les efforts faits profitent à ceux qui les font et qu'il n'y ait pas de distorsion (les efforts des uns profitant à ceux qui ne respectent pas les règles). Mais ces contrôles, ne doivent pas être faits aveuglement et ne doivent pas être trop pointilleux.

## Conclusion

Est-ce que la co-gestion peut marcher pour des pêcheries où domine encore la mentalité de "course aux poissons" ? Sous quelles conditions les acteurs vont-ils mettre en place des règles pour le bénéfice commun ? Quand est-ce que les utilisateurs de la ressource développeront une vraie éthique de la gestion de la ressource ? (questions d'après Acheson, 2000).

Pour WWF France, la mentalité de course aux poissons n'est pas compatible avec la mise en place d'une co-gestion. Il faut impérativement sortir de la logique de quantité et passer dans du qualitatif. Certains pêcheurs ont aujourd'hui mis en place des stratégies pour aller vers une pêche durable. Le WWF France souhaite accompagner et communiquer sur les changements de mentalité des professionnels qui permettront une pêche durable. Ainsi le WWF France travaille en partenariat avec le CNPME (Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins)



pour restaurer l'esturgeon européen, espèce en voie de disparition dont la dernière souche est en France. L'alerte a été donnée par les pêcheurs, un programme d'information a débuté dans les années 80. Sont associés à ce travail l'association des criées de la façade atlantique car le réseau des criées est un élément clé de la diffusion de l'information. Les pêcheurs participent à la récolte de données et jouent maintenant un rôle de veille écologique. Ce travail est une démarche "gagnant-gagnant" à poursuivre qui permettra de communiquer au grand public que pêcheurs et environnementalistes peuvent travailler ensemble pour une pêche durable.

## **Références bibliographiques**

ACHESON J.M., STOCKWELL T., WILSON J.A. (2000). Evolution of the Maine lobster co-management law. Maine Policy Review, pp 52-63.

WWF. (2002). Une nouvelle politique des pêches. Pour une pêche responsable en France et en Europe. 21 p.

WWF (2006). Rapport "Planète vivante", [en ligne]  
[http://www.wwf.fr/documents/rapport\\_planete\\_vivante\\_2006](http://www.wwf.fr/documents/rapport_planete_vivante_2006) (Consulté en novembre 2006)

WWF (2002). L'empreinte écologique en France... Étude réalisée par le WWF France et Redefining Progress. [en ligne]  
<http://www.wwf.fr/content/download/129/596/version/1/file/EmpreinteFrance4p.pdf> (Consulté en novembre 2006)



# Valeur économique des services écologiques rendus par le milieu marin à l'homme

---

**Jean-François Noël**

Université d'Angers et C3ED,  
UMR n°0063 IRD/UVSQ,  
Université de Versailles-Saint Quentin en Yvelines

## Introduction

La Convention des Nations-Unies sur la Diversité Biologique (CDB), élaborée en juin 1992 lors de la Conférence de Rio, est entrée en vigueur le 29 décembre 1993 avec 168 Etats parties à cette Convention. Elle donne comme définition de la biodiversité en article 2 : "la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entres autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Cela comprend la diversité au sein des espèces et entre les espèces ainsi que celle des écosystèmes"<sup>27</sup> (Convention sur la diversité biologique, 1992).

Cette définition implique que la biodiversité marine, base biologique de la pêche et de l'aquaculture, fait partie du domaine de la Convention sur la diversité biologique. Ceci signifie que la biodiversité marine inclut non seulement les végétaux et animaux cibles qui sont pêchés ou cultivés mais aussi les nombreuses espèces d'invertébrés, de plantes et d'animaux qui leur fournissent nourriture ou habitat et qui maintiennent une certaine stabilité à leur environnement.

Toute réflexion sur la valeur de la biodiversité montre d'emblée le caractère complexe et multidimensionnel de cette valeur. Sans vouloir être exhaustif, on peut citer :

- une *valeur patrimoniale* : la biodiversité est un héritage qui résulte de l'histoire de notre planète, de l'évolution du monde vivant et de l'intervention de l'homme ; inversement les disparitions d'espèces représentent une perte irréversible ;
- une *valeur culturelle* : la biodiversité est souvent une composante identitaire, symbolique ou religieuse de groupes humains ou de sociétés avec lesquelles elle est en relation ;
- une *valeur écologique* : la biodiversité est la condition du maintien des écosystèmes et des services qu'ils nous fournissent : maintien des équilibres gazeux, régulation du climat, purification de l'eau,... ;
- une *valeur économique* : la biodiversité est une source de richesses qui fournit à l'homme son alimentation, une grande partie de ses vêtements et de ses habitations, de nombreuses substances pharmaceutiques et de nombreuses aménités ;
- une *valeur potentielle* : elle présente une multitude de potentialités non exploitées, soit parce qu'elles sont inconnues, soit parce qu'elles ne correspondent pas à un besoin actuel.

L'importance économique de la valeur de la biodiversité et plus généralement des services rendus à l'homme par l'environnement, a été soulignée, avec beaucoup de retentissement, par Costanza *et al.* (1997, 1998). Ces auteurs ont évalué à 33 000 milliards<sup>28</sup> de US\$ par an la contribution totale annuelle des écosystèmes au bien-être de l'homme. Ils ont calculé, en utilisant essentiellement comme méthode de calcul le coût de remplacement des services rendus, la valeur de 17 catégories de services<sup>29</sup> par hectare dans 16 types d'écosystèmes et

---

<sup>27</sup> Ce qui correspond à la distinction entre, respectivement, la diversité génétique, la diversité spécifique et la diversité écosystémique.

<sup>28</sup> Noter que 33 trillions de US\$ (en anglais) = 33 000 milliards de US\$ (en français) ; en effet depuis 1948 « trillion » désigne en français  $10^{18}$  et non  $10^{12}$  comme en anglais

<sup>29</sup> Ces 17 services sont : régulation des gaz, régulation climatique, régulation des perturbations, régulation hydraulique, offre en eau, contrôle de l'érosion, formation des sols, recyclage des nutriments, traitement des déchets, pollinisation, contrôle biologique, habitat/refuge, production alimentaire (pour l'homme), matières premières, ressources génétiques, activités récréatives, activités culturelles.

ensuite multiplié par les surfaces correspondant à ces écosystèmes à la surface de la terre. Ils reconnaissent les difficultés et les limitations d'un tel exercice, mais concluent que résoudre ces problèmes aboutirait à des valeurs encore plus grandes et que l'objectif essentiel était de chiffrer monétairement cette contribution, ce qui la rend commensurable avec d'autres sources de bien-être humain, permettant par exemple de montrer qu'elle dépasse de loin la valeur du PIB mondial annuel, soit 18 000 milliards de US\$ par an.

La valeur par hectare des fonctions du domaine marin, soit 577 US\$, toujours selon Costanza *et al.* (1997), appliquée à la surface des mers et océans, soit 361 220 420 km<sup>2</sup>, soit 36 122 042 000 ha donne 20 842 418 234 000 US\$, soit les deux tiers de la valeur totale des services rendus par l'ensemble des écosystèmes de la planète. Plus précisément, la valeur moyenne attribuée aux fonctions des écosystèmes côtiers serait de 4 052 US\$ par hectare (soit beaucoup plus que celle attribuée à l'hectare de forêt tropicale qui serait de 969 US\$) avec des valeurs à l'hectare pouvant atteindre 22 000 US\$ pour les estuaires, 19 000 US\$ pour les herbiers et 6 000 US\$ pour les récifs coralliens.

Evidemment, parmi les 17 fonctions retenues toutes ne sont pas pertinentes pour le milieu marin en général et parmi les différents milieux marins, la principale création de richesse ne provient pas des mêmes fonctions : ainsi, pour les récifs, les activités récréatives seraient les services rendus les plus importants, tandis que le recyclage des nutriments l'emporterait pour les estuaires et les herbiers.

En ce qui concerne la pêche maritime, pour calculer la contribution des services des écosystèmes à la pêche, l'équipe de Costanza a multiplié le montant des prises mondiales de poissons en kilogrammes par un prix du marché moyen du kilogramme, c'est-à-dire qu'ils ont employé "le produit de la quantité par les prix" comme variable proxy de la valeur économique des services des écosystèmes marins fournis à la pêche. Ils font apparemment le raisonnement suivant : "puisque'il n'y aurait aucune prise de poissons s'il n'y avait pas ces services fournis par les écosystèmes, la valeur économique de ces services doit inclure entre autre la valeur de ces prises". En divisant la valeur globale des prises de poissons par le nombre d'hectares de l'océan, ils obtiennent une contribution estimée des services des écosystèmes à la pêche de 15 US\$ par hectare, ce qui apparaît bien modeste par rapport au montant, déjà mentionné, de 577 US\$ par hectare pour la totalité des services fournis par le milieu marin dans son ensemble.

Cette tentative d'évaluation globale a depuis été souvent sévèrement critiquée. On a insisté sur l'hétérogénéité des données de la littérature utilisées par Costanza et ses collègues. Des économistes comme Mark Sagoff (1997) ont relevé, que les prix de marché utilisés dans les évaluations au coût de remplacement sont déterminés le plus souvent par les forces du marché et n'ont donc rien à voir avec la valeur des services non marchands rendus par les écosystèmes. Sur un plan plus fondamental, Paul Portney, économiste et Président de Resources for the Future, indique : "Evaluer la nature par sa valeur de remplacement est séduisant, mais du point de vue d'un économiste, c'est un *non sequitur*. L'avantage économique tiré de quelque chose est déterminé par ce que les gens sont disposés à payer pour lui" (Begley, 2002). Inversement, du côté des écologistes, on insiste sur le fait que toute évaluation monétaire des services rendus gratuitement par l'environnement est vaine. De plus, en ce qui concerne plus précisément l'évaluation de la biodiversité, on peut remarquer que celle-ci apparaît plutôt comme un stock (d'espèces, d'individus d'une espèce, de gènes) que comme un flux. Les stocks étant en règle générale toujours plus difficiles à mesurer que les flux, ceci explique que les principales tentatives d'évaluation aient concerné les services rendus par l'environnement, qui sont des flux et non directement la biodiversité qui est un stock.

## L'évaluation économique de la biodiversité marine

La valeur économique d'un bien ou d'un service est, on l'a vu, pour les économistes standards, mesurée par la disposition à payer pour ce bien ou ce service, diminuée de son coût de production. Lorsqu'une ressource de l'environnement nous fournit gratuitement des biens et des services, c'est notre **disposition à payer** qui est seule susceptible de traduire la valeur de la ressource fournissant le bien ou service en question, qu'il y ait paiement réel ou non.

Pourquoi se poser la question de l'évaluation des ressources naturelles ? C'est que l'importance de ces ressources n'en garantit pas l'utilisation rationnelle. Beaucoup de ressources naturelles sont complexes et multifonctionnelles et la façon dont les biens et services issus de ces ressources affectent le bien-être humain n'est pas simple non plus. L'évaluation économique est un outil d'aide à la décision, toujours difficile dans ce domaine.

La perte de ressources naturelles est un problème économique parce qu'elle entraîne la disparition, parfois irréversible, de valeurs. Tout choix, toute option – préserver la ressource dans son état naturel, la laisser se dégrader ou la transformer pour un autre usage – a des conséquences en termes de gain ou perte de valeurs. Après avoir analysé et évalué les gains et les pertes de valeur liées à chaque option, on pourra décider de l'utilisation d'une ressource.

Conserver une zone marine dans son état naturel entraîne des coûts directs de protection, par exemple pour y établir une aire marine protégée, ce qui, dans un pays en développement, peut comprendre les salaires des gardes et des guides établis sur la zone protégée et, éventuellement, le coût d'établissement d'une "zone tampon" pour les communautés locales d'habitants. Si l'on choisit une protection totale, les options de développement de ces communautés seront sacrifiées : les avantages du développement auxquels on renoncera alors représentent des coûts, dits **coûts d'opportunité**, qui viennent s'ajouter au coût de la protection. Ces coûts sont faciles à déterminer et comprennent les produits commercialisables et les revenus correspondants sacrifiés (par exemple, le revenu de la pêche ou de l'agriculture de subsistance, dans le cas de zones côtières).

La même méthode peut être adoptée pour évaluer les options de mise en valeur de ressources naturelles. Si la ressource doit, par exemple, être transformée pour un autre usage, ce ne sont pas seulement les coûts directs de cette transformation qui doivent être pris en compte, mais aussi les valeurs sacrifiées, c'est-à-dire celles que la ressource transformée ne peut plus offrir. Cela peut comprendre la disparition d'importantes fonctions écologiques et, dans le cas d'écosystèmes complexes tels ceux des zones côtières, des ressources biologiques et des aménités ou valeurs d'agrément. Mais ces valeurs étant non marchandes, c'est-à-dire ne faisant pas l'objet d'un échange sur le marché, elles sont souvent ignorées dans les processus de décision conduisant à une mise en valeur.

L'évaluation économique n'est qu'un aspect des efforts déployés pour améliorer la gestion des ressources naturelles telles que les zones côtières et marines. Pour choisir la meilleure utilisation possible de ces zones, les décideurs doivent également tenir compte de nombreux intérêts en conflit. L'évaluation économique peut éclairer ces décisions de gestion mais uniquement dans le cas où les décideurs ont conscience des objectifs généraux et des limites de l'évaluation.

L'objectif principal de l'évaluation en tant qu'aide à la décision en matière de zones côtières et marines vise généralement à déterminer la rentabilité globale des diverses utilisations concurrentes des ressources de ces zones. Ceci suppose que les ressources de ces zones puissent se voir assigner les utilisations apportant un gain global net à la société, évalué sur la base des avantages économiques nets (c'est-à-dire avantages moins coûts) de chaque utilisation.

Savoir quels sont les gagnants et les perdants à telle ou telle utilisation d'une même ressource ne constitue en général pas un critère de choix entre ses utilisations alternatives. L'utilisation d'une zone côtière ou marine présentant un avantage économique net pourrait donc être jugée souhaitable du point de vue de la rentabilité collective, même si les bénéficiaires principaux n'en étaient pas ceux qui supportent les coûts de cette utilisation. L'absence de prise en compte des conséquences distributives d'une utilisation particulière d'une ressource découle directement du critère d'optimalité sociale de Kaldor-Hicks selon lequel une action est socialement désirable lorsque les gagnants à cette action peuvent potentiellement indemniser les perdants. Il serait souhaitable que les investissements ou les politiques de gestion proposées pour les zones côtières et marines puissent aussi être évalués du point de vue de leurs conséquences distributives.

L'un des facteurs qui rendent particulièrement difficile l'évaluation économique d'écosystèmes complexes comme ceux des zones côtières et marines, est le manque d'information sur les

processus écologiques et hydrologiques importants sous-tendant les diverses valeurs liées à ces zones. A défaut de cette information, l'évaluation ne pourra donner une estimation réaliste de ces valeurs sans un investissement supplémentaire dans la recherche scientifique et économique.

### Les différentes formes de la valeur

Dans cette évaluation économique, les divers avantages environnementaux sont mesurés du point de vue de leur aptitude à fournir des biens et services à l'homme. On peut certes considérer que certains écosystèmes de zones marines et côtières, ainsi que la biodiversité qu'ils contiennent, peuvent avoir une valeur propre supérieure à ce qu'ils peuvent apporter pour satisfaire les besoins des hommes (on parle alors de *valeur intrinsèque*). Selon ce point de vue, la protection de la biodiversité marine devient plus une question de morale que d'affectation optimale ou même équitable des ressources.

Cette distinction entre valeurs d'usage et valeur intrinsèque est particulièrement difficile à opérer en matière de biodiversité. "On ne sait pas encore avec certitude dans quelle mesure la diversité biologique est importante pour l'homme mais on accepte généralement que plus la diversité est élevée plus l'écosystème est stable. Nombreux sont ceux qui apprécient l'existence pure et simple de la diversité biologique et qui lui accordent une valeur élevée", notent Barbier *et al.* (1997).

Pour évaluer de façon cohérente les diverses utilisations possibles de la biodiversité marine, il faut élaborer un cadre permettant d'en déterminer et d'en regrouper les valeurs. Le concept de *Valeur Economique Totale* (VET) offre un tel cadre. Il repose sur la distinction entre **valeurs d'usage** et **valeurs de non-usage**, ces dernières ayant trait aux valeurs actuelles ou futures (potentielles) associées à la ressource en question et reposant simplement sur son existence permanente, indépendamment de l'usage qui en est fait (Pearce et Warford, 1993).

On peut distinguer au sein des valeurs d'usage les valeurs d'usage actif et les valeurs d'usage passif. Les *valeurs d'usage actif* peuvent être regroupées en valeurs d'usage *direct* et *indirect*. Dans le premier cas, celui des valeurs d'usage actif *direct*, il s'agit des usages les plus habituels de la biodiversité marine: la pêche, le tourisme,... Les usages actifs directs des zones marines et côtières comprennent des activités marchandes et non marchandes, certaines de ces dernières étant souvent, dans les pays en développement, essentielles à la satisfaction des besoins de subsistance des populations locales, et, dans les pays développés, à des activités de sport ou de loisirs. Les utilisations marchandes peuvent concerner aussi bien le marché intérieur que les marchés internationaux. En général, la valeur des produits (et services) commercialisables issus des zones marines et côtières est plus facile à mesurer que la valeur des usages directs non marchands ou de subsistance. Trop souvent, il n'est pas tenu compte, à cet égard, des utilisations informelles et des usages de subsistance non marchands de la biodiversité marine, lorsque des décisions de mise en valeur de zones marines et côtières sont prises.

Les *valeurs d'usage actif indirect* sont constituées en premier lieu par les services fournis par l'environnement permettant indirectement la production et la consommation courante. Par exemple, si on visionne des films sur les mammifères marins ou si on achète un calendrier avec des photos d'oiseaux marins, ceux-ci doivent être présents dans la biodiversité marine.

Les *fonctions écologiques régulatrices* des zones marines et côtières peuvent aussi représenter des valeurs d'usage indirect importantes provenant de l'appui ou de la protection qu'elles assurent à des activités économiques ayant une valeur directement mesurable. La valeur d'usage indirect d'une fonction écologique est liée au changement de la valeur de production ou de consommation de l'activité ou de la propriété qu'elle protège ou soutient. Toutefois, cette contribution n'étant ni commercialisée, ni financièrement rétribuée et n'étant qu'indirectement liée aux activités économiques, de telles valeurs d'usage indirect sont souvent ignorées dans les décisions de gestion. Ainsi les mangroves, servant d'écloseries et de nurseries pour les crevettes et les poissons, essentiels à la pêche, disparaissent dans de nombreuses régions pour faire place à l'aquaculture, en particulier aux élevages de crevettes.

Les *valeurs d'usage passif* comprennent diverses valeurs non liées à l'usage actif direct ou indirect d'une ressource.

La **valeur d'option** est une valeur qui intervient en présence d'incertitude sur la disponibilité future d'une ressource naturelle. On la définit souvent comme la prime d'assurance que l'on est prêt à payer en situation d'incertitude pour s'assurer de la disponibilité future de la ressource. Cette valeur potentielle future de l'environnement peut être de divers types (utilisation directe ou indirecte, autres usages passifs).

Si l'on n'a aucune certitude quant à la valeur future d'une zone marine ou côtière, mais que l'on estime que celle-ci pourrait être élevée alors même que son exploitation et sa transformation pourraient être irréversibles, on peut alors exprimer une **valeur de quasi-option** en remettant à plus tard ces activités. On attendra d'avoir plus d'information pour entreprendre une action aux impacts potentiellement irréversibles. Plus rigoureusement, la valeur de quasi-option est la valeur escomptée de l'information qu'on obtiendra du fait de surseoir aujourd'hui à l'exploitation et à la transformation de la zone marine ou côtière. Elle repose sur l'intuition que le passage du temps accroît l'information disponible, par exemple les connaissances scientifiques sur les écosystèmes marins. En matière de biodiversité marine, il est clair que, comme pour toute diversité biologique, l'extinction d'une espèce est irréversible. Or, cette espèce peut posséder des gènes qui seront un jour utiles aux humains. Faute de connaître précisément cette valeur potentielle, on peut être amené à choisir la conservation.

Par ailleurs, il existe des personnes qui, bien qu'elles n'utilisent pas les zones marines et côtières, souhaitent néanmoins les voir préservées "pour elles-mêmes". Cette valeur accordée à l'existence d'une ressource, indépendamment d'une utilisation courante ou future, est dénommée **valeur d'existence**. Il s'agit d'une valeur de non-usage, difficile à mesurer car la valeur d'existence suppose que l'on effectue une évaluation subjective sans rapport aucun avec sa propre utilisation ou celle d'autrui, que ce soit maintenant ou dans l'avenir.

Enfin, un autre sous-groupe des valeurs de non-usage est la **valeur de legs**, par laquelle on attribue par exemple une valeur à la conservation de la biodiversité marine pour les générations futures. C'est la valeur qu'une génération attribue au legs qu'elle fait aux générations futures. Les valeurs de legs peuvent présenter une importance particulière pour les populations locales utilisant la biodiversité marine et souhaitant voir le mode de vie lié harmonieusement à elle transmis à leurs héritiers et aux générations futures.

### **Valeur et bien public**

Certains des services écologiques, des ressources biologiques et des aménités procurés par les zones marines et côtières peuvent être assimilés à ce que les économistes appellent un *bien public*. Rappelons qu'il y a *bien public* lorsqu'un individu peut profiter de l'existence d'un service ou d'un attribut de l'environnement sans que cela réduise l'avantage qu'un autre individu peut recevoir pour ce même service ou attribut. Cette situation est différente de celle du *bien privé* qui suppose que deux individus ne peuvent ensemble consommer un même bien. On peut à cet égard se référer aux notions d'exclusivité (si certaines personnes peuvent se voir refuser l'accès à la ressource) ou de rivalité (si l'utilisation de la ressource par un individu diminue son utilisation possible par un autre). De nombreuses utilisations de ressources de la biodiversité marine sont non exclusives mais rivales, c'est-à-dire qu'elles sont ouvertes à tous mais qu'elles diminuent à mesure que l'utilisation augmente. D'autres sont non rivales et non-exclusives – ce qui est la caractéristique du bien public "pur" – comme le sont la biodiversité ou, plus généralement, les valeurs de non-usage. Lorsqu'une zone marine ou côtière présente une biodiversité remarquable, toute personne peut bénéficier de ce service et aucune ne peut en être exclue. Comme toujours en matière de bien public, il est très difficile de faire payer pour le service en question car, qu'on le paie ou non, on profitera de l'avantage : il résulte de cette situation propice à l'apparition de "passagers clandestins" que les services rendus par les zones marines et côtières ont plutôt tendance à être sous-évalués.

Certaines difficultés découlant de cet aspect de bien public pourraient être négligées si l'on pouvait jouir simultanément de tous les avantages des zones marines et côtières en l'absence de tout conflit d'utilisation. Le cumul de toutes les valeurs d'usage possibles conduirait à reconnaître l'importance de la conservation d'une zone marine ou côtière à l'état naturel ou semi-naturel. Cependant les utilisations des zones marines et côtières sont propices aux conflits et obligent à faire un choix, même lorsque la zone en question est maintenue dans un état

naturel (Turner, 1991). Il peut, par exemple, être impossible de gérer une zone marine pour les loisirs ou la pêche commerciale si on l'utilise simultanément pour la conservation d'espèces menacées. Et même si cette dernière utilisation a plus de valeur, sa nature non marchande et sa qualité de bien public font que sa valeur ne sera pas reflétée dans les décisions de marché. Si, suite à une politique publique "libérale", ce sont les individus sensibles aux signaux du marché qui déterminent les utilisations des zones, il est peu probable que la zone marine sera affectée à la conservation de la biodiversité.

Une zone marine et ses ressources peuvent également être sous-évaluées et donc mal utilisées en raison du *régime juridique* qui gouverne l'accès à la zone et son usage. S'il y a *libre accès*, aucune règle n'est applicable et l'utilisation des ressources est ouverte à tous et non réglementée. En revanche, des dispositions informelles et traditionnelles peuvent gouverner l'utilisation des ressources qui sont alors considérées comme *communes* ou constituant des *biens communs*. Chaque type de régime juridique peut aboutir à des conditions d'exploitation des ressources très différentes. Les ressources en libre accès sont exploitées à l'excès, de sorte que les valeurs d'usage observées peuvent être très faibles. En conséquence, si les tentatives d'évaluation des ressources naturelles se fondent sur des observations simples des taux d'utilisation actuels et ne tiennent pas compte du contexte institutionnel, il y a là aussi risque de sous-évaluation. Ce point est important si les dispositions institutionnelles changent de façon informelle comme, par exemple, lorsque des régimes autochtones de biens communs sont réactivés après une période de latence ou lorsqu'un changement de régime d'accès est inhérent à un projet ou programme affectant la zone.

Ayant vu comment se pose le problème de la valeur de la diversité biologique marine, nous pouvons maintenant nous intéresser aux différentes méthodes d'évaluation disponibles et à leur plus ou moins bonne adaptation à ce problème spécifique.

## **Les méthodes d'évaluation de la biodiversité marine**

Les méthodes d'évaluation des biens environnementaux non marchands en général peuvent être classées selon deux grandes catégories : les méthodes directes et les méthodes indirectes. En ce qui concerne les *méthodes directes*, on utilise des enquêtes par sondage, ce qui permet d'évaluer les biens environnementaux en posant directement des questions aux personnes faisant partie d'un échantillon. On appelle ces méthodes directes "méthodes des préférences déclarées" (*stated preference methods*).

Dans les *méthodes indirectes*, on utilise les comportements des personnes sur des marchés de biens et services complémentaires au bien que l'on veut évaluer pour lequel il n'existe pas de marché direct et donc pas de prix. On appelle ces méthodes indirectes "méthodes des préférences révélées", sous-entendu par le comportement sur ces marchés (*revealed preference methods*).

### **Les méthodes directes d'évaluation**

#### La méthode d'évaluation contingente

La méthode la plus connue de cette catégorie est la *méthode d'évaluation contingente* (CVM : *Contingent Valuation Method*). Cette méthode permet de demander directement, grâce à une enquête, à des individus leur Consentement A Payer (CAP) pour obtenir (éviter) un changement positif (négatif) de bien-être, ou leur Consentement A Recevoir (CAR) pour supporter (équivaloir à) un changement négatif (positif) de bien-être correspondant à un scénario donné. Les scénarios considérés sont hypothétiques ou "contingents", d'où le nom de la méthode. La méthode d'évaluation contingente pose de nombreux problèmes et connaît de nombreuses limitations qui ont été étudiées par le panel de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) (Arrow *et al.*, 1993). Ce panel a émis une série de recommandations pour que la pratique de ce type d'évaluation soit mieux balisée et revête ainsi une meilleure crédibilité.



Malgré ces nombreux problèmes, cette méthode continue d'être utilisée en évaluation environnementale. Les évaluations contingentes deviennent néanmoins de plus en plus sophistiquées, car les économistes s'inspirent maintenant de méthodes de sondage et d'analyse statistique utilisées en marketing et en science de la consommation. Ces nouvelles méthodes dites "multi-attributs" combinées aux recommandations du panel de la NOAA permettent des évaluations contingentes plus crédibles qu'auparavant. On peut cependant noter que les résultats d'évaluations contingentes en liaison avec des espèces menacées sont souvent jugés peu crédibles (Loomis et Larson, 1994; Loomis et White, 1996; Ekstrand et Loomis, 1998 ; Kotchen et Reiling, 2000), ce qui amène à recommander les méthodes de type "multi-attributs" pour faire l'évaluation de l'usage passif des espèces en péril.

### Les méthodes multi-attributs

Les méthodes multi-attributs (ABM : *Attribute-Based Methods*) comprennent trois principales méthodes: l'expérimentation sur les choix (*choice experiments*), l'analyse conjointe (*conjoint analysis* ou *contingent ranking*) et l'analyse de pondération (*contingent rating*) (Bateman et al., 2002 ; Holmes et Adamowicz, 2003). Pour ces trois méthodes, les répondants doivent considérer divers scénarios concernant ce que l'on doit évaluer. Par exemple, pour la faune marine, les attributs peuvent être : la probabilité de survie à long terme, l'importance des populations, le coût des impôts liés à une protection accrue... Les attributs peuvent aussi être liés à des usages actifs, tels ceux de l'activité touristique. Le *statu quo* (ou niveau initial d'un attribut) peut être représenté par ce qu'on observe actuellement sur le marché touristique, alors que les scénarios présentés doivent permettre d'estimer la valeur des changements futurs. Ces méthodes sont donc adaptées aussi bien à l'évaluation des valeurs d'usage passif, qu'à celle des valeurs d'usage actif – à condition de considérer des changements futurs attendus ou hypothétiques. Les préférences liées à l'usage actif *actuel* sont révélées sur les marchés alors que les préférences liées à l'usage actif avec changements attendus ou hypothétiques dans les attributs sont déclarées au moyen de l'enquête. Il s'agit donc d'une méthode qui utilise à la fois préférences révélées et déclarées. Des études peuvent être faites séparément pour les préférences révélées et les préférences déclarées, ou bien une étude mixte peut être faite, selon les types de valeurs que l'on veut inclure dans l'étude et en fonction des moyens dont on dispose. Le type mixte est intéressant et pourrait donner de meilleures estimations pour les valeurs non-marchandes. Pour ce qui est des espèces marines en péril, le caractère mixte d'une étude ABM permettrait de tenir compte à la fois des changements des valeurs d'usage actif et passif. Inversement, on pourrait limiter l'étude et se concentrer sur le changement d'un seul type de valeur en lien avec un scénario hypothétique de gestion de la biodiversité marine et des écosystèmes marins.

Les trois types d'études ABM existantes nécessitent des données socio-démographiques qui sont collectées auprès des répondants et qui diffèrent selon le type d'étude retenu. Pour une étude d'*expérimentation sur les choix*, on présente différents ensembles de scénarios aux individus et ceux-ci doivent déterminer celui qu'ils choisiraient, en indiquant simplement leur scénario préféré parmi les options proposées. Pour une *analyse conjointe*, on présente différents ensembles de scénarios aux individus, mais ceux-ci doivent les classer par ordre de préférence. Les répondants doivent donc faire un classement *ordinal* de toutes les alternatives présentées. L'*analyse de pondération* est semblable à l'analyse conjointe, mais on ne se contente pas d'un classement ordinal. Des valeurs doivent en effet être attribuées à chaque scénario considéré. Les répondants doivent donc faire une évaluation *cardinale*.

En économie de l'environnement, l'*expérimentation sur les choix* est en général préférée aux deux autres options (Holmes et Adamowicz, 2003). Les avantages principaux de l'expérimentation sur les choix tiennent à l'expérience des répondants et au lien direct avec la théorie de l'utilité aléatoire (*random utility theory*). En effet, les répondants sont habitués à faire des choix entre diverses alternatives, que ce soit sur des marchés ou de façon plus générale, dans les choix de la vie de tous les jours. Leur expérience de ce type de choix facilite l'obtention de l'information requise par l'analyse et favorise des choix cohérents. De plus, le modèle théorique sous-jacent à l'expérimentation sur les choix est le modèle d'utilité aléatoire

(RUM : *Random Utility Model*), grâce auquel les estimations de changements de bien-être désirés sont obtenus de façon directe.

L'analyse conjointe et l'analyse de pondération ne présentent pas les mêmes avantages, ce qui les rend moins intéressantes pour les études d'évaluation non-marchande. L'analyse conjointe permet d'obtenir une information plus complète que celle obtenue par l'expérimentation sur les choix. L'information supplémentaire devrait, en théorie, permettre d'améliorer la signification statistique des paramètres estimés. En pratique, cependant, on observe parfois le contraire. La raison principale en est que, dans les sondages d'analyse conjointe, l'effort cognitif requis des répondants peut être trop grand et mener à de la fatigue, de la confusion ou de l'incohérence. Pour cette raison, on tend, en évaluation non-marchande, à rejeter l'analyse conjointe.

Quant à l'*analyse de pondération*, elle permet d'obtenir encore plus d'information que l'analyse conjointe, mais avec les mêmes limites liées à l'effort cognitif requis des répondants. L'analyse économétrique est cependant grandement simplifiée car on obtient des magnitudes et non des choix discrets. Cependant, ce que l'on recherche de manière ultime étant des mesures des changements de bien-être, on doit s'assurer que la pondération est effectuée de la même façon par tous les répondants. Des pondérations égales d'alternatives différentes créent évidemment des problèmes de prédiction des demandes d'attributs mais diverses procédures économétriques et de restructuration des données permettent de contourner ces problèmes, mais Holmes et Adamowicz (2003) ne recommandent pas en définitive l'analyse de pondération.

Bateman *et al.* (2002) ajoutent la *comparaison par paire (paired comparison)* à la liste des méthodes multi-attributs. Ce type d'étude est une expérimentation sur les choix, limitée à deux scénarios et complétée par une appréciation cardinale de la préférence du scénario choisi. Il s'agit donc d'un mélange d'expérimentation sur les choix et d'analyse de pondération. La comparaison par paires est utilisée en marketing, mais elle a des vertus limitées en économie à cause des difficultés pour passer de la pondération à des mesures de bien-être. L'expérimentation sur les choix est donc préférable à la comparaison par paires.

On peut conclure que l'expérimentation sur les choix est la meilleure option pour une étude ABM. Le *design* d'une telle expérimentation et du sondage correspondant nécessite un niveau d'expertise élevé pour s'assurer de l'obtention de l'information requise pour une étude d'évaluation non-marchande.

La principale question en matière de *design expérimental* d'une étude ABM est le nombre d'attributs et le nombre d'alternatives proposées au choix du répondant. En effet, plus on considère d'attributs, plus on voudra présenter d'alternatives aux répondants afin d'obtenir toute l'information nécessaire à l'analyse. On parle de *designs factoriels* lorsqu'on présente toutes les combinaisons d'attributs possibles aux répondants. À mesure que le nombre de scénarios à considérer pour faire un choix augmente, ou que le nombre de choix répétés augmente, ces choix s'avéreront plus difficiles à faire pour les répondants. Leurs choix pourraient devenir incohérents à cause de la fatigue liée aux multiples comparaisons d'attributs nécessaires pour un choix final. De plus, le sondage pourrait devenir trop long et diminuer la participation des répondants. Dans de tels cas, il est possible de présenter moins de scénarios à chacun des répondants, mais de leur présenter des ensembles de scénarios différents, permettant d'obtenir l'information nécessaire à l'analyse statistique. On parle alors de *designs factoriels fractionnels* et de *designs aléatoires*. Dans le cas de *designs factoriels fractionnels*, il faut avoir une bonne compréhension de la substituabilité et de la complémentarité des divers attributs afin de choisir un ensemble de scénarios adéquats. L'idée est de limiter le nombre des scénarios tout en ne sacrifiant pas d'information cruciale pour l'analyse statistique. En pratique, la substituabilité et la complémentarité des attributs ne sont considérées que par paire d'attributs et les effets d'interaction entre trois attributs ou plus sont ignorés car ils ne sont habituellement pas statistiquement significatifs. Le cas du *design aléatoire*, dans lequel un échantillon aléatoire de niveaux d'attributs est tiré de l'espace factoriel complet, permet d'obtenir toute l'information nécessaire à l'analyse statistique. La condition est d'avoir un grand échantillon par rapport au nombre d'alternatives de l'espace factoriel complet. Afin de pallier cette limite, un *design complètement aléatoire* peut être réalisé à l'aide d'ordinateurs. On propose alors des échantillons aléatoires d'alternatives, qui diffèrent d'un répondant à l'autre. Une fois les alternatives générées, les chercheurs doivent vérifier la matrice de corrélation entre

les attributs pour s'assurer de l'orthogonalité du *design* expérimental et ce, avant de faire le sondage. Les attributs sont orthogonaux s'ils ne sont pas corrélés. On doit réduire autant que possible la corrélation entre attributs pour favoriser une bonne analyse statistique.

L'étape du *design expérimental* est cruciale et requiert une bonne compréhension des attributs à prendre en considération. Dans le cas où l'on veut estimer une valeur d'usage passif, la meilleure façon de bien cerner les attributs à considérer est d'organiser des *focus group*, jusqu'à ce que l'on ait confiance dans le *design* du sondage par rapport aux perceptions des répondants potentiels.

Cette phase est particulièrement importante pour les usages passifs ; elle l'est moins pour les usages actifs qui sont plus faciles à cerner par les chercheurs. Les *focus groups* permettent, entre autres, de vérifier le sens donné par les répondants aux attributs à considérer. En effet, les chercheurs, ayant un niveau d'expertise différent de celui de la population générale, peuvent avoir une perception différente des attributs à lister dans un sondage. Il faut donc s'assurer que les attributs compris par les répondants sont bien ceux que l'on veut analyser.

### **Les méthodes indirectes d'évaluation**

Les méthodes indirectes d'évaluation non-marchande reposent sur la complémentarité existant entre le bien environnemental et certains biens ou services échangés sur des marchés.

On compte parmi les méthodes d'évaluation indirectes la méthode des coûts de déplacement (*travel-cost method*), les méthodes de prix hédoniques (*hedonic pricing methods*), les méthodes fondées sur des relations doses-réponses, des dépenses d'évitement et des coûts évités (*dose response, averting expenditure and avoided cost methods*), la valeur des risques sur la vie et la santé et les modèles de choix public (*public choice models*). Nous citons ces méthodes pour mémoire, car nous ne décrivons dans ce qui suit que la seule qui est susceptible d'être utilisée pour déterminer la valeur économique des services rendus par la biodiversité marine, à savoir la méthode des coûts de déplacement.

#### Méthode de coût de déplacement pour site unique

La méthode des coûts de déplacement pour site unique a été proposée par Harold Hotelling dès les années 1930, puis utilisée pour la première fois en 1958 (Wood et Trice) et popularisée en 1966 par Clawson et Knetsch, deux économistes de *Resources For the Future*. Depuis, la méthode des coûts de déplacement a été très utilisée, notamment aux États-Unis et en Angleterre, pour l'évaluation des parcs nationaux et autres aires protégées.

En résumé, les coûts de déplacement, qui comprennent aussi les frais d'accès, le coût de l'équipement et la valeur du temps passé à se déplacer pour profiter d'un site, servent de *proxy* pour mesurer le prix implicite, ou valeur marginale, de la visite d'un site récréatif. La méthode des coûts de déplacement permet donc de donner une valeur à un bien environnemental à partir des dépenses encourues par ceux qui se déplacent pour en jouir. Le nombre de visites par année, la distance parcourue ainsi que la valeur du temps passé à se déplacer et à profiter du site, évalué souvent en utilisant le salaire horaire des répondants, servent à en calculer la valeur.

On peut prédire de combien les visites par individu augmentent ou diminuent avec les variations des coûts de déplacements et on obtient une courbe de demande pour un ou plusieurs sites, puis on calcule la valeur d'accès du site étudié. On peut présenter les résultats sous différents formats, selon les besoins de l'étude. Par exemple, on peut calculer la valeur saisonnière moyenne par personne, la valeur totale saisonnière pour la population concernée, la valeur par déplacement par personne ou la valeur actuelle escomptée du site dans le temps.

Les problèmes usuels rencontrés dans les études utilisant cette méthode sont l'évaluation du temps et les déplacements à objectifs multiples.

En ce qui concerne le premier point, on peut utiliser le salaire horaire des individus et, pour ceux qui ne travaillent pas, on peut utiliser le sous-échantillon des voyageurs qui travaillent, en faisant une prévision selon les caractéristiques des non-travailleurs. Notons que la valeur donnée au temps demeure problématique dans ce type d'étude.

En ce qui concerne le deuxième point, on peut par exemple demander aux gens le pourcentage des dépenses qu'ils attribuent au site. On peut aussi exclure de l'étude les gens qui visitent plusieurs sites. On peut enfin estimer des demandes différentes pour les différents types de voyageurs : ceux qui visitent un seul site et ceux qui en visitent plusieurs.

Il n'existe pas d'étude avec la méthode des coûts de déplacement portant sur la valeur touristique de la biodiversité marine. Tout au plus peut-on signaler celle de Davis et Tisdell (1998) effectuée avec la méthode d'évaluation contingente sur le consentement maximal à payer (CAP) pour avoir accès au site d'observation d'un type particulier de requin : leur étude comporte à la fois des caractéristiques de la méthode des coûts de déplacement et de celle d'évaluation contingente.

On peut utiliser un critère de convergence avec d'autres types d'études pour valider une étude de coûts de déplacement. On pourrait penser évidemment à comparer avec les résultats d'une évaluation contingente mais il n'est pas évident qu'une évaluation contingente mesure le même type de valeur qu'une évaluation de coûts de déplacement dans le cas d'éléments en péril de la biodiversité marine. Les résultats d'évaluations contingentes étant en général moins crédibles que ceux des méthodes d'évaluation indirectes, le critère de convergence ne semble donc pas être une bonne façon de valider les résultats dans ce cas. Une alternative serait de faire une méta-analyse, c'est-à-dire une comparaison des mesures du surplus du consommateur dans plusieurs études de coûts de déplacement. Si les résultats sont cohérents les uns avec les autres, c'est une indication que les analyses considérées convergent.

#### Méthode des coûts de déplacement pour analyse de sites multiples : RUM

On ne s'intéresse pas toujours à la valeur d'accès à un seul site, mais on veut parfois plutôt savoir comment le changement d'une caractéristique spécifique du site affecterait sa valeur. Une possibilité est d'inclure différents sites et de voir comment les valeurs varient avec les variations des caractéristiques entre sites. De cette façon, on peut déduire une valeur pour la qualité de l'eau d'un lac ou la propreté d'une plage par exemple. Dans le cas d'éléments de la biodiversité marine, on peut s'intéresser à divers aspects des activités touristiques qui en découlent. On peut considérer des sites avec des densités plus ou moins grande de faune marine à observer, des types d'expériences différents selon les sites (densité de visiteurs plus ou moins grande, différents types d'embarcation...). Pour ce type d'évaluation, le modèle théorique utilisé est le modèle d'utilité aléatoire (RUM : *Random Utility Model*). En fait, ce modèle à sites multiples est en général supérieur au modèle de site unique et il est donc plus souvent utilisé. Avec un modèle de coût de déplacement RUM, on considère l'utilité espérée, pour chaque individu, de visiter un certain nombre de sites plutôt qu'un seul. Ensuite, selon les comportements révélés, on estime une fonction de probabilité de visite d'un site donné, selon ses caractéristiques et celles des individus. Des mesures de bien-être peuvent alors être calculées, ainsi que la valeur de certains changements de caractéristiques sur un site donné. Dans le cas d'éléments en péril de la biodiversité marine, les différents programmes de conservation envisagés peuvent aboutir à des changements dans l'expérience touristique des visiteurs (peut-être y aurait-il par exemple moins de visiteurs, moins de bateaux, plus d'espèces marines à observer, le coût d'accès changerait,...) Avec la méthode de coût de déplacement RUM, ces changements peuvent être évalués en termes de changements de bien-être et exprimés monétairement. Dans une telle étude, comme on considère plusieurs sites, les sondages liés aux études de coûts de déplacement basées sur le RUM sont faits hors site, *i.e.*, par la poste, par téléphone, par courriel ou par internet. Mais un problème se pose : comme la proportion de la population générale visitant le site dont on évalue les changements de caractéristiques est faible, la taille de l'échantillon nécessaire à l'analyse statistique peut devenir très grande, ce qui est coûteux. Dans un tel cas, il est possible de stratifier l'échantillon et d'échantillonner plus densément près du site étudié, puis de façon de moins en moins dense à mesure qu'on s'éloigne du site.

Le choix des autres sites à considérer dépend des répondants aux questionnaires, ce qui entraîne des difficultés. En effet, on doit inclure non seulement les coûts de déplacement vers tous les sites, mais aussi les caractéristiques de ceux-ci. Tenter de prendre en considération toutes les options dont les répondants tiennent compte dans leurs choix peut devenir une tâche hors de portée. Diverses stratégies ont été utilisées pour cela, tout en gardant le nombre de sites à considérer raisonnable.

Lors de programmes de conservation de la biodiversité marine, le changement de valeur lié à l'observation de cette biodiversité peut faire partie soit des avantages soit des désavantages des projets. En effet, le changement de la valeur liée à l'observation d'espèces marines peut être, à la suite de programmes de conservation, globalement négatif. Il est en effet probable que l'on voudra limiter l'observation des espèces marines. L'expérience, pour ceux qui les observeront, sera peut-être meilleure qu'avant, mais si le nombre d'observateurs est restreint et que le coût de déplacement augmente aussi, il est possible qu'au total le changement de bien-être collectif soit négatif. Suivant les différents projets de conservation considérés, ceux-ci pourraient donc être bénéfiques ou néfastes pour le tourisme. Il n'est donc pas sûr que la méthode du coût de déplacement soit la plus appropriée, même pour établir la valeur touristique de l'observation des espèces marines, d'une part parce que les sites substitués que les visiteurs considèrent risquent d'être très différents du site étudié et, d'autre part, parce qu'il s'agit d'un événement rare ou unique et qu'il est donc difficile d'en prédire les visites à partir d'observations dans la population générale.

## Conclusion

La valeur économique des services écologiques rendus par la biodiversité marine constitue un problème complexe que nous avons tenté d'éclairer en adoptant essentiellement le point de vue de l'économiste. Si l'importance de ces services est reconnue tant par la Convention des Nations-Unies sur la diversité biologique que par l'intérêt et le débat qu'ont suscité les travaux de Costanza *et alii*, les méthodes à disposition de l'économiste pour évaluer les biens et services non-marchands restent souvent inadaptées à l'évaluation de la biodiversité et particulièrement à celle de la biodiversité marine, pour laquelle les études font jusqu'ici particulièrement défaut.

## Références bibliographiques

ARROW, K.J., SALOW, R., PORTNEY, P., LEAMER, E., RADNER, R., SCHUMAN, H. (1993). Report of the NOAA Panel on Contingent Valuation. Federal Register, 58, pp 460-4614.

BARBIER, E.B., ACREMAN, M.C. et KNOWLER, D. (1997). Évaluation économique des zones humides : Guide à l'usage des décideurs et planificateurs. Bureau de la Convention de Ramsar.

BATEMAN, I.J. et al. (2002). Annex 1.1: Benefit transfer and stated preference techniques. In: Economic valuation with stated preference techniques: a manual. Edward Elgar Publishing.

BEGLEY, S., (2002). Furry Math? Market Has Failed to Capture True Value of Nature, Wall Street Journal, Aug 9, 2002.

CLAWSON, M., KNETSCH, J.L. (1966). Economics of Outdoor Recreation, Resources for the Future and Johns Hopkins University Press.

CONVENTION SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUES (1992) [en ligne] <http://www.biodiv.org/doc/legal/cbd-fr.pdf> (Consulté en décembre 2006).

COSTANZA, R., D'ARGE, R., DE GROOT, R., FARBER, S., GRASSO, M., HANNON, B., LIMBURG, K., NAEEM, S., O'NEILL, R.V., PARUELO, J., RASKIN, R.G., SUTTON, P., VAN DER BELT, M. (1997) The value of the world's ecosystem services and natural capital. Nature, 387 (6630), pp 253-260.

COSTANZA, R., D'ARGE, R., DE GROOT, R., FARBER, S., GRASSO, M., HANNON, B., LIMBURG, K., NAEEM, S., O'NEILL, R. V., PARUELO, J., RASKIN, R. G., SUTTON, P., VAN DER BELT, M. (1998). The value of the world's services and natural capital, Ecological Economics, 25(1), pp 3-15.

DAVIS, D., TISDELL, C. (1998). Tourist Levies and Willingness to Pay for a Whale Shark Experience. *Tourism Economics*, 5(2), pp 16-4.

EKSTRAND, E.R., LOOMIS J. (1998). Incorporating Respondent Uncertainty When Estimating Willingness to Pay for Protecting Critical Habitat for Threatened and Endangered Fish. *Water Resources Research*, 34(11), pp 3149-3155.

HOLMES, T.P., ADAMOWICZ, W.L. (2003). Attribute-based Methods. In: *A Primer on Nonmarket Valuation*, edited by Champ, P.A., K.J. Boyle and T.C. Brown. Book series: *The Economics of Nonmarket Goods and Resources*, Vol. 3, Kluwer Publishing.

KOTCHEN, M.J., REILING S.D. (2000). Environmental attitudes, motivations, and contingent valuation of non-use values: a case study involving endangered species. *Ecological Economics*, 32, pp 93-107.

LOOMIS, J. B., LARSON, D. M. (1994). Total economic values of increasing grey whale populations. Results from a contingent valuation survey of visitors and households. *Marine Resource Economics*, 9, pp 275-286.

LOOMIS, J.B., WHITE, D.S. (1996). Economic benefits of rare and endangered species: summary and meta-analysis, *Ecological Economics*, 18, pp 197-206

PEARCE, D.W., WARFORD, J.J. (1993). *World Without End*, Oxford University Press.

SAGOFF, M. (1997). *Can We Put a Price on Nature's Services?*, The Institute for Philosophy and Public Policy. [en ligne] <http://www.puaf.umd.edu/ippp/nature.htm> (Consulté en décembre 2006).

TURNER, R.K. (1991). Wetlands and Economic Management. *Ambio*. 20 (2), pp 59-63.

WOOD, A.H., Trice, R.J. (1958). Measurement of Recreation Benefits. *Land Economics*, 34, pp 195-207.

# Durabilité de l'activité des pêcheries nationales, les menaces et les enjeux

---

**Pierre-Georges Dachicourt**

Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

La flotte de pêche métropolitaine compte en 2006, 5 412 navires (source : DPMA). Elle représente 9 % de la flotte de pêche de l'Union européenne et est composée majoritairement de navires de moins de 12 m : ils représentent les trois quarts de la flotte. La deuxième composante de la flotte est représentée par les navires artisans hauturiers de 16 à 25 m (17 % de la flotte). La pêche française se caractérise par sa grande diversité portant à la fois sur les moyens de production, les métiers, les zones de pêche et les marchés.

Avec plus de 60 ports de pêche, une quarantaine de halles à marée, une vingtaine d'organisations de producteurs, environ 700 entreprises de mareyage et de transformation des produits de la mer, la filière pêche – du navire au consommateur – est un secteur important tant au plan économique qu'en termes d'aménagement du territoire. Dans cette filière, s'inscrit également l'aquaculture avec une cinquantaine d'entreprises réparties sur 52 sites.

Une valeur ajoutée de près de 19 milliards d'euros et un effectif de 500 000 emplois équivalent temps plein caractérisent le poids de cette économie maritime française en 2003. La filière pêche et aquaculture, de la production primaire à la transformation, contribue à hauteur de 13 % à la valeur ajoutée et à hauteur de 10 % à l'emploi du secteur industriel maritime dans son ensemble (source : Ofimer).

## Un secteur économique important mais menacé

### Une politique des pêches de plus en plus sévère

La Commission européenne semble entrer dans une logique jusqu'au-boutiste. Pour elle, une réduction de la flotte française est une condition. Sa récente communication au Conseil et au Parlement européen sur l'application du principe de durabilité dans les pêcheries de l'Union européenne au moyen de rendement maximal durable<sup>30</sup> est éloquente :

*"Des retombées positives ne peuvent être obtenues qu'en imposant des restrictions accrues à l'exercice de la pêche pendant une période transitoire. Des choix judicieux sur le rythme des changements devront être opérés en associant les parties intéressées à la prise de décision. La présente communication présente la stratégie politique de mise en oeuvre d'une gestion de la pêche communautaire fondée sur le rendement maximal durable.*

*... les captures de nombreuses espèces démersales européennes ont connu une forte chute au cours des dernières décennies... La Commission estime que la mise en place de systèmes de gestion des stocks halieutiques fondés sur le rendement maximal durable contribuera à inverser la tendance...*

*Afin de permettre aux poissons de se développer davantage et d'obtenir ainsi des captures d'une valeur plus élevée, il convient de réduire la proportion de poissons prélevés en mer. Cela se traduira, dans un premier temps, par une réduction des captures...*

*...La gestion de l'activité de pêche doit se concentrer sur la durabilité et la stabilité et tenter de trouver un juste équilibre entre l'activité de pêche et la capacité productive des stocks. Cet objectif peut être atteint progressivement, en réduisant le nombre de bateaux de pêche ou l'effort de pêche qu'ils représentent.."*

---

<sup>30</sup> COM/2006/0360 final du 4 juillet 2006

Dans cette communication la Commission européenne préconise deux approches :

*"Une première approche qui se concentrerait sur l'efficacité économique en ramenant la capacité de pêche, les investissements et l'emploi à des niveaux suffisants pour pêcher au taux de rendement maximal durable. Les captures seraient plus importantes, les flottes de pêche de taille plus réduite, le nombre de pêcheurs revu à la baisse (même si l'emploi dans le secteur de la transformation à terre pourrait croître)..."*

*Une deuxième approche qui consisterait à maintenir les niveaux actuels d'emploi au prix de pertes en termes d'efficacité économique. La taille des flottes serait maintenue mais leur efficacité réduite par la limitation de leur capacité de capture (par exemple limitation des dimensions des embarcations, de leur puissance motrice ou des engins de pêche installés à bord) ou par l'imposition de limitations du nombre de jours en mer..."*

*La première de ces approches suppose une réduction de la capacité des flottes nationales, ce que la Commission considère comme étant la mesure de gestion la plus facile à contrôler...*

*Au cours des prochaines années, la Commission proposera des plans à long terme visant à ramener tous les principaux stocks de poissons présents dans les eaux communautaires à des niveaux de pêche permettant d'obtenir des rendements maximaux durables."*

Cette stratégie visiblement écrite sous la pression des environnementalistes implique plusieurs conséquences :

- L'aspect socioéconomique n'est pas une priorité : *"La pénurie de main d'œuvre qualifiée dans le domaine de la pêche dont souffrent certaines pêcheries et certains États membres atténuerait les répercussions sociales de la réduction de la taille des flottes."*
- Le choix d'une flottille de proximité (flotte de pêche de petite taille, pêcherie de petite dimension...) est l'affirmation d'un choix fait depuis bien longtemps (cf. colloque de Porto : Ressources côtières et développement littoral intégré, organisée par la Commission européenne en 1993).

Cependant, la préférence d'une pêche côtière est un leurre car la multiplication des navires entraînera non seulement des problèmes de cohabitation mais également une ponction plus importante sur la ressource. Les vellétés de nouveaux usagers viendront également compliquer ce pseudo redéploiement. De plus, la disparition programmée d'une pêche hauturière entraînera de facto une perte des antériorités de la pêche française au large et notamment dans les eaux des autres pays membres.

### **Une hausse sans précédent des carburants qui menace la rentabilité des entreprises**

Un carburant à des niveaux record, l'éloignement des lieux de pêche, une consommation importante par la flotte chalutière et un produit qui n'est pas vendu mais acheté (d'où l'impossibilité de récupérer les charges qui incombent sur le kilogramme de poisson) sont les autres difficultés que connaît la pêche française.

D'une part, la question de l'énergie est primordiale. Elle est désormais l'une des conditions majeures du maintien des flottilles. Paradoxalement, la flottille chalutière qui entretient par ses niveaux de captures, les antériorités des pêches françaises est la plus vulnérable tant sur le plan énergétique qu'au titre des attaques sur son mode opératoire (chalutage).

La réflexion sur les carburants alternatifs doit être poursuivie, il convient aussi de favoriser les investissements en additifs et accessoires pour moteurs qui permettent des économies d'énergie à la pêche.

D'autre part, pour une grande majorité des professionnels, la rentabilité passe par le maintien de la polyvalence des entreprises de pêche en termes de métiers pratiqués. Cette polyvalence ne doit pas être bridée mais encouragée. C'est l'une des conditions de la performance des pêches françaises mais aussi un levier qu'il va falloir utiliser pour contrer les vellétés de la Commission européenne au titre de sa communication du 4 juillet 2006.



### **Une compétition avec d'autres usages**

La pêche se heurte désormais à de nouvelles convoitises d'occupation mais aussi d'exploitation des zones côtières. Depuis quelques années, l'accès au littoral est problématique pour son développement (pressions touristiques, zones protégées...), alors qu'une gestion équilibrée des zones côtières permettrait la compatibilité de ces usages. Trouver la place des activités halieutiques dans l'aménagement du territoire est probablement l'un des défis avec des enjeux dont les conséquences ne seront pas forcément identifiables immédiatement et que le secteur de la pêche devra relever. La pêche, est un secteur structurant du tissu économique et social littoral, elle contribue à la dynamique des zones côtières. Cependant, l'attrait du littoral pour d'autres activités souvent plus saisonnières comme le tourisme fragilise actuellement son maintien. L'accès au foncier avec la spéculation immobilière pénalise les marins eux-mêmes : ils rencontrent des difficultés pour se loger à proximité des ports. Des solutions politiques doivent être trouvées pour permettre aux professionnels de la mer d'exercer leur activité dans un contexte social acceptable.

Outre ces problèmes, l'aménagement du territoire se pose aussi en mer avec de nouveaux usages comme l'implantation d'éoliennes et l'extraction de granulas, mais aussi avec le développement d'une pêche plaisancière qui correspond au "papy boom". Une compétition pour l'espace se fait jour entre les usages dits "traditionnels" et ces nouveaux usages souvent "rejetés" en mer faute d'acceptation à terre. Les préoccupations nouvelles ne correspondent donc plus aux anciens usages. Des stratégies nouvelles doivent être élaborées afin de permettre une cohabitation des différents usages. Sur les zones à potentialités halieutiques, les activités de pêche et d'aquaculture doivent être au centre de l'aménagement du territoire. De par la culture et l'histoire qu'elles portent, ces activités font partie de l'attrait touristique des zones littorales. Leur développement contribue à l'essor de l'économie maritime, la place essentielle de la pêche dans l'aménagement du littoral doit donc être intégrée aux politiques sectorielles, dans le cadre du Plan d'avenir pour la pêche, mais aussi aux politiques intégrées s'exerçant sur le littoral.

Les priorités sont de garder une filière qui participe à l'économie des états membres littoraux, de ne pas perdre de vue que cette filière contribue à l'aménagement des territoires littoraux et de garder des hommes, des métiers et des savoir-faire. Ce dernier point est un vrai défi : il faut maintenir l'attractivité du métier, grâce à l'accès à des formations adaptées aux emplois en mer et surtout à des formations qui intègrent les possibilités de reconversion à moyen terme. Les baccalauréats professionnels sont en cela porteurs. De plus, il faut redéfinir ou du moins clarifier les conditions salariales. La rémunération à la part est spécifique au métier de marin pêcheur. Elle ne doit pas pour autant être un frein à certaines avancées sociales. Le manque de revenus entraîne un taux d'évaporation important sans certitude de retour.

### **Un secteur décidé à relever les défis**

Pour faire face à ces menaces, la filière pêche et aquaculture devra dans les années qui arrivent relever un certain nombre de défis.

#### **Un engagement : pêcher mieux plutôt que pêcher plus**

Les pêcheurs devront prendre conscience de la nécessité de pêcher mieux plutôt que pêcher plus. Cet engagement pourra se réaliser à travers plusieurs actions comme la lutte contre la pêche incontrôlée, la prise de conscience collective de la sécurité du marin, la mise en valeur et la sensibilisation des aux qualités organoleptiques du produit... La filière devra s'impliquer, prendre en compte et respecter les normes environnementales mais aussi se sensibiliser, aux nouvelles approches pour l'accès et la gestion des stocks (pêche responsable, développement durable)...

#### **Une responsabilité : faire valoir les dimensions économiques, sociales, culturelles et territoriales de la pêche**

Pour se défendre et appuyer leur position, les acteurs de la filière pêche et aquaculture devront se rassembler pour défendre les intérêts de la filière mais aussi faire respecter les équilibres portuaires et promouvoir les métiers.



## Marques et labels dans la filière halieutique

Marie-Christine Monfort  
Marketing Seafood

Dans l'univers des produits agroalimentaires, la recherche de compétitivité des producteurs, indispensable face à une concurrence sévère, passe souvent par le déploiement de stratégies de différenciation et l'utilisation d'outils marketing plus ou moins sophistiqués. A cette fin, la création de marques et de labels est couramment pratiquée, notamment dans l'univers des produits de la mer frais, même si cet usage y est relativement récent. Les marques et labels présentent des caractéristiques différentes qu'il convient de bien connaître pour choisir une stratégie de mise en valeur. Ainsi, alors que les marques, privées ou collectives, sont un signe distinctif identifiant un produit à des fins commerciales (entreprise ou collectif), les labels spécifient des normes de production et/ou de qualité utilisées par un ensemble d'utilisateurs adhérents au programme.

### Les marques



Développé à la fin des années soixante dix au début des années 80, Breiz Pesked fut la première marque attachée à des produits de la pêche. Le slogan de cette marque était "Le poisson c'est naturellement breton". C'était à l'époque ce que pensait une majorité de français. Cette marque commerciale venait le rappeler. Cependant elle n'était basée sur aucun cahier des charges. La promesse faite au consommateur était liée au seul lieu de débarquement. Cette marque a disparue tout en inspirant les acteurs Lorientais pour des initiatives de label de qualité.

### Marques collectives

En effet, est née en 1993, à Lorient, berceau de "Breiz Pesked", première marque collective attachée aux produits de la pêche "Bretagne Qualité Mer" portée aujourd'hui par Normapêche. Avec la naissance de BQM, le terme qualité est attaché au produit. Aujourd'hui, seuls les poissons de qualité extra sont récompensés par cette marque collective.



la



En 1997, le CRPMEH de Haute-Normandie met en place la marque "Fraîcheur du littoral de Haute-Normandie"; suivent en 1998 les bas normands avec "Normandie fraîcheur mer". La même année, les



méditerranéens à travers l'AMOP (Association des Organisations de Producteurs de Méditerranée) créent la marque collective "Golfe de Lion". A Boulogne sur mer, la marque "Filière d'Opale" portée par le Pôle filière halieutique le jour en 2001.



a vu

Pour résumer, au cours de la décennie 1990-2000, de nombreuses marques collectives ont été imaginées et déployées par les producteurs. Dans chaque démarche, la notion de qualité était prégnante. Cependant, la plupart de ces initiatives se sont heurtées à la résistance de l'aval de la filière, à la difficulté de fédérer les producteurs eux-mêmes mais aussi de changer les habitudes.

### Marques privées

A côté de ces marques collectives, existent des marques privées. Dans l'univers des produits aquatiques, plusieurs marques sont relativement connues. Citons par exemple, les marques "Gillardeau", ou encore "Prat ar Coum" dans l'univers conchylicole. La marque "Gillardeau" est d'ailleurs reprise sur les cartes de certains restaurateurs parisiens pour désigner des huîtres de grande qualité.

## "Pins" et certificat



Pour les producteurs et les promoteurs des produits halieutiques, le choix est grand en matière de support de communication et d'outil de différenciation. Il existe même des exemples de produits étiquetés qui rappellent, comme une marque collective, les caractéristiques du produit, tout en vantant le travail d'un acteur de la filière, en l'occurrence d'un mareyeur. Sur la photo à gauche, il s'agit de poisson sauvage de qualité extra pêché en Bretagne par des petits bateaux. Dans le même genre, certains poissonniers mentionnent avec un certificat de fraîcheur (sans aucune valeur juridique) que "ces poissons ont été rigoureusement sélectionnés, triés et expédiés le jour de leur achat. Provenant des bateaux de pêche côtière artisanale, ces poissons n'ont fait l'objet à aucun moment d'un quelconque stockage chez le mareyeur".

## Marques de distributeur

Dans la famille des marques, les Marques De Distributeur (MDD) engagent le nom de la chaîne de distribution et lui fait porter différentes valeurs, variables selon les distributeurs. Ces marques signalent aux consommateurs qu'un cahier des charges a été élaboré, proposé aux fournisseurs et respecté. Outre la notion de qualité, reprise par toute, les MDD peuvent aussi s'étendre à des aspects touchant le respect de l'environnement ou la notion de développement durable.

Pour illustrer, on peut citer Carrefour avec "Filière qualité Carrefour" (1993) ; Intermarché avec "Pétrel" pour les poissons sauvages et "Gulf Stream" pour les poissons d'élevage (2001) ; Auchan avec "filière Auchan" (2001)...



## Les labels

Quittons l'univers des marques pour celui des labels, un label signale à l'acheteur que le produit labellisé est produit selon des normes rigoureuses. Rappelons que ces labels n'appartiennent pas à leurs utilisateurs, mais constituent un bien commun partagé par tous les participants du projet. Les labels les plus connus sont les signes officiels de qualité comme AOC, Label rouge et Agriculture biologique.

### Labels officiels de qualité

Le label rouge est de loin le label le plus reconnu des consommateurs, avec un taux de notoriété spontanée supérieur à 70%. Ce label garantit une qualité supérieure du produit. Il y a dans ce cas obligation de résultat. Plusieurs produits de la mer peuvent avoir un label rouge : le Turbot, le Bar d'aquaculture mais aussi la Coquille Saint-Jacques de Normandie issues de la pêche maritime. Le label biologique a une obligation de moyens : la production doit se faire selon des règles strictes (ex : Daurade, Bar d'élevage). L'AOC, mieux renommée sur d'autres produits, n'est en rien une promesse de qualité, elle donne une information sur le lieu de production (ex : les moules de bouchot du Mont Saint Michel).

### Labels privés

En plus de ces labels de qualité, des labels privés se sont développés ces dernières années comme les labels mettant en avant une région ou un savoir-faire régional par exemple "Produit en Bretagne" ou encore "Saveur en Or" en Nord Pas de Calais. En achetant ce produit, le consommateur choisit de participer au dynamisme de la Région. On pourrait les assimiler à des labels solidaires.

Enfin, en matière de pêche, l'un des critères de choix que les acheteurs vont de plus en plus exiger est celui de la durabilité des pêcheries. Cette demande sociétale, qui émerge en ce début de 21<sup>e</sup> siècle, se traduit par l'apposition sur les produits d'écolabel encore appelé éco-étiquetage. A ce jour, il n'existe pas de label public qui mette en avant que les pêcheries concernées exploitent l'environnement tout en le préservant dans le cadre d'une gestion raisonnée. Le premier de ces labels privés, porté par l'ONG Marine Stewardship Council a été créé en 1997. A ce jour, 6 % des ressources halieutiques destinées à la consommation humaine portent le label MSC. Il n'existe pas de pêcherie française qui bénéficie d'un tel label.

### **Bénéfices, coûts et difficultés de la mise en place de marque et label**

Au vu de cet état des lieux, on remarque qu'il y a profusion de marques et de labels qui ne sont d'ailleurs pas exclusifs les uns des autres. On peut se poser maintenant la question des bénéfices tirés par la mise en œuvre de ce type de démarche mais aussi des coûts et des difficultés. Les bénéfices sont multiples. L'utilisation d'un label ou d'une marque permet de :

- créer une préférence (politique de différenciation) et de fidéliser l'acheteur,
- consolider des parts de marché,
- rassurer le consommateur (en termes de qualité, fraîcheur),
- protéger le producteur en cas de crise (sanitaire, de confiance...),
- valoriser le produit (obtenir de meilleur cours),
- réduire le coût de la non-qualité...

Cependant, les coûts de la mise en place de marques ou de labels sont très variables suivant les programmes. De même, le temps de mise en place et de validation peut être plus ou moins important. Enfin, il existe une réelle difficulté à fédérer les parties prenantes tout au long de la chaîne de distribution, du producteur au détaillant en passant par les mareyeurs et les grossistes. Une fois fédérés, autre tâche difficile, il faut maintenir dans le temps la motivations de l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur. On remarque souvent un manque de motivation de l'amont ainsi qu'un blocage de l'aval.

Enfin, pour garantir le succès de ces initiatives, il faut qu'il y ait une véritable cohérence entre le message, la promesse faite et les caractéristiques du produit mais aussi que la valeur défendue réponde à une attente de l'acheteur. La charte et/ou le cahier des charges doivent être respectés à la lettre. Tous les maillons de la chaîne doivent être impliqués et les bénéfices redistribués. Ensuite, pour qu'un logo soit reconnu, il est nécessaire d'avoir un programme de communication efficace (cible, type de média, vecteurs/moyens). Le budget communication est un budget important qu'il ne faut pas oublier.

Les marques et labels se sont développés au cours des années 90 sur l'ensemble du littoral français, depuis les marques collectives régionales jusqu'aux labels officiels et les labels privés. L'heure est aujourd'hui à l'émergence d'écolabels. Bien que les coûts engendrés par ces démarches ne soient pas négligeables, ces outils ont d'ores et déjà démontré leur efficacité pour mieux mettre en valeur un certain nombre de produits des pêches maritimes et de l'aquaculture françaises. Il faut donc continuer à développer ce type de démarches : le marché à l'export étant relativement important, la demande de réassurance forte et les produits exportés de bonne qualité, on pourrait imaginer de développer une réflexion sur la mise en place d'un label à l'export.



## Débat de la session 2

---

Animé par François Gauthiez, sous-directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture, Ministère de la pêche maritime et de l'aquaculture

**François Gauthiez** (Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, Ministère de l'agriculture et de la pêche) :

Par rapport aux aspects de gestion des ressources, comment parvenir au rendement maximum durable et une fois l'objectif atteint comment y rester ? Il paraît difficile de revenir sur une situation de surcapacité pour une gestion durable des ressources et de leur exploitation. Il existe un paradoxe entre la gestion actuelle des pêches et l'approche écosystémique des pêches. En effet, c'est au moment où la gestion traditionnelle des stocks impose des mesures pour revenir à un niveau d'optimalité (MSY) que le débat est élargi en introduisant de nouveaux concepts dans le cadre de l'approche écosystémique des pêches.

On peut aussi souligner la préoccupation du secteur par rapport aux autres usages que ce soient les usages des ressources (pêche illégales et pêche plaisancière) ou les usages des écosystème marins (extraction de granulats, éolienne, câbles sous-marins). Il faut rappeler que dans certaines régions, les conflits entre ces différents usages sont un réel problème.

A propos de la dernière communication, on remarque que contrairement à d'autres démarches comme les labels qui sont gérés à l'échelle de l'entreprise, l'écolabel se réfère à des pratiques collectives et implique donc un plus vaste ensemble d'acteurs.

**Jean-Marie Wacogne** (Comité local des pêches et des élevages marins, Boulogne-sur-mer) :

En tant que professionnel de la pêche, j'aurai changé le titre des Rencontres halieutiques en "Assure-moi un avenir". Si j'avais à donner une fonction à la mer selon les activités exercées, je dirais pour les industriels de granulats : mer de fortune ; pour la pose d'éoliennes et de câbles, mer poubelle ; et pour la pêche, mer nourricière. Il existe une incompréhension des professionnels devant les mesures de gestion qui mettent en danger la production. En 2006, le quota de Hareng pour la France est de 2 000 tonnes destinées à la consommation humaine alors que la Norvège a 50 000 tonnes de quotas et destine ces produits à la consommation animale. Certains arbitrages réalisés dans le cadre de la protection de la ressources sont parfois incompréhensibles. Pourquoi existe-il plusieurs règles au sein même de la communauté européenne ?

**Benoît Guerin** (WWF France) :

Par rapport aux questions sur l'impact de l'extraction de granulats, le WWF travaille sur ce sujet sur l'estuaire de la Gironde dans le cadre du projet esturgeon présenté par Bernard Cressens. WWF n'est malheureusement pas partout et ne peut pas travailler sur toutes les questions, mais ce projet est une première étape.

**Jean-Claude Cueff** (Direction générale des pêches et des affaires maritimes, Commission européenne) :

Par rapport à l'intervention de Pierre-Georges Dachicourt : La communauté européenne sera jugé sur sa capacité à gérer les stock. Ceci domine et transcende la politique commune de la pêche. Dans ce rôle la commission proposera toujours de suivre les avis scientifiques dont la qualité dépend beaucoup des professionnels et de leur contribution à la formulation de ces avis. Le Conseil décide en définitive en faveur d'argument socioéconomique. Ce fonctionnement n'est pas très critiquable.

Par rapport à l'intervention de Jean-Marie Wacogne : Il n'y a pas d'idéologie par rapport à la destination des produits qui sont pêchés et l'importance de l'antériorité des droits et des activités dans le processus décisionnel. Le poisson pêché pour la consommation animale est transformé en farine et alimente ensuite l'aquaculture. L'aquaculture représente dans certains états membres une valeur ajoutée et un nombre d'emplois significants. La question de Jean-

Marie Wacogne s'adresse alors aux politiques qui ont un certain nombre d'arguments à faire valoir pour effectuer l'arbitrage entre pêche et aquaculture.

Questions à Marie-Christine Monfort : Pourquoi Dolphin Safe n'a pas été évoqué lors de l'exposé ? Comment la ménagère peut faire la différence entre marques et labels ?

**Monin Justin Amandé** (Etudiant agro-halieupe) :

Remarques à Philippe Cury et à Serge Garcia sur l'exploitation des eaux des pays en voie de développement par les flottilles occidentales : Certaines déclarations de la FAO apparaissent contradictoires. D'un côté, la FAO encourage les pays à pratiquer une pêche responsable. D'un autre côté, elle invite les pays qui sont incapables d'exploiter leurs stocks (sous-entendu les pays en voie de développement) d'accorder un droit de pêche aux pays qui sont capables de les exploiter (en l'occurrence aux pays développés). Si un pays n'est pas capable d'exploiter les stocks dans ces eaux, comment ce pays serait capable de surveiller les navires pêchant dans ces eaux ? Les stocks dans les pays en voie de développement qui ont été confiés à certains pays pour les exploiter ne sont pas en bonne santé. Quels moyens de pression la FAO peut mettre en œuvre pour éviter ces effets pervers que ce soit au niveau des pays développés qu'au niveau des pays en voie de développement ?

**Philippe Cury** (IRD) :

En commentaire à l'intervention précédente : Il ne faut pas faire l'amalgame entre pays en voie de développement et mauvaise gestion. Les exemples présentés lors de l'intervention sont des pays émergents qui sont tout à fait capables de mettre en œuvre une approche écosystémique des pêches dans le cadre d'une gestion durable des pêcheries. Il y a aussi des exemples de pays au Nord qui montrent des pêcheries dans des états désastreux et des gestions irrationnelles. Il y a effectivement des pressions fortes sur les pays du Sud (notamment des pressions européennes sur l'Afrique de l'Ouest) et ces pressions sont extrêmement préjudiciables en termes d'aménagement des pêcheries.

**Serge Garcia** (FAO) :

C'est la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (1982) et non la FAO qui prévoit la disposition suivant laquelle les pays côtiers ayant des ressources supérieures à ce qu'ils peuvent pêcher, peuvent autoriser les flottes étrangères à les pêcher. Cette disposition est plus communément appelée la disposition du surplus. Les grands pays pêcheurs qui se trouvaient au large des pays côtiers ont fait peser leur poids durant les négociations de la Convention dans les années 60-70. Ces derniers ont accordé aux pays côtiers la responsabilité des ressources à l'intérieur des 200 miles à la condition que les pays en voie de développement continuent à laisser pêcher les navires étrangers dans leur zone par le biais d'accords de pêche. Cette décision a été prise par les pays qui ont négocié la convention, mais il est clair que les pays qui ont fait pression sont ceux qui possédaient déjà de grandes flottes. Par la suite, plusieurs problèmes sont apparus. D'une part, les pays développés ont accordé des prêts considérables aux pays en voie de développement pour développer leur propre flotte. Cependant, au moment où la flotte locale se déployait la flotte étrangère continuait à pêcher sur les mêmes ressources. D'autre part, tout pays, propriétaire des droits d'exploitation de sa Zone Economique Exclusive (ZEE) peut interdire ou réguler l'accès de ses eaux aux flottilles étrangères. Cependant, ces flottes apportent des devises alors que dans certains pays la flotte locale est en déficit.

Plusieurs exemples d'actions sont engagées par la FAO pour aider les pays à mettre en place une pêche responsable :

- Aide aux pays pour modifier leur législation de manière à avoir une législation qui permet au pays de se battre en termes d'accord de pêche par exemple mais aussi qui permet d'appliquer la réglementation de manière efficace.
- Assistance pour mettre en place des systèmes de contrôle et de surveillance pour que les pays puissent contrôler leur propre flotte mais aussi celle des pays étrangers.
- Formation de cadres (politiciens, gestionnaires des pêches...) en matière d'aménagement par exemple.



- Développement de normes d'éthique en matière de pêche par exemple des normes d'éthique environnementale ou des droits de l'homme.

**Hervé Bru** (consultant indépendant) :

Les "pins" sont plus intéressants à mettre en place que les marques car ils font référence à la traçabilité. Ils permettent parfois de remonter jusqu'au navire qui a pêché le produit.

**Marie-Christine Monfort** (Marketing Seafood) :

En réponse à Jean-Claude Cueff : Dolphin Safe est un label qui a pour message la préservation des dauphins qui peuvent être pêcher en association avec le Thon. Ce label n'a pas été présenté car il est destiné essentiellement au marché américain. Le risque de dilution de l'effet des marques et labels par le fait que la profusion d'initiatives pourrait amener le consommateur à une certaine confusion est réel pour les démarches mal conduites mais cet écueil devrait épargner les initiatives commerciales bien pensées. Le consommateur est de plus en plus intelligent, de mieux en mieux informé. Pour ce qui concerne précisément les marques et les labels, le consommateur fait assez bien la différence. Les deux notions de marque et de label ne sont pas exclusives l'une de l'autre. Un produit peut porter une marque forte et également un label : par exemple un café d'une marque connue peut avoir le label Max Havelaar.



## Session 3

# Responsabilité : du consommateur au pêcheur ?

**Président** : Marie-France Cazalère, directrice de l'Ofimer

**Rapporteurs** : Catherine Guérin, Richard Sabatié, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

### **Pressions environnementalistes et gestion des ressources marines**

Loïc Antoine, *Ifremer* ..... 95

### **Ecolabellisation : nouvel outils des gestion durable ou consommateur au pouvoir ?**

Erwan Charles, Gildas Appéré, Muriel Travers, *Cedem, Université de Bretagne Occidentale* ..... 101

### **Des pratiques artisanales respectueuses de la ressource pour un produit de qualité et une activité rentable : exemple du Bar de ligne des côtes bretonnes**

Gilles Bernard, *CLPMEM d'Audierne* ..... 113

### **Mise en place de dispositifs sélectifs pour le chalutage dans les pêcheries françaises**

Thierry Guigue, *Agria* ..... 115

### **Sécurité sanitaire des produits de la mer : enjeux et perspectives**

Loïc Evain, *Direction générale de l'alimentation, Ministère de l'agriculture et de la pêche* ..... 121

### **Risques sanitaires et économiques : l'exemple du Saumon**

François Falconnet, *Fédération Française Poissons, Crustacés et Mollusques* ..... 127

**Débat de la session 3** ..... 131



# Pressions environnementalistes et gestion des ressources marines

---

Loïc Antoine  
Ifremer<sup>31</sup>

## Introduction

Depuis probablement l'origine de l'homme soi-disant sage, la conscience de dépendre de la Nature pour sa vie est une attitude ancrée dans la culture et transmise au cours du temps aux générations successives. Il n'échappait probablement pas aux hommes que les ressources naturelles qui les nourrissaient, animales et végétales, sont renouvelables que ce soit lorsqu'ils étaient chasseurs ou quand l'agriculture est apparue et qu'ils ont maîtrisé progressivement (mais en partie seulement !) la production et le renouvellement de leur alimentation de base. Ainsi, les mouvements environnementalistes, au moins les plus sérieux, sont-ils un avatar de cette conscience et d'un concept ancestral : la Nature nous nourrit, protégeons-là.

Je ne traiterai pas de l'apparition du mouvement environnementaliste, ce serait un travail d'historien, mais je remonterai à la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle, à une époque où les pêcheurs Anglais présentaient leurs préoccupations au gouvernement du Royaume Uni : les rendements connaissaient des baisses locales (déjà !) et ils réclamaient une réglementation limitant l'accès aux ressources afin d'en assurer la durabilité. L'enquête et l'expertise des scientifiques mandatés par le gouvernement de sa Majesté conclurent que les ressources étaient illimitées et qu'il n'était pas nécessaire d'en réglementer l'accès, allant ainsi dans le sens du libéralisme de l'époque : il ne faut pas entraver l'activité économique par des contraintes réglementaires contre-productives (Revéret, 1991). Les pêcheurs avaient momentanément perdu la partie ; il n'y avait pas d'organisation de protection de la Nature pour leur venir en aide.

Les environnementalistes (improprement appelés écologistes) ont commencé à s'intéresser de près à la pêche après qu'ils se furent penchés sur le sort des mammifères marins. Ces animaux mythiques, bien que pour certains exploités depuis des siècles, ont toujours marqué les esprits, que ce soient les chasseurs eux-mêmes qui parcouraient les océans, à la voile puis au moteur pour cette toute première "Pêche industrielle", que le grand public par l'imagerie populaire des monstres marins, les romans, les premières photos de ces plus gros animaux du monde. Cependant, les mammifères marins n'ont pas toujours été les meilleurs amis de l'Homme. Je prendrai l'exemple des dauphins avec trois images. La première extraite d'un journal parisien en 1903 (cité par F. de Beaulieu, 1994) : les pêcheurs de la baie de Douarnenez obtiennent du Préfet l'autorisation de s'armer de fusils pour éliminer les "marsouins" (en réalité des dauphins de Risso, *Grampus griseus*), cet animal nuisible qui détruisait les filets pour y prélever les sardines. Une autre image illustre la consommation courante du dauphin dont la viande était appréciée des riverains du golfe de Gascogne et vendue en criée jusque dans les années 1960. Enfin la dernière image, des années 1990, illustre le changement de statut du dauphin : l'animal est devenu l'équivalent de l'homme, ou plutôt de l'enfant (Antoine, 1993). Au cours de cette période, les mammifères marins et en particulier les dauphins, ont connu une métamorphose intellectuelle et sont passés au rang de totem.

## Environnementalistes et dauphins : première mise en cause planétaire de la pêche

### Trouver une belle cause à défendre...

La totémisation des dauphins a été consacrée par le feuilleton télévisé *Flipper le dauphin*, né aux Etats-Unis dans les années 1960, alors que dans le même temps la pêche du thon à la senne tournante prenait son essor dans le Pacifique Centre-Est. Cette technique de pêche utilisait l'association, très fréquente dans cette région de l'océan Pacifique, des dauphins visibles en surface et de thons albacore, invisibles mais repérables grâce aux dauphins. La senne

---

<sup>31</sup> Les positions exprimées dans ce document sont celles de l'auteur et n'engagent que lui.

pêchait thons et dauphins et les pêcheurs rejetaient ces derniers, noyés dans la senne. Dès les années 70, les fortes mortalités de dauphins inquiètent les scientifiques des pêches du National Marine Fisheries Service (NMFS). Les défenseurs des dauphins, environnementalistes avant la lettre, dénoncent aussi ces pratiques, qui culminent au milieu des années 80 avec 80 000 à 120 000 dauphins tués par la pêche. Des programmes scientifiques de surveillance et de suivi sont mis en place à la fin des années 1980, les pratiques de pêche à la senne sont modifiées et adaptées pour l'échappement des dauphins, un système de quota de dauphins est institué (seuil de mortalité à ne pas dépasser par navire). Ainsi les mortalités ont été très fortement réduites et sont à présent devenues inférieures au seuil fixé annuellement sur la base des estimations de populations<sup>32</sup>.

### **Peu importe les moyens...**

Dans cette évolution, le poids des environnementalistes a été déterminant pour imposer les mesures de protection. Mais on peut s'arrêter sur la manière de procéder de certaines ONG ainsi que sur les conséquences économiques pour la flottille US (Arnold et Gottlieb, 1993). Pour dénoncer les massacres de dauphins, l'un des membres de Earth Island Institute (EII), ONG américaine environmentaliste, s'est fait embaucher comme membre d'équipage sur un sennear et a filmé des opérations qui avaient donné lieu à de fortes mortalités de dauphins. Mais le navire, armé dans des conditions scabreuses, était inadapté, ne disposait pas de l'équipement nécessaire pour éviter les prises de dauphins ; l'équipage était hétérogène et peu compétent. Ce navire, atypique dans toute la flottille, était une véritable aubaine pour qui voulait montrer ce qu'il ne fallait pas faire. La publicité internationale faite autour de ce médiocre reportage<sup>33</sup> fit plus que toutes les actions concertées pour aboutir à des solutions raisonnables et contribua finalement au déclin de la flottille thonière US de cette région du Pacifique (Arnold et Gottlieb, 1993).

## **La protection des dauphins devient une norme internationale**

### **Mettre dans son camp les plus hautes instances politiques**

Au début des mêmes années 80, une offensive était lancée par Greenpeace et EII contre les grands filets maillants dérivants utilisés par les pêcheurs japonais, taiwanais et coréens dans l'océan Pacifique, pour pêcher le saumon dans l'hémisphère nord, puis le thon blanc dans l'hémisphère sud. Ces navires posaient chacun en moyenne 100 km de filet par 24 h. Au nombre de plusieurs centaines, ils développaient un effort de pêche très important et plusieurs études fiables avaient démontré que les captures accessoires de dauphins, de tortues et d'oiseaux étaient fréquentes principalement dans les pêcheries de calmar et de saumon de la Pacifique Nord. Des opérations "commando" furent menées, en particulier Greenpeace, sur les pêcheries de saumon au large des côtes d'Amérique du Nord. Les scientifiques du National Marine Fisheries Service confirmèrent les craintes d'impact sérieux sur les oiseaux et mammifères. Finalement le congrès des Etats-Unis adopta en 1987 une loi, le *Driftnet Monitoring, Assessment and Control Act*, limitant à 1,5 mille nautique (environ 2,7 km<sup>34</sup>) la longueur des filets utilisables dans la ZEE américaine, ce qui conduisit à l'exclusion des navires asiatiques (Boutet, 1992, Antoine, 1995). Cette loi satisfaisait tout le monde du côté américain : les environnementalistes, qui voyaient là une véritable victoire de leur cause, les pêcheurs de saumon américains, dont la longueur de filet habituelle était justement de 1,5 mille et qui gagnaient ainsi l'exclusivité de la ressource et l'Administration fédérale US, qui pouvait s'appuyer sur un argument de protection de la nature pour ensuite décréter un embargo sur les importations ne respectant pas les critères fixés par l'administration US (Lequesne, 2001). Ce résultat décisif pour les environnementalistes fut utilisé par Greenpeace pour demander à l'ONU d'interdire mondialement l'usage des filets maillants dérivants. En juillet 1990, l'assemblée

---

<sup>32</sup> En 2004, il y a eu 1500 dauphins tués dans cette pêcheries, pour un quota fixé à 5 000 dauphins. IATTC, <http://www.iattc.org/DolphinSafeENG.htm>

<sup>33</sup> L'auteur de ce reportage, Sam LaBudde, fut présenté à la télévision française comme « celui qui pourrait avoir le prix Nobel de l'Ecologie s'il existait » (Henri Sannier, présentateur du journal télévisé sur une chaîne de télévision publique française).

<sup>34</sup> De là viendra la limitation à 2,5 km imposée par l'Europe dans son moratoire sur les filets maillants dérivants dans les eaux européennes.

générale des Nations Unies adopta la résolution 44/225 demandant un moratoire sur l'usage des "grands filets dérivants", résolution enregistrée et soutenue par la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (CICTA, ou ICCAT) et par l'Union européenne.

### **Faire poids sur la décision politique, par des alliances d'opportunité**

En 1990, Greenpeace s'en prenait à la pêche de filets maillants dérivants du golfe de Gascogne, introduite en 1986<sup>35</sup>, dirigée sur le thon blanc et pratiquée par les navires français et irlandais (Antoine, 1995). Pratiquant des opérations "commando" en mer, l'ONG fit une publicité contre la pêche de filets maillants dérivants essentiellement fondée sur la prise de dauphins, cependant qu'une étude scientifique était menée avec des observateurs embarqués sur les navires de pêche au filet. L'étude conclut à l'absence de risque de diminution sensible des populations de dauphins impactées ; elle sera validée par le CSTEP (Comité Scientifique Technique et Economique des Pêches de la Commission européenne, Goujon et al., 1993). Malgré cela, l'Union européenne mettra fin en 2002 au moratoire des 2,5 km et 37 navires, instauré en 1992. Au cours de la période conflictuelle, Greenpeace, à l'appel des organisations basques espagnoles, vint soutenir les pêcheurs basques dans leurs ports et y recruta des adhérents parmi les pêcheurs (Lequesne, 2001). En pratiquant ainsi, l'ONG vint en renfort d'une toute autre cause que celle des dauphins. C'est en effet la crainte de voir arriver une technique de pêche plus productive que celles traditionnellement pratiquées au Pays Basque espagnol qui motivait ces pêcheurs et leur faisait réclamer la suppression de la pêche aux filets maillants dérivants. Ils trouvent avec les environnementalistes une alliance opportune alors que le sort des dauphins leur est très probablement indifférent.

Ainsi, la fin du filet maillant dérivant dans le golfe de Gascogne profite-t-elle aux partisans de la pêche dite traditionnelle qui obtiennent l'exclusivité pour leurs flottilles et leurs équipages au détriment de la relance d'une activité bénéfique aux pêcheurs français. Ce qui aurait pu se résoudre par un partage négocié de l'accès à une ressource saine (le thon blanc germon) s'achève par un arrêt définitif, pris au nom d'une cause qui a surtout servi de prétexte et avec l'aide de Greenpeace. Dans cet épisode, tous les environnementalistes n'ont pas été à l'unisson. L'organisation Robin-des-Bois a, pour sa part adopté une stratégie bien différente de celle de Greenpeace<sup>36</sup> : en allant voir les pêcheurs, jusqu'à embarquer avec eux, Robin-des-Bois s'est construit une position pro-filet maillant dérivant, arguant que la mortalité de dauphins, relativement faible, n'était pas opposable à l'intérêt socio-économique de cette pratique, qui contribuait à maintenir l'emploi et la vie économique de territoires singuliers (l'Ile d'Yeu, en particulier). Le poids de l'organisation Robin-des-Bois, française et quasi-confidentielle, était cependant négligeable devant Greenpeace, internationale et professionnalisée.

## **Des espèces Totem aux ressources et aux écosystèmes**

### **Elargissement de la cause**

Les mammifères marins ont acquis pour longtemps sans doute le statut d'intouchables pour une grande part des pays pêcheurs, essentiellement "occidentaux". On le constate par exemple au travers des actions et décisions de la Commission Baleinière Internationale (CBI), qui est le forum des ONG, défenseurs des baleines : la politique de protection totale et sans concession est la position toujours majoritaire, malgré les indications scientifiquement avérées qu'une exploitation contingentée serait possible pour quelques espèces et quelques stocks et pour lesquelles il y aurait des raisons économiques et sociales recevables de reprendre une exploitation<sup>37</sup>.

---

<sup>35</sup> L'Ifremer en était le promoteur après avoir pratiqué des essais concluants en 1985 et 1986.

<sup>36</sup> En 1989, au cours d'une rencontre avec les représentants de Greenpeace France, j'avais proposé de faciliter les contacts avec les pêcheurs pour l'embarquement d'observateurs de Greenpeace sur les navires de pêche. La réponse avait été que l'indépendance de l'observation faite avec leurs propres navires était un principe de base de l'organisation.

<sup>37</sup> Par delà l'attitude du Japon, arguant d'arguments douteux pour maintenir une chasse prétendument scientifique, des pays comme la Norvège, l'Islande ou les Iles Feroe, ont des arguments socio-économiques recevables pour exploiter les stocks abondants de baleine de Minke ou petit rorqual en Atlantique Nord. La Norvège se donne unilatéralement un droit de chasse au petit rorqual (IWC, 2005). On peut citer aussi la volonté du gouvernement canadien de reprendre la

Les préoccupations des environnementalistes ne sont cependant pas (ou plus) exclusivement orientées vers la protection des dauphins. Au cours des années 1990, on a vu l'intérêt se porter sur la surexploitation des requins, révélée, entre autres, par les données scientifiques de capture des palangriers asiatiques, collectées par les Organisations Régionales des Pêches (ORP) comme l'ICCAT. La situation est en effet préoccupante pour de nombreuses espèces de requins, qui entrent dans les captures accessoires des palangres pélagiques. Ce "by-catch" peut même conduire certaines flottilles à cibler le requin, comme au Brésil, le marché florissant de l'aile de requin permettant une bonne rémunération de cette activité. L'investissement dans les campagnes de protection des requins fut en bonne part soutenue par un argumentaire fondé sur le "délit de sale gueule" dont auraient souffert les requins, qui nécessitaient par conséquent une protection comme en bénéficiaient les dauphins. Toujours est-il que les préoccupations convergeaient : la surexploitation des requins peut menacer certaines espèces de disparition, il faut donc en assurer la protection ou tout au moins l'exploitation raisonnable. Ainsi les ONG comme le Wildlife World Fund (WWF), Greenpeace et d'autres se sont orientées maintenant vers la conservation des ressources en dénonçant la surexploitation dont elles peuvent faire l'objet.

### **Alliance de facto avec les scientifiques**

Les développements récents concernant le thon rouge méditerranéo-atlantique sont intéressants à ce point de vue. Le thon rouge, pour la fraction Est-Atlantique (Méditerranée comprise) est réputé être en surexploitation chronique depuis plus de 10 ans. De nombreux documents scientifiques en attestent, le Comité scientifique de l'ICCAT l'a dit et le répète aux membres de sa commission à chacune des assemblées générales de cette organisation. La surexploitation est principalement le fait d'une surcapacité de pêche en Méditerranée, alliée à l'exploitation intensifiée des juvéniles à destination de fermes d'embouche, pour alimenter le marché très porteur du sashimi du Japon (Fromentin et Gros, 2006). La surcapacité est en bonne part due aux flottilles surdimensionnées de senneurs, dont la France possède la part la plus importante. Le constat scientifique a été repris depuis plusieurs années par WWF. Au cours de l'été 2006, Greenpeace, fidèle à sa stratégie, a fait venir son navire en Méditerranée pour une campagne qui devait s'achever à Marseille avec l'information du public. Auparavant, l'ONG avait fait monter la tension en menant des opérations en mer, sur les fermes de grossissement de thon. Le WWF pour sa part avait publié plusieurs communiqués pour attirer l'attention du public sur le risque d'effondrement du stock et la situation anormale que connaissait cette pêcherie mal contrôlée. Bien que leur stratégie de communication soient différentes, les deux ONG s'appuyaient cette fois sur le diagnostic de l'ICCAT, lui-même fondé sur l'analyse scientifique des meilleures données disponibles<sup>38</sup>. Le constat des scientifiques et celui des ONG convergent pour alerter, au-delà du cercle des initiés (l'ICCAT, l'Union européenne et les pêcheurs) sur le danger couru par le stock de thon rouge et son exploitation du fait de la pression de pêche trop élevée. Les pêcheurs ne l'entendent pas de cette oreille et à la fin du mois d'août 2006 l'affrontement tourne à la bataille navale. Dans cet épisode, deux stratégies de communication se sont affrontées. Face à la stratégie de Greenpeace, certes teintée de provocation, la réponse violente des pêcheurs en rade de Marseille a probablement bien plus fait pour porter la question à la connaissance du grand public que la campagne d'information menée par Greenpeace à l'origine. Dans cette bataille de communication, les pêcheurs ont cette fois probablement perdu la partie.

### **Une alliance avec les pêcheurs qui tarde encore...**

Une manifestation du changement de portage des actions environnementalistes est la création du Marine Stewardship Council (MSC). En 1997, Unilever, l'un des plus gros trusts agroalimentaire et le premier acheteur de poisson au monde<sup>39</sup>, fait appel au WWF pour s'associer dans la création du MSC. Fondé sur un principe déjà en service pour la forêt (le Forest Stewardship Council) cette organisation, maintenant indépendante de ses premiers fondateurs,

---

chasse aux phoques, pour des raisons culturelles et économique, au vu de la bonne santé des stocks, mais au grand dam des défenseurs des mammifères, soutenus par des célébrités mondiales.

<sup>38</sup> Ce qui ne veut pas dire que les données soient de bonne qualité : là est l'un des problèmes majeurs de cette pêcherie, où les sous-déclarations sont notoirement connues mais non résolues.

<sup>39</sup> "Unilever, the world's largest buyer of seafood", tel que décrit sur le site internet de MSC [www.msc.org](http://www.msc.org)



propose de délivrer un écolabel aux produits de la mer pêchés selon des pratiques respectueuses d'une utilisation durable des ressources marines. D'une manière plus générale, le MSC suggère de "récompenser la gestion et les pratiques de pêche environnementalement responsables" ([www.msc.org](http://www.msc.org)). Les critères sont unilatéralement définis par MSC et leur applicabilité est vérifiée par un panel d'experts, choisis parmi des sociétés privées spécialisées, en général des bureaux d'études. Au final, il s'agit de faire participer activement le consommateur à la protection des ressources en lui désignant parmi les produits de la pêche ceux qui répondent à des critères de pêche durable<sup>40</sup>. Depuis cette étape concrète d'écolabellisation associant à son origine une ONG et un groupe industriel, d'autres groupes s'y sont essayés (Carrefour par exemple) et l'écolabellisation peut alors devenir un élément de marketing sans réel rapport avec la protection de la ressource (Brown, 2005)<sup>41</sup>. Récemment, l'Union européenne a publié son projet pour "la définition d'objectifs pour une politique communautaire d'étiquetage écologique pour les poissons et les produits de la pêche" (Commission européenne, 2005). L'écolabellisation des produits de la pêche dans l'Union européenne est en route.

La promotion des Aires Marines Protégées (AMP) par les ONG est une autre manifestation d'une approche plus orientée vers les écosystèmes. Les aires marines protégées sont, au moins depuis le code de conduite de la FAO, proposées comme un des outils de gestion durable des ressources marines. Les AMP sont prônées par les ONG, mais souvent d'une manière réductrice, un peu comme la solution universelle pour résoudre le problème de la surexploitation (IUCN, 2003). Mais il ne fait plus de doute que les AMP vont faire partie intégrante de la panoplie des outils à utiliser pour atteindre les engagements de restauration des ressources et de leur durabilité (voir les engagements du Sommet mondial de Johannesburg).

## Conclusion

Les mouvements environnementalistes ont, au cours des dernières décennies, indéniablement exercé une pression sur la gestion des ressources naturelles et les pêches maritimes. Cette pression a évolué dans ses objectifs, ses moyens et ses méthodes comme dans ses résultats. Du côté des environnementalistes, la vision idéalisée d'une nature pour pays développés et représentée par des symboles qu'il faut protéger à tout prix, a fait place à une approche intégrée, plus fréquemment fondée sur des faits scientifiques et des objectifs rationnels. Dans le même temps, les usagers des ressources halieutiques marines ont pris de plus en plus conscience du caractère limité de ces ressources et de la nécessité de réguler les prélèvements tout comme l'accès aux ressources. Par delà les affrontements et les excès, les oppositions qui ont eu lieu et qui continuent encore, les mouvements environnementalistes ont eu pour mérite de faire sortir les questionnements du cercle fermé des initiés : ceux qui ont le privilège d'exploiter un bien commun et ceux qui en attribuent les droits (le monde des pêcheurs, des scientifiques et des administrations des pêches). En faisant connaître les problèmes au grand public, ils sont en train d'offrir aux citoyens et non plus aux seuls bénéficiaires des droits, la possibilité de juger du bon usage de ressources communes. Leur responsabilité est maintenant d'informer correctement le public, ce qui doit se faire de manière conjointe avec les experts scientifiques et en intégrant les progrès de la recherche. En Europe, une importante étape a été franchie par la création des Conseils Consultatifs Régionaux des pêches, les CCR (ou RAC), qui désormais intègrent les ONG. Ces conseils, qui peinent encore à se constituer pour certains, sont une véritable ouverture à la concertation citoyenne pour la gestion des ressources.

---

<sup>40</sup> Critères définis par le MSC et qui n'ont donc pas de valeur réglementaire.

<sup>41</sup> Au Royaume Uni, toutes les boîtes de thon sont « dolphin safe » même si, pour la majorité, elles contiennent du listao, jamais pêché en association avec des dauphins (Brown, 2005).

## Références bibliographiques

ANTOINE, L. (1993). La protection des mammifères marins, jusqu'où ? *Equinoxe* 45, pp 19-24.

ANTOINE, L. (1995). Quand la controverse tourne à l'impasse : la guerre du thon. *Natures, Sciences, Sociétés*, 3 (1) 1995, pp 6-15.

BOUTET, M. (1991). Les problèmes juridiques posés par l'utilisation des filets maillants dérivants face à la conservation et à la gestion des ressources halieutiques. Brest : Université de Bretagne occidentales. Mémoire de DESS Droit des activités maritimes, 250 p.

ARNOLD, R., GOTTLIEB, A. (1993). *Trashing the Economy. How Runaway Environmentalism is Wrecking America*. Free Enterprise Press, Merril Press, Bellevue, WA 98009, 659 p.

BEAULIEU (DE), F. (1994). Mammifères marins de nos côtes. *La Nature et les Hommes, Chasse-Marée/Armen*, 137 p.

BROWN J. (2005). An account of the dolphin-safe tuna issue in the UK. *Marine Policy* 29 (2005), pp 39-46.

Commission européenne, (2005). Communication de la Commission au Conseil, au Parlement européen et au Conseil économique et social européen. Lancer le débat sur une approche communautaire en matière de programmes d'étiquetage écologique des produits de la pêche, COM(2005)275, 19 p.

FROMENTIN, J.-M., GROS, P. (2006). Zoom sur le thon rouge, une espèce surexploitée. Ifremer communiqué du 21 août 2006, [en ligne] [http://www.ifremer.fr/ifremer/institut/actualites/communiqués/2006/22\\_08\\_06\\_le\\_thon\\_rouge](http://www.ifremer.fr/ifremer/institut/actualites/communiqués/2006/22_08_06_le_thon_rouge) (Consulté en décembre 2006).

GOUJON, M., ANTOINE, L., COLLET, A., FIFAS, S. (1993). Approche de l'impact écologique de la pêche thonière au filet maillant en Atlantique Nord-Est. Rapport Ifremer, présenté au CSTEP le 15 nov. 1993. 50 p.

IUCN, CARL GUSTAF LUNDIN, (2003). Les Aires marines protégées: un outil de conservation de la Biodiversité au service de la gestion des pêches. Fondation Total : symposium Pêche et Biodiversité, Entretiens de Port-Cros, 21-23 sept 2003.

IWC (2005) (International Whaling Commission, CBI). Report of the scientific committee, 74 pp, Meeting Report [en ligne] <http://www.iwcoffice.org/meetings/meeting2005.htm> (Consulté en décembre 2006).

LEQUESNE, C. (2001). L'Europe Bleue. À quoi sert une politique communautaire des pêches ? Presse de Sciences Po, 239 p.

REVERET, J.-P. (1991). La pratique des pêches : comment gérer une ressource renouvelable. L'Harmattan, 198 p.

# Ecolabellisation : nouvel outil de gestion durable ou consommateurs au pouvoir ?

---

**Erwan Charles, Gildas Appéré, Muriel Travers**  
Cedem, Université de Bretagne Occidentale, Brest

## Introduction

Depuis la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle et dans un contexte de mondialisation sans cesse accrue, le développement économique est de plus en plus principalement perçu au travers de ses externalités négatives. Aussi, afin de lutter contre des phénomènes qui ont pour nom : "surexploitation des ressources naturelles, augmentation des déchets rejetés, des pollutions émises ou accroissement des nuisances en tous genres", tant sur l'environnement que sur les individus, de nombreuses politiques environnementales ont été expérimentées. Les initiatives prises et les mesures correctrices mises en place, visent à en atténuer l'impact, en réguler l'importance, en poursuivant comme but ultime de tendre vers un développement durable.

Ces nombreux outils de gestion durable font appel à différentes logiques de décisions, de management, de régulation (*command and control, bottom up, mainstreaming, shiftable externality, ...*). Aujourd'hui, la logique participative semble plébiscitée dans nos sociétés où la demande sociale de préservation de l'environnement, longtemps latente et atone, tend de plus en plus à s'exprimer. La conscientisation des citoyens face aux enjeux environnementaux, les amène de plus en plus à vouloir devenir acteur, dans une logique de gestion partagée de la politique.

L'écolabellisation, de par ses principes et ses mécanismes, répond à ce désir et appartient à cette catégorie d'instruments d'environnementaux dits de "troisième génération", tournés davantage vers l'aval de la filière et le marché.

Ce concept s'appuie donc sur l'émergence d'une pression sociale de préservation de l'environnement, sensée inciter les producteurs à évoluer dans leurs pratiques de production ou d'exploitation des ressources. Mais pour que cette pression soit effective sur le marché, il importe que la demande sociale s'exprime autrement que par des slogans et des mobilisations, autrement dit qu'elle se mue en demande réelle et solvable. Cette solvabilité doit se matérialiser au travers d'un nécessaire consentement à payer d'au moins une partie des consommateurs pour des produits écologiques. Ainsi, le consommateur devient un maillon indispensable qui détient un pouvoir de sanction et donc d'incitation à l'adoption de pratiques de gestion, de production et d'exploitation durable.

Ce type de démarche tend à se développer aujourd'hui, notamment dans le secteur de la pêche, où, malgré la mise en place de nombreuses politiques, mesures et instruments de gestion, la ressource est malmenée par une surproduction inquiétante qui aboutit à l'épuisement des stocks et pourrait à terme miner le secteur dans son ensemble (Dercourt, 2003).

Par conséquent, après avoir analysé le contexte, défini le concept et présenté les enjeux et mécanismes que sous tend la mise en place d'une démarche d'écolabellisation, cet article s'attache à analyser dans quelle mesure il existe réellement une disposition à payer des consommateurs pour des produits écolabellisés en France.

Pour ce faire, une enquête contingente a été menée au début de l'année 2006 sur différents types de produits, dont le poisson, sur l'agglomération de Brest auprès de 450 consommateurs, puis une modélisation économétrique a visé à dégager les facteurs déterminant de ce consentement à payer.

## L'écolabellisation : un nouvel outil de protection de la ressource

Si la réflexion sur la relation entre activités humaines et écosystèmes n'est pas récente, puisqu'elle était déjà présente dans la philosophie grecque et romaine, ce n'est qu'à partir de la seconde partie du 20<sup>e</sup> siècle<sup>42</sup> et en particulier depuis 1972, lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement humain à Stockholm, qu'une réelle prise de conscience de la nécessité d'un développement économique compatible avec l'équité sociale et la prudence écologique apparaît.

Cependant, bien que les années 70 et 80 voient se révéler au grand jour les externalités négatives de l'activité humaine sur la planète, avec l'existence de pollutions dépassant les frontières et de dérèglements globaux (trous dans la couche d'ozone, pluies acides, désertification, déforestation, effet de serre), révélant ainsi la nécessité d'une solidarité planétaire en matière de développement et d'environnement, ce n'est qu'en 1992, au sommet de la terre à Rio, que 182 Etats définissent l'objectif mondial de la mise en place d'un cercle vertueux, alliant développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Le terme de développement durable émerge alors révélant l'acuité de la conciliation des exigences de croissance économique et de préservation de l'environnement.

Apparue dès 1982, lors de la 3<sup>e</sup> convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la notion de développement soutenable, est au cœur des débats lors de la conférence de Rio de Janeiro, conduisant la FAO à publier en 1995 un "Code de bonne conduite pour une pêche responsable".

Cette prise de conscience croissante s'est donc traduite au niveau des pouvoirs publics par le développement progressif, au cours du 20<sup>e</sup> siècle, de politiques environnementales visant à une gestion écologique du développement économique par la médiation d'intérêts divergents. Ces politiques se sont successivement appuyées sur deux générations d'instruments censés pallier les défaillances du marché relatives à la fourniture de biens environnementaux.

### Les politiques publiques traditionnelles en matière d'environnement

Dans un premier temps, ces politiques publiques consistaient à mettre en place un certain nombre de mesures institutionnelles visant à réduire les effets externes négatifs de l'activité humaine, en utilisant la menace de sanctions administratives et/ou judiciaires. Malgré leur prédominance et leur capacité à "cueillir les fruits les plus bas", ces approches *command and control* ont été l'objet de critiques sévères (d'abord de la part des économistes), principalement du fait de leur relative inefficacité dans certaines circonstances, de leur inefficience et de leur manque de flexibilité.

C'est alors que des instruments économiques, s'appuyant sur des concepts théoriques tels que la taxe pigouvienne ou les marchés de droits à polluer (Dales, 1968 ; Coase., 1960), ont connu un développement majeur. Ainsi, les phénomènes de pollution sont analysés par Pigou (1920) et Mishan (1969) comme des effets externes négatifs générant une perte de bien-être pour les individus (Jessua, 1968 ; Boisson, 1970). Se substituant même parfois totalement aux approches réglementaires, ces instruments ont été amenés, dans la majorité des cas, à jouer un rôle de complémentarité, agissant de manière indirecte, en cherchant principalement à modifier le contexte économique dans lequel évoluaient les acteurs<sup>43</sup>.

---

<sup>42</sup> Avec notamment les rapports de l'UICN sur « l'état de l'environnement dans le monde » en 1951 qui fut le rapport précurseur dans la tentative de réconciliation entre contrainte écologique et économique, puis celui du club de Rome « Limits to the Growth, halte à la croissance » (1971), dénonçant le danger que représente la croissance économique et démographique exponentielle du point de vue de l'épuisement des ressources, de la pollution et de la surexploitation des systèmes naturels.

<sup>43</sup> Les politiques publiques traditionnelles en halieutique concernent l'aménagement et la gestion des pêcheries qui comprennent deux ensembles de mesures et régulations, distincts par leur objectif et leurs modalités : s'agissant de la pêche sauvage, la mortalité due à la pêche est le seul paramètre sur lequel l'homme peut intervenir. La régulation porte donc sur le taux global d'exploitation et/ou sur le profil d'exploitation. Elle est mise en œuvre selon diverses méthodes dont les impacts sur les ressources et les pêcheries peuvent être différents. Classiquement et cela s'illustre au travers des différentes mesures adoptées dans le cadre des Programmes d'Orientation Pluriannuel de l'UE, on distingue deux types de mesures, selon qu'elles portent sur les facteurs de production (contrôle direct de l'effort de pêche – régulation des capacités de captures (POP I et II) ou activités de la flotte puis TAEP, Licences, PPS (POP III et IV), de mesures

Toutefois, si ces deux générations d'instruments ont permis des progrès substantiels, elles n'ont pas satisfait à toutes les attentes. C'est dans ce contexte de relatif échec qu'une troisième génération d'instruments a vu le jour, fruit d'une nouvelle logique de gestion commune, mixte et partenariale, de responsabilisation civique ou de "gestion ensemble", de l'environnement au travers de la sphère économique. Ces nouveaux instruments sont donc souvent des dispositifs hybrides où interviennent à la fois le régulateur classique, à savoir les pouvoirs publics, mais également d'autres acteurs issus de la sphère marchande et de la société civile. Ils ont donc la particularité de s'appuyer sur les forces du marché en reposant notamment sur la production d'informations susceptibles de permettre aux acteurs d'exprimer leurs préoccupations, modifiant par-là même profondément les modalités d'intervention de l'état et la logique de gestion des politiques en matière d'environnement (Bougherara *et al*, 2002 ; Bougherara, 2003). C'est à cette catégorie de nouveaux instruments qu'appartient le principe d'écolabellisation.

## **L'écolabellisation un outil de gestion issue de la demande sociale : définition et enjeux**

### Définition

Le concept d'écolabellisation peut être défini de la manière suivante : "c'est une labellisation qui signale que des mesures précises et spécifiques ont été prises par le producteur, pour éviter ou pour limiter des externalités indésirables sur l'écosystème et l'environnement <sup>44</sup>" (Boude *et al*, 2005). Il importe ici de souligner qu'un produit écolabellisé est de même qualité qu'un produit ordinaire non écolabellisé. Seul l'impact sur l'environnement devra être différent. Il s'agit en effet d'une labellisation extrinsèque au produit<sup>45</sup>.

La décision d'une écolabellisation considère l'ensemble du cycle de vie du produit, de sa conception à sa destruction. L'écolabellisation repose donc sur l'analyse du cycle de vie du produit, qui peut être décomposé en quatre phases (matières premières → fabrication → distribution → utilisation → valorisation).

### Les enjeux théoriques de l'écolabellisation

En tant que moyen de préservation de l'environnement, de ressources naturelles, l'écolabellisation peut être abordée par l'économiste selon des angles différents.

La première des approches théoriques consiste, dans une perspective d'économie publique, à mesurer via l'existence (réelle ou hypothétique) d'un système d'écolabellisation, la valeur que les consommateurs attribuent à l'actif naturel protégé par ce système d'écolabellisation. La mesure de cette valeur peut être faite *ex ante* par la méthode d'évaluation contingente<sup>46</sup> ou *ex post* par exemple par la méthode des prix hédonistes (Teisl, Roe, Hicks, 2002).

Toutefois, dans cette perspective, la dénomination d'écolabel couvre des situations bien différentes selon le produit écolabellisé. Pour simplifier, nous pouvons caractériser deux situations extrêmes :

- L'écolabel peut, tout d'abord, concourir à la sauvegarde directe d'un bien marchand consommé (*e.g.* poisson sauvage) et ce en dehors, de toute autre préoccupation environnementale (préservation de l'écosystème par exemple). Cette démarche

---

techniques (sélectivité, cantonnements), ou sur la production elle-même notamment les Taux Admissibles de Captures (TAC), piliers de la politique commune des pêches européennes.

<sup>44</sup> Selon le Marine Stewardship Council, principal organisme « certificateur » d'écolabel dans le secteur de la pêche, une pêcherie pour être écolabellisée doit notamment être dirigée et gérée d'une manière qui ne la conduise pas à la sur-exploitation et à la diminution de la ressource exploitée et, pour des pêcheries déjà surexploitées et en diminution, la nouvelle méthode de gestion doit conduire au recouvrement de la ressource.

<sup>45</sup> La question de l'écolabellisation, de la labellisation environnementale, doit être distinguée à la fois de la labellisation équitable et éthique et de celles ayant trait à des questions de sécurité et de qualité. L'écolabellisation et la labellisation équitable, renvoient à une valeur « attachée », extrinsèque au produit alors que la sécurité et la qualité font référence à une valeur propre, intrinsèque au produit.

<sup>46</sup> Rappelons que la méthode d'évaluation contingente, méthode utilisée traditionnellement dans l'évaluation d'actifs non marchands, consiste à présenter à un échantillon d'individus un scénario hypothétique décrivant une situation future possible (dans notre cas, le projet de mise en place d'un système d'écolabellisation sur un produit donné) puis de lui demander la somme forfaitaire maximale qu'il accepte de payer pour que ce projet soit mis en place.

d'écolabellisation peut alors être considérée par le consommateur comme le moyen de prolonger la consommation de ce produit dans le futur. La valeur associée à l'écolabellisation est donc une valeur d'usage futur pour soi et/ou pour les autres : on est prêt à payer un prix plus élevé pour garantir que le produit continuera à exister dans le futur. Dans ce cas de figure, le paiement d'un écolabel ne peut donc être interprété en aucun cas comme un moyen pour le consommateur de financer un bien public mais comme le prix à payer pour s'assurer de la continuité de l'offre d'un bien privatif marchand.

- A l'inverse, un écolabel peut avoir uniquement pour vocation de préserver l'environnement qui pourrait être affecté par le processus de production d'un bien industriel. Dans ce cas, on se situe dans le cadre de la valorisation ou du financement d'un bien public.

Dans les faits, un écolabel pourra parfois recouvrir ces deux situations : ainsi, dans le cas de produits issus de l'exploitation d'une ressource renouvelable, la variation de prix consentie par le consommateur pour un écolabel peut, pour certains d'entre eux, à la fois refléter une préoccupation pour la continuité de l'offre de ces produits dans le futur et, en même temps, une préoccupation plus générale pour la sauvegarde d'un environnement menacé par les procédés habituellement mis en œuvre pour exploiter ces ressources naturelles.

La seconde approche, approche la plus couramment abordée dans la littérature concernant l'écolabellisation, consiste à vérifier que les écolabels sont bien un moyen de créer via le marché des incitations économiques destinées à améliorer les pratiques environnementales de divers secteurs tels que celui de la pêche mais, également, celui de l'industrie du bois ou encore le secteur de l'énergie.

Les consommateurs par leur achat militant, conséquence d'une demande sociale de préservation de l'environnement, - ne s'exprimant plus simplement par des slogans, des manifestations..., mais également dans leurs comportements d'achats, - deviennent des "consomm'acteurs", capables d'inciter fortement les producteurs à évoluer dans leur comportements d'exploitation.

Vu du côté des producteurs, entrer dans une logique d'écolabellisation peut être considéré comme un moyen de capter le segment en constante augmentation des "consommateurs verts" (Blend, Van Ravenswaay, 1999). Le but de l'économiste est alors de montrer soit *ex ante*, la viabilité économique de la mise en place d'une procédure d'écolabellisation (via l'existence d'un consentement à payer un prix plus élevé de la part des consommateurs pour les produits écolabellisés), soit de mesurer *ex post* l'influence effective de la procédure d'écolabellisation sur le fonctionnement d'un marché. Par conséquent, l'existence d'une variation de prix pour des produits écolabellisés, de la demande réelle et solvable du consommateur est donc au centre de la problématique de l'écolabellisation. Cette dernière fait donc du consommateur l'acteur clé permettant ou non de donner à l'écolabellisation une crédibilité en tant qu'instrument de politiques environnementales permettant de dépasser et pallier les défaillances des autres instruments traditionnels.

## **D'une disposition à payer du consommateur à un impact réel d'un écolabel sur le marché**

### **Mise en évidence *ex ante* d'une disposition à payer des consommateurs un prix plus élevé pour un produit écolabellisé**

Certains travaux ont donc cherché à mettre en évidence *ex ante* l'existence d'une Disposition A Payer<sup>47</sup> (DAP) des consommateurs pour des produits écolabellisés. Pour cela, on soumet à un échantillon de consommateurs et pour un type de produit donné (*e.g.* poissons, bois, produits agricoles) une situation hypothétique dans laquelle on introduit l'existence d'un produit écolabellisé supposé, hormis le fait d'être issu d'un processus de production respectueux de l'environnement, avoir des caractéristiques identiques au produit considéré. Selon le scénario contingent utilisé, le produit écolabellisé est imposé aux consommateurs et remplace totalement

---

<sup>47</sup> En effet, le passage d'une demande latente de préservation de l'environnement du consommateur à une demande solvable n'est pas automatique et encore moins à une demande de marché.

le produit initial (*mandatory certification*) ou au contraire, le produit écolabellisé côtoie le produit "normal" (labellisation volontaire ou *Voluntary Eco-Labeling*) : dans ce dernier cas<sup>48</sup>, le consommateur a le choix entre deux types de produits (voire plus) mis en concurrence.

Il est important de noter que selon le type de certification proposé, le cadre théorique d'analyse du comportement du consommateur est différent. Il convient alors de faire la distinction entre une logique de don de la part du consommateur et une logique de valorisation, saisie au travers de la variation du surplus du consommateur. Cette distinction peut être précisée notamment en utilisant les travaux de Latouche (2003a, 2003b), développés initialement sur la question de l'attitude des consommateurs face au bien-être animal :

Dans le cas d'une certification imposée, il est possible de calculer à partir de la variation de prix consentie par le consommateur, la variation de surplus hicksien du consommateur associée à la mise en place d'un écolabel : cette variation compensatrice correspond alors à la valeur que le consommateur associe à la protection du bien visé par cette certification. Cependant, la traduction d'une variation de prix à une variation compensatrice de revenu n'est pas évidente (Johansson, 1996). Plusieurs solutions sont alors envisageables :

- on peut tout d'abord imposer une contrainte sur la quantité en précisant à la personne interrogée que cette quantité ne doit pas varier (Johansson, 1996).

- dans le cas de biens discrets, on peut supposer que la variation de prix consentie est suffisamment petite pour que les unités consommées ne varient pas (Johansson, 1996). Cette solution peut être envisagée particulièrement dans le cas de biens "forfaitaires" *i.e.* généralement achetés à l'unité par le consommateur sur une période donnée (*e.g.* voiture, ordinateur, électroménager...).

- on peut aussi envisager l'hypothèse d'une séparabilité faible de la fonction d'utilité entre les produits consommés et la variable environnementale visée par cet écolabel (Latouche, 2003a, 2003b ; Carson, Flores, Mitchell, 1999). On considère alors que la fonction d'utilité se décompose en deux parties : d'une part, une fonction d'utilité partielle de consommation qui ne dépend que des quantités consommées et du niveau de qualité environnementale visé par le système d'écolabel. Cette procédure signifie qu'un accroissement de la qualité environnementale n'agit pas sur l'utilité partielle retirée de la consommation et donc ne va pas amener le consommateur à augmenter la quantité consommée du bien écolabellisé au détriment des autres produits consommés : la prise en compte de l'environnement dans le processus de production du produit écolabellisé est alors supposée uniquement source pour le consommateur d'une valeur de non-usage (Carson *et al*, 1999).

- on peut enfin supposer que le consommateur opère un calcul séquentiel en déterminant tout d'abord la variation de prix maximale qu'il est prêt à consentir pour la mise en place d'un écolabel, puis en déterminant la variation de quantité consommée du produit écolabellisé qui résulte de cette hausse de prix. A l'inverse du cas précédent, on ne fait pas l'hypothèse de séparabilité de la fonction d'utilité. Ainsi, la connaissance de la variation de prix associée à la variation de quantité concomitante permet alors d'approximer la variation compensatrice de revenu (Appéré, 2004).

Dans le cas d'un système volontaire où coexistent des produits labellisés et non labellisés, l'achat d'un produit labellisé doit être analysé sous l'angle de la logique du don *i.e.* de la contribution volontaire d'un individu à la production d'un bien public. Plus précisément, il s'agit d'un don indirect, dans le sens où cette contribution volontaire ne peut se faire qu'à travers l'acte d'achat d'un produit labellisé. Dans une perspective de don, il est démontré qu'il convient d'abandonner l'idée de mesurer une variation de surplus hicksien et donc de valeur économique associée à l'amélioration d'une situation environnementale *via* la mise en place d'un écolabel. En effet, dans le cas d'un don indirect, le comportement du consommateur est celui d'un individu faisant face (*inter alia*) à deux biens substituables (le bien écolabellisé et le bien non-écolabellisé) et cherchant à maximiser son utilité en définissant en particulier le niveau optimal

---

<sup>48</sup> Remarquons que, dans ce cas, on peut parler de prime payée par les consommateurs pour accéder à un écolabel tandis que, dans la première situation, on ne peut que parler de variation de prix.

de don (à travers le niveau optimal d'achat du produit écolabellisé), sachant que ce niveau individuel de don dépend à la fois de sa sensibilité et de l'anticipation que fait ce consommateur sur l'ensemble des dons consentis par l'ensemble des individus. Ce comportement est donc différent d'un consommateur faisant face à un produit dont la qualité extrinsèque augmente (*via* la mise en place d'un écolabel) et pour lequel on cherche à mesurer la variation compensatrice de revenu *i.e.* la somme monétaire qu'il est prêt à concéder afin de se maintenir au niveau d'utilité initial (*i.e.* avant la mise en place de l'écolabel).

Ainsi, si l'économiste cherche à mesurer une variation de surplus associée à la mise en place d'un projet, il devra alors se situer dans le cadre d'une certification imposée sur le marché. A l'inverse, s'il cherche à mesurer l'influence d'un écolabel sur le fonctionnement d'un marché, il devra se situer dans le cas d'une certification volontaire où le consommateur a le choix entre produits labellisés et non-labellisés. Il semble que ce soit cette deuxième voie qui a été le plus souvent mise en œuvre dans de la plupart des études anglo-saxonnes et nordiques à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Elles indiquent généralement l'effet *a priori* positif d'un écolabel sur le prix des produits concernés (Blend et Van Ravenswaay, 1999; Moon, Florkwski, Brückner; Schonhof, 2002).

### **L'existence d'un consentement à payer un prix plus élevé ne signifie pas forcément l'apparition effective d'une prime sur le marché**

Cependant, Sedjo et Swallow (2002) démontrent que la mise en évidence *ex ante* d'un consentement à payer un supplément de prix pour un produit écolabellisé volontaire de la part des consommateurs ne signifie pas nécessairement que ce produit labellisé va dans les faits, s'échanger sur le marché avec une prime positive, prime qui permettrait de couvrir les coûts supplémentaires associés à l'écolabellisation et pourrait créer une incitation pour les producteurs à produire des produits écolabellisés. D'après ces auteurs, il a été mis en évidence aux Etats-Unis qu'une large part de bois écolabellisés n'a pas généré de prime sur le marché. A partir d'une analyse graphique, ils démontrent que dans un système de certification volontaire, si la demande pour les produits certifiés est faible relativement à la demande totale, si les coûts de certification sont insignifiants pour certains producteurs et si le montant de demande nouvelle créée par la certification est modeste, alors le marché a peu de chance de générer une prime, même s'il existe un nombre substantiel de consommateurs prêts à payer une prime.

### **Mise en évidence des effets *ex post* de la mise en place effective d'un écolabel sur le marché**

Cette non-correspondance entre la mise en évidence *ex ante* d'un consentement à payer un supplément de prix pour un produit écolabellisé et l'existence effective de ce dernier émergeant sur le marché nous conduit à prendre en considération les travaux mesurant *ex post* les effets réels sur le fonctionnement du marché de la mise en place effective d'un système d'écolabellisation.

Plusieurs travaux (Nimon et Beghin, 1999; Teisl *et al*, 2002; Bjorner *et al*, 2004) ont été menés sur différents biens dont, notamment, le poisson. Ces auteurs notent que les consommateurs seraient plus enclins à acheter des produits écolabellisés, lorsque le produit est acheté fréquemment, le choix d'un écolabel étant alors perçu comme ayant un plus grand impact sur l'environnement.

De plus, une étude basée sur l'observation des ventes mensuelles de nourriture dans 3000 supermarchés américains (soit 84 % des ventes en supermarché aux Etats-Unis) entre 1988 et 1995 indique qu'il existe bien une réponse des consommateurs à la mise en place effective d'un écolabel imposé sur le thon en boîte portant sur la préservation des dauphins (*dolphin-safe labeling*). D'après leurs résultats, l'écolabel augmente la part de marché du thon en boîte par rapport à d'autres produits alimentaires en boîte.



## Etude de cas : les consommateurs français et l'écoblabilisation du Lieu jaune

### Cadre méthodologique

Les résultats observés aux Etats-Unis et en Europe du Nord peuvent-ils être observés dans le cas de la France ? Afin de répondre à cette question, nous avons réalisé une étude pilote sur le comportement de consommateurs français par rapport à une possible écoblabilisation, notamment du Lieu jaune. Le but de cette étude est tout d'abord d'obtenir une estimation de la variation de prix consentie par les consommateurs pour ce poisson, estimation donnant ainsi une indication sur la pertinence de la mise en place d'un système d'écoblabilisation, notamment au regard des coûts de production supplémentaires découlant de cette dernière et pouvant permettre le calcul de la valeur que les consommateurs attribuent aux actifs naturels protégés par l'écoblabilisation. Cette étude cherche également à expliciter les facteurs pouvant expliquer cette variation de prix consentie.

Le cadre théorique de référence est celui de la mise en place d'un écoblabilisation hypothétique imposé où le consommateur n'a pas la possibilité d'acheter un produit non-écoblabilisé contrairement à la plupart des études contingentes existantes faisant l'hypothèse d'une écoblabilisation volontaire. Ainsi, conformément aux considérations théoriques développées en amont, la logique sous-jacente à la variation de prix consentie<sup>49</sup> par le consommateur n'est pas celle d'un don mais celle d'une variation de surplus.

Le choix du Lieu jaune comme poisson écoblabilisable se justifie du fait de ses qualités organoleptiques (poisson "noble") et d'une ressource halieutique soumise à une forte pression d'exploitation ; ainsi, la mise en place d'un écoblabilisation peut avoir pour but d'assurer une production durable de ce produit de choix mais de consommation encore "courante"<sup>50</sup>. Cet écoblabilisation peut donc être perçu comme le moyen pour le consommateur de s'assurer une offre sur le long terme. De plus, le Lieu jaune, comme tout poisson, est un bien divisible et de consommation relativement courante : le consommateur peut donc en moduler la quantité achetée ainsi que la fréquence d'achat, en fonction de sa contrainte budgétaire et de ses préférences.

Cette étude a été réalisée dans l'agglomération de Brest au cours des quatre premiers mois de l'année 2006, sur un échantillon de 450 personnes et pour trois types de biens : le Lieu jaune, les ordinateurs et les meubles en bois. L'enquête a été réalisée en "face à face"<sup>51</sup> sur les lieux d'achats à différents moments de la semaine et de la journée afin de couvrir au mieux les différents segments de consommateurs.

Concernant le Lieu jaune, après avoir retiré les questionnaires inexploitable, la population finale étudiée est de 86,7 % de la base initiale interrogée. Au-delà des variables socio-démographiques habituelles (âge, sexe, professions et catégories socioprofessionnelles, revenu,...), chaque personne interrogée a été caractérisée par son attitude générale vis-à-vis des problèmes environnementaux (e.g. attitude face au tri sélectif, ...), attitude dont on peut supposer qu'elle a une influence sur la variation de prix consentie.

### La mise en évidence d'un supplément de prix consenti par les consommateurs

Les résultats de notre étude indiquent, pour un Lieu jaune écoblabilisé, que 80,8 % des consommateurs enquêtés sont disposés à payer un supplément de prix et que celui-ci est de 1,4 €/kg soit 11 % du prix initial unitaire moyen (Tableau 9).

---

<sup>49</sup> La variation de prix consentie éventuellement par le consommateur ne peut donc pas être, au sens strict, qualifiée de prime.

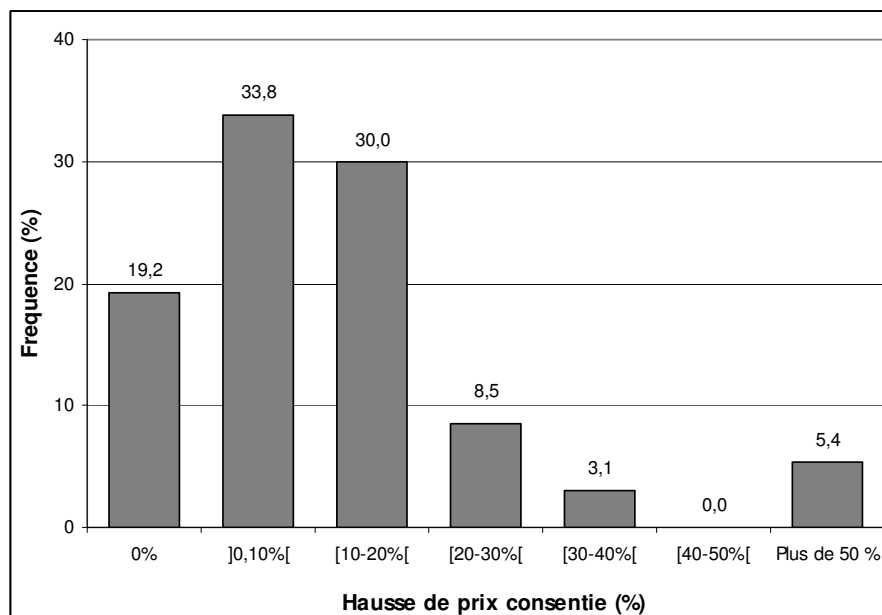
<sup>50</sup> Ceci est tout de même à nuancer : si le poisson en général peut être qualifié de bien alimentaire de consommation courante, cela est plus difficile à affirmer lorsque l'on précise les espèces.

<sup>51</sup> Le principe d'éco-labellisation a été rappelé aux personnes enquêtées afin d'éviter un éventuel biais lié à une mauvaise compréhension du sujet abordé. Concernant la question du supplément de prix consenti pour l'écoblabilisation, la personne enquêtée n'a que la possibilité d'exprimer une variation nulle ou positive. Cette contrainte renvoie à l'hypothèse selon laquelle les consommateurs attribuent une valeur positive (ou nulle) à la protection de l'environnement.

**Tableau 9 : Principaux enseignements sur les conséquences d'une écolabellisation du lieu jaune (Données d'enquêtes, 2006)**

	Lieu jaune
Supplément de prix moyen sur l'ensemble de la population enquêtée	1,4 €
Pourcentage du prix unitaire initial moyen	11 %
Pourcentage de personnes disposées à payer un supplément de prix	81 %
Supplément de prix moyen sur la population disposée à payer	1,8 €
Pourcentage du prix unitaire initial moyen (sur cette population)	13 %

Les hausses de prix consenties les plus fréquentes sont celles inférieures à 10 % (Figure 28). Cependant, les hausses comprises entre 10 et 20 % sont également importantes (30 % de l'échantillon). Il est à remarquer qu'il existe 5,4 % des personnes interrogées déclarant vouloir payer un supplément de prix correspondant à plus de 50 % du prix initial du Lieu jaune avant écolabellisation.

**Figure 28 : Répartition des hausses de prix consenties en pourcentage du prix initial payé – Lieu jaune (Données d'enquêtes, 2006)**

Ces résultats concordent avec ceux obtenus par Moon *et al* (2002), étude allemande portant également sur une écolabellisation hypothétique imposée sur des produits alimentaires.

A partir de ces suppléments de prix consentis, nous avons cherché à calculer la variation de surplus associé à la mise en place de ces écolabels.

Dans le cas d'un poisson, le Lieu jaune ici, la procédure permettant de passer d'une variation de prix à une variation de surplus est relativement complexe : ce bien étant divisible, il est possible que la quantité consommée (et/ou la fréquence d'achat) varie concomitamment à la hausse de prix consentie. Lors de la conception de l'enquête, il avait été prévu de quantifier cette variation de quantité. Cependant, lors de la mise en œuvre de celle-ci, il est apparu que toutes les personnes interrogées n'étaient pas en mesure de quantifier précisément cette variation. Pour cette raison, il n'est guère possible d'aller dans l'analyse au-delà de la variation de prix consenti, même si les quelques éléments recueillis laisseraient à penser qu'il n'y aurait pas ou peu d'influence (de diminution) sur les quantités consommées.

## Modélisations économétriques

Le but des modèles économétriques suivants est de déterminer quels peuvent être les facteurs qui font que les personnes interrogées seraient prêtes à payer ou non un supplément de prix positifs si le produit en question était écolabellisé<sup>52</sup>.

### *Application à l'écolabellisation du Lieu jaune*

Le fait que la personne enquêtée trie le verre a un effet positif sur la probabilité de payer un supplément de prix si le Lieu jaune était écolabellisé. Cette variable, à la différence de la sensibilité à l'environnement déclarée par la personne enquêtée, peut être considérée comme une mesure supplémentaire et objective de la sensibilité aux problèmes environnementaux. En effet, le fait de trier le verre nécessite la plupart du temps un déplacement et donc un effort.

Il apparaît également que si la personne enquêtée consomme d'autres poissons, cela a également un effet positif et prépondérant sur cette probabilité. De même, le fait que la personne consomme au moins une fois du Lieu jaune par mois, indépendamment de la quantité moyenne consommée, a un effet positif.

Il semble donc que ce soient les traits comportementaux des personnes enquêtées plus que leurs caractéristiques socio-économiques qui expliquent de manière significative l'annonce d'un supplément de prix positif.

Ces résultats sont à comparer avec ceux obtenus par Moon *et al* (2002) lors de leur analyse économétrique similaire à la nôtre. Comme eux, nous observons que le revenu du ménage, le statut matrimonial et le niveau d'éducation de la personne enquêtée n'ont pas d'effet significatif sur la probabilité de payer un supplément de prix.

## Conclusion

L'écolabellisation peut apparaître comme un nouvel instrument, permettant de contribuer à résoudre la question de la préservation de l'environnement, en s'appuyant sur la sensibilité des consommateurs. Ces derniers sont les vecteurs essentiels d'incitation des producteurs à mettre en place des démarches de préservation de l'environnement et ce, de deux manières : premièrement, eu égard à la possibilité de sanction des produits non écolabellisés (non-achat, boycott), démarche qui tend à se développer en même temps que l'acte d'achat militant, et, secondement, justement au travers de cet achat militant, mais cette fois-ci, positif, *i.e.* un achat volontariste d'un bien signalé comme produit d'une manière durable, écolabellisé, pour lequel le consommateur est prêt à payer plus cher.

Cette dernière condition est essentielle dans le déterminant du pouvoir que peut désormais avoir le consommateur, sans quoi son pouvoir de coercition positif ou d'incitation auprès des producteurs serait minime. Nous avons montré, qu'aujourd'hui, en France, il existe une disposition à payer un supplément de prix (de près de 14 %) pour la mise en place d'un écolabel sur le Lieu jaune de la part des consommateurs interrogés. Dans le cas de la filière de la pêche, ces résultats plaident pour la mise en place effective d'un écolabel : ce dernier permettrait de répondre, du moins partiellement, à la question de la raréfaction et de la surexploitation de la ressource halieutique (Charles et Boude, 2004), mais aussi offrirait une niche de valorisation non négligeable pour de petites pêcheries artisanales, plus à même de mettre en place et de bénéficier d'un tel label. Toutefois, quelle que soit la hausse de prix consentie par les consommateurs, sur un certain nombre de poissons écolabellisés, il est évident qu'une telle démarche ne saurait, à elle seule, résoudre l'ensemble des problèmes de la surexploitation et donc être "La" solution. Ce type de démarche venue de l'aval de la filière pourrait devenir, pour des producteurs, une opportunité de pérennisation de leur activité. Activité pérenne, par le biais, à la fois de la création d'une niche économique, due à un

---

<sup>52</sup> Nous ne développerons pas ici le modèle économétrique, l'ensemble des informations peut-être obtenues dans l'article : Appéré G., Charles E., Travers M. (2006). L'écolabellisation peut-elle répondre à la demande sociale de gestion durable de l'environnement : une analyse des consentements à payer, Conférence OPDE, Paris-Dauphine, 26 p.

accroissement de revenu (par le consentement à payer un surprix des consommateurs) et d'une niche écologique, due à la gestion durable de la ressource qu'exige l'écolabellisation.

Plus qu'une relation de pouvoir, de dominant (consommateur) à dominé (producteur), une démarche d'écolabellisation réussie serait une relation partenariale, d'intérêts partagés, dans une logique et une dynamique de gagnant-gagnant.

## Références bibliographiques

APPERE, G. (2004). L'évaluation des actifs à usage récréatif : la méthode contingente des coûts de transport, *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, 1, pp 81-106.

BJORNER, T.B., HANSEN, L.G., RUSSEL, C.S (2004). Environmental labelling and consumers'choice - an empirical analysis of the effect of the Nordic Swan, *Journal of Environmental Economics and Management*, 47, pp 411-434.

BLEND, J.-R., VAN RAVANVENSWAAY, E.O. (1999). Measuring Consumer Demand for Ecolabeled Apples, *American Journal of Agricultural Economics*, 81(5), pp 1072-1077.

BOISSON, J.-M. (1970). Essai critique sur l'intégration des effets externes dans le calcul économique individuel, Thèse de doctorat, Paris, 320 p.

BOUDE, J.-P., CHARLES, E., GOUIN, S. (2005). Label qualité et écolabel dans la pêche artisanale, série rapport n°R-03-2005, Publications AMURE, 227 p.

BOUGHERARA, D., GROLLEAU, G, THIEBAUT, L. (2002). L'écolabellisation des produits agroalimentaires : un complément aux autres instruments des politiques environnementales ?, *Economies et Sociétés, Série "Systèmes agroalimentaires"* (AG), 25, 9-10/2002, pp 1403-1420.

BOUGHERARA, D., 2003, L'écolabellisation : un instrument de préservation de l'environnement par le consommateur ? Une application aux produits agroalimentaires, Thèse de doctorat, Université de Bourgogne, 425 p.

CARSON, R.T., FLORES, N.E., MITCHELL, R.C, (1999). The Theory and Measurement of Passive-Use Value, in *Valuing Environmental Preferences, Theory and Practice of the Contingent Valuation Method in the US, EU, and developing Countries*, Ed I.J. Bateman & K.G. Willis, pp 97-130.

CHARLES, E., BOUDE, J.P, (2004). Exploitation d'une ressource naturelle et politique de valorisation par des signes de qualité : Arbitrage travail loisir et externalité, *Economies et Sociétés, série Socio-Economie du Travail* (AB), 23 p.

COASE, R.H. (1960). The Problem of Social Cost, *Journal of Law and Economics*, 3, pp 1-44.

DALES, J.H. (1968). *Pollution, Property and Prices : An Essay in Policy Making and Economics*, University of Toronto Press, Toronto.

DERCOURT, J. (2003). In : *Exploitation et surexploitation des ressources marines vivantes, rapports de l'Académie des sciences, rst n°17*, Editions Tec&Doc, , Paris, 503 p.

JESSUA, C. (1968). *Coûts sociaux et coûts privés*, Presses Universitaires de France, Paris, 327 p.

JOHANSSON, P.O. (1996). Commodity prices as payment vehicles in valuation experiments, *Environmental and Resource Economics*, 8, pp 247-254.

LATOUCHE, K. (2003a). Bien-être animal et Méthode d'Evaluation Contingente, Document de travail, INRA - ESR, 19 p.

LATOUCHE, K. (2003b). La valorisation du bien être animal : une application au cas du porc, Thèse de doctorat, Université de Paris I, Panthéon Sorbonne, 180 p.

MISHAN, E.J, (1969). Property, Rights and Amenity Rights, in MISHAN E.J. (dir.), *Technology and Growth: The Price We Pay*, London, Stables Press, pp 36-42.

MOON, W., FLORWSKI, W.J., BRUCHNER, B., SCHONHOF, I. (2002). Willingness to Pay for Environmental Practices: Implications for Eco-Labeling, *Land Economics*, 78(1), pp 88-102.

NIMON, W., BEGHIN, J., (1999). Are Eco-Labels Valuable? Evidence From The Apparel Industry, *American Journal of Agricultural Economics*, 81, pp 801-811.

O'BRIEN, K.A, TEISL, M.F., (2001). Factors affecting consumer valuation of environmentally labeled forest products, Paper presented at the 2001 meeting of the Northeastern Association of Resource and Environmental Economists, 21 p.

PIGOU, A.C, (1920). *Economics of Welfare*, 4<sup>th</sup> Edition, Macmillan, London, 378 p.

SEDJO, R.A, SWALLOW, S.K. (2002). Voluntary Eco-labeling and the Price Premium, *Land Economics*, 78(2), pp 272-284.

TEISL, M.F., ROE B., HICKS, R.L. (2002). Can Eco-labels Tune a Market? Evidence from Dolphin-Safe Labeling, *Journal of Environmental Economics and Management*, 43, pp 339-359.



## **Des pratiques artisanales respectueuses de la ressource pour un produit de qualité et une activité rentable : exemple du bar de ligne des côtes bretonnes**

---

**Gilles Bernard**

Comité local des pêches maritimes et des élevages marins d'Audierne, représentant des ligneurs de la Pointe de Bretagne

La démarche Pointe de Bretagne fédère aujourd'hui un peu plus de 200 entreprises de pêche autour d'une marque collective visant à mettre en avant cette spécificité de métier consistant à utiliser l'hameçon comme outil de capture. L'ère géographique est celle de la Bretagne historique et couvre 7 espèces : Bar, Lieu jaune, Grisnet, Dorade rose, Pagre, Merlan et Thon. Chaque année, 500 000 poissons sont identifiés (dont 450 000 bars) pour un chiffre d'affaires commercialisé sous marque de l'ordre de 10 millions d'euros. Cette démarche, totalement autofinancée par les professionnels, attire de plus en plus les pêcheurs alors que les effectifs au niveau de la petite pêche sont plutôt en diminution. Cette augmentation d'effectif sur ce segment est due en partie à l'attractivité du métier sur des nouveaux entrants mais aussi à la reconversion d'opérateurs pratiquant d'autres métiers.

On pourrait en rester là et se dire que ça marche, que le différentiel de prix est significatif et que cela autorise aujourd'hui ce collectif de pêcheur à mettre en oeuvre certaines pratiques vertueuses comme un arrêt biologique de 45 jours pendant la période de reproduction. Ce dernier point montre qu'une partie de la rente économique est convertie en rente de confort, ce qui est assez atypique en économie.

Mais à l'heure où de nombreuses actions de valorisation collective semblent dans l'impasse, la question est intéressante de savoir si ce type de démarche peut être reproduit dans d'autres contextes de pêche. La réponse est OUI, mais un OUI sous conditions.

Dans la démarche des ligneurs et spécialement pour le Bar, le produit se consomme pour l'essentiel dans un contexte de restauration festive. Sur ce segment de marché, la recherche du plaisir apparaît comme un élément de motivation majeur, occultant largement les traditionnelles préoccupations diététiques ou sécuritaires.

Si on s'intéresse d'un peu plus près aux processus devant conduire au plaisir, on découvre que les paramètres sont tout autant sensoriels (perception en bouche) que subjectifs (perspective d'évocation associée au produit).

D'où l'idée d'accompagner la démarche d'un travail de communication susceptible d'alimenter cette résonance affective. Profitant de l'engouement des médias pour les choses de la mer, les ligneurs ont délibérément orienté cette communication sur une présentation des hommes et de leurs navires plutôt que sur une mise en scène du poisson lui-même. Cette communication s'accompagne d'une initiative de traçabilité permettant au consommateur, au travers d'un site Web, d'accéder à une information précise sur QUI a pêché ce poisson, OU et COMMENT (<http://www.pointe-de-bretagne.fr/>).

Ces efforts n'ont de sens que dans un contexte de restauration festive. Pour une démarche visant à servir le segment de la restauration hors foyer, les moyens à mettre en oeuvre seront différents et il faudra sans doute concentrer les efforts pour garantir la régularité dans les prix, la sécurité dans les approvisionnements, ainsi que la traçabilité normée.

De même pour un produit devant se positionner sur un marché de la consommation familiale, il faudra retenir que les préoccupations du prescripteur d'achat qu'est la mère de famille, sont dominées par une contrainte diététique et sécuritaire : faire de beaux enfants, des enfants en bonne santé. Il faudra probablement dans ce contexte adosser la marque à un signe de qualité officiel.

Quel que soit le contexte, la marque collective ne se suffit pas à elle seule et réclame des efforts d'accompagnement importants, efforts qui s'orientent en fonction de l'analyse du marché.

La capacité de la démarche à durer dans le temps est également déterminante, car il faut durer pour voir ses efforts récompensés et surmonter les écueils qui se dressent sur le parcours vers la réussite. En nous inspirant de cette expérience des ligneurs, nous pourrions retenir que la démarche dure parce qu'elle n'est pas seulement une démarche commerciale.

Ce n'est pas pour autant une démarche qualité car, outre le fait que la qualité du produit n'est que très peu mise en avant, la démarche s'affranchit de tout organisme de certification extérieur. Ce n'est pas plus une démarche de traçabilité, car si on y parle bien de recréer du lien entre producteurs et consommateurs, il s'agit d'un lien affectif et nullement d'une traçabilité normée permettant de reconstituer la chaîne des responsabilités dans la mise en marché des produits. Ce n'est pas non plus un écolabel, car même si la réflexion est fortement colorée de développement durable, elle ne s'intègre dans aucune démarche de la sphère environnementale.

Nous y verrons avant tout une démarche identitaire, un concept fédérateur vers lequel converge toute une corporation de travailleurs de la mer, acceptant du coup les règles et le système de valeurs émanant du collectif. De là à penser qu'une démarche collective de valorisation réussie réclame qu'il y soit tout autant question d'idées que d'argent, il n'y a qu'un pas que certains franchiront peut être...



# Mise en place de dispositifs sélectifs pour le chalutage dans les pêcheries françaises

---

**Thierry Guigue**

Association du grand littoral atlantique

## Constat, contexte, situation générale

La sélectivité des chaluts est le sujet de nombreuses études scientifiques et elle a pu être perçue pendant longtemps par la majorité des professionnels comme la promesse de contraintes supplémentaires ; certains, individuellement, ont pour autant expérimenté de nouveaux montages à bord de leur navire.

Améliorer la sélectivité dans certaines pêcheries est essentielle car le taux de rejets y est élevé ; ces individus qui n'ont pas la taille requise pour être débarqués illustrent la mésexploitation de certains stocks. En modifiant les caractéristiques techniques des chaluts, parfois de façon extrêmement ciblée et précise, on cherche à réduire les quantités de rejets.

Les exemples concrets de travaux à grande échelle, élaborés conjointement avec les professionnels, sont assez limités en France métropolitaine ; cela concerne essentiellement des pêcheries très ciblées telle la crevette grise par exemple (Baies de Somme, Seine, Vilaine, Bourgneuf). L'expérience menée par les Etaplois (Sauplimor) à la fin des années 90 préfigurait le cas de figure développé ci-après.

Différents projets sont actuellement à l'étude et des travaux sont en cours sur quelques flottilles : programme en cours PROCET (captures accidentelles de cétagés par les chalutiers pélagiques), pêche de merlu en méditerranée, projets lotte et langoustine en Mer Celtique, projet espèces de grands fonds, définition technique et réglementaire du chalut sélectif à crevette en sud Bretagne et Pays de la Loire...

Au-delà des dispositifs techniques mis en œuvre et des résultats obtenus, il s'agit d'appréhender la démarche dans sa globalité, afin, si possible, d'en tirer les enseignements et d'identifier les clés et les méthodes qui peuvent permettre d'apporter des innovations à bord des navires professionnels. L'enjeu pour les gestionnaires est en effet autant de trouver des solutions techniquement efficaces que d'arriver à une "socialisation de la sélectivité" chez les marins.

## L'exemple de la pêche de langoustine du Golfe de Gascogne

L'exemple de la pêche de langoustine du golfe de Gascogne et les travaux entrepris depuis 2000 sont originaux à plus d'un titre. L'initiative professionnelle inter-régionale et le caractère collectif de la demande (10 ports, 3 CRPME<sup>53</sup>, 6 CLPME<sup>54</sup>, 6 OP<sup>55</sup>), l'ampleur des essais et la méthode d'étude, directement à bord des navires professionnels, le pilotage et l'animation permanente, au plus près du terrain, appuyée par une communication directe vis-à-vis des patrons, sont autant de facteurs de réussite de la démarche.

En 15 ans seulement, la pêche a connu de nombreuses évolutions techniques qui ont modifié la sélectivité des chaluts : augmentation de maillage à deux reprises depuis 1990 (de 50 mm à 70 mm), changements de matériaux pour le fil (nylon, polyéthylènes divers...), passage du chalut simple aux jumeaux, augmentation du maillage dans différentes parties du chalut (ailes, dos)... Aucune de ces initiatives n'a fait l'objet de réelle évaluation ou d'étude d'impact. Des recherches avaient par ailleurs été menées sur un dispositif à nappe séparatrice (dans les années 80) mais elles n'ont pas pu être mises en œuvre à grande échelle.

---

<sup>53</sup> Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

<sup>54</sup> Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins

<sup>55</sup> Organisation de Producteurs

La difficulté majeure dans cette pêcherie, outre la géographie exceptionnelle (plus de 700 km de côte, 10 ports concernés, 250 navires de 10 à 22 m), réside dans le caractère plurispécifique des captures. Si la langoustine est l'espèce cible, une partie importante du chiffre d'affaires de ces navires, est réalisée sur le poisson (merlu, lotte,...). Dès lors, on comprend que tout travail de sélectivité, qu'il soit intra spécifique (limiter les rejets de langoustines) ou inter spécifique (limiter les rejets de merlu par exemple) devra composer avec cette situation. Les modifications apportées au chalut doivent en effet conduire à réduire efficacement les rejets d'individus hors taille de telle ou telle espèce mais il faut veiller, en parallèle, à limiter l'impact sur les captures commerciales qui sont très diversifiées. Ce précepte de base est la garantie d'une bonne acceptation par les professionnels et donc d'une application effective sur le terrain.

Après des travaux préliminaires, entamés sur l'initiative de certains ports (notamment Le Guilvinec) dès 1999, une prise de conscience, collective cette fois ci, s'est opérée dans la pêcherie de langoustine au début des années 2000 ; le déclenchement de nouveaux travaux spécifiques est intervenu à l'occasion de "l'électrochoc" lié à la mise en œuvre du plan d'urgence merlu (2002) par la Commission Européenne.

Un premier grand programme (ASCGG<sup>56</sup>), porté par le CNPMM<sup>57</sup> entre 2002 et 2004, a conduit à la généralisation d'un dispositif sélectif pour le merlu, rendu obligatoire par les professionnels eux-mêmes. La fenêtre en mailles carrées de 100 mm permet de réduire les captures de merlus hors taille de 25 à 30%, en occasionnant très peu de pertes commerciales. Le volume des rejets totaux peut être réduit de plus de 50% car ce dispositif est plus efficace encore sur d'autres espèces indésirables telles le chinchard, le merlan bleu...

Cette initiative originale, appuyée sur une démarche scientifique rigoureuse, a conduit les professionnels à proposer à la commission européenne une réglementation alternative et crédible pour la gestion de cette pêcherie.

Cette proposition a été validée réglementairement depuis 2006, les bateaux munis de chalut sélectif à merlu pouvant travailler dans le box merlu avec du maillage de 70 mm contre du 100 mm requis jusqu'alors.

Du fait de l'urgence de la question du merlu, les travaux sur la sélectivité intra spécifique de la langoustine n'avaient pu être achevés dans le programme ASCGG. Le seul dispositif testé était très novateur : une grille semi-rigide en polyuréthane, inclinée à 45°, dont l'espacement des barreaux conditionne la taille des langoustines conservées dans le chalut et de celles qui peuvent être évacuées. Les difficultés rencontrées étaient de différentes natures :

- La résistance de la grille était insuffisante ; après quelques mois d'utilisation, des fissurations apparaissaient à la périphérie du cadre. La section rectangulaire des barreaux et les arrêtes vives ainsi créées étaient des sources de fragilité.
- Le coût assez élevé des prototypes est un frein supplémentaire pour une généralisation à tous les navires.
- Selon la taille des enrouleurs des navires, la grille posait parfois des problèmes de maniabilité (voir plus rarement de sécurité) pour les marins.
- La grille a été jugée inadaptée par certains navires dont la technique de pêche est assez spécifique, surtout ceux travaillant dans la roche, pour les risques d'avaries supplémentaires qu'elle engendre.

Après discussion avec les professionnels, des travaux supplémentaires étaient donc nécessaires à la fois pour améliorer la grille semi-rigide et également proposer des alternatives techniques. L'objet du travail actuel, démarré en avril 2006 et porté par l'AGLIA<sup>58</sup>, est donc de tester :

- une grille à barreaux cylindriques,
- une augmentation du maillage (passage de 70 à 80 mm),
- une fenêtre de mailles carrées en position "ventrale".

---

<sup>56</sup> Amélioration de la Sélectivité des Chaluts du Golfe de Gascogne

<sup>57</sup> Comité National des Pêches et des Elevages Marins

<sup>58</sup> Association Grand Littoral Atlantique

Les essais sont toujours réalisés à bord des navires avec la présence d'un "observateur-échantillonneur", au rythme de 3 à 4 jours de mer par semaine, avec l'un des dispositifs. Différentes adaptations techniques ont été nécessaires en cours de programme pour faire face à certaines difficultés révélées lors des essais.

Les premiers résultats montrent des perspectives intéressantes d'amélioration de la sélectivité ; les rejets de langoustine pourraient être réduits de 20 à 40 %. La variabilité des résultats est importante du fait de l'interaction de phénomènes techniques (dispositif, matériel, navire...) et biologiques (comportement de l'espèce, conditions environnementales) très complexes.

Environ 90 jours de mer ont été effectués pour l'instant, 190 traits ont été étudiés avec l'ensemble des trois dispositifs testés et près de 100 000 langoustines mesurées (près de 7 % de la capture totale durant ces essais).

## **Enseignements des travaux de sélectivité sur la pêche langoustinière**

### **Un travail au plus près des conditions réelles de pêche**

Un des fondements des travaux entrepris sur la pêche langoustinière est de s'appuyer sur les connaissances et la participation massive des patrons et des équipages concernés. L'impact pédagogique d'un essai en condition réelle de pêche favorise l'appropriation des dispositifs par les professionnels. En utilisant les compétences respectives de chacun, on effectue ainsi simultanément de la recherche appliquée et de la vulgarisation technique et scientifique. Le travail se déroule en interactivité entre professionnels et scientifiques, avec un souci de réactivité dans l'organisation et l'animation des travaux.

De plus, en se plaçant dans ces conditions d'expérimentation, on essaie d'intégrer la diversité des pratiques de pêche et les facteurs saisonniers (cycle biologique des espèces, conditions météorologiques...).

Cette exigence implique par contre certaines contreparties :

- la démarche est plus complexe à gérer du fait de l'étendue géographique et du nombre d'intervenants,
- la variabilité des résultats peut être importante,
- en matière de moyens humains et financiers, la multiplication des essais conduit à des budgets non négligeables ; cet investissement est toutefois à relativiser, notamment comparé à d'autres formes d'aides apportées au secteur ou simplement à d'autres modalités d'études possibles, par exemple l'affrètement d'un navire. Le programme langoustine 2006 représente, en termes de budget, l'équivalent de 20 tonnes débarquées environ.

### **La sélectivité, une "clé d'entrée" pour aborder concrètement la gestion**

Par ailleurs, la sélectivité est une "clé d'entrée" pour aborder la gestion d'un stock avec les professionnels. C'est une démarche concrète, avec des résultats relativement rapides, sur un sujet qui peut intéresser facilement les patrons puisqu'il concerne leur outil de travail et qu'il valorise leurs compétences.

Dans le cas de la langoustine, le groupe de réflexion informel créé au départ s'est mué en un comité de pilotage associant représentants professionnels, patrons, scientifiques, administrations, collectivités territoriales, ONG... La création d'une commission nationale langoustine au sein du CNPMM, qui a instauré une licence langoustine assortie de l'obligation d'utiliser la fenêtre de mailles carrées "merlu", est, d'une certaine manière, l'une des "retombées" de la démarche sélectivité.

### **Un outil de gestion souple et évolutif**

Il faut aussi considérer que l'amélioration de la sélectivité peut s'effectuer par palliers ; les dispositifs peuvent évoluer, ne serait-ce que pour s'adapter aux nouvelles tailles commerciales (cf. passage à 9 cm pour la langoustine en 2006). C'est un processus certes parfois complexe mais souple et évolutif, *a contrario* d'autres mesures de gestion qui peuvent paraître plus simples mais qui sont aussi irréversibles (casse des navires). Dans un premier temps donc, les professionnels doivent prendre confiance en utilisant des dispositifs simples, qui peuvent améliorer leurs conditions de travail (facilitation du tri), tout en présentant des contraintes limitées (ergonomie, entretien/avarie, coûts, pertes commerciales...). Lorsque l'usage sera passé dans les mœurs, ils envisageront d'eux même des améliorations nouvelles.

### **Privilégier une approche pragmatique pour socialiser la sélectivité**

La théorie halieutique enseigne que les pertes commerciales à court terme, consenties dans le cadre de l'amélioration de la sélectivité, seront compensées à terme par des gains nouveaux, liés à une meilleure exploitation de la ressource. Ce raisonnement est implicitement compris et relativement accepté par les professionnels dans la plupart des cas. Dans le détail, on se heurte néanmoins à certaines réalités beaucoup plus complexes.

- Une première difficulté tient au partage de la ressource. Dans le cas du merlu, qui est exploité par différentes flottilles, différents métiers et plusieurs nationalités, les langoustiniers français sont convaincus que le bénéfice de leurs efforts reviendra à d'autres navires (nabersans, fileyeurs espagnols)... Il est alors difficile d'utiliser l'argument d'un "retour sur investissement" dans ce cas précis lorsqu'on s'adresse au groupe des langoustiniers.
- Par ailleurs, dans le contexte économique actuel, l'augmentation des charges rend difficile la planification des pertes commerciales conséquentes. Si certains proposent de compenser ces pertes par un mécanisme de compensations financières, personne n'a vraiment proposé de schéma réaliste et concret : Qui finance ? Comment ? Ces aides seront-elles euro-compatibles ? ...
- La baisse des apports liée à des pertes conséquentes peut également avoir des conséquences importantes sur le marché : compensation par une augmentation du prix, hausse des importations, baisse de part de marché au profit de produits de substitution ; différents scénarii sont possibles sans que l'on soit réellement en mesure de prévoir lequel se produira réellement.
- Enfin, il faut constater que les fluctuations naturelles sont parfois très fortes pour le stock de langoustine. Le recrutement peut varier d'un facteur 2 et plus d'une année à l'autre (comme en 2003-04) entraînant ainsi une augmentation de la biomasse de plus de 20 % en deux ans. Cette tendance plutôt favorable peut néanmoins s'inverser radicalement dans les prochaines années. Dans ce contexte instable, les promesses sur les rendements futurs des navires, semblent bien incertaines et, d'une certaine façon, rapportés aux enjeux économiques, elles risquent d'être périlleuses. Qui est prêt à gager le résultat de ces calculs prometteurs ?

A ceux qui prônent une sélectivité "dure" ou "radicale", quitte à provoquer des pertes immédiates importantes, le pragmatisme impose de constater que la pêche, qui n'est pas une science exacte, "échappe" bien souvent à la planification, à la modélisation ou la mise en équation...

### **L'importance du contexte environnemental, social, réglementaire...**

Enfin, il faut être conscient de l'importance du contexte environnemental, social, réglementaire... dans la réussite d'une telle démarche. Dans le cas du merlu, il est indéniable que la menace d'une augmentation unilatérale du maillage de 70 à 100 mm a joué un rôle dans la mobilisation des énergies. Le fait également que l'habitude ait été prise depuis plusieurs années de ne plus commercialiser les petits merlus (pointe "bic") était absolument fondamental : dès lors, il n'y avait plus d'intérêt pour les patrons à garder ces poissons dans leurs chaluts...

L'abondance des petites langoustines ces deux dernières années, du fait de recrutements exceptionnels, favorise la prise de conscience individuelle de la responsabilité du pêcheur.

A l'inverse, les changements continuels des "règles du jeu", à savoir, les modifications de la réglementation, les fluctuations des quotas... déstabilisent les patrons et les rendent réfractaires à des mesures de gestion supplémentaires, aussi "indolores" soient-elles. Quand en plus, l'instauration des dispositifs sélectifs s'accompagne de contrôles "exigeants" comme on les a connus ces derniers mois avec un souci technique de rétractation des mailles carrées, on frôle à tout moment le rejet pur et simple.

## Conclusion

La sélectivité est une mesure de gestion parmi d'autres ; en aucun cas elle ne peut à elle seule apporter de solution définitive à la situation de quelque stock que ce soit. Si l'engouement qu'elle semble susciter actuellement est tel, c'est sans doute parce qu'elle redonne un peu d'espoir dans le contexte actuel. Les acteurs locaux, au premier rang desquels les professionnels, y voient une manière concrète d'influer sur leur propre destin avec un concept assez simple ("sauver les juvéniles", "trier sur le fond, pas sur le pont") et des moyens abordables.

Pour le stock de langoustine, le groupe de travail du CIEM, calculait, dans le rapport 2005, qu'une amélioration nette de la sélectivité serait quasiment trois fois plus efficace qu'une réduction drastique de la mortalité par pêche (amélioration du rendement par recrue comparativement au fait de ramener la mortalité par pêche à  $F_{max}$ ).

Dans le débat qui s'instaure sur les objectifs de 2015 et le MSY, "l'outil sélectivité" a sans doute un rôle déterminant à jouer, comme alternative douce et durable vis-à-vis des sorties de flottes sèches et ce pour une ressource qui est parfois loin d'être menacée. Ce serait même, dans le cas de la langoustine notamment, un élément tangible à mettre à profit pour faire reconnaître la pêche comme "éco-responsable", en particulier auprès des consommateurs.



# Sécurité sanitaire des produits de la mer : enjeux et perspectives

---

**Loïc Evain**

Direction générale de l'alimentation, ministère de l'agriculture et de la pêche

La sécurité sanitaire des aliments est devenue un véritable enjeu de société depuis la crise de la vache folle en 1996. Les produits de la mer ont été peu concernés par ces crises mais l'actualité récente avec la crise à Arcachon (interdiction de la vente des huîtres du bassin d'Arcachon suspectes de contamination par des toxines) montre que ces produits sont des produits fragiles et exposés. La réponse politique et administrative à ces crises et ces préoccupations a été de réglementer la filière en matière de sécurité alimentaire. L'objectif est de redonner, d'une part, confiance aux consommateurs et, d'autre part, des perspectives aux professionnels de la filière.

## Réglementation sanitaire : les enjeux

Depuis 2006, la réglementation de la sécurité sanitaire alimentaire est harmonisée au niveau européen. La Commission européenne a souhaité une refonte globale des textes adoptés dans le cadre de la mise en place du marché européen à la fin des années 80. Les objectifs de cette nouvelle réglementation étaient d'adopter une réglementation avec un niveau élevé de protection de la santé publique et également de simplifier la réglementation existante. La Commission a coutume de dire que le niveau de sécurité sanitaire des produits alimentaires en Europe est le plus élevé au monde.

### Principaux textes réglementaires

La réglementation en matière de sécurité alimentaire est fondée sur le règlement socle (CE) n°178/2002<sup>59</sup> établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires. Ce règlement représente la "constitution" européenne en matière de sécurité alimentaire. Les textes qui en découlent s'appliquent à la fois aux opérateurs mais aussi aux services de contrôle.

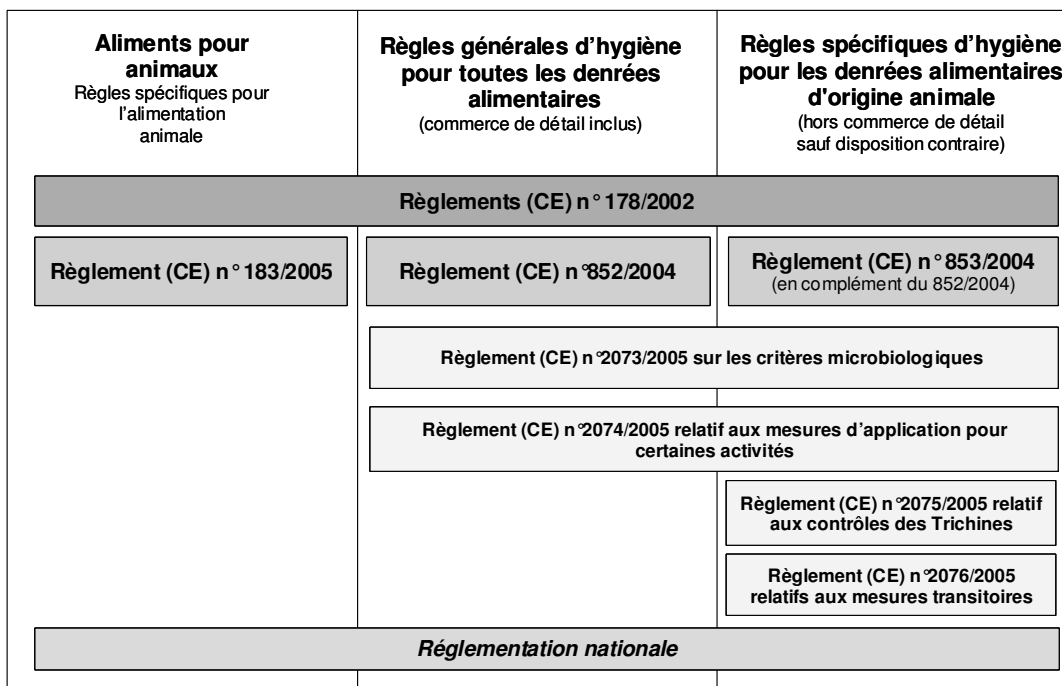
Pour le secteur des produits de la mer, deux règlements sont importants le règlement (CE) n° 852/2004<sup>60</sup> relatif à l'hygiène des denrées alimentaires et le règlement (CE) n° 853/2004<sup>61</sup> fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale (Figure 29).

---

<sup>59</sup> Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002

<sup>60</sup> Règlement (CE) n° 852/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif à l'hygiène des denrées alimentaires

<sup>61</sup> Règlement (CE) n° 853/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 fixant des règles spécifiques d'hygiène applicables aux denrées alimentaires d'origine animale



**Figure 29 : Principaux textes réglementaires en matière de sécurité alimentaire**

A ces textes, s'ajoute la réglementation nationale qui est en cours d'adaptation. La refonte de la réglementation nationale a pour objectif une simplification de cette dernière : il s'agit de centraliser la réglementation dans une dizaine d'arrêtés et de décrets (une soixantaine existent actuellement). La législation a également été modifiée : le code rural a fait l'objet d'une modification par la voie d'une ordonnance adoptée par le Conseil des Ministres le 5 octobre 2006<sup>62</sup>.

### **Les grands principes du paquet hygiène**

Les grands principes de cette réglementation en matière d'hygiène s'appliquant aux denrées alimentaires peuvent être résumés par :

- la séparation de l'évaluation et de la gestion du risque avec la création au niveau européen de l'Autorité Européenne de Sécurité des Aliments (équivalent à l'AFSSA au niveau européen),
- une approche intégrée de toute la filière : de la production primaire à l'assiette du consommateur. La sécurité sanitaire du produit se construit dès le stade de la pêche ou de l'élevage et pas uniquement au niveau du dernier transformateur.
- une responsabilité des exploitants du secteur alimentaire,
- la clarification des rôles respectifs des professionnels et des services de contrôle.

La principale nouveauté de cette réglementation est que les professionnels sont pleinement responsables à leur niveau de la sécurité alimentaire des produits. Ils ont désormais une obligation de résultats (produits de qualité sanitaire satisfaisante) en aillant le choix des moyens pour y parvenir. Ce qui implique concrètement un véritable management de la qualité dans chaque entreprise de la filière.

<sup>62</sup> Ordonnance 2006-1224 du 05 octobre 2006, Ordonnance prise pour l'application du II de l'article 71 de la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole.



Les professionnels doivent mettre en place un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS). Ce plan décrit les mesures prises par l'établissement pour assurer l'hygiène et la sécurité sanitaire de ses productions vis-à-vis des dangers biologiques, physiques et chimiques. Il comprend les éléments nécessaires à la mise en place et les preuves de l'application et repose sur :

- le respect des bonnes pratiques d'hygiène encore appelé prérequis,
- la mise en place (au-delà de la production primaire) des principes de l'HACCP,
- la traçabilité et les procédures permettant de gérer les non-conformités pour assurer le retrait ou le rappel des produits qui présentent un danger.

### Mise en place de guide de bonnes pratiques d'hygiène et application de l'HACCP

Le professionnel pour construire ce PMS s'appuie lorsqu'ils existent sur des Guides de Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH) qui servent de référentiels. Ces guides indiquent les bonnes pratiques à mettre en place dans les entreprises afin d'atteindre les objectifs de la réglementation.

Ces guides sont mis en place sur l'initiative des professionnels de la filière. Ces professionnels au sein des fédérations professionnelles ou des syndicats élaborent un projet de guide de bonnes pratiques d'hygiène et d'application de l'HACCP (Figure 30). Ce guide est vérifié au plan réglementaire par les pouvoirs publics puis évalué par les scientifiques de l'AFSSA (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments). Il fait ensuite l'objet d'une publication au Journal Officiel. Une fois cette démarche de validation effectuée, le guide peut être utilisé par les entreprises elles-mêmes, notamment les PME, et sert également de référence utile lors des contrôles officiels.

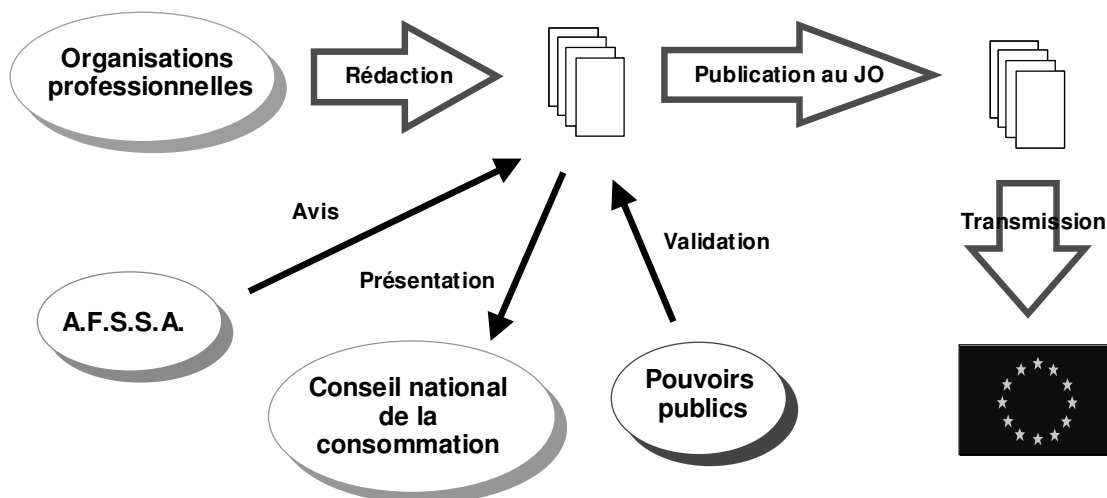


Figure 30 : Procédure de validation des guides de bonnes pratiques d'hygiène

Des guides de bonnes pratiques peuvent aussi être élaborés au niveau européen. Pour cela, le guide doit être élaboré par les fédérations européennes de professionnels avec les adhérents des différents pays.

Au niveau des produits de la pêche et des coquillages, plusieurs guides sont en cours de réalisation en octobre 2006. Le tableau suivant reprend l'état d'avancement de ces guides (Tableau 10).

**Tableau 10 : Etat d'avancement des guides de bonnes pratiques d'hygiène pour les produits de la pêche et les coquillages**

Secteur	Intitulé	Avancement
Pêche	Poisson fumé et/ou mariné et /ou salé	Avis favorable de l'AFSSA, avec quelques modifications
	Cuisson de crustacés	En cours de correction, après une deuxième lecture
	Halles à marée	En cours de lecture
	Hygiène à bord des navires de pêche	Fin de rédaction (production primaire)
Coquillages	Purification et expédition de coquillages	Fin de rédaction d'un nouveau guide

### Evolution des critères sanitaires

Dans le cadre de cette nouvelle réglementation européenne, on peut souligner une évolution des critères sanitaires avec la distinction entre critères microbiologiques de sécurité et critères indicateurs d'hygiène des procédés. Les critères de l'eau de mer propre restent à définir. Les indicateurs d'hygiène sont une nouveauté de la réglementation actuelle. Ces indicateurs sont destinés aux professionnels pour le suivi et la vérification au quotidien du bon fonctionnement du PMS. En ce qui concerne l'eau de mer propre, les possibilités d'utilisation de l'eau de mer ont été restreintes dans le paquet hygiène. Cependant, par dérogation, jusqu'à la fin 2009, les conditions d'utilisation restent identiques à ceux de l'ancienne directive 91/493.

### Partage des responsabilités des professionnels et des services de contrôle

D'une part, le professionnel a une responsabilité sur la validation de son plan de maîtrise sanitaire. Pour cela, il a à sa disposition des guides ou des centres techniques. L'entreprise doit valider l'analyse des dangers et ses mesures de maîtrise, appliquer son plan de maîtrise sanitaire et vérifier en continue que son plan fonctionne. D'autre part, les services de l'état sont là pour vérifier que le professionnel a validé les dangers et les mesures de maîtrise et que le professionnel applique efficacement le PMS.

### Gestion des non-conformités

Un autre point de la nouvelle réglementation concerne la gestion des non-conformités prévue dans le règlement (CE) n° 178/2002 (Article 14 et 19)<sup>63</sup>. Ces articles prévoient que lors des autocontrôles, s'il y a détection d'une anomalie, les professionnels mais aussi les autorités doivent être informés. Les autorités aident alors l'entreprise à valider son analyse de la situation et à définir le périmètre du retrait et du rappel des produits qui peuvent présenter un danger. Les autorités ne sont pas là pour faire uniquement de la répression mais aussi de l'accompagnement.

L'objectif du paquet hygiène est de prévenir les maladies alimentaires. En 2005, le recensement officiel des maladies alimentaires dénombre des toxi-infections alimentaires dans 640 foyers en France et les produits de la mer ont été à l'origine de 76 foyers. Ces toxi-infections ont touché 6974 malades dont 572 imputables aux produits de la mer.

<sup>63</sup> Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires

## **Perspectives**

En résumé, le paquet hygiène a donné davantage de responsabilités aux opérateurs, s'est concentré sur des obligations de résultats et a laissé le choix des moyens aux professionnels.

### **Développer les innovations technologiques**

En même temps, le paquet hygiène permet de respecter davantage l'innovation technologique. Par exemple, jusqu'à 2005, la réglementation concernant les pulpes de poissons était très contraignante et empêchait la commercialisation hors certaines conditions très strictes. Maintenant, grâce à une certaine flexibilité du paquet hygiène, des évolutions réglementaires rendent certaines pratiques possibles moyennant le respect de toutes les garanties sanitaires adéquates.

### **S'adapter aux nouvelles attentes**

L'adaptation de la filière aux nouvelles attentes et aux modes de consommation devra prendre en compte ces aspects de sécurité alimentaire. Par exemple, pour le poisson cru, certains procédés comme la congélation qui permet d'éliminer le risque parasitaire sont obligatoires en fonction du type de poisson.

### **Être force de proposition dans l'évolution de la réglementation communautaire**

La nouvelle réglementation en vigueur depuis janvier 2006 doit évoluer avec l'expérience : des modifications sont à envisager sur certains aspects pour rendre la réglementation plus facilement applicable et réaliste. La France doit donc être force de proposition pour ces améliorations. Le ministère français demandera, par exemple, à ce que la réglementation fixe des critères de qualité pour définir une eau de mer propre.

Il s'agit aussi de proposer d'utiliser les expériences en matière de surveillance des zones conchylicoles et de mettre en place un travail de recherche pour progresser.

Il existe, par exemple, des incertitudes sur des agents potentiellement toxiques mais encore inconnus, ce qui oblige à prendre des décisions sans pouvoir estimer la nature du danger. L'objectif est de diminuer les incertitudes pour aboutir à une gestion plus rationnelle et plus facilement acceptée et comprise par les professionnels

### **Renforcer l'expertise technique et scientifique**

Grâce à la flexibilité du paquet hygiène, les professionnels peuvent mettre en place des procédés alternatifs qui doivent faire l'objet d'une validation administrative et scientifique. L'administration n'a pas les moyens de procéder à cette validation et souhaite donc s'appuyer sur des centres techniques et des études techniques faites selon des protocoles validés et sur lesquels pourront s'appuyer, à leur tour, les services de contrôle.

### **Nécessité d'anticiper les crises par le biais d'une stratégie de communication appropriée**

Il est important d'améliorer notre communication sur les risques. En juillet 2006, une communication interministérielle informait sur le risque dû à la présence de mercure dans certains poissons prédateurs. L'objectif était de donner des recommandations à certaines population pouvant présenter davantage de sensibilité à un risque. Cette option de gestion semble être une alternative intéressante et évite la fermeture de pêche. Si on peut avoir une gestion plus fine en communiquant avec les consommateurs, il faut le faire. Cependant, on voit bien aussi le risque de communiquer trop sur un risque : on peut mettre en danger une filière en provoquant une panique qui ne serait pas justifiée. Tout est question d'équilibre.

### **Prendre en compte l'environnement**

Les produits de la pêche et les coquillages sont fragiles microbiologiquement mais sont aussi tributaires de la qualité de l'environnement qui dépend peu ou pas des professionnels de la filière pêche et aquaculture. Il existe en effet des risques dus au mercure, aux dioxines et PCB, au cadmium, aux toxines marines...

Il existe aujourd'hui des plans de surveillance en place avec des limites à ne pas dépasser. Lorsqu'il y a dépassement de ces limites, des mesures de gestion sont mises en place. Dans le cas des risques dus à l'environnement, il est plus difficile de gérer des dangers qui n'ont pas d'effets immédiats mais plutôt à long terme. L'enjeu des années à venir est la gestion et le raisonnement d'une analyse coûts bénéfiques entre mesures de précaution et les bénéfices tirés de certains produits. En effet, en dépit des risques, selon plusieurs études épidémiologiques, le taux de mortalité de maladies cardiaques est 36 % plus faible chez les personnes qui consomment du poisson deux fois par semaine que chez les personnes qui n'en mangent pas du tout ou très peu

## Conclusion

Les enjeux à venir portent notamment sur la responsabilisation du professionnel, l'intégration de l'ensemble de la filière : tout le monde est responsable à son niveau de la sécurité sanitaire du produit commercialisé.

Une harmonisation de l'inspection est en cours grâce à l'élaboration de référentiels. Cela devrait aboutir à une programmation des inspections fondée sur une analyse de risque, une équité de traitement sur le territoire national... L'objet est de concentrer l'effort de contrôle sur les entreprises qui présentent davantage de risques. L'intérêt de la réglementation communautaire permet aussi une équivalence des contrôles avec le Règlement (CE) n° 882/2004<sup>64</sup> relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires.

Pour les importations de pays tiers, le principe de la réglementation impose que les conditions de production des pays tiers doivent être les mêmes que celles des pays européens. Des contrôles sont effectués par la Commission européenne au travers de l'office alimentaire et vétérinaire dans les pays tiers et par les services vétérinaires aux frontières dans les postes d'inspection frontaliers.

Les enjeux sanitaires sont globalisés : au-delà des règles communautaires, il est important de travailler aussi sur des normes internationales comme le *Codex alimentarius* pour notamment éviter des conflits à l'OMC.

Enfin, les professionnels doivent s'approprier ces nouvelles règles, mettre en œuvre leur PMS et réaliser l'importance des autocontrôles mis en place et l'intérêt de la transparence vis-à-vis des administrations en cas de difficultés ou d'anomalies. Au final, tout le monde y gagne.

---

<sup>64</sup> Règlement (CE) n° 882/2004 du Parlement européen et du Conseil du 29 avril 2004 relatif aux contrôles officiels effectués pour s'assurer de la conformité avec la législation sur les aliments pour animaux et les denrées alimentaires et avec les dispositions relatives à la santé animale et au bien-être des animaux

# Risques sanitaires et économiques : l'exemple du saumon

---

**François Falconnet**

Fédération Française Poissons, Crustacés et Mollusques

## Introduction

La nouvelle réglementation communautaire en matière de sécurité des denrées alimentaires, notamment la "Food Law"<sup>65</sup>, traduit dans le droit alimentaire les exigences de la réglementation en matière de responsabilité du fait des produits défectueux<sup>66</sup>, en les adaptant aux spécificités de ce secteur. D'un autre côté les consommateurs, notamment du fait de la crise de la vache folle, sont de plus en plus sensibles à toutes les inquiétudes pouvant surgir au sujet de son alimentation. Aussi quand une information, justifiée ou non, est diffusée par les media, les impacts économiques peuvent être importants.

C'est ce que nous allons essayer de présenter à travers l'exemple de la crise saumon de février 2004.

## La réglementation en matière de risques sanitaires

Le règlement (CE) n°178/2002 est la base de la réglementation sur tous les produits alimentaires. Les objectifs généraux sont, entre autres, la protection du consommateur (vie, santé et intérêt), les pratiques équitables dans le commerce. Ce règlement va au-delà de la simple notion de sécurité des produits et prend en compte d'autres facteurs tels que l'environnement, le bien-être et la santé des animaux, la santé des plantes...

Les prescriptions de ce règlement sont diverses et comprennent par exemple la sécurité des denrées alimentaires (article 14) : aucune denrée dangereuse ne doit être mise sur le marché. Ce texte responsabilise les opérateurs qui deviennent les premiers responsables pour les activités sous leur responsabilité (article 17). Les professionnels doivent atteindre des résultats en définissant les moyens à mettre en place, contrairement aux anciennes réglementations qui définissaient surtout les moyens à mettre en œuvre. La traçabilité est mise en avant : il doit être possible de retrouver l'origine d'un produit (article 18). Ce règlement met en place des procédures de retrait, rappel et notification en cas de risque pour le consommateur (article 19).

## La perception des consommateurs par rapport aux risques sanitaires

En 1999, l'enquête individuelle et nationale sur les consommations alimentaires (INCA), réalisé en pleine crise de la vache folle, montrait que plus d'un tiers des consommateurs considéraient que la sécurité des produits alimentaires n'était pas assurée. Une enquête plus récente de TNS SOFRES, présentée aux Assises de l'ANIA en septembre 2006, met aussi en avant un manque de confiance des consommateurs. A la question : « en matière de santé alimentaire, avez-vous l'impression que les industriels maîtrisent les risques mieux, moins bien ou ni mieux, ni moins bien qu'il y a une dizaine d'années ? », un cinquième des enquêtés considère que les risques sont moins bien maîtrisés et seulement 40 % estiment qu'ils sont mieux maîtrisés. La même enquête révèle qu'un tiers des consommateurs n'ont pas confiance dans les entreprises agroalimentaires et un quart dans les distributeurs. Par contre, les consommateurs semblent avoir une grande confiance dans les associations de défense des consommateurs.

---

<sup>65</sup> Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires.

<sup>66</sup> Directive (CEE) n° 374/1985 du Conseil du 25 juillet 1985 relative au rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres en matière de responsabilité du fait des produits défectueux.

Aujourd'hui, on constate que les consommateurs sont de plus en plus inquiets par rapport à ce qu'ils mangent. Ces inquiétudes sont de trois types : tout d'abord la peur de la maladie. Par exemple, par rapport au saumon fumé, il existe une crainte des consommateurs par rapport au risque de contamination par *Listeria*, même si à ce jour aucun ne lui est imputable, au niveau mondial. Il peut aussi s'agir d'allergènes qui causent des intoxications. D'autre part, les consommateurs ont peur de l'empoisonnement "à petit feu" c'est-à-dire une intoxication pernicieuse avec des effets non pas à court terme mais à long terme. Cet empoisonnement peut venir par exemple des dioxines, des métaux lourds... Les consommateurs sont aussi de plus en plus sensibles aux questions de l'environnement. Cette prise de conscience de l'environnement se traduit par le fait qu'une majorité des consommateurs déclarent prendre en compte le respect de l'environnement dans leurs actes d'achat.

## **Les impacts économiques d'une crise : l'exemple de la crise du saumon**

### **Historique**

En janvier 2004, un article publié dans la revue Science expose les résultats d'une étude américaine sur le saumon. Dans cette étude, des scientifiques ont mesuré les taux de différents composés chimiques, dont la dioxine, présents dans des saumons d'élevage ou sauvages provenant d'Europe et d'Amérique du Nord. Les résultats révèlent que les taux de ces composants sont plus élevés dans les saumons d'élevage que dans les saumons sauvages (ce qui est logique puisque ils sont plus gras). Dès la parution de cet article, les media français ont relayé l'information présentant le saumon d'élevage comme hautement cancérigène. Dès le lendemain, la consommation de saumon en Europe diminuait.

Lors de cette crise, la Filière Française Poissons et Coquillages, devenue depuis la Fédération Française Poissons, Crustacés et Mollusques (FFPC), a été le moteur de la cohésion de la filière. Cette association, ayant pour objectif de faire de la prévention de crise, regroupe tous les acteurs de la filière : producteurs, mareyeurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs ainsi que les administrations. Elle est appuyée par l'Ofimer. La FFPC a permis à la filière de s'exprimer d'une seule et unique voix durant la crise. Elle a saisi le tribunal de commerce, à travers l'un de ses membres, pour obtenir réparation des préjudices commerciaux liés à la communication autour de l'étude de Science sur le saumon. Cette action est dirigée contre l'agence en charge de l'intense campagne de communication à l'origine du préjudice subi par la filière. Le procès a été gagné en première instance et est pour l'instant en appel.

### **Impacts économiques**

Pour mesurer les impacts de cette crise sur la consommation de saumon, l'Ofimer a réalisé une première enquête qualitative entre le 20 et le 30 janvier 2004 : un tiers de la population affirme vouloir diminuer leur consommation de saumon. L'Ofimer note ainsi une baisse de 40 % des quantités achetées toutes formes confondues (frais, congelé, transformé) au cours des deux semaines suivant la parution de l'article. Cette baisse est plus ou moins importante suivant le circuit de distribution : elle est de 25 à 30 % dans les collectivités en janvier 2004. La chute est particulièrement marquée en poissonnerie où le saumon frais s'est vendu deux fois moins que d'habitude. En ce qui concerne les achats des ménages, l'Ofimer montre une chute de 40 % de la consommation de saumon frais dans les deux semaines suivant la parution. La baisse des ventes est moins marquée dans les GMS (-11 %) où la forte chute du frais a été partiellement compensée par les ventes en préemballé (les produits préemballés ont une image différente du produit frais).

En février, une grande campagne de communication a été menée par la FFPC en collaboration avec la distribution. Fin mars 2004, les effets de la crise s'étaient dissipés et les ventes avaient retrouvé des niveaux voisins de ceux avant la crise.

## **Propositions d'actions pour éviter les crises**

Pour éviter ces crises, il faut donner confiance aux consommateurs. Cependant, la confiance se prouve et ne se décrète pas.

### **Regarder les dangers en face et se préparer**

Les situations de crise se préparent. La responsabilisation des acteurs, dans la mesure où il faut se préparer à faire face à une situation difficile, est une manière d'en limiter les effets. Le fait de se préparer pour prévenir les crises ne va pas les provoquer. Il ne faut donc pas avoir peur de regarder les dangers en face.

### **Récolter des informations**

Pour pouvoir agir en cas de crise, il est important d'avoir des éléments permettant d'apporter des arguments. Les recherches sur les travaux de maîtrise des dangers doivent alors être favorisées.

### **Cultiver la notion de filière**

Pour pouvoir avoir un discours cohérent en cas de crise, les acteurs de la filière doivent être solidaires et parler d'une seule voix. Les partenariats doivent être développés comme par exemple dans l'industrie de saumon : certaines entreprises françaises mettent en place avec des éleveurs européens une charte "matières premières" sur un certain nombre de conditions à respecter au niveau de l'élevage. On peut aussi imaginer développer des normes sur les produits finis, dans une concertation avec toutes les parties intéressées (y compris les consommateurs).

### **Mettre en place des guides de bonnes pratiques d'hygiène et d'application de l'HACCP**

Ces guides doivent être mis en place à tous les stades de la filière : du filet à la fourchette que ce soit au niveau de l'élevage, lors de la découpe, lors de la transformation... Il est nécessaire de faire valider ces guides et de les faire connaître ensuite.

### **Démontrer la maîtrise de la sécurité sanitaire des produits**

La maîtrise des risques peut être démontrée en mettant en place des certifications comme par exemple la certification ISO 22 000. Cette norme internationale intègre les principes du système d'analyse des dangers et des points critiques pour leur maîtrise (HACCP). Elle vise à harmoniser les exigences en matière de management de la sécurité des aliments pour toutes les industries de la filière agroalimentaire.

## **Conclusion**

Les exigences et attentes des consommateurs sont de plus en plus grandes en matière de sécurité des denrées alimentaires, sécurité qui est de l'entière responsabilité des professionnels. Les consommateurs ont besoin d'être rassurés de manière objective, démontrée. Le professionnel doit s'organiser pour mettre en marché des produits sûrs, en s'appuyant sur une démarche HACCP, tout au long de la filière. Il doit être conscient des dangers potentiels (le risque zéro n'existe pas) et mettre en œuvre les mesures appropriées, prendre en compte les inquiétudes des consommateurs pour leur expliquer la réalité des dangers. Sans tout cela, les professionnels resteront les "otages" de campagne médiatiques "faussement alarmistes".





## Débat de la Session 3

---

Animé par Marie-France Cazalère, directrice de l'Ofimer

**Marc Delahaye** (Association des halles à marée de France) :

La signification de l'écolabel certifie une technique de production préservant l'environnement, la ressource et certaines caractéristiques du produit ainsi pêché, mais dont la qualité peut être complètement remise en cause si aucune précaution de conservation ou de manipulation du poisson n'est prise après sa capture. Existe-il un moyen d'intégrer des critères de qualité de produit dans les écolabels ?

**Erwan Charles** (Cedem, Université de Bretagne Occidentale, Brest) :

L'écolabel concerne une qualité extrinsèque du produit et non une qualité intrinsèque. Pour communiquer sur la qualité du produit, on peut associer à l'écolabel, une marque ou un autre label destiné, cette fois, à certifier une qualité intrinsèque du poisson.

**Jean-Michel Le Ry** (Sobretah) :

Lors de l'étude sur le Lieu jaune présentée par Erwan Charles, comment a été présenté le Lieu jaune aux interviewés lors des enquêtes ?

**Erwan Charles** (Cedem, Université de Bretagne Occidentale, Brest) :

Les questions de l'enquête portaient sur la différence entre un Lieu jaune avec un écolabel ou sans.

**Jean-Michel Le Ry** (Sobretah) :

Durant les essais de sélectivité présentés par Thierry Guigue, quel est l'impact de l'utilisation des chaluts sélectifs sur les consommations de carburant ?

**Thierry Guigue** (Association du grand littoral atlantique) :

Cet aspect n'a pas été étudié dans le cadre du projet présenté.

**Bernard Esnouf** (Agence française du développement) :

Que fait la direction générale de l'alimentation au sujet du risque lié à la contamination par les métaux lourds des populations guyanaises ? Celle-ci serait provoquée, en partie, par l'activité des orpailleurs.

Le représentant du Ministère répond ne pas connaître assez bien le dossier, mais qu'il est prêt à recueillir les informations afin d'étudier cette question.

Patrick Cayré (IRD) fait remarquer que, si ces taux de mercure sont effectivement très élevés dans les produits de la mer guyanais, l'activité d'orpaillage n'en serait que partiellement responsable.



# Session 4

## Solidarité : une réponse aux contraintes du marché mondial ?

**Présidente** : Janick Moriceau, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne

**Rapporteur** : Guy Fontenelle, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

### **Les mutations de la filière soumises à l'essor de l'aquaculture et à la mondialisation**

Patrice Guillotreau, *Laboratoire d'Économie de Nantes, Université de Nantes* ..... 135

### **La filière française du Thon tropical, place dans la filière mondiale**

Anthony Claude, *Saupiquet Armement* ..... 141

### **Gouvernance et solidarité interrégionale, une nécessité pour les pêches maritimes françaises**

Janick Moriceau, *Conseil régional de Bretagne* ..... 145

### **L'intégration de la filière, une solution économique d'avenir ?**

Jim Grassart, *Armement Scapêche, filiale d'Intermarché* ..... 149

### **Les réseaux de pêcheurs artisans, des outils pour maîtriser la mondialisation**

Alain Le Sann, *Collectif pêche et développement* ..... 153

**DEBAT DE LA SESSION 4** ..... 157



# Les mutations de la filière soumise à l'essor de l'aquaculture et à la mondialisation

---

**Patrice Guillotreau**

Laboratoire d'Économie de Nantes, Université de Nantes

## Introduction : innovation, cycle de vie et commerce international

Trois phénomènes interagissant les uns avec les autres ont marqué l'évolution de la filière des produits de la mer au cours des deux ou trois dernières décennies :

- la multiplication des échanges internationaux de produits de la mer,
- le poids croissant de la grande distribution,
- l'essor de l'aquaculture.

Le premier phénomène n'est pas nouveau, les échanges internationaux de produits de la mer existent depuis l'antiquité, même si son accélération récente est conséquente pour les acteurs de la filière. Le deuxième et le troisième représentent une innovation majeure dans le sens où ils induisent une réorganisation de l'industrie dans son ensemble et modifient la géographie commerciale à l'échelle internationale.

Essayons de tracer un parallèle historique avec une autre innovation et avec ses incidences sur une longue période dans une des filières françaises parmi les plus performantes : la conserverie de poissons.

Un ouvrage américain récent énonce que le thon californien a constitué la première espèce de poisson mise en conserve à grande échelle pour le commerce international à partir de 1903 (Anderson, 2003). C'est oublier que la naissance de cette industrie en Europe<sup>67</sup> a permis le développement d'un important commerce de conserves de sardines dès le milieu du 19<sup>e</sup> siècle. En 1827, 40 tonnes étaient exportées par la France, une quantité dix fois supérieure était échangée en 1844, avec un pic de 17 000 tonnes atteint en 1879 (Guillotreau, 2004).

Trois facteurs semblent avoir été déterminants dans la croissance des exportations françaises de sardines en conserves : la découverte des mines d'or de Californie (1848-1953) et d'Australie, les expositions internationales de Londres (1851) et de Paris (1855) qui ont assuré la promotion internationale de ces produits, ainsi que la mise en place d'une ligne de chemin de fer entre Nantes, principal lieu de production et Paris (1851) (Libaudière, 1910).

Le développement des conserveries françaises fut ensuite brutalement interrompu par une série de crises sardinières provoquées par la disparition des stocks de sardines au tournant du siècle (1880-1887 ; 1902-1908 ; 1911-1914). Espèce migratrice comme le Thon, la Sardine (*Sardina pilchardus walbaum*) a ceci de particulier qu'elle peut, sous l'influence de changements climatiques, désertier pendant plusieurs années les zones de pêche où elle a l'habitude d'évoluer. Chaque année, les masses d'eau plus chaudes de l'équateur poussent vers le nord les eaux froides du pôle nord, entraînant les transgressions océaniques des stocks de scombridés et de clupéidés. Ayant besoin d'une température comprise entre 10 et 17 °c pour pondre, les sardines recherchent également des eaux plus froides en s'enfonçant plus profondément dans l'océan. Ces événements peuvent ainsi donner lieu à des mouvements migratoires importants et durables (Le Danois, 1951).

Il est probable qu'un tel effet ait été accentué par un effort de pêche trop important induit par l'accroissement des capacités de transformation. S'en est suivi un important mouvement de délocalisation des conserveries vers le sud, en particulier en Algérie, en Espagne et au Portugal.

---

<sup>67</sup> On doit cette invention à Nicolas Appert qui l'a publié en détail en 1810. Il a laissé son nom depuis au procédé de conservation par la chaleur des aliments en récipients hermétiques (appertisation). Cette découverte a été récompensée par un prix de 12 000 Francs accordé par Napoléon qui voyait là un moyen ingénieux de nourrir ses armées en campagne.

Les investisseurs français y ont créé nombre de filiales à proximité des nouvelles zones de pêches. Si des conserveries autochtones furent fondées au Portugal dès 1854, l'industrie domestique connut un élan avec l'arrivée des investisseurs français. La société Delory (Lorient) commença à s'y installer le 16 novembre 1880 après avoir investi en Algérie, alors colonie française. D'autres suivirent, tels Ogereau Frères à Sétubal ou Amieux à Cezimha ; Chancerelle y créa cinq usines entre 1886 et 1910. En Espagne également (région de Galice), où seulement 7 ou 8 conserveries étaient recensées en 1879 ; on en dénombrait 106 en 1907 (Marie D'Avigneau, 1958).

Les effets sur le commerce extérieur français furent immédiats : les premiers déficits en volume apparurent en 1906 et ne cessèrent dès lors de se creuser. Le solde externe n'arrêta de se détériorer qu'après la découverte d'importants stocks de thon tropical (principalement composés des espèces *Thunnus albacares*, communément appelé thon albacore et *Katsuwonus pelamis* ou thon listao) dans les eaux bordant les anciennes colonies d'Afrique de l'ouest, en particulier le Sénégal et la Côte d'Ivoire. Après quelques campagnes exploratoires entre 1948 et 1954, les pêcheurs basques et bretons, suivis bientôt par les espagnols, commencèrent à exploiter ces gisements de manière intensive avant de débarquer le produit de leur pêche à Dakar ou à Abidjan. En 1956-57, quelques 87 canneurs français capturèrent 13000 tonnes de thon, avant d'être rejoints par les senneurs, beaucoup plus productifs, à partir de 1964 (Charneau, 1989). Les prises des navires français atteignirent 21 000 t en 1965, puis 33 000 t en 1970 et 48 500 t en 1975. Limités dans leur développement par la biomasse disponible, les principaux opérateurs français exploitèrent alors de nouvelles zones dans l'océan Indien (Madagascar, Seychelles,) au début des années 1980, avant d'y implanter quelques années plus tard des unités de transformation selon un schéma identique au précédent.

La face du commerce international de produits en conserve s'en trouva profondément modifiée. Les débarquements de thon tropical frais ou congelé par des navires français dans les ports africains sont enregistrés comme des exportations, le poisson étant transformé localement pour une large part avant d'être acheminé vers l'Europe sous forme de conserves appertisées voyageant dans des conteneurs.

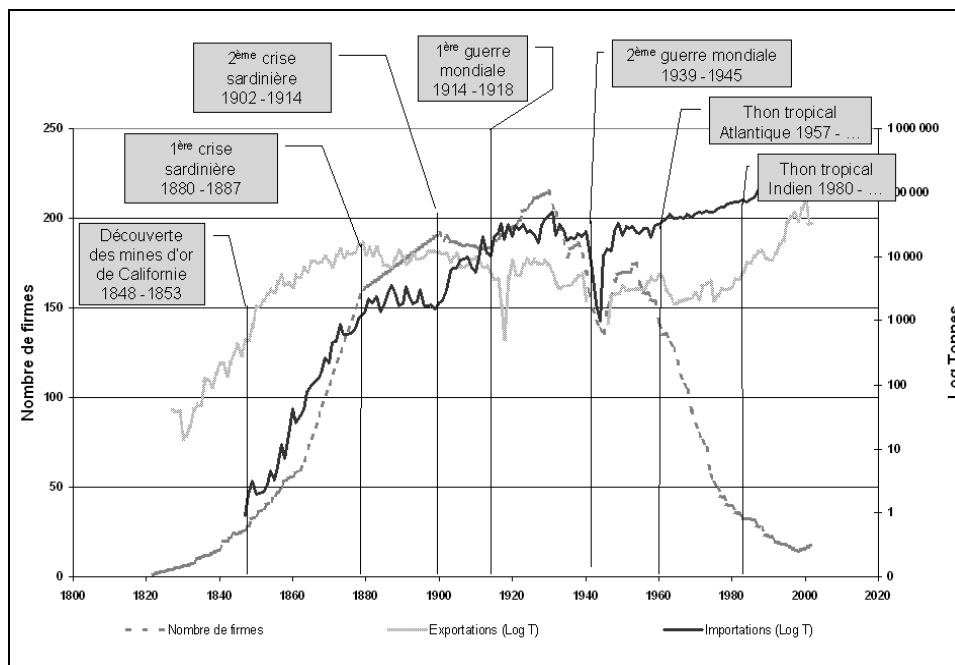


Figure 31 : Nombre de conserveries et commerce extérieur français de conserves de poisson (Source : Guillotreau, 2004)

A partir de la figure précédente (Figure 31), il est possible de repérer le cycle de cette industrie sur très longue période à partir du nombre de conserveries françaises. Les chocs d'offre et de demande ont infléchi les tendances du commerce extérieur et de l'investissement international, suivant en cela les prédictions de la théorie du cycle de vie de Vernon (1966). Cette théorie

énonce qu'un nouveau produit, dans sa phase de lancement, est plutôt exporté par le pays innovant. Une fois le produit standardisé, les pays disposant d'un avantage comparatif conféré par des coûts de production inférieurs se lanceront dans la production et le commerce de ce bien. Les firmes originaires du pays innovant pourront alors investir directement dans les pays imitateurs afin de concurrencer les firmes locales, créant ainsi un commerce croisé de produits identiques. Selon Vernon, le transfert s'effectuerait d'abord vers des pays industrialisés moins avancés, puis vers des pays en développement au cours du cycle du produit (Figure 32).

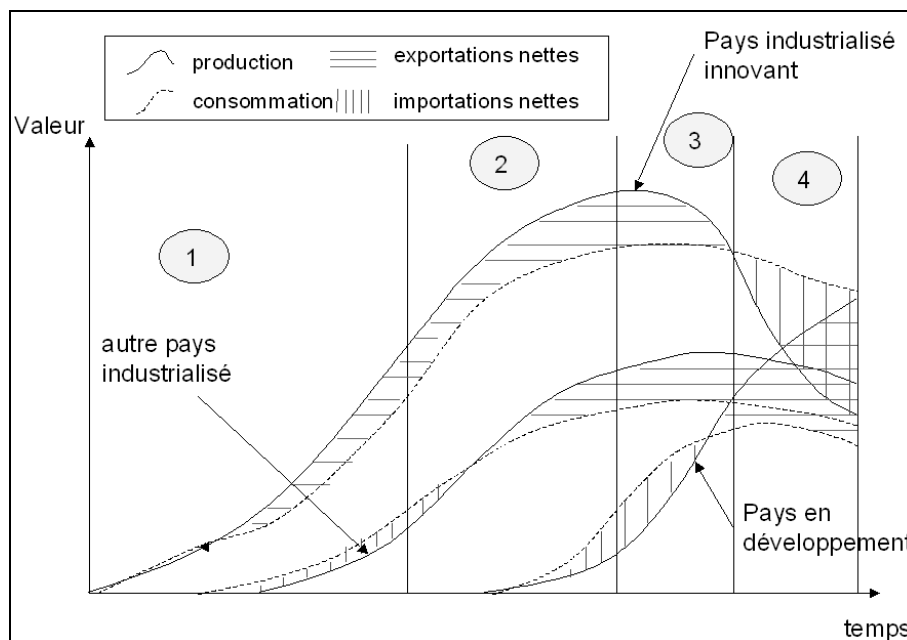


Figure 32 : La théorie du cycle de vie de Vernon (1966)

### Aquaculture et échanges internationaux de produits aquatiques

Une production qui satisfait aujourd'hui 40 % des besoins de l'humanité en produits aquatiques, en partant de rien dans les années 1970 (Figure 33), ne peut qu'avoir eu des conséquences majeures sur l'organisation de la filière et sur le commerce international. La production halieutique est dans sa phase de maturité depuis maintenant une dizaine d'années et ne peut que s'y maintenir. Celle de l'aquaculture n'a pas, quant à elle, terminé son ascension.

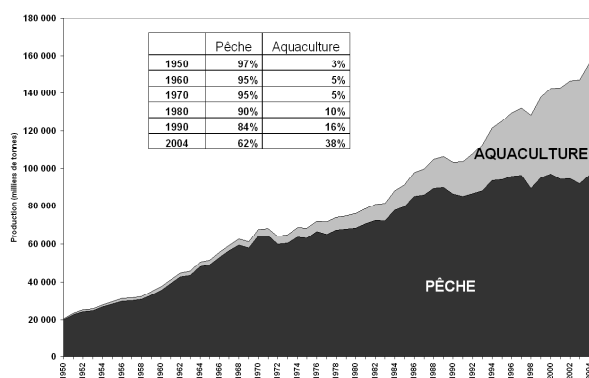


Figure 33 : Production mondiale de produits aquatiques (Source : FAO)

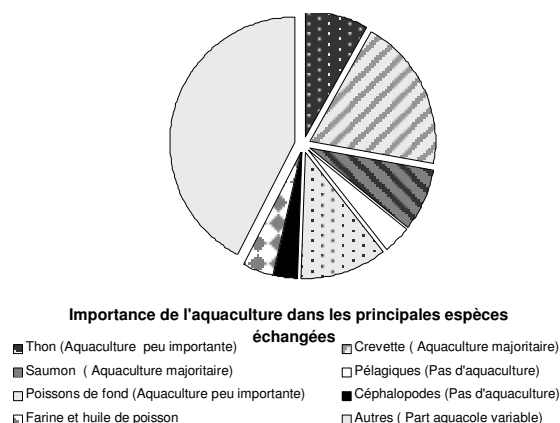


Figure 34 : Principales espèces participant au commerce international de produits aquatiques (Source : FAO)

Parmi cette offre nouvelle, toutes les catégories de produits ont progressé mais la principale reste celle des poissons d'eau douce (carpes, tilapias) et des diadromes (essentiellement les salmonidés). L'autre plus forte progression récente concerne les crevettes (Figure 34). Les exemples sont nombreux pour souligner la compétition qui s'exerce désormais entre produits pêchés ou élevés à partir d'une même espèce (Saumon, Crevette, Bar, Daurade, coquillages). Force est de constater à quel point la croissance des échanges est tirée par l'élevage, à l'instar du Bar et de la Daurade (Figure 35 et Figure 36).

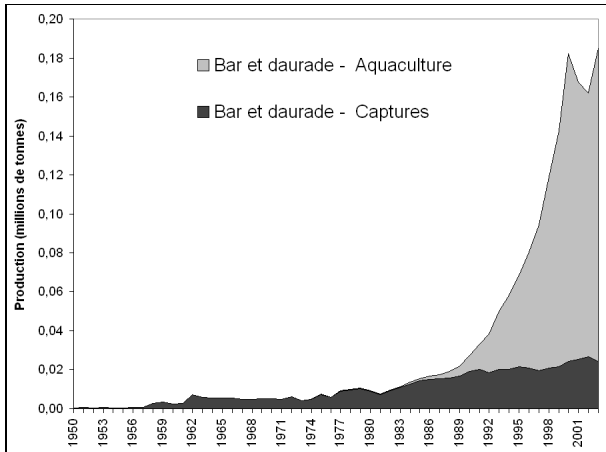


Figure 35 : Production mondiale de bar et daurade (Source : Paquette, 2006)

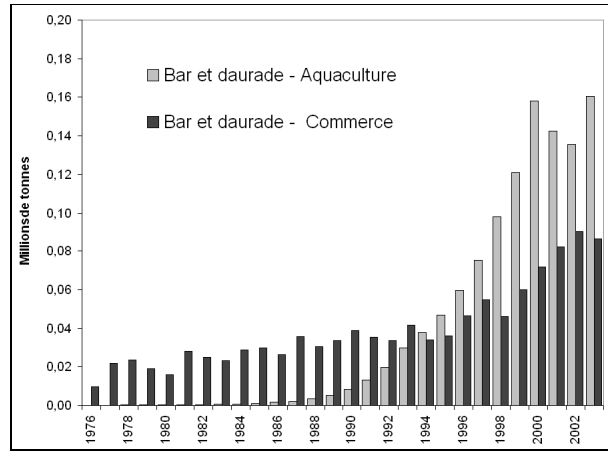


Figure 36 : Élevage et commerce de bar et daurade (Source : Paquette, 2006)

Une des raisons de ce succès tient à la maîtrise croissante du cycle de production et aux gains de productivité réalisés, autant de facteurs ayant permis de réduire considérablement les coûts et les prix de ces produits sur le marché, en particulier depuis le début des années 1990 (Figure 37). La baisse du coût relatif de ces produits n'a pas manqué d'affecter la filière pêche par les effets de substitution entre produits qu'elle engendre. Les produits d'élevage orientent dans une certaine mesure le marché, même si la fixation du prix des espèces sauvages suit également sa propre logique.

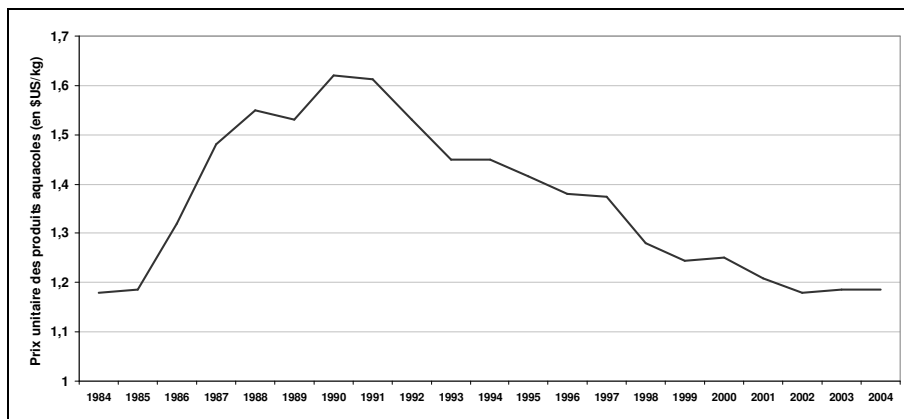


Figure 37 : Evolution du prix unitaire des produits aquacoles (Source : FAO)

Aujourd'hui, les produits d'élevage font partie du quotidien des consommateurs. Dans le bilan d'approvisionnement du marché français publié par Ofimer en 2004, les produits d'élevage comptent pour près du quart des 35 kilogrammes annuels consommés par habitant. La rapidité avec laquelle les produits sont adoptés par les consommateurs continue de surprendre (voir le récent exemple du filet de pangasius).



L'essor de la grande distribution n'est probablement pas étranger aux changements d'habitudes de consommation et à l'avènement des filets de poisson d'origine aquacole ou halieutique composant la moitié des achats de produits frais. Pour certains produits comme le saumon, la coopération commerciale est forte entre l'industrie aquacole et la grande distribution, même pour des produits frais (une anecdote révélée par un acheteur de saumon d'élevage de la grande distribution faisait état des aides reçues de son fournisseur pour l'ouverture dans le monde de nouvelles succursales de l'enseigne).

## La recomposition du marché mondial

Le commerce mondial de produits de la mer a progressé encore plus rapidement que la production, passant de 8 à 30 millions de tonnes entre 1976 et 2004. Le rapport exportation/production est ainsi passé de 11 % en 1976 à 19 % en 2004. Toutefois, si le taux d'exportation a bien progressé au cours des années 1980, il est stable depuis une dizaine d'années, le rythme du commerce s'alignant sur celui de la production.

La hiérarchie des pays exportateurs a finalement assez peu changé au cours des trois décennies écoulées, à l'exception notable de la Chine et de quelques pays asiatiques (Figure 38). Le nombre de pays participant aux échanges s'est accru et la part des leaders a mécaniquement diminué (la part des 18 premiers pays exportateurs de produits de la mer passe ainsi de 77 % entre 1976 et 2004).

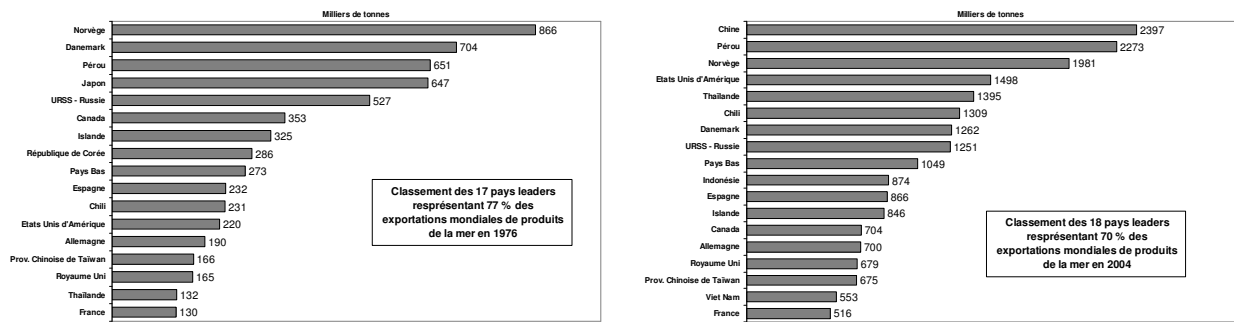


Figure 38 : Le classement des pays exportateurs de produits de la mer en 1976 et 2004 (Source : FAO)

C'est surtout dans la composition sectorielle du commerce qu'il faut observer les changements les plus marquants. On a vu que la croissance des échanges a été tirée en grande partie lors de la dernière décennie par l'aquaculture. La Norvège conserve sa place en tête du classement des pays exportateurs essentiellement grâce au saumon d'élevage et non plus grâce au poisson blanc comme autrefois. La nature des avantages comparatifs a donc changé avec cette mutation de l'offre. Des pays sans dotation en ressources halieutiques importante mais disposant de sites d'accueil de ces nouvelles technologies (Asie du sud-Est, Amérique Centrale) comptent aujourd'hui dans l'offre et le commerce de produits aquatiques.

## Conclusion

La dynamique de la filière des produits de la mer s'inscrit donc à la fois pleinement dans le processus de mondialisation qui a accompagné la mutation de toute l'économie au cours du dernier quart de siècle. Elle procède également d'un processus qui lui est propre et qui découle de sa révolution technologique majeure depuis les dernières grandes innovations en matière de transformation (appertisation, puis technologie du froid) : la maîtrise de la production primaire grâce à l'élevage. L'organisation de toute la filière n'attendait que cette prouesse technique pour parachever son industrialisation vers l'aval.

La comparaison entre le cycle de vie des produits appertisés et des produits d'élevage illustre quelques similitudes et quelques divergences. La technologie apparaît dans les deux cas assez aisément reproductible et peu capitalistique, ce qui en favorise la diffusion rapide à l'échelle mondiale. Les rendements d'échelle sont peu croissants, sauf peut-être en ce qui concerne l'accès aux matières premières (le thon majoritairement depuis la seconde guerre mondiale pour la conserve, la farine et l'huile de poisson pour la pisciculture). La vraie différence en termes d'avantages comparatifs concerne la disponibilité du littoral ou des eaux continentales (ce qui est le cas de l'Indonésie, de la Chine, de la Thaïlande, du Viêt-Nam mais aussi de la Norvège, du Chili, de l'Équateur ou du Venezuela) pour lesquels la compétition spatiale avec d'autres activités est faible. Les pays en développement cumulent d'emblée trois types d'avantages comparatifs pour l'aquaculture : des ressources spatiales encore peu valorisées, une technologie stabilisée et largement diffusée, ainsi qu'une main d'œuvre à bon marché.

La France est faiblement engagée dans la production et le commerce de produits aquacoles à l'échelle internationale. Pour reprendre l'analyse de Vernon, elle ne fait donc pas partie des pays innovants en la matière et dispose trop peu des avantages comparatifs précédemment décrits pour espérer un jour couvrir ses besoins de consommation dans ce domaine.

La question qui se pose réside, pour l'avenir de la filière pêche française, dans la substitution progressive qui s'opère entre espèces sauvages et espèces d'élevage sur son marché et ses marchés d'exportation. A quelle vitesse s'opère cette substitution et quels marchés concerne-t-elle ? Les circuits de la restauration commerciale ou collective semblent avoir accueilli plus favorablement les produits d'élevage (plus de 40 % des poissons frais) que le commerce de détail (entre 20 et 30 % selon les détaillants). En raison de la stagnation de l'offre sauvage et de la progression qui se poursuit dans l'aquaculture (tant en quantité qu'en termes de maîtrise des coûts et à la technologie), le prix relatif des produits devrait continuer à évoluer en faveur des produits aquacoles, accentuant encore les phénomènes de substitution. Tant que la demande globale pour les produits aquatiques s'accroît à un rythme suffisant (avec la croissance démographique et une modification des goûts en faveur de produits sains), cette substitution est indolore pour le secteur halieutique national qui peut se concentrer sur les problèmes de la ressource en oubliant ceux du marché. Ces derniers ne sont pas pour autant définitivement écartés si l'on se rappelle les circonstances de la crise des marchés du début des années 1990 : une brusque accélération des échanges conjuguée à des modifications importantes de taux de change peut encore provoquer une crise identique. La mise en place de l'euro éloigne cependant cette perspective.

## Références bibliographiques

ANDERSON, J.L. (2003). *The international seafood trade*, Woodhead Publishing Ltd, 222 p.

CHARNEAU, D. (1989). *La dynamique de la filière française du thon depuis 1945, internationalisation et compétitivité*, Thèse de doctorat, université de Bordeaux I, 470 p.

GUILLOTREAU, P. (2004). *Investissement et commerce international de thon entre la France et l'Afrique*, *Revue Congolaise des Transports et des Affaires Maritimes*, Vol. 1, n° 1, août-décembre 2004, pp 41-59.

LE DANOIS, M.E. (1951). *Livre d'or de la conserve française de poissons*, Union des Syndicats Français des Fabricants de Conserves de poisson, 2<sup>nd</sup> International congress of canning, Paris, October 1951.

LIBAUDIERE, F. (1910). *De l'origine de l'industrie des conserves de sardines, 1824-1861*, Imprimerie Mellinet, Nantes.

MARIE D'AVIGNEAU, F. (1958). *L'industrie des conserves de poissons en France métropolitaine*, Thèse de doctorat, université de Rennes, Imprimerie Bretonne, 604 p.

PAQUOTTE, P. (2006), *L'aquaculture dans le marché des produits aquatiques*, Conférence CIHEAM-IAMZ, septembre 2006.

VERNON R. (1966). *International investment and international trade in the product cycle*, *Quarterly Journal of Economics*, Mai 1966, pp 190-207.

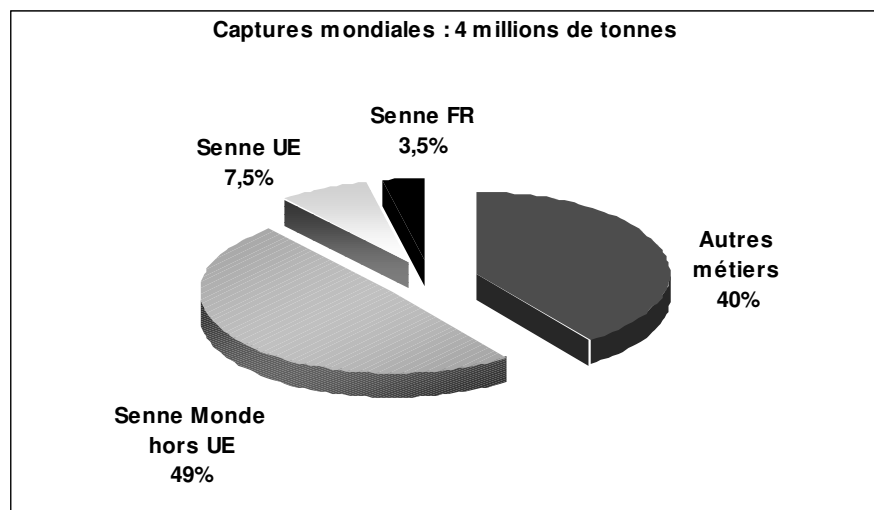
## La filière française du thon tropical, place dans la filière mondiale

**Anthony Claude**  
Saupiquet Armement

**Remarque préliminaire** : Dans le cadre de cet article, on entend par filière française du thon tropical uniquement la flottille des thoniers senneurs industriels, on ne tiendra pas compte ici des palangriers des TOM et des DOM ni des autres navires ciblant le thon.

### Le thon dans le monde

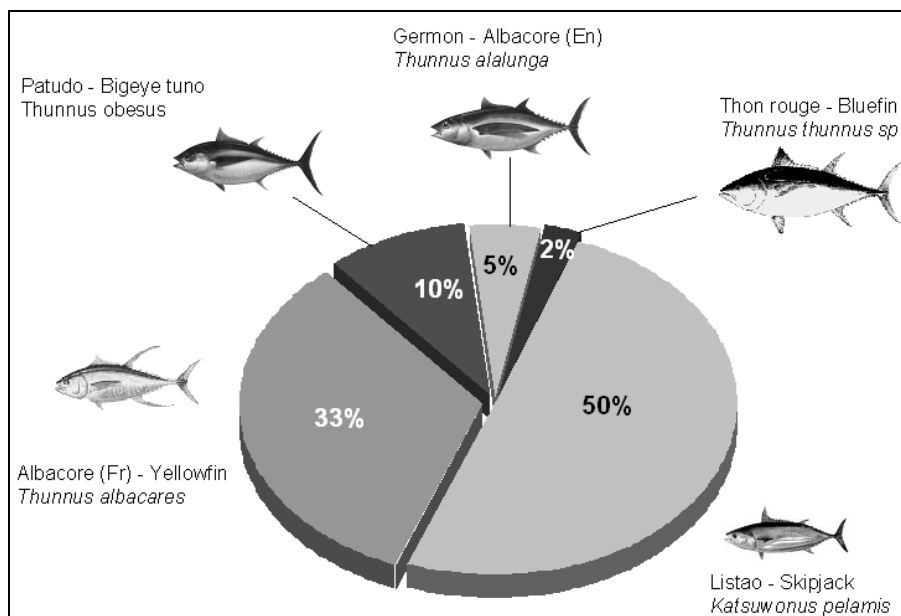
Les captures globales de thon dans le monde depuis 2000 ont dépassé les 4 millions de tonnes tous métiers confondus, dont 60 % (environ 2,4 millions de tonnes) sont pêchées avec une senne. Les senneurs de l'Union Européenne participent pour 450 000 tonnes aux captures mondiales, dont 150 000 sont pêchées par des senneurs français (ou à intérêt français), soit un peu plus de 6 % des captures mondiales pêchées à la senne (Figure 39).



**Figure 39 : Répartition moyenne des captures mondiales de thons par métier 2000-2005**  
(Source : d'après données FAO)

Les thons tropicaux (albacore, listao et obèse) capturés par les senneurs sont principalement destinés à la conserve. Une partie des captures (thon listao) a pour débouché le Katsuo-bushi<sup>68</sup> sur le marché japonais, mais cela ne concerne pas la filière française.

<sup>68</sup> Filet de Listao séché utilisés dans des recettes japonaises ou comme condiment.

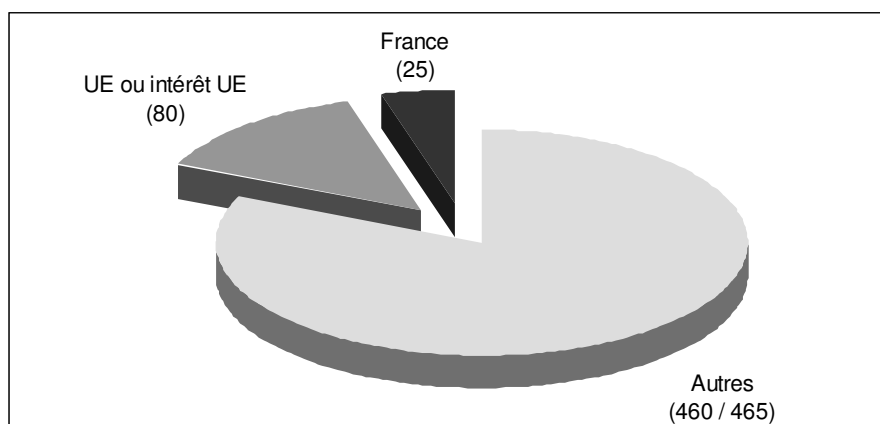


**Figure 40 : Composition spécifique des captures mondiales de thon**  
(Source : d'après données FAO)

Si la senne est une technique ancienne (senne de plage), les thoniers senneurs sont récents sous leur forme actuelle (gréement californien depuis une quarantaine d'années). Les techniques de pêche au thon ont évolué de la ligne traînante, de la pêche à la canne jusqu'à la grande pêche industrielle à la senne, principalement portées par la modernisation : le nylon et la mécanisation (treuils) ont permis l'utilisation de grands filets (1 500 mètres de long pour 250 mètres de profondeur).

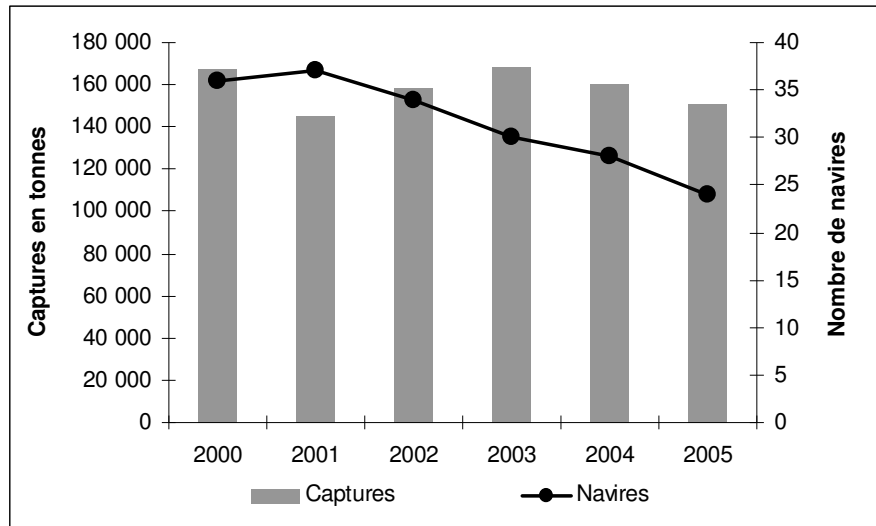
### La filière française de thon

Le nombre de senneurs dans le monde est de 570, avec les incertitudes liées aux pavillons de pêche illicite, non déclarée et non réglementée. Les senneurs de l'Union européenne (ou à intérêts de l'Union européenne, notamment espagnols) sont au nombre d'une centaine, dont 24 à 25 français (Figure 41).



**Figure 41 : Répartition des thoniers senneurs dans le monde 2005**(Source : d'après données FAO)

En 2006, la pêche française au thon tropical se caractérise par le nombre réduit de ses intervenants (4 en 2003, plus que 2 en 2006) : CMB-COBREPECHE (gestion des navires pour des actionnaires multiples) qui compte 20 navires et SAUPIQUET, 5 navires. Les armements sont industriels. En 5 ans, la flotte a perdu près de 10 navires (Figure 42).



**Figure 42 : Evolution des captures et du nombre de thoniers en France (Source : Orthongel)**

Les navires (24 à 25 navires en 2006 en fonction des sorties et entrées de flotte) sont de grande dimension (54 à 82 mètres), bien équipés. Les renouvellements ont été assez importants depuis 2001 (5 navires neufs en 5 ans). L'âge moyen des navires est de 16 ans mais cette moyenne cache des disparités. En océan Atlantique, l'âge moyen est de 28 ans (6 navires), en océan Indien, il est de 13 ans (19 navires).

Les thoniers français ont une capacité de 800 à 1 000 tonnes de thons congelés pour la majorité d'entre eux, les marées durent 45 jours. La pêcherie se situe hors des eaux françaises et européennes (exception faite de Mayotte et des îles éparses dans l'océan Indien) et dépend d'une multitude d'accords avec les pays tiers (accords de l'Union européenne ou privés). Les navires ne viennent jamais en France (ou partent de France au neuvage mais n'y reviennent pas).

La pêche thonière telle que défini en préalable représente entre 20 et 25 % du tonnage de la pêche française, pour 150 000 tonnes de captures et 10 % de son chiffre d'affaires (hors aquaculture), entre 100 et 120 millions d'euros. En 2004, la valeur globale du marché "thon" mondial représentait 5 milliards d'euros contre 1,1 milliards d'euros pour la pêche métropolitaine totale et 0,380 milliards d'euros pour la conchyliculture. En comparaison, la production agricole en France s'élevait à 70 milliards d'euros la même année.

Environ 1 000 marins sont embarqués sur les thoniers français, 400 français, pour la grande majorité des officiers et 600 marins des pays tiers.

### **Les contraintes d'un marché mondial**

La filière française ne représente pas une part importante de la filière thonière mondiale : elle compte 4,5 % du nombre de navires et 5 à 6 % du tonnage pêché par les thoniers senneurs.

La concurrence est mondiale, non seulement sur les zones de pêche, où des navires de tout pavillon se croisent, mais aussi pour les débouchés. Le prix du thon se négocie mondialement et suit le prix du marché à Bangkok principalement. Le débouché du thon de senne est global, avec des industries de transformation disséminées le long de la ceinture tropicale (Asie, Afrique, Pacifique). Sur les 10 dernières années, le prix du Listao se situe entre 500 et 700 € la tonne, celui de l'albacore entre 800 et 1300 € la tonne.

Les captures ont une influence directe sur le prix du thon : une production importante à l'échelle d'une région océanique va tirer le prix vers le bas, comme cela s'est passé lors de captures importantes de Listao dans le Pacifique en 2000, qui ont provoqué une baisse du prix sous le seuil de 500 dollars la tonne.

## Quel avenir pour le thon tropical et sa filière française ?

La filière française du thon tropical est plutôt en bonne santé, mais cet équilibre reste précaire : quelques points restent sensibles, le prix du carburant notamment. Dans un marché global où les matières premières sont en augmentation, le thon suit la même tendance. On constate les mêmes dynamiques sur le prix du maquereau (prix doublé en 2 ans) ou du saumon (+25% en 2006 vs 2005), que sur celui du thon, même si l'évolution est moins marquée.

Le marché est en demande, la consommation de thon est en augmentation constante depuis 10 ans et la demande devrait rester forte pour plusieurs raisons. Sans compter sur des changements dans les habitudes alimentaires des populations consommatrices de thons, la seule augmentation de population et l'émergence de nouveaux marchés doivent maintenir mathématiquement une demande forte. On peut ajouter à cela que la consommation *per capita* de produit de la mer se maintient en augmentation dans les pays développés en général.

L'offre, quant-à elle, ne devrait pas augmenter. Pour ce qui concerne les captures mondiales de thon, on est certainement arrivé à un maximum. Les stocks de Listao et d'Albacore sont pleinement exploités et les captures de ces deux espèces ne progresseront certainement plus beaucoup. L'état des stocks est jugé comme étant en bonne santé par les organismes scientifiques.

La mise en place de mesures de gestion par les Organisations Régionales des Pêches (ORP) devrait avoir à terme un effet de régulation de ces captures. Ces mesures peuvent être de plusieurs ordres :

- arrêts annuels, fermetures spatio-temporelles,
- limitation de capacité et antériorité (par le biais des licences de pêche),
- lutte contre les navires de pêche illégale, non réglementée et non déclarée (cf. liste blanche de la FAO pour les navires opérant en haute mer, qui fait partie intégrante du Code de conduite pour une pêche responsable), ce qui amènerait une diminution des captures par ces navires, à terme.

Enfin, il n'y a pas de concurrence de l'aquaculture pour le thon de conserve.

Il reste toutefois des incertitudes et des points inquiétants. Le carburant – les prix ont doublé en 3 ans - et la main d'œuvre comptent pour 50 % des dépenses du compte d'exploitation d'un navire. Si le prix du thon ne se maintient pas à des niveaux suffisants, l'équilibre financier des armements sera difficile à conserver. En effet, cet équilibre est dépendant du tonnage mais aussi grandement du prix du poisson. Dans des conditions de baisse du prix du poisson, la concurrence des thoniers à bas coût de main d'œuvre devient alors très forte.

D'autre part, du fait des règles d'origine actuelles, il y a un avantage pour le thon pêché par les thoniers communautaires et transformé par des conserveries des pays ACP et des pays faisant partie du Système de Préférence Généralisée (SPG)<sup>69</sup> : les conserves sont exonérées de droits de douanes à l'entrée dans l'Union européenne. Les conserves venant d'Asie, pourtant taxées, sont concurrentielles. Il est certain que le jour où ce régime particulier disparaîtra, la donne risque de changer, non seulement pour la filière française, mais pour toute la filière européenne.

---

<sup>69</sup> Le Système de Préférences Généralisé (SPG) est un dispositif par lequel l'Union Européenne accorde aux importations en provenance des pays en développement un accès préférentiel au marché communautaire. Cet accès préférentiel consiste en une réduction des droits de douane, voire en leur suspension sur la plupart des produits ou leur franchise totale et ceci à l'exception des armes.

# Gouvernance et solidarité interrégionale, une nécessité pour les pêches maritimes françaises

---

Janick Moriceau  
Conseil régional de Bretagne

## Introduction

Je souhaiterais avant toute chose remercier l'équipe du Pôle halieutique Agrocampus Rennes pour ce rendez-vous qui permet cette réflexion collective entre analyse et prospective d'un secteur qui vit actuellement une mutation sans précédent.

Dans ce contexte, quel est le positionnement du Conseil régional de Bretagne, comment s'inscrit-il dans le système de gouvernance de la filière pêche ? C'est la question à laquelle je vais essayer de répondre.

Mais tout d'abord, peut-être est-il nécessaire de resituer le terme de "**gouvernance**". D'où vient-il et surtout comment peut-on définir une "**bonne gouvernance**" ?

La bonne gouvernance est exigeante. Elle induit la mise en place d'un cadre politique cohérent pour répondre aux engagements, responsabilité, transparence, ouverture, primauté du droit, participation.

**Elle est étroitement liée au concept de développement durable** et a été mise à l'ordre jour lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement à Rio en 1992. On pourrait dire que c'est le cadre politique qui doit répondre aux objectifs du développement durable.

Elle inclut donc des objectifs sociaux et sociétaux dont on parle peu souvent mais qui sont au cœur des problématiques, notamment la réduction de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie, l'autonomie des personnes et aussi la solidarité au niveau de la communauté humaine. Elle inclut ce dont on parle plus souvent, particulièrement dans le secteur des pêches, la préservation des ressources naturelles, le tout devant s'inscrire dans une économie globale viable avec des entreprises viables et transmissibles. Une utopie que nous sommes loin d'avoir atteint !

Pourtant, un cadre avait été dressé lors de la Conférence de Rio : chacun à son niveau personnel a une responsabilité pour atteindre ces objectifs et chacun doit parcourir un petit bout de chemin de manière extrêmement pragmatique. Il a été proposé un moyen d'y parvenir à l'aide de l'Agenda 21 qui est un guide de mise en œuvre du développement durable pour le 21<sup>e</sup> siècle. Ce guide comprend une analyse collective et un plan de route avec des objectifs, une évaluation et un retour en arrière avec une gestion adaptative. Actuellement, sa mise en œuvre est loin d'être complètement effective même si on parle à différents niveaux des Agendas 21. En Bretagne, le Conseil régional s'est engagé dans cette démarche : un Agenda 21 régional est en train d'être mis en place que ce soit au sein de notre institution qu'au travers des liens notamment financiers qui nous unissent avec nos partenaires régionaux, européens mais aussi au niveau mondial avec le réseau des régions engagées dans le développement durable.

## **Elle induit aussi la mise en œuvre du principe de subsidiarité**

Une bonne gouvernance signifie aussi que les compétences et les responsabilités de chacun soient clairement définies et surtout que l'action soit entreprise à l'échelon de pouvoir le mieux placé pour garantir la plus grande efficacité, en privilégiant toujours le niveau le plus proche du citoyen... c'est le principe de subsidiarité. On en parle beaucoup au niveau de l'Union européenne mais il peine à se mettre en place dans les méandres de nos institutions françaises.

## **Dans ce cadre, au niveau de la pêche, quels rôles jouent la Région Bretagne ?**

### **Quels rôles peut-elle jouer ?**

La Région Bretagne a beaucoup d'atouts concernant le secteur de la pêche et le secteur maritime d'une manière générale :

- des ressources halieutiques extrêmement diversifiées,
- des savoirs construits au fil des siècles que l'on essaie de conforter avec des dispositifs de formation avec les réseaux des Lycées maritimes, des universités et des écoles supérieures,
- une recherche importante dans le domaine halieutique,
- un marché des produits de la mer porteur,
- des outils performants que ce soient les navires, les ports, des outils de mareyage...

Pourtant, aujourd'hui, il existe aussi une profonde déprime dans le secteur. De nombreux acteurs ont l'impression d'être dans une impasse, d'être englués dans un magma de contraintes inextricables dont ils ne voient pas la cohérence. Le nombre d'emplois de la filière pêche a chuté de manière importante ces dernières années, beaucoup de navires ont disparu. Aujourd'hui enfin, les entreprises sont financièrement fragilisées et leur transmission devient problématique. Ceci tend à renforcer les tensions. On est loin de ce que l'on pourrait appeler une bonne gouvernance.

### **Un droit à l'expérimentation**

Il y a une centralisation forte avec un Etat aux commandes et une difficulté de cet Etat à gérer de manière proche les problèmes qui sont posés aux acteurs. L'Etat a, en effet, une difficulté à déléguer au niveau infra national et donc a appliqué le principe de subsidiarité bien que ces niveaux infra nationaux soient fortement sollicités pour financer les politiques. La Région Bretagne revendique donc un droit à l'expérimentation au niveau de la Bretagne d'un autre fonctionnement et le droit à mettre en œuvre ce principe de subsidiarité.

### **Une plus grande transparence**

Un autre point est important : la transparence. Pendant longtemps, le discours français rejetait la faute sur l'Union européenne : "c'est la faute à Bruxelles". Aujourd'hui, on souhaite avoir toutes les informations, comprendre les mécanismes de fonctionnement, connaître les décisions, participer et débattre. La Région Bretagne a renforcé sa présence à Bruxelles et essaie que cette présence puisse bénéficier à l'ensemble des professionnels bretons.

### **Une plus grande participation**

Une autre revendication du Conseil régional est la participation à la prise de décision, celle de la Région mais aussi celle des organisations professionnelles. Elles doivent avoir les moyens humains et donc financiers d'agir et d'être présentes dans les prises de décision.

### **Une meilleure cohérence territoriale**

Tout cela ne peut se faire sans une meilleure cohérence des acteurs professionnels et institutionnels à l'échelle de la Région Bretagne. Pour être efficace nous devons nous donner un cap, nous devons partager des objectifs communs et c'est le sens de la démarche des **Assises de la pêche et de l'aquaculture** qui a été entamée en 2005. Son objectif est de mettre en place une stratégie régionale de la filière.

### **Une méthode de travail**

La méthode de travail de la Région Bretagne en ce qui concerne la pêche s'appuie sur une gestion écosystémique c'est-à-dire qu'elle souhaite avoir une approche globale où les dimensions sociale, environnementale et économique soient considérées dans leur ensemble et non de manière juxtaposée.

L'avenir des pêcheurs et de l'ensemble de la filière est lié à la qualité de l'environnement marin. Les ressources halieutiques dépendent de cette qualité, et pas uniquement de la manière dont elles sont exploitées. Au niveau du système de gouvernance, ce constat a amené la Région à un premier choix pour sa méthode de travail. Elle doit aller au-delà des simples activités de pêche



et d'aquaculture et considérer la mer comme un tout incluant les problèmes liés à l'interface terre-mer et incluant l'ensemble des activités de la zone côtière. Elle veut **relever le défi d'une politique maritime intégrée**. C'est pour cela que les services de la Région sont en train de mettre en place une charte sur les espaces côtiers dans le cadre d'une gestion de la zone côtière en Bretagne.

Une deuxième orientation de travail est d'appliquer le principe de subsidiarité au niveau de la gestion des ressources halieutiques. Il faut travailler au bon échelon, et celui-ci n'est pas le même suivant les différents types de ressources. Les ressources très côtières peuvent se gérer au niveau de la région mais il faut que les organisations professionnelles aient tous les moyens d'assumer ces fonctions c'est-à-dire de pouvoir mettre en place leur système de licence, de travailler, de prendre leur responsabilité par rapport à des décisions sur des cantonnements par exemple. La priorité c'est de pouvoir les accompagner. D'autres ressources sont gérées dans un cadre plus important, par exemple la Manche et le Golfe de Gascogne. Ces espaces maritimes sont partagés avec des ressources halieutiques exploitées par différentes flottilles. Pour gérer ces zones, des Comités Consultatifs Régionaux (CCR) se sont mis en place ou se mettent en place au niveau européen. La Région demande à avoir des outils pour pouvoir travailler à ces échelons de gouvernance. Au niveau politique, elle s'est déjà structurée au niveau de l'arc Atlantique avec les autres régions françaises regroupées au sein de l'Aglaia (Association du Grand Littoral Atlantique). Cette structure permet de mutualiser et d'échanger sur la gestion et l'exploitation des ressources du golfe de Gascogne. Elle coordonnera le secrétariat du CCR sud qui sera basé en Bretagne. De la même manière, la Région Bretagne est en train de s'organiser avec la Basse-Normandie pour l'arc Manche. Ce travail est aussi réalisé à un niveau européen avec les partenaires espagnols et portugais pour l'arc Atlantique et avec les Britanniques pour l'arc Manche.

### **Une mutualisation des travaux**

L'Europe de la connaissance doit être au service d'une gestion durable des ressources halieutiques. Pour cela, la Région accompagne des travaux de recherche ainsi que le pôle de compétitivité Mer où est regroupé la recherche, les professionnels et les entreprises. Des projets sont déjà labellisés pour renforcer la sélectivité à la pêche ou pour travailler sur les économies d'énergie.

### **Une meilleure qualité d'emploi**

Une action politique ne peut pas être conçue sans qu'elle soit au service des hommes et de l'amélioration de leur condition de vie. Dans les bilans au niveau du secteur des pêches, le côté humain est très peu abordé et les résultats ne sont souvent pas acceptables. Certains font ressortir des chiffres alarmants : un marin sur six est accidenté chaque année à bord d'un navire de pêche. La Région travaille à comprendre et à analyser ces chiffres et mène des campagnes d'information auprès des marins et travaille à ce niveau en étroite collaboration avec l'Institut Maritime de Prévention (IMP). Mais c'est aussi l'amélioration des compétences et des savoirs

### **La promotion de l'excellence en au niveau économique**

Dans ce contexte que nous privilégions de développement durable, il faut aussi favoriser l'excellence au niveau de l'économie et ce, avec deux approches qui ne peuvent être dissociables.

- L'approche macro économique : Qu'apporte le secteur de la pêche à notre économie régionale ? Cela dépasse le secteur de la production, la filière tant en amont qu'en aval s'est construite autour de cette production mais, aujourd'hui, elle est devenue un vrai pôle de compétence qui dépasse le simple secteur de la production même s'il en dépend étroitement.
- L'approche micro économique ancrée au niveau de l'entreprise : Comment évolue sa rentabilité ? Comment peut-on l'aider à l'améliorer ? Je pense, en particulier, à la réduction de la facture énergétique, à la gestion des ressources halieutiques. **Cette excellence doit être valorisée au niveau du marché**. Les consommateurs se préoccupent de plus en plus de la manière dont sont pêchés, travaillés les produits de la mer. Des efforts importants vont être réalisés, notamment en travaillant sur l'écolabellisation par exemple.

- Une autre question est posée à l'interface de ces deux approches :Quelle est aussi la pérennité des entreprises au niveau du territoire régional? Cela pose le problème notamment de la transmission et du portage des droits de production.

### **Davantage de solidarité internationale**

La solidarité internationale peut se développer à des échelons infra nationaux. La Bretagne possède des savoirs importants et essaie de les partager dans le cadre de coopérations avec des régions de Madagascar, Haïti, le Cambodge, le Sénégal mais aussi plus récemment avec l'Indonésie. On est aujourd'hui dans un marché libéral qui n'est pas loin sans fait solidaire. Cette dimension de solidarité doit donc être réintroduite au niveau de la gouvernance.

La solidarité s'est un sentiment assez complexe qui pousse les hommes à s'accorder une aide mutuelle. C'est ce sentiment qu'il faut remettre en perspective. Les réflexions doivent amener à avoir des échanges qui aient une dimension plus éthique en n'oubliant pas que la priorité majeure pour la communauté humaine est la lutte contre la pauvreté, la lutte contre la faim. Il faut alors revoir notre mode de fonctionnement, de consommation et d'échanges.

### **Conclusion**

L'échelon de la Région est un échelon de gouvernance pertinent et il faudrait le lui reconnaître à part entière. Il permet une proximité avec les acteurs. C'est une réponse à une gestion plus pertinente. La Région Bretagne revendique le fait que les régions aient toute leur place dans la gestion des filières halieutiques et des ressources aquatiques en particulier. Elle revendique le droit à l'expérimentation dans ce domaine.

# L'intégration de la filière, une solution économique d'avenir ?

---

**Jim Grassart**

Armement Scapêche, filiale d'Intermarché

## **Introduction : notion de filière et constat pour les produits de la mer**

Avant de se demander quels sont les avantages de l'intégration de la filière au niveau des produits de la mer, il semble important de redéfinir le terme filière et de faire un état des lieux de cette filière ? On peut définir la filière comme "une suite de formalités, d'emplois à remplir avant d'arriver à un certain résultat". Au niveau des produits de la pêche, on peut dire que les formalités, les emplois et un certain résultat ne comblent pas véritablement les attentes. D'ailleurs, le rapport d'Hélène Tanguy sur la Pêche, cherche en vain la réalité d'une filière dans ce secteur.

La filière des produits de la mer est complexe sans aucun doute pour les raisons évoquées dans d'autres secteurs (les structures, le marché, le social ...) mais plus spécifiquement et plus précisément pour les raisons suivantes. En tout premier lieu, l'amont est très atomisé en France : plus de 2 000 entreprises de pêche, environ 40 criées, une vingtaine d'Organisations de Producteurs et des centaines de lieux de débarquement et ces structures ne sont pas toujours reliées entre elles. De plus, le produit travaillé est un produit ultra frais et très sensible sur lequel il n'y a pas une immense valeur ajoutée. Economiquement, les acteurs ne sont pas incités à l'intégration car il n'y a pas un gain important.

Pour l'instant, il n'existe pas beaucoup de synergies qui permettraient la réduction des coûts et les avantages structurant de l'organisation commune : principe de vente identique, heure de vente étudiée, logistique optimisée, normes rigoureuses (qualité, hygiène...). Chacun développe des stratégies locales et spécifiques. Le mareyage et la transformation représentent environ 400 entreprises qui sont confrontées à une mondialisation très largement développée en particulier par les grossistes. Les grossistes sont les seuls à obtenir une rentabilité à peu près identique à celle du secteur de l'agroalimentaire et ce sont surtout les seuls à avoir des tailles importantes en termes de chiffres d'affaires. La production est une activité basée principalement sur les individus, leurs performances, leur capacité à comprendre, évoluer, s'adapter, innover mais c'est avant tout leurs structures qui gèrent tout cela. Cette activité est aussi très encadrée par toutes sortes de contraintes juridiques, fiscales, environnementales, politiques, financières. Enfin la grande distribution, qui détient 70% de la distribution, n'investit pas en amont. Elle considère, en général, que cela n'est pas son métier. Il faut bien reconnaître que les "retours" sont très inégaux. Il existe une exception : Les mousquetaires, le groupe Intermarché.

L'accès à la ressource diminue et l'avenir de la pêche en France est loin d'être garanti. Le système de répartition français des quotas montre à quel point il est important pour un armement à la pêche de conserver une présence et un niveau de captures suffisant pour préserver les capacités de captures à venir. Pour ces raisons, les Mousquetaires ont décidé d'investir voici 15 ans dans la pêche, conscients que les quotas attribués aux navires sont la seule façon de maintenir leur indépendance en matière d'approvisionnement en poisson sauvage.

## La filière intégrée des produits de la mer du groupe Intermarché

Le Groupement des Mousquetaires est né en 1969 de la volonté commune qu'ont eu 95 distributeurs de créer un mouvement indépendant ayant pour objectif essentiel une politique de prix bas et des produits de qualité. Le Groupement est un ensemble de points de vente divers et complémentaires, implantés en France et en Europe (Portugal, Belgique, Espagne ...) avec 10 enseignes spécialisées dans un type de distribution, de produits ou de services.

Le Département Marée, dont l'activité est l'une des plus stratégiques pour le Groupement des Mousquetaires, est organisé en entreprises individuelles et inter-dépendantes représentant les activités de pêche, de transformation et de distribution des produits de la mer.

### Un armement : Scapêche

La Scapêche est le premier armement de pêche fraîche en France avec 21 navires armés par 280 marins et officiers (Tableau 11). Ces navires qui pêchent un volume global de 16 000 tonnes par an, permettent aux Mousquetaires de maîtriser la qualité de leurs approvisionnements.

Tableau 11 : Navires de l'armement Scapêche

Armement par quartier maritime	Types de navires	Longueur	Noms des navires	Tonnage (en tonnes)	Zones de pêche	Produits pêchés
Lorient 230 marins	13 chalutiers au grand large	46 mètres 38 mètres 33 mètres	Mariette Le Roch II J-Claude Coulon II Jack Abry II. Mariette Le Roch Landora Ronsard Euréka Héliotrope Pierre Nicot Rabelais Raspodie P.Jacques Matigny	11 500 (frais)	Nord-Ecosse Irlande Sud-Irlande	Lieu Grenadier Ski Lingue Sabre Lotte Cabillaud
Le Guilvinec 55 marins	7 Chalutiers artisans	20 à 24 m	Alya Effer Ksora La Conchée Ravel Saint Hubert Toutatis Zuberno	3 300 (frais)	Bretagne, Sud-Irlande	Raie Merlu Merlan Limande Lotte St Pierre
La Réunion 30 marins	Palangrier	54 m	Ile de la Réunion.	700 (congelé bord)	Mers australes & antarctiques	Légine

### Des unités de transformation

C'est par la transformation des produits de la mer qu'a commencé, il y a plus de 15 ans, l'aventure industrielle des Mousquetaires dans la filière des produits de la mer. Aujourd'hui, Les Mousquetaires sont propriétaires d'une cinquantaine d'unités de transformation et deux d'entre elles ont une activité dans les produits de la mer frais.

- Capitaine Houat : unité de transformation de poissons frais, de cuisson de crevettes et de production de barquettes pour les rayons Libre-Service,
- Les Viviers de la Méloine : unité de purification, de cuisson et de stockage de crustacés et coquillages.

### **Un bureau d'achat et des bases "Scamer"**

Pour compléter la filière, Intermarché dispose de bureaux d'achats et des bases SCAMER. Leurs missions concernent les achats et approvisionnements des produits de la mer, le partenariat rapproché et durable avec les fournisseurs, les garanties d'une traçabilité et d'une qualité complète des espèces commercialisées, les conseils et la vente auprès des points de vente, les stratégies de développement commercial (marketing-produit et support de communication). Après différentes étapes d'agrégation, d'adressage, de ventes, de préparation puis d'expédition des produits de la mer, chaque base Scamer passe le relais à plusieurs bases logistiques régionales de centralisation de produits frais chargées de la livraison des commandes (fruits et légumes, produits laitiers, produits carnés, produits de la mer) auprès des points de vente.

### **Un circuit des produits basé sur principe des bases avancées**

Le circuit des produits de la mer est basé sur le principe des bases avancées. En Nord Ecosse par exemple, les navires restent sur zone toute l'année et débarquent le poisson dans le port de Lochinver au Nord de l'Ecosse. Le poisson capturé est immédiatement éviscéré, lavé, calibré et conditionné à bord des navires, puis rapatrié par camions en 36 heures vers Boulogne sur mer ou Lorient. Les navires se concentrent ainsi sur leur cœur de métier, pêcher au plus près des zones et ne rentrent sur Lorient qu'une fois par an, lors du contrôle technique.

Intermarché dispose donc de tous les éléments pour constituer la filière : du pêcheur à l'assiette du consommateur. Chaque entité fonctionne en toute autonomie, le principe d'indépendance y oblige. La performance globale doit être le véritable moteur de la filière. La notion de maillon faible est traitée de cette façon. On peut convenir qu'il ne s'agit pas de filière intégrée au sens commun du terme mais de filière avec des objectifs communs. Les dirigeants, garants de ce bon fonctionnement ont compris que ce sont la complémentarité, la synergie et le professionnalisme qui permettent de faire fonctionner cette filière.

Cette filière s'est construite en une quinzaine d'années : les maillons se sont constitués dans le temps et ont dû faire face à l'apprentissage de leurs propres métiers. Aujourd'hui, cette filière représente un chiffre d'affaires consolidé de 350 millions d'euros pour un volume traité par l'ensemble de 75 000 tonnes et un effectif de 900 personnes (collaborateurs et marins).

### **Les avantages d'une filière intégrée**

Pour Intermarché, une filière intégrée représente l'indépendance dans les approvisionnements, le professionnalisme de tout un amont tourné vers des points de vente qui sont relativement petits, une meilleure connaissance du marché, une anticipation des choix stratégiques. Les avantages de la mise en place de cette filière intégrée sont multiples et ne sont pas vraiment économiques.

Dans un premier temps, ce qui est important pour un réseau de supermarchés, c'est de permettre à une GMS de s'adosser à un amont de professionnels et ainsi de répondre à l'inquiétude du consommateur toujours très "critique" sur le professionnalisme des GMS. Le rayon des produits de la mer est un des plus exigeants, il peut être source de fidélité ou source de perte mais dans tous les cas, il est devenu important. La première notion positive de filière est donc le professionnalisme du marin-pêcheur au vendeur en passant par le fileteur ou le cuiseur de crevettes. De plus, avoir une filière intégrée est aussi un avantage en termes d'offre. L'offre faite aux magasins est également le résultat du savoir-faire de l'amont par le choix des produits, le choix des fournisseurs et des ports. L'information est sans aucun doute l'élément le plus important à maîtriser quand on traite des produits frais. Dans ce métier où la réactivité est primordiale, posséder la connaissance des captures par exemple est un avantage. L'échange peut tout autant devenir important pour un armement qui grâce à l'information, dirigera ses captures autrement, dans la mesure du possible.

D'autres avantages concurrentiels existent comme la légitimité, la qualité ou encore la réactivité. Les Mousquetaires sont légitimes dans la pêche : ils sont armateurs. Le poisson sauvage est pêché par leurs navires dans les eaux françaises ou communautaires. Ce poisson est travaillé à bord par leurs équipages, selon leurs procédures, dans le respect des normes françaises de sécurité. De plus, ils ont un accès privilégié à la ressource : ils possèdent par exemple 70 % des quotas français des espèces de grands fonds. Au niveau de la qualité, le temps de séjour en cale des produits pêchés est limité par des marées courtes et des délais de transport ultra-rapides. La traçabilité, du jour et du lieu de capture jusqu'au point de vente, est garantie. Le produit subit des contrôles qualité rigoureux, depuis le tri à bord jusqu'au contrôle vétérinaire au débarquement. Il est aussi bien conditionné dans des caisses de bord adaptées. D'autre part, les captures sont annoncées au jour le jour, elles sont souvent prévisibles par saisons, quantités, qualités particulières, ce qui permet de mettre en place des calendriers promotionnels auxquels les concurrents n'ont pas accès. De plus, l'image du produit portée par une filière ininterrompue des lieux de pêche au point de vente, doit offrir un avantage incomparable : "de la mer à l'assiette".

### **Un exemple de pêche responsable : la pêche de la légine**

En réfléchissant sur les dangers d'une pêche non maîtrisée, Intermarché a souhaité s'engager dans une pêche responsable. Pour commencer, une première expérimentation a été réalisée sur la pêche à la palangre de la légine près de la Réunion. En effet, si la ressource est renouvelable, elle n'est pas infinie, Intermarché a donc souhaité réfléchir à s'intégrer dans ces préoccupations en prenant en compte tous les maillons de la filière pour proposer des solutions durables. La préoccupation environnementale fait écho, tant auprès du grand public qu'au sein de la profession et il est plus facile pour la filière Intermarché de diffuser l'information auprès du grand public que pour les marins-pêcheurs qui passent l'essentiel de leur temps en mer.

Le 17 février 2006, l'armement basé à la Réunion a obtenu sa reconnaissance "Légine issue de pêche responsable". Cette reconnaissance "pêche responsable" valide l'ensemble des bonnes pratiques selon les critères en vigueur à la FAO et en particulier en ce qui concerne la sécurité de la ressource, de l'environnement, du personnel et la sécurité sanitaire des produits pêchés. Il s'agit d'apporter la preuve de la responsabilité et de l'engagement de cette filière vis-à-vis de la gestion environnementale, sociale et sanitaire de la pêche.

Après ce premier succès remporté sur la légine, la Scapêche s'apprête à reporter son expérience sur la pêche des chalutiers pêchant dans les eaux européennes et en particulier sur la pêche des espèces de grands fonds.

### **Conclusion**

Face aux difficultés rencontrées actuellement, il semble plus qu'important que la filière s'organise d'une manière ou d'une autre. Une "vraie filière mer" est la solution économique d'avenir. Elle est la mieux à même de valoriser des captures issues d'une ressource de plus en plus difficile d'accès. Elle sera garante de la traçabilité, de l'origine contrôlée et pour cela un maillon ne peut y arriver seul. Elle apportera la preuve d'une pêche responsable et durable depuis la mer à l'assiette. Même si mettre en place une véritable filière sera un travail long et complexe, cela semble indispensable.

## **Les réseaux de pêcheurs artisans, des outils pour maîtriser la mondialisation**

---

**Alain Le Sann**

Collectif pêche et développement

La pêche est depuis fort longtemps une activité caractérisée par une forte internationalisation – la morue, le hareng, les sardines, le thon. Le processus de mondialisation en cours ne fait que renforcer le phénomène. Au-delà des produits et des outils de production, ce sont les capitaux, mais aussi les règles de fonctionnement de l'activité qui s'établissent dans un cadre mondialisé. Les pêcheurs artisans, traditionnels ou modernisés, du Nord au Sud, sont aussi concernés que la pêche industrielle. Longtemps confrontés aux seules relations sur un plan local, les pêcheurs artisans et leurs communautés sont tous aujourd'hui face à de nouveaux acteurs qui interviennent au niveau mondial, qu'il s'agisse d'Organisations Non Gouvernementales (ONG) environnementalistes très puissantes et fortement médiatisées, d'investisseurs dans le tourisme ou l'aquaculture, de règles, de normes définies par des institutions internationales. Marginalisés au Nord, les pêcheurs artisans n'ont guère d'autres moyens de faire entendre leur voix qu'en créant des alliances avec d'autres groupes sociaux et surtout en s'inscrivant dans des réseaux internationaux de pêcheurs artisans. Si les intérêts des pêcheurs du Nord ne convergent pas toujours avec ceux du Sud, les uns et les autres ont beaucoup à apprendre de leurs expériences mutuelles, dans le cadre de relations solidaires à l'échelle mondiale. Il faut répondre à la globalisation par une mondialisation des réseaux de pêcheurs artisans.

### **S'allier aux pêcheurs du Sud, pour sortir de la marginalité**

Que pèsent aujourd'hui en France 15 000 à 20 000 pêcheurs, artisans dans leur majorité, face aux grands distributeurs qui s'engagent dans une logique d'écocertification des produits de la mer ? En Grande Bretagne, de grandes chaînes en arrivent à boycotter certaines espèces, certains types de pêche. Même au niveau européen, les pêcheurs représentent une faible capacité de lobbying, comparée à celle des groupes environnementalistes, d'associations de consommateurs, ou de pêcheurs amateurs. Ils ne peuvent même plus arguer de leur importance économique puisque quelques ministres des pêches sont prêts à réserver certaines espèces aux pêcheurs amateurs pour des raisons politiques mais aussi économiques : un kilo pêché par un pêcheur amateur génère bien plus de valeur ajoutée que le même kilogramme pêché par un professionnel.

Comment sortir de cette marginalisation progressive? Des alliances sont possibles avec des groupes de paysans, certains groupes environnementalistes ouverts ou certaines associations de consommateurs. Cependant, les alliés les plus proches restent les pêcheurs artisans des autres continents. La nature particulière du métier les rapproche – quand ils se retrouvent, ils ont des gestes communs. Surtout, seule cette alliance peut permettre aux pêcheurs français et européens de se faire entendre sur la scène internationale, où se négocient aujourd'hui bien des décisions qui concernent directement leur avenir : législation sur les engins, normes, subventions, règles commerciales, aires marines protégées...

Les pêcheurs européens ne représentent pas plus de 2% des pêcheurs dans le monde. Plus de 87% des pêcheurs sont en Asie, 6% en Afrique. Dans plusieurs pays, les organisations de pêcheurs ont de fortes capacités de mobilisation. Représentant des groupes souvent marginalisés, ils peuvent avoir du mal à se faire entendre dans leur propre pays, mais leurs problèmes émergent sur la scène internationale avec l'appui de quelques ONG internationales comme ICSF (International Collective in Support of Fishworkers), ou des ONG nationales qui servent de relais auprès de la société et de lieux de formation et d'appui aux réseaux. Mais, construire des liens de solidarité entre pêcheurs du Nord et du Sud, implique de sortir des logiques d'assistance traditionnelles, où les donateurs du Nord se croient détenteurs de savoirs et de moyens dont ils pourraient faire bénéficier de pauvres pêcheurs archaïques. Les liens de solidarité ne peuvent se construire que sur la base de rapports égaux et d'échanges, où

l'argent n'entraîne pas de rapport d'assistance et de dépendance. Ainsi, pêcheurs du Nord et du Sud peuvent librement échanger, débattre et éventuellement confronter leurs points de vue, car la solidarité n'implique absolument pas l'unanimité. Sur cette base, les expériences des uns et des autres permettent de progresser dans la mise en oeuvre d'une pêche responsable. Faute de comprendre aujourd'hui combien les pêcheurs artisans du Sud, par leur nombre, sont seuls capables de faire entendre leur voix sur la scène internationale, les pêcheurs européens risquent d'avoir des surprises, s'ils n'ont pas pris soin de débattre auparavant avec leurs partenaires du Sud. Défi majeur bien sûr, quand on voit la difficulté pour les artisans de se faire entendre au niveau européen lui-même, mais démarche indispensable, notamment dans la formation des jeunes pêcheurs, pour leur permettre de se situer face aux diverses questions qu'ils devront résoudre.

## **L'accès au littoral**

Au Nord comme au Sud, les pêcheurs et leurs familles sont de plus en plus confrontés à une concurrence très rude pour l'accès au littoral, qu'il s'agisse de l'accès au foncier pour l'habitat ou des facilités sur les plages ou dans les ports pour développer leurs activités. L'exemple récent du tsunami en Asie a montré que dans certains pays comme le Sri Lanka, la législation s'appliquait de manière tout à fait différente pour les hôtels et pour les villages de pêcheurs. Aujourd'hui, les hôtels ont été reconstruits *in situ* tandis que les villages de pêcheurs ne sont pas encore reconstruits et ils craignent de perdre l'accès aux plages si convoitées par les investisseurs. Au Brésil, des villages de pêcheurs doivent se battre durement contre des promoteurs qui veulent accaparer les espaces littoraux. Un de ces promoteurs a d'ailleurs réussi à faire sa promotion lors des dernières fêtes maritimes de Brest (opération jangadas).

Les pêcheurs, au Nord comme au Sud, doivent affirmer avec force leurs droits à bénéficier d'espaces pour exercer leurs activités et de terrains pour habiter et se loger. C'est une condition essentielle pour maintenir une activité fondamentale pour assurer la sécurité alimentaire.

## **Pêcheurs et environnementalistes : des relations difficiles mais nécessaires**

Les relations entre les pêcheurs et les environnementalistes sont complexes. Parfois alliés de fait lorsqu'il s'agit de lutter contre la pollution ou des projets menaçant les écosystèmes marins et littoraux, les relations sont souvent conflictuelles lorsqu'il s'agit de questions touchant la pêche proprement dite. Il faut cependant différencier les organisations environnementalistes qui n'ont pas toutes les mêmes approches. Les relations varient également en fonction des types de pêche. Cependant, on peut noter du côté du Sud, une exacerbation des tensions entre les organisations de pêcheurs et les ONG environnementalistes, après une période de collaboration sur des sujets comme la pollution, la pêche illégale. Le sujet de discorde porte souvent sur la protection des espèces et des écosystèmes, surtout lorsque sont en jeu des espèces emblématiques comme les tortues ou les requins. D'une manière plus générale, le débat porte et va porter, de plus en plus sur les aires marines protégées. Il n'y a pas, chez les pêcheurs, d'opposition généralisée et systématique aux aires marines protégées, beaucoup d'entre eux sont même porteurs de ces projets dans un objectif de gestion des ressources et il existe nombre d'exemples de collaboration entre pêcheurs et environnementalistes sur ces projets. Cependant, beaucoup d'ONG ont une approche très conservatrice des aires marines protégées. Elles bénéficient de moyens financiers importants, d'un impact médiatique considérable et d'une expertise scientifique. Les rapports de force sont donc souvent disproportionnés, d'autant plus qu'une certaine vision de l'approche écosystémique de la gestion des pêches peut privilégier la conservation des espèces ou de l'intégrité des écosystèmes aux dépens de la pêche, sans prendre en compte les réalités et l'aggravation des conditions de vie des pêcheurs. Les tensions sont aujourd'hui particulièrement exacerbées en Inde, dans le Golfe du Bengale. L'un des grands leaders des pêcheurs indiens, pourtant peu suspect de négliger les problèmes environnementaux, n'hésite pas à parler de "terrorisme écologique". Ces dernières années, trois sujets ont entraîné la colère des pêcheurs : l'interdiction de la pêche au requin, la protection de la mangrove du Bengale et, dernier en date, la protection des tortues. L'interdiction de pêcher dans une zone pour permettre la ponte des tortues a entraîné la misère



pour de nombreux pêcheurs et plusieurs se sont suicidés. Ni l'Etat, ni les ONG n'ont su prendre en compte l'impact social des mesures mises en oeuvre. Il est clair que l'extension prévue des aires marines protégées – 10% des océans selon la Convention sur la biodiversité, jusqu'à 40% des océans pour Greenpeace, interdits à la pêche – risque d'entraîner la multiplication des conflits, si le déséquilibre du rapport de forces entre ONG environnementalistes et pêcheurs n'est pas réduit. Dans un tel contexte, les pêcheurs du Nord ont tout intérêt à s'associer aux pêcheurs du Sud pour s'appuyer sur des organisations plus puissantes qui ont surtout la légitimité de défendre des communautés pauvres dont les intérêts vitaux ne peuvent être passés sous silence.

### **L'accès au large**

Dans la majorité des pays du Sud, la zone littorale maritime est très souvent surexploitée et pourtant le nombre de pêcheurs n'a cessé d'augmenter du fait de la croissance démographique, du reflux vers la côte de paysans chassés par la misère rurale. Si aujourd'hui, la situation tend à se stabiliser parce que l'éducation pousse des enfants de pêcheurs vers d'autres métiers et que la surexploitation des ressources ne permet plus de dégager un revenu suffisant pour survivre, il faut trouver des solutions pour réduire la pression de pêche sur les eaux côtières. Actuellement en Asie, de nombreuses organisations et des Etats sont à la recherche de solutions pour permettre aux pêcheurs côtiers d'accéder au grand large et à des ressources qui restent abondantes ou sont exploitées majoritairement par des bateaux étrangers. Certains pêcheurs, en Inde et au Sri Lanka surtout, ont trouvé des alternatives. Ils partent plusieurs semaines sur des bateaux de 10-12 mètres et pêchent le requin, l'espadon et le thon, à la ligne ou au filet. Déjà dans l'Océan Indien, 50% des pêches thonières sont réalisées par des artisans, les Etats comme les pêcheurs considèrent qu'il leur est possible d'accroître cette part, tout en conservant une structure artisanale à cette pêcherie. C'est un programme qui est aujourd'hui en cours en Inde. Il va se renforcer et se développer dans d'autres pays de la région qui sont confrontés à la nécessité de reconvertir une bonne partie de leur flotte chalutière démesurée qui n'est plus rentable. L'enjeu pour ces pêcheurs et ces pays est bien de trouver les moyens de reconvertir une partie de leur pêche chalutière hauturière et une partie de leur pêche côtière en améliorant les conditions de vie des pêcheurs sans recourir à des bateaux trop gourmands en énergie et en conservant la structure artisanale, au moins pour les anciens pêcheurs côtiers. Ces défis ne concernent pas seulement l'Asie, ils peuvent également concerner les autres continents.

### **L'aquaculture**

L'aquaculture fournit aujourd'hui près de la moitié des disponibilités alimentaires mondiales pour les produits de la mer. Cette production aquacole va encore croître à un rythme soutenu. Son développement ne va pas sans créer de problèmes aux pêcheurs côtiers. Du fait de la forte demande en produits de la mer, la compétition sur les marchés n'a guère d'effets négatifs pour les produits de la pêche, dans la mesure où l'on prend soin de bien distinguer produits sauvages et produits de l'aquaculture. Par contre, d'autres effets sont à redouter et il faudra modifier les pratiques d'aquaculture pour y remédier.

Le premier danger vient de la recherche de poissons pour l'alimentation des élevages. Dans certains pays d'Asie, la demande de farines de poisson est telle qu'elle entraîne une pêche destructrice de juvéniles. Il existe aujourd'hui des projets pour exporter vers les Etats-Unis des poissons d'eau douce pour alimenter les élevages. La collecte d'alevins pour les élevages peut être également extrêmement destructrice, même si elle assure des revenus à des milliers de personnes très pauvres des zones côtières.

Le second danger concerne la destruction des mangroves. Il suffit aujourd'hui de naviguer sur Google Earth<sup>70</sup> pour voir l'ampleur des installations aquacoles dans certains pays et les destructions de mangroves. Le troisième danger est lié à la pollution qui prend diverses formes. Pollution des nappes phréatiques et salinisation de ces nappes. Pollution des eaux côtières par les rejets, pollution des fonds marins par les déjections des élevages en cage. Introduction

---

<sup>70</sup> Logiciel disponible à l'adresse suivante : <http://earth.google.fr/>

d'espèces non indigènes et de maladies. Enfin, le développement des installations aquacoles en mer ou à terre engendre des conflits fonciers et une privatisation d'espaces communautaires.

L'ampleur du développement de l'aquaculture est telle qu'elle nécessite une remise en question de nombreuses pratiques pour respecter les conditions d'une aquaculture responsable.

### **Les exportations et la sécurité alimentaire**

La question des rapports entre exportations de poisson et sécurité alimentaire est fortement controversée. Le film "Le Cauchemar de Darwin"<sup>71</sup> a largement contribué à sensibiliser le grand public sur ce thème. S'il est impossible de donner une réponse simple à ce sujet, force est de constater que les inquiétudes et les exemples de difficultés d'accès des plus pauvres à des produits de la pêche se multiplient. Les effets du commerce du poisson sont contradictoires. Autant les pêcheurs peuvent avoir intérêt au développement des exportations, ainsi que les Etats, les entreprises exportatrices et les consommateurs des pays du Nord, autant le développement des exportations a tendance à renforcer les risques de surexploitation. Les femmes qui avaient accès à du poisson à transformer pour les marchés locaux sont exclues des nouvelles activités d'exportation, sauf si elles sont employées dans les usines. Par ailleurs, les consommateurs les plus pauvres ont des difficultés d'accès à des protéines bon marché issues de la pêche. Si, pour l'instant, il est impossible de généraliser ces impacts négatifs, la demande de plus en plus forte de produits de la mer sur les marchés des pays du Nord risque d'aggraver les difficultés dans les pays exportateurs. Il est indispensable pour cela d'informer les consommateurs et les importateurs des pays du Nord, de développer des certifications qui, au-delà des normes sanitaires ou environnementales, donnent des garanties sur l'impact social et économique des exportations. L'essentiel cependant doit se jouer dans les pays exportateurs pour que l'équilibre entre les intérêts des uns et des autres soit respecté et pour que les bénéfices des exportations soient répartis équitablement entre les différents acteurs et dans le pays. C'est pour cela que des appels intempestifs au boycott de tel ou tel produit peuvent se révéler socialement catastrophiques lorsqu'ils sont émis par des organisations de pays du Nord en l'absence de toute concertation avec les premiers concernés par les impacts négatifs de tels appels.

Toutes ces questions concernent aussi bien les pêcheurs du Nord que ceux du Sud et de plus en plus l'ensemble de la société. Les questions liées à la pêche et à l'aquaculture sont de plus en plus débattues au-delà des communautés de pêcheurs. Une telle évolution est positive, mais il ne faudrait pas que les pêcheurs au Nord comme au Sud soient ainsi marginalisés et ne puissent faire entendre leur voix et défendre leurs droits. Pour cette raison, la question de l'organisation des pêcheurs et de leurs communautés – en particulier les femmes qui assurent la transformation et la commercialisation – est une question centrale. Les communautés de pêcheurs disposent d'organisations traditionnelles, elles sont souvent menacées par le développement des inégalités au sein des villages. Il est indispensable que se créent de nouvelles organisations, que les anciennes évoluent pour s'adapter aux nouvelles réalités. Il faut surtout que ces organisations puissent faire entendre leur voix au niveau national et international en confortant leurs réseaux. Les pêcheurs artisans du Nord, sous peine de marginalisation, ont tout intérêt à s'inscrire dans cette logique des réseaux internationaux pour faire face aux défis de la globalisation.

---

<sup>71</sup> Documentaire : titre original "Darwin's nightmare" réalisé par Hubert Sauper sorti en France le 2 mars 2005

## Débat de la Session 4

---

Animé par Janick Moriceau, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne.

**Jean-Marie Wacogne** (Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Boulogne-sur-mer) :

"L'art du pêcheur est de bien vendre, ce n'est plus de pêcher beaucoup". Il convient aussi de considérer le pêcheur comme quelqu'un de responsable vis-à-vis des décisions prises.

**David Guyomard** (Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion) :

Questions à Jim Grassart à propos de la mention "pêche responsable" : Cette mention est-elle un label privé ? Dans quelle mesure ce qui a été mené par la Scapêche pour la pêche responsable de la Légine pourrait être étendu aux autres pêcheurs de La Réunion ?

**Jim Grassart** (Armement Scapêche) :

Aujourd'hui, les écolabels sont peu encadrés. La Commission européenne à travers un groupe d'experts travaille à la mise en place d'un encadrement plus précis. Intermarché a voulu aller plus vite que la réglementation car les questions sont présentes et la pression est importante. Ce label répond à ces attentes. Une proposition pour la mise en place de ce label a été faite à l'ensemble des navires de la Réunion ciblant la légine (6 navires). L'adhésion des pêcheurs a ensuite été fondée sur un volontariat. Il insiste ensuite sur le fait que plus le nombre d'adhérents à ce type de démarche est important, plus il y aura d'effet.

**Marie-Christine Monfort** (Marketing Seafood) :

A titre de complément d'information, il existe des directives FAO pour l'encadrement des écolabels pour l'étiquetage des poissons. Les informations sont à trouver dans un document téléchargeable sur [www.fao.org](http://www.fao.org) : Rapport de la Consultation technique sur les directives internationales pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches de capture marines. Rome, 19-22 octobre 2004. FAO Rapport sur les pêches. n°760. Rome. FAO. 2005. 99 p.

**André Le Berre** (Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne) :

Il est dommage que l'on parle surtout des prélèvements et du chiffre d'affaires des pêcheurs et non de leurs autres fonctions sur l'environnement marin. Ainsi les navires ramènent maintenant à terre de plus en plus les déchets trouvés en mer, y compris bien sûr leurs propres déchets. Ces opérations ont commencé depuis plus de 20 ans dans certains ports : à Loctudy, par exemple, aujourd'hui au moins 90% des navires ramènent les déchets à terre. Mais les pêcheurs ont à faire des efforts de communication à ce sujet.

**Moussa Diop** (Direction des pêches du Sénégal) :

En termes de gouvernance, on observe surtout un processus "top-down". Comment alors donner davantage du pouvoir au niveau local ?

**Janick Moriceau** (Conseil régional de Bretagne) :

Il y a de plus en plus une revendication pour la mise en œuvre du principe de subsidiarité sachant qu'il convient d'ajuster celle-ci aux niveaux régionaux ou locaux selon les espèces. Mais la question subsiste quant au cadre de gestion le plus pertinent. Peut-il s'agir des grands bassins ? Des structures sont nécessaires pour faire émerger davantage d'attentes mais ces structures ne doivent pas être seulement consultatives.

**Pascal Larneau** (Ifremer) :

Dans l'analyse des chiffres de consommation en relation avec les chiffres de production, le rendement en matière est un aspect masqué. En effet, en ayant formaté les consommateurs à manger du poisson blanc sans arêtes, les acteurs de la filière ont indirectement influencé la pression sur les ressources. Ainsi, le rendement matière d'environ 40 % après un filetage classique tombe à environ 20 %, voire moins, lorsque le poisson est destiné à un marché strictement sans arêtes (cas du colin de l'Alaska). Donc, pour alimenter un marché de même ordre de grandeur, il faut en pêcher plus. Dans le processus d'écolabellisation, que peut devenir cette question ?

À cette question, aucune réponse n'est apportée.

# Espace Tables rondes

## Résumés des débats

<b>Quelles formations, quels emplois, quelle image des métiers de l'halieutique pour les années à venir ?</b> .....	161
Animateurs : André Le Berre, président CRPMEM de Bretagne Wenceslas Garapin, directeur régional des affaires maritimes de Bretagne Guy Fontenelle, Pôle halieutique Agrocampus Rennes	
Rapporteur : Guy Fontenelle, Pôle halieutique Agrocampus Rennes	
<b>Vers une cogestion responsable des ressources et des pêcheries ?</b> .....	163
Animateurs : Régis Pajot, Smidap Daniel Lefèvre, président du CRPMEM de Basse Normandie Philippe Gros, Ifremer	
Rapporteur : Emmanuel Chassot, Pôle halieutique Agrocampus Rennes	
<b>Pêche professionnelle et pêche récréative, une cohabitation sereine ?</b> .....	165
Animateurs : Gérard Véron, Ifremer Hubert Carré, directeur du CNPME	
Louis Morvan, président de la Fédération française des pêcheurs en mer	
Rapporteurs : Marie Lesueur et Richard Sabatié, Pôle halieutique Agrocampus Rennes	
<b>Pollutions marines, extractions, destructions d'habitats, changements climatiques : les impacts anthropiques autres que la pêche sur les ressources marines sont-ils déterminants ?</b> .....	167
Animateurs : Jacky Bonnemain, président de l'Association de protection de l'homme et de l'environnement "Robin des Bois" Olivier Le Pape, Pôle Halieutique Agrocampus Rennes	
Rapporteur : Etienne Rivot, Pôle halieutique Agrocampus Rennes	
<b>Délocaliser l'amont de la filière, est-ce possible ? dans quelles limites et dans quelles conditions ?</b> .....	169
Animateurs : Patrice Cayré, directeur des ressources vivantes, IRD Bernard Esnouf, responsable de la division développement rural et agro-industrie, AFD Dominique Sire, représentant de Jean-Yves Vandersmissen (responsable de la centrale d'achat de produits de la mer du groupe Auchan)	
Rapporteur : Sylvain Bonhommeau, Pôle halieutique Agrocampus Rennes	
<b>Valorisation des produits de la mer : une solution d'avenir ?</b> .....	171
Animateurs : Marc Delahaye, président de l'Association des halles à marée de France Patrick Soisson, président-directeur général de la Compagnie des pêches de Saint-Malo Stéphane Gouin, Pôle halieutique Agrocampus Rennes	
Rapporteur : Catherine Guérin et Stéphane Gouin, Pôle halieutique Agrocampus Rennes	



## Quelles formations, quels emplois, quelle image des métiers de l'halieutique pour les années à venir ?

---

### **Animateurs :**

- André Le Berre, président CRPMEM de Bretagne
- Wenceslas Garapin, directeur régional des affaires maritimes de Bretagne
- Guy Fontenelle, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

**Rapporteur :** Guy Fontenelle, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

Après un rapide tour de table de présentation, Wenceslas Garapin a rappelé le nouveau contexte de formation professionnelle à la pêche. Elle ne dépend pas des enseignements relevant de l'Éducation nationale et du Ministère de l'agriculture et de la pêche, mais est pilotée par la sous direction des gens de mer du Ministère de l'équipement. La filière "pêche" fait actuellement l'objet d'une réforme avec l'introduction de quatre nouveaux thèmes :

- La filière est rénovée et articulée avec le cursus destiné aux marins du commerce sous une forme modulaire sans perte des modules au cours des passerelles entre cursus.
- La filière est complétée par la création depuis 2005 d'un bac professionnel "gestion des entreprises de pêche" (Lycée du Guilvinec) et "mécanique pont – machines" (Lycée de Paimpol). Il est noté que ce changement sur deux promotions a permis d'attirer davantage de candidats du territoire national.
- Le processus de Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) pour acquérir les formations nécessaires a été réactivé.
- L'apprentissage et la formation en alternance se développent avec la formalisation de contrats de professionnalisation et d'un brevet de collaborateur de chef d'entreprise de pêche. Ce dernier reconnaît la possibilité de conférer un statut au conjoint du chef d'entreprise.

André Le Berre rappelle que le Bac professionnel est le résultat d'une demande déjà ancienne. Il donne plus de possibilités de reconversion. Il précise que la mise en place d'un BTS est aussi envisagée. Mais il rappelle que la validation des brevets de navigation obtenus lors de cette formation de Bac n'est effective qu'après les périodes d'embarquement prévues au cursus. Cela permet aussi des passerelles entre les différentes filières.

Il est par ailleurs rappelé que plus de la moitié des chefs d'entreprises de pêche et de cultures marines vont partir en retraite d'ici 10 ans, d'où l'importance de prendre en compte cet aspect avec beaucoup d'attention et d'anticiper.

Jean-Claude Cueff, de la Commission européenne, remarque que, même si le dispositif de formation des pêcheurs semble évoluer, il n'en est pas de même de la formation pour les autres fonctions de la filière. A cette question peu de réponses ont été faites. Il est simplement rappelé que pour la pêche, l'accent sur la formation en gestion d'entreprise n'était pas à la hauteur de l'enjeu comme cela s'est réalisé dans la formation agricole.

Toutefois, le secteur des pêches, en particulier à terre, ne nécessite pas une armada de personnes (actuellement 24 permanents sont en poste au CNPMEM et dans les comités régionaux, soit nettement moins que dans les structures agricoles).

Notant qu'il y a un manque de structures relais entre groupes d'acteurs, c'est peut-être à ce niveau qu'il conviendrait de positionner des formations permettant les dialogues revendiqués par les structures professionnelles et favorisées par les diverses instances.

L'essentiel des problèmes structurels de formation à résoudre concerne cependant la manière d'attirer des jeunes vers ces métiers dont la diversité est une richesse. Mais les contextes de vie ont changé avec un désir de plus de temps disponible à terre.

Une forte demande de la part des étudiants présents a été faite pour de meilleures visions de leurs métiers futurs. A cela, il leur a été répondu que les métiers d'halieutes n'existaient pas il y a 30 ans alors que les ressources semblaient encore abondantes. Aujourd'hui, les missions de cadres halieutes ont changé pour davantage intégrer des situations de gestion plus complexes dans un contexte de pénurie.

Quels que soient leurs niveaux (pêcheurs ou halieutes), il faudra donc des personnes formées de telle sorte qu'elles soient à même de s'adapter à un secteur devenu plus instable.



# Vers une cogestion responsable des ressources et des pêcheries ?

---

## **Animateurs :**

- Régis Pajot, Smidap
- Daniel Lefèvre, président du CRPME de Basse-Normandie
- Philippe Gros, Ifremer

**Rapporteur :** Emmanuel Chassot, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

L'introduction de la table ronde est faite par les animateurs qui reprennent les termes énoncés dans le titre afin de les préciser et de délimiter les contours du débat. La cogestion s'inscrit dans une démarche plus globale de volonté d'élargir le champ des acteurs participant à l'aménagement des pêcheries afin de donner à la gestion des pêches une dimension plus efficace. Il est ainsi possible de considérer que cette démarche s'inscrit dans la thématique beaucoup plus vaste de l'Approche Ecosystémique des Pêches (AEP) qui vise à intégrer à la gestion la qualité environnementale et les aspects trans-générationnels... L'implication d'un plus grand nombre d'acteurs doit notamment permettre de dépasser le triptyque pêcheurs - scientifiques - décideurs pour intégrer dans les processus de diagnostic et de décision les organisations non-gouvernementales, la société civile, les consommateurs...

Dans le cadre d'un contexte halieutique marqué par la surexploitation de nombreux stocks en Europe, l'acceptation des décisions de gestion de la part des professionnels passe en particulier par une appropriation plus nette des méthodes et outils qui sont au service du diagnostic conduit par les scientifiques. Une plus grande transparence sur la qualité et la fiabilité des évaluations, exprimant notamment l'incertitude qui existe sur la connaissance que l'on a sur l'état de certains stocks, devrait progressivement favoriser à la fois une plus grande implication des professionnels dans les diagnostics et promouvoir leur participation en leur permettant d'être une force de proposition sur certains modes de gestion à envisager. L'exemple de la mise en place récente du Comité Consultatif Régional (CCR) de la Manche est pris pour souligner le contexte particulier des pêcheries pluri-spécifiques de Manche-Est au sein duquel la gestion monospécifique sous forme de quotas a peu d'importance (nombreuses pêcheries de coquillages et de crustacés hors quotas). Les CCR constituent en effet une démarche intéressante pour replacer les pêcheurs au cœur du processus de diagnostic puisqu'ils peuvent y exprimer leur connaissance experte, de manière au moins qualitative, sur les pêcheries concernées. La dimension régionale de ces comités permet ainsi de se rapprocher du "terrain" et doit intégrer des aspects transnationaux lorsque les stocks sont partagés. L'exemple de la pêcherie de bar, pour laquelle une demande de mise en place de mode de gestion (permis de pêche spéciaux, licence...) de la part de la profession existe depuis plusieurs années, est souligné. Dans ce contexte, il est envisageable que la mise en place des CCR puisse favoriser la prise en compte de certaines revendications émanant des pêcheurs. Néanmoins, l'investissement et la participation des professionnels au sein des CCR dépendront grandement des résultats obtenus pour les convaincre que le jeu en vaut la chandelle.

Il est rappelé par ailleurs que certains modes de gestion mis en place par la profession et intégrant une approche de précaution peuvent fonctionner de manière efficace dans certaines pêcheries sans disposer pour autant de diagnostic scientifique au préalable. Cependant, ce type de gestion concerne généralement des stocks sédentaires à une échelle locale (par exemple les crustacés) et non des ressources surexploitées pour lesquelles un suivi scientifique s'avère indispensable.

Le débat s'oriente alors sur l'opposition "classique" qui peut exister entre les avis scientifiques qui émanent des groupes de travail du Conseil International pour l'Exploration de la Mer (CIEM) et leur acceptation par les professionnels du monde de la pêche. Ce problème repose pour l'essentiel sur un décalage d'échelle de temps entre les analyses scientifiques qui s'avèrent robustes à long terme et indiquent de manière généralement non biaisée les tendances de la biomasse du stock et la vision à court terme des pêcheurs qui vivent au jour le jour leur métier et raisonnent principalement en termes de profit et de rendements journaliers de captures. Les projections à court terme issues des modèles d'évaluation de stock s'avèrent en effet entachées d'une grande incertitude, particulièrement dans le cas de ressources surexploitées dont l'évolution de la biomasse dépend grandement du recrutement, qui reste quasiment impossible à prévoir. Il est également mis en évidence que les études scientifiques reposent sur des données datant d'au moins 1 ou 2 ans par rapport à l'année où l'avis portant sur la prévision en termes de captures doit être rendu (difficultés de collecte des données à l'échelle des états membres). Ce problème est accentué par le peu de temps fourni aux scientifiques pour produire leurs avis, généralement au mois d'octobre/novembre (ACFM et CSTEP) et les décisions politiques prises au conseil des ministres au mois de décembre de la même année. La participation des professionnels via la prise en compte dans l'avis scientifique d'indications qualitatives sur l'état du stock l'année de l'avis pourrait aider à anticiper une bonne ou mauvaise année de pêche et à moduler ces avis. Une mise en garde est néanmoins faite sur le décalage possible d'échelle entre la perception des pêcheurs qui peut être locale et l'échelle géographique réelle du stock. La responsabilisation des professionnels qui fournissent une grande partie de l'information servant à l'établissement des diagnostics est de plus soulignée.

Le cas des ressources de petits pélagiques tels que l'anchois est souvent pris comme exemple pour mettre en évidence la plus grande difficulté de gestion sur ce type de stock, les variations de captures étant directement liées aux variations de recrutement. L'acceptation d'un diagnostic de surexploitation apparaît en effet rédhitoire pour les professionnels qui craignent qu'ils ne puissent plus revenir en arrière et retrouver des niveaux de captures acceptables. En revanche, une fois que le diagnostic est accepté de manière consensuelle, le dialogue est repris et les questions de fond sur la façon dont la situation peut être améliorée peuvent alors être abordées.

Tout au cours du débat, le concept de cogestion est discuté et plus ou moins remis en question. La gestion à proprement parler n'est en effet pas réellement participative puisque c'est principalement au niveau du diagnostic que la consultation des professionnels et d'autres acteurs éventuels peut se faire. Il semble alors plus adapté de parler de co-diagnostic et de co-participation que de processus réel de co-gestion, la phase ultime de décision en matière d'aménagement des pêches incombant toujours aux politiques. En guise de conclusion, il apparaît à l'issue de la table ronde que la concertation et la participation de multiples acteurs sont essentielles dans la perspective d'une meilleure gouvernance mais que les formes d'application pour la mise en place d'une cogestion opérationnelle, dont les aspects conceptuels commencent à être bien définis, demeurent encore largement flous.

## Pêche professionnelle et pêche récréative, une cohabitation sereine ?

---

### **Animateurs :**

- Gérard Véron, Ifremer
- Hubert Carré, directeur du comité national des pêches maritimes et des élevages marins
- Louis Morvan, président de la Fédération française des pêcheurs en mer

**Rapporteurs :** Marie Lesueur et Richard Sabatié, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

Après un rapide tour de table de présentation, Gérard Véron a situé le contexte de la table ronde sur la cohabitation entre pêche professionnelle et pêche récréative en présentant un ensemble de points à discuter :

**Le partage de l'espace :** Les conflits sont majeurs dans la bande côtière et presque inexistantes en zone hauturière. L'espace de liberté peut être fortement réduit sur l'espace côtier (par exemple lors de grandes marées pour la pêche à pied).

**Le partage de la ressource :** Les ressources marines vivantes sont une ressource commune, elles appartiennent à tous et ce qui est pêché par l'un n'est plus disponible pour l'autre. Par conséquent, son exploitation durable ne peut être qu'un objectif commun à ses usagers professionnels et récréatifs.

**La réglementation :** La réglementation est différenciée pour la pêche professionnelle et la pêche récréative. Cependant, il y a plus de points communs que de divergences que ce soit au niveau de la régulation de l'accès, de l'effort et des capacités de captures ou par la mise en place des mesures techniques.

**Les actions concertées visant la protection des écosystèmes côtiers de la ressource et de leurs usages :** Ces actions concernent des thématiques comme les pêches illégales, les incidences des activités industrielles et la restauration des milieux.

**Des forums permettant la concertation :** Ces forums mis en place au niveau national et régional (Natura 2002, AMP, SAGE, SMVM, Contrat de Baie...) concernent également les points abordés précédemment.

**Les facteurs susceptibles d'influencer la sérénité de cette cohabitation :** Zone de pêche commune, intensification de la pression de pêche, améliorations technologiques, état des stocks...

Gérard Véron a conclu en insistant sur la difficulté d'identifier les acteurs, les usages et les pratiques pour la pêche récréative.

Hubert Carré exprime la position du CNPMEM en précisant que la pêche professionnelle et la pêche récréative se différencient par leurs usages, leurs finalités et les moyens économiques mis en œuvre. Il constate également que le poids de la pêche récréative, qui était autrefois marginal, se développe rapidement depuis quelques années. De plus, la pêche professionnelle subit de nombreuses contraintes dans le cadre de la Politique Commune des Pêches (PCP) sans que la pêche récréative en soit affectée. Le CNPMEM a pour volonté immédiate de différencier les vrais pêcheurs récréatifs des pêcheurs braconniers. Il souligne les difficultés pour constater le délit de vente et le manque de dispositifs adéquats pour sanctionner les contrevenants. De plus, il attire l'attention sur le développement récent de nouveaux plaisanciers groupés en associations qui constituent des lobbies avec la volonté de limiter l'activité des pêcheurs professionnels au niveau local.

Louis Morvan ressent plusieurs difficultés pour gérer correctement cette population de pêcheurs récréatifs dont beaucoup ne sont inscrits dans aucune structure fédératrice. Le recensement des effectifs est une nécessité pour pouvoir appliquer une réglementation plus rigide afin de sanctionner le braconnage. Il attend les résultats de l'enquête BVA qui devrait établir des premières estimations sur le nombre de pêcheurs et leurs captures en souhaitant aussi que la réflexion soit faite globalement et non au cas par cas.

Il ressort des débats qu'il y a un fort besoin d'harmonisation générale de la réglementation (par exemple, la fermeture de la pêche pour les professionnels et aucune contrainte pour les pêches récréatives). Une révision de la réglementation semble indispensable à certains intervenants que ce soit par rapport à l'exploitation ou à la gestion de cette activité. Des idées ont été avancées pour tenter de mieux connaître l'activité de pêche récréative et de la réguler comme : l'instauration de permis de pêche en mer, de licences, d'autorisations, la révision de la réglementation de l'utilisation des engins de pêche, l'obligation de déclaration de captures ou de marquer les poissons capturés, l'obligation d'adhésion à un club pour assurer une meilleure formation des membres, la collecte régulière de données sur la pêche récréative par enquête, la mise en place de contrôles efficaces...

On peut rapporter pour conclure les réflexions Serge Garcia de la FAO, qui porte: (i) sur le risque de la disparition prochaine de la cohabitation sereine et l'apparition d'une compétition face à une raréfaction de la ressource, (ii) sur la nécessité de réfléchir à l'allocation de la ressource entre pêches professionnelle et récréative et (iii) sur l'importance de récolter des données fiables afin de pouvoir quantifier et de qualifier l'activité de pêche récréative.

# Pollutions marines, extractions, destructions d'habitats, changements climatiques : les impacts anthropiques autres que la pêche sur les ressources marines sont-ils déterminants ?

---

## **Animateurs :**

- Jacky Bonnemain, président de l'Association de protection de l'homme et de l'environnement "Robin des Bois"
- Olivier Le Pape, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

**Rapporteur :** Etienne Rivot, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

Cette table ronde a réuni une vingtaine de personnes, représentant le monde scientifique (institut de recherche et universités), le monde professionnel (comités régionaux et nationaux des pêches), des membres d'associations écologistes ainsi que des étudiants d'Agrocampus Rennes. La question débattue lors de cette table ronde porte sur la part relative de trois grands types de facteurs sur le fonctionnement des ressources marines : (i) l'exploitation par la pêche ; (ii) les autres impacts anthropiques ; (iii) les variations naturelles.

Historiquement, l'halieutique s'est développée dans un contexte dans lequel les impacts anthropiques autres que la pêche ne faisaient pas encore l'objet d'une grande attention de la part de la société civile et du monde scientifique. L'impact de la pêche sur les ressources marines a ainsi concentré la majeure partie des efforts de la communauté scientifique halieutique et aussi des gestionnaires des pêches. Par ailleurs, la gestion (souvent une limitation) des prélèvements par la pêche constitue le levier d'action le plus direct pour les gestionnaires et la limitation des prélèvements est ainsi la principale variable d'ajustement de la gestion des ressources halieutiques.

Dans ce contexte, la stigmatisation des pêcheurs comme étant les seuls responsables de la dégradation de l'état des ressources halieutiques est mal vécue par le monde professionnel. C'est un des facteurs de la mauvaise acceptation des mesures de gestion restrictives imposées par les politiques de gestion.

L'étude et la gestion des impacts anthropiques autres que la pêche, si on ne peut pas véritablement les qualifier d'émergents, sont des sujets encore récents dans le monde de l'halieutique. Pourtant tous les acteurs participant au débat s'accordent à dire que les impacts anthropiques autres que la pêche sur les ressources et les écosystèmes marins sont majeurs. Plusieurs exemples ont été longuement discutés.

Un exemple très symptomatique est celui des multiples impacts relatifs à l'aménagement des franges côtières. Ces milieux, sont d'une importance capitale pour la reproduction et la croissance de très nombreuses espèces marines. Ils sont la source d'une production primaire essentielle et abritent de très nombreuses nurseries. Ils sont aussi l'objet d'une pression anthropique très forte. Par exemple, les projets d'extraction de granulats dans la Manche se multiplient. Ces extractions sont reconnues pour avoir un impact négatif très fort sur les milieux (destruction d'habitats essentiels tels que les frayères, mise en suspension de particules fines...). Ou encore, les aménagements des zones portuaires peuvent conduire à des dégradations majeures des milieux (dragage, élimination de vasières). Enfin, l'impact des implantations d'éoliennes off-shore sur l'environnement est aussi mal connu et les professionnels s'en inquiètent.

L'impact des pollutions (métaux lourds, pesticides, molécules médicamenteuses...) sur les milieux et les espèces marines a aussi été longuement discuté. Les associations écologistes soulèvent aussi le problème du risque d'effets majeurs de ces pollutions sur la qualité des produits de la mer pour la consommation humaine.

Bien sûr, l'effet du réchauffement climatique sur les ressources marines a aussi été discuté. La dérive boréale de certaines espèces comme le merlan en Atlantique Nord Ouest en est un exemple symptomatique. Tous s'accordent pour dire que le changement climatique aura potentiellement un impact très fort sur les ressources marines.

Finalement, les interactions, potentiellement complexes, entre les impacts de la pêche et ceux dus aux autres activités anthropiques ont aussi été discutées. A titre d'exemple, il est reconnu que la pêche intensive ciblée sur quelques classes d'âge conduit à réduire considérablement le nombre de classes d'âge dans une population de poissons. Cet appauvrissement a pour conséquence d'exacerber la dépendance de l'abondance au niveau de recrutement. Cela rend ainsi les abondances beaucoup plus sensibles aux variations des facteurs environnementaux, d'origine naturelle ou anthropique.

Sur tous ces aspects cités en exemple, les professionnels et les associations écologistes s'inquiètent de la faiblesse et du retard apparent des recherches scientifiques. Mais il est rappelé par plusieurs scientifiques participants au débat que la recherche est un travail de longue haleine, qui peut difficilement répondre en temps réel à de telles questions environnementales complexes et relativement récentes. Au-delà de ces limites, il est aussi rappelé que de nombreuses études scientifiques ont fait progresser la connaissance sur ces sujets et que les résultats sont aujourd'hui largement utilisés dans les études d'impact et contribuent bien souvent à modifier profondément (ou même à annuler) les grands projets d'aménagement pour les rendre plus respectueux de l'environnement.

En conclusion, il apparaît que les impacts anthropiques autres que la pêche ont une grande influence sur les ressources marines et que cette influence est aujourd'hui reconnue par tous les acteurs du monde halieutique. Ce constat ne signifie pas pour autant que l'impact de la pêche est négligeable et il est nécessaire de continuer à chercher à adapter au mieux le niveau des prélèvements à l'état des ressources. En revanche, cela implique certainement que les impacts anthropiques autres que ceux directs de la pêche doivent être mieux intégrés, à la fois dans les recherches scientifiques, l'ingénierie de l'environnement ainsi que dans les décisions de gestion.

## Délocaliser l'amont de la filière, est-ce possible ? Dans quelles limites et dans quelles conditions ?

---

### **Animateurs :**

- Patrice Cayré, directeur des ressources vivantes, IRD
- Bernard Esnouf, responsable de la division développement rural et agro-industrie, Agence française de développement
- Dominique Sire, représentant de Jean-Yves Vandersmissen (responsable de la centrale d'achat de produits de la mer du groupe Auchan)

**Rapporteur :** Sylvain Bonhommeau, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

Le contexte de cette table ronde a été fixé par Patrice Cayré et Bernard Esnouf qui ont souligné la nécessité d'élargir le débat à toute la filière depuis la production jusqu'à la transformation, sans omettre la prise en compte de l'aquaculture. En effet, l'ensemble de la filière (capture, préparation, conditionnement, transport...) est concerné par la forte croissance de la demande de produits de la mer tandis que la production halieutique diminue chaque année dans les ZEE des pays occidentaux en raison de la surexploitation de nombreuses espèces et de la surcapacité de pêche. De plus, la rapidité et l'évolution des moyens de transport et la mondialisation des économies ont permis des échanges de produits de plus en plus rapides et dans de meilleures conditions. L'importation de produit de la mer dans les pays du Nord a ainsi pris une grande importance au point de représenter deux tiers des produits consommés en France à l'heure actuelle. Cependant, cette importation est principalement ciblée sur des poissons nobles à haute valeur tandis que nous exportons les poissons de plus faibles valeurs. Dans de très nombreux pays du Sud, le poisson est une composante essentielle de l'alimentation des populations. Face à cette demande de plus en plus importante tant au nord qu'au sud, deux approches peuvent être proposées : la recherche de stocks vierges qui permettraient de combler ce déficit comme cela a été fait jusqu'ici, mais il n'y en a plus (cf. exposé de Serge Garcia), ou la délocalisation de filières ou de segments de filières dans une logique gagnant-gagnant. S'ajoutent à ces approches, des problèmes éthiques que ce soit au niveau écologique, économique ou social.

Par rapport à la deuxième approche, les questions sont les suivantes : est-ce possible de délocaliser les filières ou certaines parties de filière et dans quelles conditions ? Sommes-nous prêts à délocaliser entièrement notre production et n'existe-t-il pas des moyens de conserver notre industrie en la valorisant ? Les raisons évoquées pour expliquer ce besoin de délocaliser sont multiples. Tout d'abord, la principale cause est une faible production nationale. Un autre facteur souligné est que la délocalisation de la transformation implique une circulation des produits sur une grande distance et donne lieu à de nombreux transports entre le produit brut et le produit fini. Aussi, les faibles coûts de production dans certains pays dus à des coûts de travail plus faibles ou par des outils de productions moins onéreux (par exemple, les navires de pêches artisanales sénégalais consomment moins que les chalutiers français et représentent un investissement moins important) permettent à certains armateurs de diminuer leurs coûts. Les investissements nécessaires dépendent du type de produits finis ce qui influe sur les infrastructures délocalisées. Ainsi, pour des produits frais, l'accent est principalement porté sur la rapidité de conditionnement et sur la logistique, alors que les produits surgelés exigent des investissements plus importants.

Le cadre dans lequel se définissent ces délocalisations, ou plutôt ces réorganisations de filières, pose le problème de la gouvernance européenne. En effet, la direction générale de la pêche et des affaires maritimes de la Commission européenne négocie en vue d'obtenir des droits de pêche avec des pays tiers tandis que la direction générale du développement octroie des aides pour préserver les ressources et favoriser la création de pêcheries locales durables dans les pays en développement. Ainsi, il résulte de ces oppositions des modalités différentes et parfois

contradictoires de délocalisation : les partenariats entre des entreprises (les joint-ventures) ou le développement local grâce à une exportation du savoir-faire.

Les conséquences de la délocalisation peuvent être multiples et entraîner une cassure du tissu social (fermeture d'industries locales) et/ou priver les populations d'une alimentation locale par des prix trop élevés. L'accent est mis sur la sensibilisation des citoyens à ces problèmes et la capacité à valoriser la qualité des produits locaux dans un cadre de multifonctionnalité de la pêche qui n'a plus le simple rôle de production. Il apparaît cependant que les problèmes de coût du pétrole joueront un rôle croissant sur les coûts de transport. Dès lors, il sera nécessaire de revoir cette vision d'échanges peu coûteux avec l'idée de "food miles" développée par les anglo-saxons, c'est-à-dire la distance parcourue par les produits transformés entre la zone de production et l'assiette du consommateur.

Les débats de la table ronde se sont ensuite portés sur plusieurs points. En termes de commercialisation, les aspects marketing ont été largement développés, que ce soit pour labelliser les produits importés ou pour valoriser les produits de la pêche française. En ce qui concerne les produits importés (produits ou transformés dans les pays du Sud), les consommateurs réagissent suivant plusieurs critères qui déterminent leurs choix : le pouvoir d'achat, l'alimentation, la santé et maintenant l'écologie et les valeurs éthiques sur les conditions de production respect de l'environnement, meilleur partage Nord-sud des bénéfices. Pour ce qui est des produits issus d'industries délocalisées, les consommateurs sont sensibilisés à différents facteurs :

- la notion de commerce équitable de type Max Havelaar,
- la notion de commerce responsable : exemple de la démarche "Tilapia" du groupe Auchan qui consiste en un partenariat avec une entreprise brésilienne pour aider les populations dans certaines régions défavorisées du Brésil. Le groupe Auchan propose aussi une taille minimale des poissons supérieure à la taille légale afin de préserver la ressource,
- la notion de respect de l'environnement : par exemple, les crevettes de Madagascar dont l'image et le prix de vente sont valorisés de par des aspects liés à des procédés d'aquaculture extensive, respectueuse de l'environnement, ainsi qu'à une qualité sanitaire de haut niveau. L'aquaculture peut offrir des perspectives intéressantes à la condition d'en maîtriser les impacts environnementaux (principalement la pollution) et l'empiètement sur les milieux fragiles comme les mangroves.

La défense de produits locaux, tant au Sud qu'au Nord, peut s'organiser autour d'une traçabilité accrue, une responsabilité sociale (label de solidarité), une évolution des habitudes de consommation. En effet, pour l'instant, les poissons nobles restent majoritairement consommés mais des innovations sont possibles comme par exemple le filetage des grondins permettant de valoriser des espèces peu consommées jusqu'ici. Ainsi, l'augmentation des prix des principales espèces a entraîné un report sur d'autres espèces.

Les démarches précédentes s'inscrivent dans une perspective de développement durable et de responsabilité sociale et environnementale.



## Valorisation des produits de la mer : une solution d'avenir ?

---

### **Animateurs :**

- Marc Delahaye, président de l'Association des halles à marée de France
- Patrick Soisson, président-directeur général de la Compagnie des pêches de Saint-Malo
- Stéphane Gouin, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

**Rapporteur :** Catherine Guérin et Stéphane Gouin, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

Marc Delahaye et Patrick Soisson ont tout d'abord présenté leurs structures respectives et ont ensuite précisé quelle était leur vision de la valorisation de la production. Marc Delahaye a présenté le nombre de criées en France ainsi que la proportion de produits passant en criée (75 % du débarquement en frais). Les contrôles sont de plus en plus nombreux depuis un an et demi et la réglementation plus fortement appliquée. Pour lui, ces contrôles sont un gage de sécurité pour l'acheteur et le consommateur. De même, pour favoriser le marché des produits de la mer, il pense qu'il faudrait le rendre plus fluide, plus concurrentiel comme faciliter l'accès aux acheteurs dans les différentes criées.

Patrick Soisson a lui présenté les différents axes de valorisation au sein de son entreprise. Il a cité quelques exemples, comme la fabrication de surimi à partir d'un gadidé, le merlan bleu, peu valorisé en entier, du fait de sa petite taille. Le deuxième exemple était un produit fileté à bord, emballé, congelé et directement micro-ondable. A également été mentionnée la valorisation de protéines contenues dans les coproduits du surimi pour un usage "aliment santé".

La salle a ensuite débattu sur les différents thèmes comme la communication auprès du consommateur, l'information sur la saisonnalité, sur la production locale et sur la nécessité de poursuivre l'effort de transformation des produits pour une plus forte valorisation.

Les intervenants ont mis l'accent sur le rôle prépondérant de valoriser les produits de la mer au sein de la filière dans un souci de répartition équitable de la valeur ajoutée entre les acteurs. Cette valorisation ne passe pas uniquement par une innovation. Sa durabilité dépend également des rapports contractuels avec les distributeurs. Il est essentiel de réfléchir à une démarche plus globale auprès de la grande distribution pour défendre la qualité des produits, le savoir-faire de la filière amont et le marketing mis en place tant en termes de marque que de service (usage, sécurité, fonctionnalité).

Le débat a aussi porté sur l'emprise des GMS dans la filière (armement, marques, marketing produit) : part de marché croissante, tant en valeur qu'en volume, détenue par les enseignes et poids des marques de distributeurs (thématiques : FQC, Terre et Saveur, Pétreil, Amiral de Bretagne...).

Au-delà de la puissance des marques et du marketing des enseignes de distribution, la salle s'interroge sur l'avenir des produits frais mis en vente, le développement du préemballé, le poids des services à la charge de l'amont, la grande différence des prix à l'achat par rapport aux prix de vente à la consommation et de la difficile contractualisation avec les GMS (marges arrières, rhabillage...).

Travailler et valoriser différemment semblent faire l'unanimité dans la salle. Les différents acteurs de la filière sont acquis à l'idée de travailler davantage en réseau à partir de leurs champs de compétence.



# Synthèse et clôture

## **Synthèse générale**

Olivier Le Pape, *Pôle halieutique Agrocampus Rennes* ..... 175

**Débat de clôture** ..... 177

## **Allocution de clôture**

Philippe Garo, *représentant du directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère de l'agriculture et de la pêche* ..... 179



## Synthèse générale

---

**Olivier Le Pape**

Pôle halieutique Agrocampus Rennes

Ces sixièmes rencontres halieutiques de Rennes avaient pour objectif de constituer un temps fort de mise en commun d'expériences, de compétences et de points de vue entre l'ensemble des professionnels de l'halieutique sur le thème de l'avenir des pêches maritimes. Comme les précédentes éditions, elles souhaitaient se baser sur ces échanges pluridisciplinaires afin de générer des idées novatrices à mettre en œuvre pour parvenir à une bonne gestion de ce secteur d'activités. Dans cette optique, les 22 communications et les 6 tables rondes ont abordé les différents aspects touchant aux activités de l'ensemble de la filière. Cette sixième édition a permis de rassembler plus de 200 participants, tout à la fois des producteurs et leurs représentants, des responsables administratifs et politiques, des structures d'accompagnement et d'animation, des scientifiques, des formateurs, des étudiants... Cette assemblée diversifiée a participé aux débats ainsi qu'aux tables rondes qui ont suivi les sessions plénières. De part cette large participation de l'ensemble des acteurs de la filière, ces deux journées constituent un succès.

Ces sixièmes rencontres halieutiques souhaitaient "dessiner un avenir pour les pêches maritimes". En mars 1990, les premières rencontres, intitulées "La gestion des pêches maritimes françaises : aujourd'hui, demain", avaient abordé un thème proche de celui de cette nouvelle édition. Cette manifestation avait permis de dresser un panorama de ce secteur d'activité et de définir les enjeux auxquels il allait devoir faire face durant la décennie 90. Au cours des seize années écoulées, les pêches maritimes ont subi plusieurs crises majeures et de profondes mutations. Pour cette nouvelle édition, ces rencontres se donnaient donc l'objectif de dresser un bilan de cette période mais surtout d'envisager l'avenir et de défricher des voies nouvelles pour un meilleur dynamisme de ce secteur d'activité.

Bien que les différents participants à ces deux journées aient exprimé des opinions qui ne partaient pas des mêmes prémices et par conséquent, n'étaient pas forcément identiques, il ressort quand même de ces rencontres beaucoup de convergences de vue.

Ainsi, la première phase de cette manifestation a permis de dresser le constat que les pêches maritimes et la filière qui en dépend ont dû faire face, au cours des deux dernières décennies à de nombreux problèmes, tels que la raréfaction des ressources, la prise en compte croissante de préoccupations environnementales, la demande croissante pour l'utilisation des milieux aquatiques du fait d'autres activités anthropiques, la mondialisation des marchés associée à une compétition accrue, l'augmentation des coûts de production, la concurrence de l'aquaculture... Dans le même temps, des changements radicaux ont affecté la demande des consommateurs et par conséquent l'aval de la filière, depuis la transformation des produits jusqu'aux modes de commercialisation. Ces modifications structurelles ont conduit à une réduction notable des activités et des moyens de production sur les deux dernières décennies. Plus récemment, alors que la fraction réduite des producteurs conservait une rentabilité satisfaisante, notamment du fait de l'augmentation de la demande et des prix de vente, l'inflation du coût du carburant est venue réduire ses bénéfices. Cette situation difficile a par ailleurs suscité une perte d'attractivité de ce secteur et des interrogations se posent sur le maintien des savoir-faire et la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée pour le futur proche. Parallèlement, au cours des deux dernières décennies, la modification des filières de distribution et des modes de consommation a favorisé la part de marché des grandes et moyennes surfaces dans la distribution de ces produits.

Toutefois, ces rencontres se voulaient prospectives et ont su dépasser ce bilan pessimiste pour évoquer les perspectives de ce secteur d'activité. Même si de légitimes inquiétudes ont été exprimées, les échanges entre les participants ont permis de démontrer que cette filière reste dynamique et innovante. Différentes démarches démontrent notamment que l'ensemble des acteurs (producteurs, transformateurs, scientifiques, gestionnaires) refusent le pessimisme et maintiennent leur potentiel d'adaptation pour faire face à une situation en rapide évolution. On peut notamment citer :

- les initiatives des producteurs, des scientifiques et des gestionnaires pour une meilleure prise en compte des problèmes liés aux perturbations subies par les écosystèmes et à la durabilité des ressources halieutiques et de leur exploitation,
- les efforts notables de la filière en matière de qualité (sanitaire et gustative) et de mise en valeur des productions.

Par ailleurs, cette manifestation a aussi mis en évidence les efforts de la filière des pêches maritimes pour se structurer et se fédérer, afin de trouver des solutions communes. Le contraste est saisissant entre le panorama réalisé en 1990, lors de la première édition de ces rencontres et la situation actuelle. D'un cloisonnement très fort entre ses différents acteurs, cette filière a évolué en moins de deux décennies vers un niveau conséquent de concertation, parfois conflictuelle mais bien réelle. Les échanges entre scientifiques et professionnels, pour mieux percevoir l'évolution des ressources et des pêcheries, ainsi qu'entre les producteurs et les transformateurs, afin de développer des stratégies communes d'amélioration de la qualité et de valorisation des produits, en sont notamment des exemples très positifs. Par ailleurs, les préoccupations liées à l'avenir des ressources et des pêches maritimes, ainsi qu'à la qualité des produits de la mer, se sont étendues, depuis le début des années 90, à l'ensemble de la société civile. Cela s'est traduit, d'une part, par un certain nombre de conventions internationales (Rio, 1992 ; Reykjavik, 2001 ; Johannesburg, 2002) et, d'autre part, par une entrée remarquée dans le débat des ONG et des "consomm'acteurs". L'émergence de démarches d'écolabellisation prouve que la filière a intégré ces nouveaux intervenants dans son fonctionnement.

Certes, de légitimes inquiétudes persistent concernant la durabilité et la qualité des ressources exploitées et aussi affectées par d'autres usages, les menaces sur la viabilité économique des entreprises et le maintien des vocations. Toutefois, cette filière dont le savoir-faire est reconnu apparaît armée pour envisager l'avenir, comme l'a montré sa capacité de résistance au cours des deux dernières décennies très tourmentées. Ses démarches récentes pour se fédérer devraient de plus favoriser la mise en commun des points de vue et des idées, afin d'impliquer l'ensemble des partenaires pour parvenir à des solutions concertées. Il apparaît toutefois, à l'issue des débats menés au cours de ces rencontres, que certaines incompréhensions persistent entre ses différents acteurs sur les objectifs (environnementaux, économiques et sociaux) et les priorités de gestion de cette filière. Afin de parvenir à une bonne gouvernance de ce secteur d'activité, dans l'objectif que le bilan des années à venir soit meilleur que celui des années antérieures, il va donc être nécessaire que ce dialogue continue d'avancer.

Par ailleurs, cette filière pourra s'appuyer sur une demande croissante de produits de la mer. Entre l'attrait grandissant qu'ils exercent sur les consommateurs occidentaux, du fait de leurs qualités nutritives indéniables et l'explosion de la demande asiatique, l'optimisme sur l'attractivité de ces produits est durablement de mise et devrait soutenir la pêche, autant que l'aquaculture, à moyen terme.

## Débat de clôture

---

Animé par Olivier Le Pape, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

**Gilles Bernard** (CLPMEM d'Audierne, représentant des ligneurs de la Pointe de Bretagne) :

L'objectif du MSY est séduisant. En atteignant cet objectif, les pêcheurs pourraient pêcher autant et ainsi maintenir leurs revenus tout en diminuant le temps passé en mer. Se pose alors la question de l'occupation de ce temps libre : peut-on espérer avoir le mode de vie des pêcheurs de langouste d'Australie qui passent quelques mois par an dans des palaces ?

**David Guyomard** (CLPMEM de La Réunion) :

Il pourrait y avoir un changement de mentalité. Les jeunes qui s'installent dans le monde de la pêche semblent aspirer à passer plus de temps à terre. A voir maintenant si cette observation s'inscrit dans une tendance lourde.

**Benoît Mesnil** (Ifremer, Nantes) :

Pour compléter l'intervention de Gilles Bernard, il existe des pêcheries bien gérées où les pêcheurs décident d'accroître leur loisir. On peut citer par exemple le cas d'un pêcheur islandais qui a acheté un club de foot en Angleterre et qui passe une partie de son temps à s'en occuper. Cet exemple vient illustrer le fait que certains pêcheurs aient une activité saisonnière qui leur permette de vivre toute l'année.

**Janick Moriceau** (Conseil régional de Bretagne) :

On peut soulever le problème de l'équité sociale dans le partage de la rente en prenant comme illustration le cas de la pêcherie de crabes des neiges au Canada. Seuls quelques pêcheurs sont autorisés à se partager la ressource et leurs revenus sont considérables à un point qu'ils sont surnommés les milliardaires. Janick Moriceau prône plutôt un partage équitable de la ressource collective.

**Bertrand Le Gallic** (Cedem, Université de Bretagne Occidentale, Brest) :

Il y a plusieurs objectifs possibles pour partager la ressource. Il s'agit ensuite d'un choix public à réaliser : l'allocation de la ressource peut être effectuée de manière à chercher à dégager la plus grande richesse possible ou à procurer le plus grand nombre d'emplois.

**Anthony Claude** (Saupiquet Armement) :

Pour compléter la remarque de Gilles Bernard, il semble possible d'avoir une pêche "à temps partiel" pour des pêcheries artisanales très encadrées. Il est par contre peu envisageable de proposer ce type d'activité pour des pêcheries industrielles. La problématique de la pêche industrielle est différente et plus compliquée.

**Jean-Pierre Boude** (Agrocampus Rennes) :

La question dans le futur sera donc : est-ce qu'il faut un petit nombre de pêcheurs qui vont bien vivre, mais avec des effets négatifs sur l'aménagement du territoire ou est ce qu'il faut garder un grand nombre d'emplois en mer avec la contrainte de ne pas augmenter voir même de diminuer la pression de pêche ?. Dans ce cas, ne serait-il pas possible d'envisager de transposer à la pêche, la notion de multifonctionnalité qui a été développée en agriculture. Il s'agirait alors de valoriser un certain nombre de fonctions qu'occuperaient les entreprises de pêche avec comme objectif de dégager des revenus complémentaires. La mise en œuvre de ce concept permettrait de laisser en activité le plus grand nombre de pêcheurs sans augmenter la pression de pêche et en maintenant les revenus.

**Jacques Doudet** (CRPME de Bretagne) :

L'attente des pêcheurs est une attente de visibilité sur le court, moyen et long terme que ce soit sur les possibilités de pêche, de recrutement, de transmission d'entreprise ou de mise en marché. La situation actuelle qui consiste pour pêcheurs à naviguer à vue ne leur convient pas.

**Bertrand Le Gallic** (Cedem, Université de Bretagne Occidentale, Brest) :

Il existe des moyens qui permettraient aux pêcheurs d'avoir plus de visibilité. Il peut s'agir par exemple de droits de pêche attribués de façon permanente ou sur des temps relativement longs. L'attribution de ce type de droit de pêche permettrait, en autres, d'amortir les investissements, d'aider à la planification et à la lisibilité. En cas d'arrêt de pêche (pollution, fermeture de zone), ce type d'outil peut aider les pêcheurs dans les négociations pour obtenir des dédommagements par exemple.

**Jacques Doudet** (CRPME de Bretagne) :

Il faut que des réponses politiques soient données avant de choisir les outils de gestion à mettre en œuvre. Les QIT ne sont qu'un outil parmi d'autres.

**Bertrand Le Gallic** (Cedem, Université de Bretagne Occidentale, Brest) :

Quand on parle de droit d'usage plus ou moins long, il ne s'agit pas toujours de QIT. La licence est un autre exemple de droit d'usage, on pourrait imaginer mettre en place des licences pluriannuelles. Il existe différentes formes de droit d'usage à mettre en place suivant les objectifs recherchés.

Ce ne sont pas dans les pays où sont mis en place des QIT, que sont observées les plus fortes concentrations d'entreprises. La concentration en Europe ou au Japon est importante depuis une trentaine d'année alors qu'il n'existe pas de système de transférabilité explicite dans ces pays.

**Janick Moriceau** (Conseil régional de Bretagne) :

La visibilité ne repose pas que sur les droits de pêche. La pollution dans la zone côtière, la hausse du prix du gasoil sont des exemples de phénomènes influant sur la visibilité des activités de pêche. Il est nécessaire d'appréhender le système dans sa globalité.

De plus, le droit français définit la ressource halieutique comme une ressource commune. Si un changement devait s'opérer pour la "privatiser", cela nécessiterait un débat commun qui ne concernerait pas que le secteur de la pêche mais la société à part entière.

**Bertrand Le Gallic** (Cedem, Université de Bretagne Occidentale, Brest) :

Quel que soit le droit d'usage, l'Etat reste propriétaire des droits de pêche. Ces droits sont un moyen de réguler l'accès aux ressources pour éviter le gaspillage.

**Gilles Bernard** (CLPME d'Audierne, représentant des ligneurs de la Pointe de Bretagne) :

Les logiques d'arbitrage sont issues du modèle agricole où un progrès est toujours bon à prendre. Les innovations sont rapidement appropriées, les produits sont fabriqués à moindre coût et plus rapidement mais avec moins de main d'œuvre. Cependant, cette logique selon laquelle il faut s'accaparer toutes les techniques innovantes sans se préoccuper des conséquences, ne devrait pas être transposée à la pêche où la ressource est limitée. Dans ce secteur, il apparaît nécessaire de faire des arbitrages même si c'est un exercice difficile car le libéralisme à outrance n'est pas compatible avec la notion de développement durable et en particulier avec la notion d'équité.



## Allocution de clôture

---

**Philippe Garo**

Représentant du directeur général de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'agriculture et de la pêche

Le programme prévoyait que le directeur général de l'enseignement et de la recherche du Ministère de l'agriculture et de la pêche prononce cette allocution de clôture. Monsieur Buër n'a malheureusement pas pu se rendre disponible et vous présente ses excuses pour ce contretemps ; il m'a donc chargé de le représenter ce soir.

Ces sixièmes rencontres halieutiques de Rennes avaient pour objectif de constituer un temps fort de l'échange d'expériences, de compétences et de points de vue entre l'ensemble des professionnels de l'halieutique sur le thème de l'avenir des pêches maritimes. Comme les précédentes éditions, ces rencontres devaient se baser sur des échanges pluridisciplinaires afin de générer des idées novatrices à mettre en œuvre pour parvenir à une bonne gestion de ce secteur d'activité. A cette fin, ces rencontres ont permis de rassembler plus de 200 participants, tout à la fois des producteurs et leurs représentants, des décideurs, des responsables de l'administration et des organismes de gestion, des scientifiques, des formateurs, des étudiants... De part cette large participation de l'ensemble des acteurs de la filière, cette sixième édition est donc un succès.

Bien que les différents participants à ces deux journées aient exprimé des opinions qui ne partaient pas des mêmes prémices et par conséquent, n'étaient pas forcément identiques, il ressort quand même de ces rencontres beaucoup de convergence de vue :

Ainsi, les premières interventions ont permis de dresser le constat que les pêches maritimes ont du faire face à plusieurs crises majeures et à de nombreux problèmes, tels que la raréfaction des ressources, la prise en compte de préoccupations environnementales, la mondialisation des marchés et une compétition accrue ou l'augmentation des coûts. Ces modifications structurelles ont conduit à une réduction notable des activités et des moyens de production, ainsi qu'à des modifications profondes de la filière.

Toutefois, ces rencontres se voulaient prospectives et ont vite dépassé ce bilan pessimiste pour évoquer les perspectives de ce secteur d'activité. Même si de légitimes inquiétudes ont été exprimées, les échanges entre les participants ont permis de démontrer que cette filière reste dynamique et innovante. Les initiatives pour une meilleure prise en compte des problèmes environnementaux, des efforts notables en matière de qualité et de mise en valeur des productions démontrent notamment que l'ensemble des acteurs refusent le pessimisme et maintiennent leur potentiel d'adaptation pour faire face à une situation en rapide évolution.

Il ressort aussi que, pour parvenir à préserver durablement les ressources exploitées et les activités de la filière halieutique, ces initiatives devront être réalisées en concertation entre les différents acteurs concernés. Ce dernier point souligne l'importance d'une manifestation comme les rencontres halieutiques, pour favoriser la mise en commun des points de vue et des idées, impliquer l'ensemble des partenaires pour parvenir à des solutions admises par tous.

Puisque les problèmes liés à la formation des professionnels de la filière halieutique ont été mis en évidence au cours de ces deux journées, je tenais par ailleurs à souligner l'implication de l'administration que je représente dans ce domaine. Si cet enseignement est en parti réalisé par les lycées maritimes, placés sous la tutelle du Ministère de l'équipement, des transports, du tourisme et de la mer, le Ministère de l'agriculture et de la pêche n'en est pas moins investi, par l'intermédiaire de sa direction générale de l'enseignement et de la recherche, d'une partie ce travail de formation. C'est notamment le cas au sein d'Agrocampus Rennes, dont le Pôle halieutique a organisé ces rencontres pour la sixième fois. En effet, ce pôle coordonne depuis plus de trois décennies la formation d'ingénieurs agronomes ainsi que, plus récemment, de Masters, spécialisés en sciences halieutiques et aquacoles que l'on retrouve dans toute la filière pêche et aquaculture. Par ailleurs, le Cempama, basé à Beg Meil mais qui fait partie intégrante d'Agrocampus Rennes, assume lui aussi la mise en œuvre de formations dans ce domaine.

Cette implication d'Agrocampus Rennes et tout particulièrement du Pôle halieutique dans l'organisation de ces rencontres halieutiques illustre sa volonté de former des halieutes au contact du monde professionnel. L'investissement des étudiants et des anciens élèves de cette formation, par l'intermédiaire de l'Association agro-halieutes, traduit leur conscience des réalités de la filière halieutique et leur volonté de s'y investir. C'est la raison pour laquelle nous soutenons cette formation en prise avec le monde professionnel auquel elle s'adresse.

# Annexes

<b>Annexe 1 : Comité de parrainage et liste des participants .....</b>	<b>183</b>
<b>Annexe 2 : Dossier chiffres clés .....</b>	<b>193</b>
<b>Fiche de synthèse n°1 : Evolution de la production halieutique de 1950 à 2003</b>	
<i>1. Au niveau mondial</i>	
<i>2. Au niveau de l'Union européenne</i>	
<i>3. Au niveau français</i>	
<b>Fiche de synthèse n°2 : Transformation des produits halieutiques de 1975 à 2001</b>	
<i>1. Au niveau mondial</i>	
<i>2. Au niveau de l'Union européenne</i>	
<i>3. Au niveau français</i>	
<b>Fiche de synthèse n°3 : Commercialisation des produits halieutiques de 1961 à 2001</b>	
<i>1. Au niveau mondial</i>	
<i>2. Au niveau de l'Union européenne</i>	
<i>3. Au niveau français</i>	
<b>Annexe 3 : Lexique des actes .....</b>	<b>205</b>
<b>Annexe 4 : Revue de presse .....</b>	<b>211</b>
<b>Annexe 5 : Le Journal des Rencontres .....</b>	<b>215</b>



# Annexe 1

**Comité de parrainage**

**Liste des participants**



## Comité de parrainage

---

BATTEUX Joël, président du Syndicat mixte pour le développement de l'aquaculture et de la pêche

BONCOEUR Jean, professeur de l'Université de Bretagne Occidentale, Cedem

BUËR Jean-Louis, directeur général de l'enseignement et de la recherche, Ministère de l'agriculture et de la pêche

CAYRE Patrice, directeur des ressources vivantes, IRD

CAZALERE Marie-France, directrice de l'Ofimer

CAZÉ Damien, directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture, Ministère de l'agriculture et de la pêche

CURY Philippe, directeur du Centre de recherche halieutique méditerranéen et tropical, IRD

DACHICOURT Pierre-Georges, président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

DELAHAYE Marc, directeur de la criée de Cherbourg, président de l'association des halles à marée de France

ESNOUF Bernard, conseiller à la Direction des opérations, Agence française de développement

GARAPIN Wenceslas, directeur régional des affaires maritimes de Bretagne

GARCIA Serge Michel, directeur des ressources halieutiques, FAO

GARNIER Jean, président de la Confédération de la coopération, de la mutualité et du crédit maritimes

GASCUEL Didier, professeur, directeur du Pôle halieutique Agrocampus Rennes

GUILLOTREAU Patrice, professeur à la Faculté des sciences économiques et de gestion, Université de Nantes

HERAL Maurice, directeur des programmes et de la stratégie, Ifremer

LE BERRE André, président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne

LE PAPE Olivier, responsable du comité d'organisation des 6<sup>e</sup> Rencontres Halieutiques, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

LE SANN Alain, président du Collectif pêche et développement

LEFEVRE Daniel, président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie

MORICEAU Janick, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne

PERROT Jean-Yves, président-directeur général d'Ifremer

SOISSON Patrick, président-directeur général de la Compagnie des pêches de Saint-Malo

THOMAS Grégoire, directeur d'Agrocampus Rennes





# Liste des participants

---

ANDRIAMBALOTIANA Nirina Herisoa	Direction de la pêche et des ressources halieutiques, Madagascar
ANTOINE Loïc	Ifremer Brest
BAGOT Caroline	
BAGUENARD Sophie	Agrocampus Rennes
BAUDRIER Jérôme	
BAUDRON Alan	Agrocampus Rennes
BAVOUZET Gérard	Ifremer, Lorient
BERNARD Gilles	Comité local des pêches et des élevages marins d'Audierne
BERTRAND Jacques	Ifremer, Nantes
BESSE Timotée	Agrocampus Rennes
BIHEUC Steve	Lycée professionnel maritime, Saint-Malo
BISEAU Alain	Ifremer, Lorient
BONCOEUR Jean	Université de Bretagne occidentale - Cedem, Brest
BONHOMMEAU Sylvain	Pôle halieutique Agrocampus Rennes
BONNEMAINS Jacky	Association de protection de l'homme et de l'environnement "Robin des Bois"
BOUDE Jean-Pierre	Pôle halieutique Agrocampus Rennes
BOURDET Maëla	SCAMER, groupe des Mousquetaires
BOURDIN Gaëlle	APIMAR
BOURGUIGNON Guylaine	Compagnie des pêches de Saint Malo
BOZEC Yves-Marie	Pôle halieutique Agrocampus Rennes
BRAINE Charles	COFREPECHE
BRIEUC Marine	Agrocampus Rennes
BROUZES Richard	Copéport Marée OP Basse-Normandie
BRU Hervé	
BRUN Fanny	Collectif pêche & développement
CARPENTIER Myriam	Direction générale de l'alimentation, ministère de l'agriculture et de la pêche
CARRE Hubert	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins
CAYRE Patrice	Département des ressources vivantes, IRD, Paris
CAZALERE Marie-France	Ofimer
CESSATEUR Alexandre	Agrocampus Rennes
CHARLES Erwan	Université de Bretagne occidentale - Cedem, Brest
CHARLES Katia	
CHASSOT Emmanuel	Pôle halieutique Agrocampus Rennes
CHAUVEL Alexis	Lycée professionnel maritime, Saint-Malo
CHAVANCE Pierre	IRD, Sète
CHEVALIER Marion	Lycée professionnel maritime, Saint-Malo
CIOLEK Delphine	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

CLAUDE Anthony	Saupiquet Armement
COCHET Marc	Bureau d'études IDEE
COIFFEC Gaëlle	ARCA-COOP OP, Arcachon
COURCY Elsa	Agrocampus Rennes
COURRAT Anne	Agrocampus Rennes
CRESENS Bernard	WWF France
CUEFF Jean-Claude	Direction générale des pêches et des affaires maritimes, Commission Européenne
CURY Philippe	Centre de recherche halieutique, IRD Sète
DACHICOURT Pierre-Georges	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins
DARGNIES Gilles	Agrocampus Rennes, Direction scientifique
DAVAINE Aurore	Région Bretagne, Service pêche et activités maritimes
DE FEUARDENT Jean-Luc	Confédération de la coopération, de la mutualité et du Crédit Maritimes
DE VERDELHAN Sophie	Préférence Client
DELAHAYE Marc	Association des halles à marée de France
DELAUNAY Damien	Agrocampus Rennes
DESAUNAY Yves	Ifremer, Nantes
DIOP Moussa	Direction des pêches maritimes du Sénégal, ministère de l'économie maritime et des transports Maritimes internationaux
DOUDET Jacques	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
DROUOT Bruno	Ifremer, Brest
DUBOIS Cyrille	Agrocampus Rennes
DUCLERCQ Benoît	Ifremer, Bidart
DUFAILY Pierre	ARCA-COOP OP, Arcachon
DURAND Mickael	Lycée professionnel maritime, Saint-Malo
ESNOUF Bernard	Agence française de développement
EVAIN Loïc	Direction générale de l'alimentation, ministère de l'agriculture et de la pêche
EV RAT Franck	OP PROMA
FALCONNET François	Fédération française poissons, crustacés et mollusques
FIDEL Lisa	Agrocampus Rennes
FONTENELLE Guy	Pôle halieutique Agrocampus Rennes
FOREST André	Ifremer, Nantes
FOSSECAVE Pascale	Institut des milieux aquatiques
FOUCAUD François	AGLIA
FOUCHER Eric	Ifremer, Port-en-Bessin
FOURNIER Michel	Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Boulogne-sur-Mer
FRACHON Clotilde	Auchan
GALLET François	Institut des milieux aquatiques, Bayonne
GARAPIN Wenceslas	Direction régionale des affaires maritimes de Bretagne

GARCIA Serge Michel	Direction des ressources halieutiques, FAO, Rome
GARO Philippe	Direction générale de l'enseignement et de la recherche, ministère de l'agriculture et de la pêche
GATEL François	Agrocampus Rennes
GAUTHIEZ François	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, ministère de l'agriculture et de la pêche
GIRON Yan	ARMERIS
GOUIN Stéphane	Pôle halieutique Agrocampus Rennes
GOURLAY Didier	Conseil général du Morbihan
GOUZIEZ Annie	Université de Rennes 2
GRASSART Jim	Armement Scapêche Pétrel
GRESSET Charlotte	Normapêche Bretagne
GROS Philippe	Ifremer, Brest
GUERIN Benoît	WWF France
GUERIN Catherine	Pôle halieutique Agrocampus Rennes
GUEYE Gaoussou	Comité national interprofessionnel de la pêche artisanale du Sénégal
GUIGUE Thierry	AGLIA
GUILLOTREAU Patrice	Université de Nantes, LEN-UFR Sciences Economiques et de Gestion
GUIRRIEC Yves	Compagnie d'exploitation des ports de pêche de Lorient
GUITTON Jérôme	Pôle halieutique Agrocampus Rennes
GUYOMARD David	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion
HARMEL Béatrice	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie
HENICHART Laura-Mars	Agrocampus Rennes
HEYDEMULLER Béatrice	Agrocampus Rennes
HOUEIX Ghislaine	Conseil régional de Basse-Normandie
HUSSENOT Gérard	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
JAGOU Patrick	MYTILEA SARL
JAMET Marc	Lorient Pôle Pêche Capital Mer
JEGADEN Marine	SYSAAF, Rennes
JOLIVET Aurélie	IUEM/Ifremer Brest
KANE Eliman	Pôle halieutique Agrocampus Rennes
KERGOURLAY Isabelle	
KEROMNES Enora	Agrocampus Rennes
LABONNE Maylis	IRD, Brest
LAJOURNADE Martin	Agrocampus Rennes
LAMBERT Gwladys	Agrocampus Rennes
LANGLOIS Nathalie	N.L. Consulting
LARNAUD Pascal	Ifremer, Lorient
LARZABAL Serge	Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Bayonne

LASPOUGEAS Claire	Université de Caen, Basse-Normandie
LE BERRE André	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne
LE BERRE Nicolas	Institut maritime de prévention, Lorient
LE BRIS Hervé	Pôle halieutique Agrocampus Rennes
LE CALVEZ Jean-Charles	Lycée professionnel maritime, Saint-Malo
LE FLOC'H Pascal	Université de Bretagne occidentale, Brest
LE GALLIC Bertrand	Université de Bretagne occidentale - Cedem, Brest
LE LEC Georges	Fédération bretonne coopération maritime
LE MEDEC Yves	Agrocampus Rennes
LE PAPE Olivier	Pôle halieutique Agrocampus Rennes
LE PORT Annaïg	CCSTI, Lorient
LE RY Jean-Michel	SOBRETAH
LE SANN Alain	Collectif pêche & développement
LECANU Aurélie	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins d'Aquitaine
LEFEVRE Daniel	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie
LEGRAND Véronique	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie
LEONARDI Sophie	Agrocampus Rennes
LEPRÊTRE Thierry	Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Boulogne-sur-Mer
LEROUX Jennifer	Normapêche Bretagne
LESAGE Claire-Marine	CEPRALMAR, Montpellier
LESUEUR Marie	Pôle halieutique Agrocampus Rennes
LETELLIER Isabelle	Normapêche Bretagne
LOIRAT Emmanuelle	Lycée professionnel maritime, Saint-Malo
LORGEUX Bénédicte	Agrocampus Rennes
LOUIS-JEAN Laurent	IRD, Paris
MAHE Frédéric	Université de Rennes 1
MARISSAL Lila	Agrocampus Rennes
MARTY Lise	Agrocampus Rennes
MARZLOFF Martin	Agrocampus Rennes
MESNIL Benoît	Ifremer, Nantes
METTOUCHI Meriem	Pôle halieutique Agrocampus Rennes
MEYER Jean-Marc	
MILCENDEAU Brigitte	Ifremer, Nantes
MILLET Adeline	Agrocampus Rennes
MOLLO Pierre	Cempama Beg Meil - Agrocampus Rennes
MONFORT Marie-Christine	Marketing Seafood
MORICEAU Janick	Conseil régional de Bretagne
MORIN Jocelyne	Ifremer, Port-en-Bessin

MORIZE Eric	IRD, Brest
MORVAN Louis	Fédération française des pêcheurs en mer
NAVINER Magali	Ecole nationale vétérinaire de Nantes
NICOLAS Delphine	Pôle halieutique Agrocampus Rennes
NOEL Jean-François	Université de Versailles Saint Quentin-en-Yvelines, C3ED
NOEL Julien	Université de Nantes, Geolittomer
OMBREDANE Dominique	Agrocampus Rennes
ONO Kotaro	Agrocampus Rennes
PAGNY Julie	Agrocampus Rennes, Conseil scientifique de l'environnement
PAJOT Régis	Smidap
PAQUOTTE Philippe	Ofimer
PARY Béatrice	SIRENA
PASCO Laurent	
PAUL Catherine	Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Basse-Normandie
PENNANGUER Stéphane	Région Bretagne Mission Mer
PERODOU Jean-Bernard	Ifremer, Sète
PERONNET Isabelle	Ifremer, Lorient
PETITJEAN Stéphane	Agrocampus Rennes
PICAULT David	Copéport Marée OP Basse-Normandie
PIOCH Sophie	
PODEVIN Gérard	Faculté des sciences économiques, Rennes
POTARD Gaétane	Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture, ministère de l'agriculture et de la pêche
PRADAUD Nicolas	Ecole nationale supérieure d'agronomie et des industries alimentaires
QUETIN Bertrand	Cempama Beg Meil - Agrocampus Rennes
QUIMBERT Mickael	Affaires maritimes de l'Ile d'Yeu
RAFALIMANANA Théophile	Direction de la pêche et des ressources halieutiques, Madagascar
RAFOMANANA Georges	Centre de surveillance des pêches, Madagascar
RAKOTOSOA Nelly	Agrocampus Rennes
RAVAKARIVELO Monique	Agrocampus Rennes
RAYMOND Yannick	Pôle halieutique Agrocampus Rennes
RELOT Aude	Océanic développement
RENAULT Cédrik	Institut maritime de prévention, Lorient
RIBAUD Pascal	
RIVOT Etienne	Pôle halieutique Agrocampus Rennes
ROBERT Marianne	Agrocampus Rennes
ROBIGO Laure	Agrocampus Rennes
ROCHETEAU Sylvain	Agrocampus Rennes
ROCHETTE Sébastien	Agrocampus Rennes
ROCQ Sophie	Agrocampus Rennes

ROUGERON Natacha	
SABATIE Richard	Pôle halieutique Agrocampus Rennes
SCHAAN Marie	Direction départementale des services vétérinaires de l'Ariège
SIMIER Jean-Paul	Conseil régional de Bretagne
SIMON Maximilien	Agrocampus Rennes
SIRE Dominique	Centrale d'achat des produits de la mer, Auchan
SOISSON Patrick	Compagnie des pêches Saint-Malo
SOUGET Quiterie	Agrocampus Rennes
STEINER Marie-Christine	Direction départementale des services vétérinaires du Calvados
TACHOIRES Stéphanie	Comité national des pêches maritimes et des élevages marins
TALIDEC Catherine	Ifremer, Lorient
THAËRON Yoann	Lycée professionnel maritime, Saint-Malo
THEPAUT Bertrand	Conseil général d'Ille-et-Vilaine
THOMAS Grégoire	Agrocampus Rennes
URVOIS Philippe	Le Marin
VANDERSMISSEN Jean-Yves	Centrale d'achat des produits de la mer, Auchan
VARO François	Lycée professionnel maritime, Saint-Malo
VERON Gérard	Ifremer, Brest
VERON Véronique	Institut d'aménagement de la vilaine
VERT-PRE Katyana	Agrocampus Rennes
VIGNEAU Joël	Ifremer, Port-en-Bessin
WACOGNE Gérard	Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Boulogne-sur-Mer
WACOGNE Jean-Marie	Comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Boulogne-sur-Mer

## Annexe 2

**Chiffres clés de la pêche et de l'aquaculture en France,  
en Europe et dans le monde**

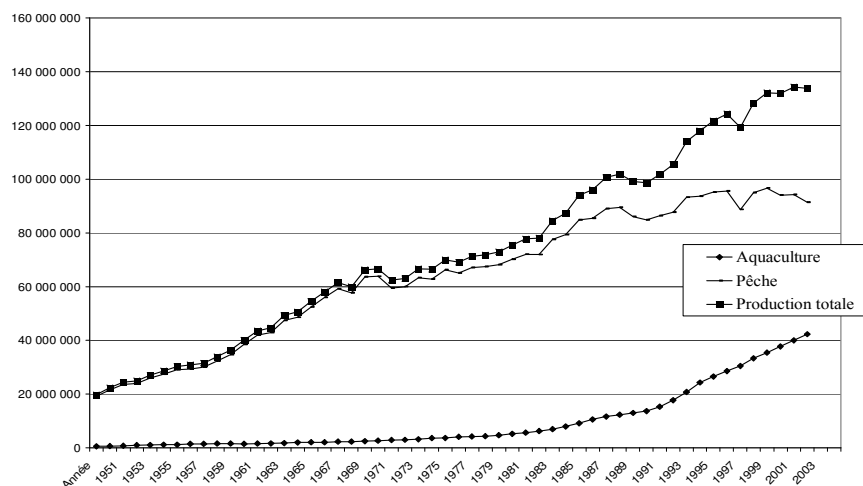




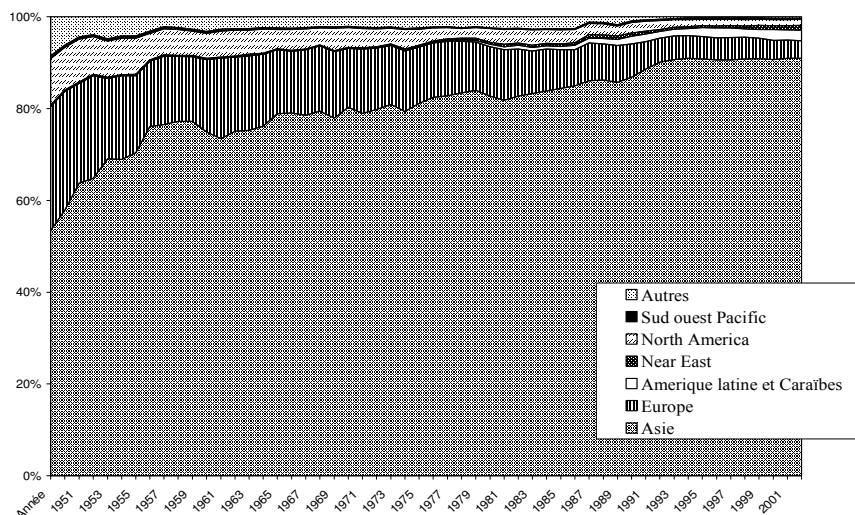
Cette synthèse a été réalisée par des élèves d'Agrocampus Rennes dans le cadre de différents projets.

## Fiche de Synthèse n°1 : Evolution de la production halieutique de 1950 à 2003

### 1. Au niveau mondial



**Figure 1 : Production mondiale des produits halieutiques (hors végétaux) de 1950 à 2003 (1000 kg)**  
(Source : FAO)



**Figure 2 : Production mondiale des produits halieutiques par région principale de 1950 à 2003 (en % du tonnage)**  
(Source : FAO)

## 2. Au niveau de l'Union européenne

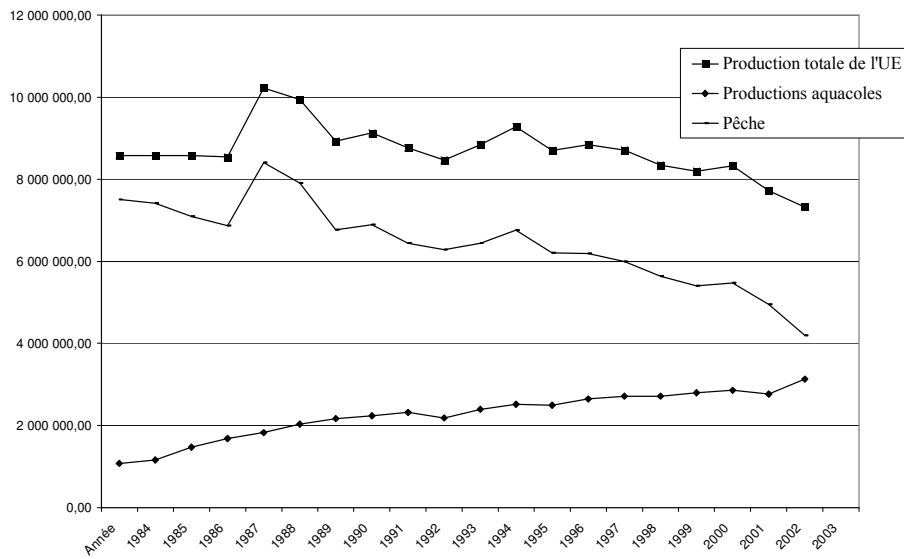


Figure 3 : Production des produits halieutiques de l'Union européenne (25 pays) de 1984 à 2003 (1000 kg)  
(Source : FAO)

## 3. Au niveau français

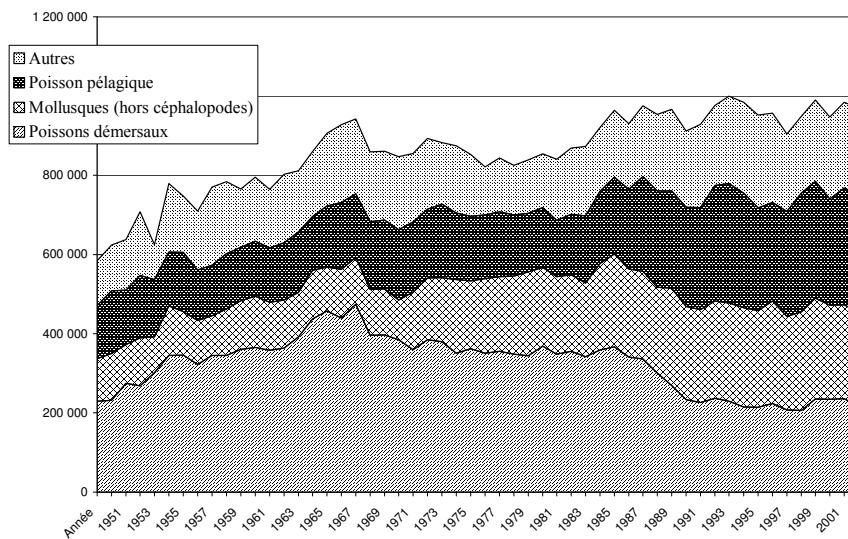
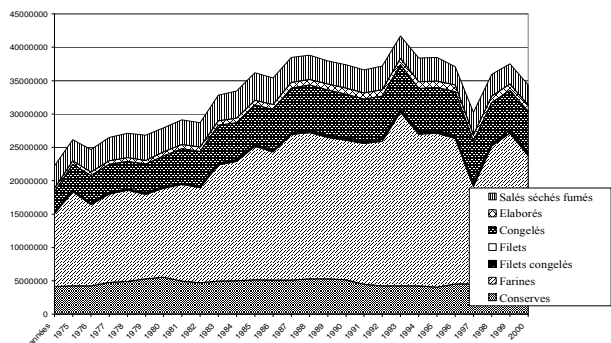


Figure 4 : Production des produits halieutiques de la France par groupe d'espèce de 1950 à 2003 (1000 kg)  
(Source : FAO)

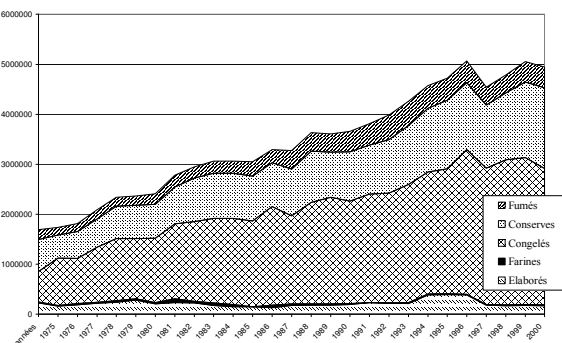
# Fiche de synthèse n°2 : Transformation des produits halieutiques de 1975 à 2001

## 1. Au niveau mondial

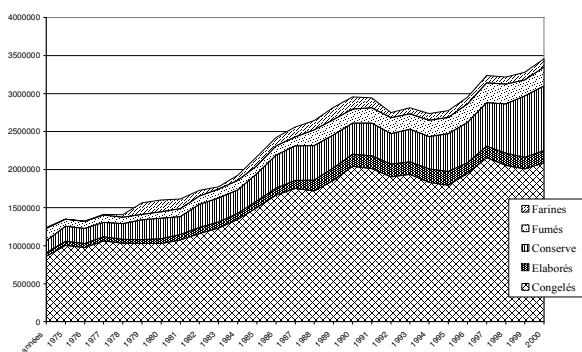
**Poissons pélagiques transformés (constituant plus de 90% des poissons transformés)**



**Mollusques transformés (céphalopodes compris)**

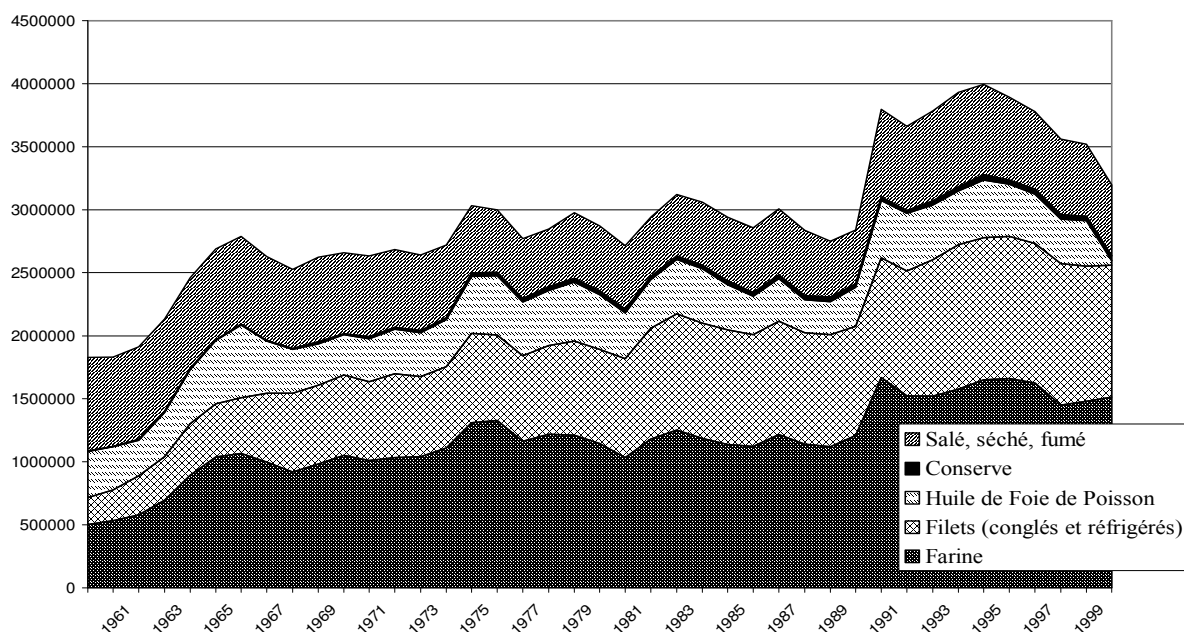


**Crustacés transformés**



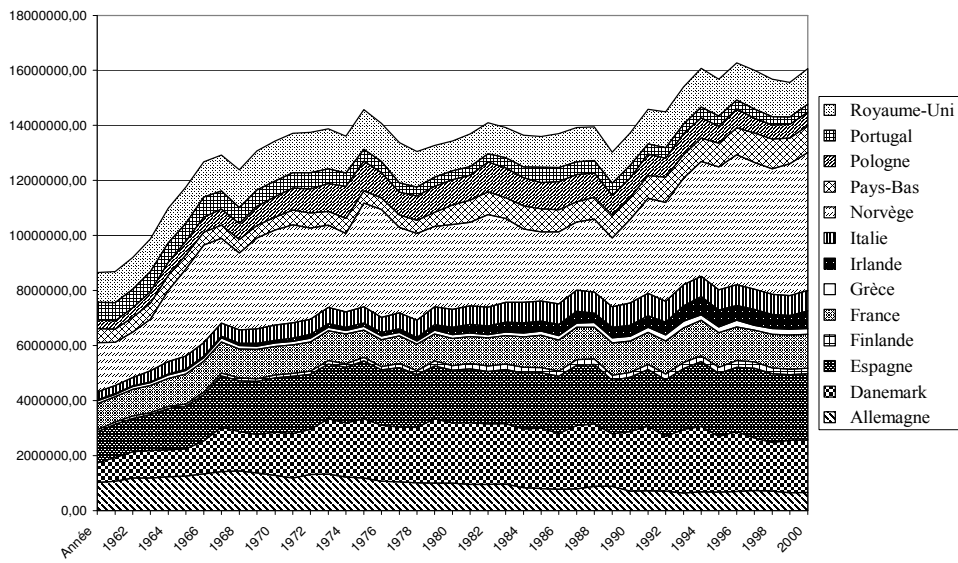
**Figure 5 : Evolution des productions mondiales par types de produits transformés (1000 kg) (Source : FAO)**

## 2. Au niveau de l'Union européenne

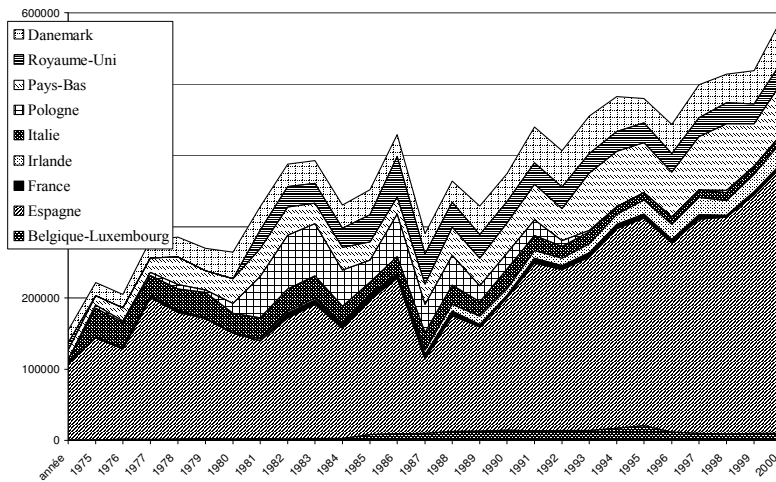


**Figure 6 : Production européenne de poissons par type de produits (1000 kg) (Source : FAO)**

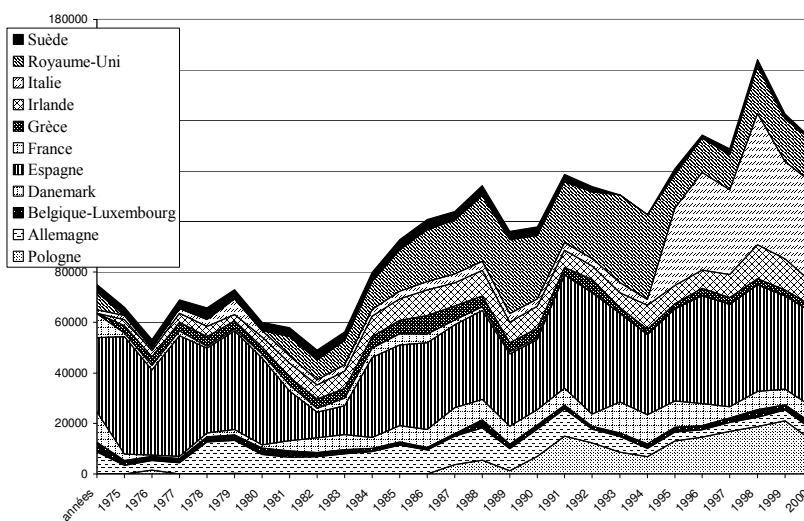
### Poissons transformés



### Mollusques congelés et en conserve (céphalopodes compris)

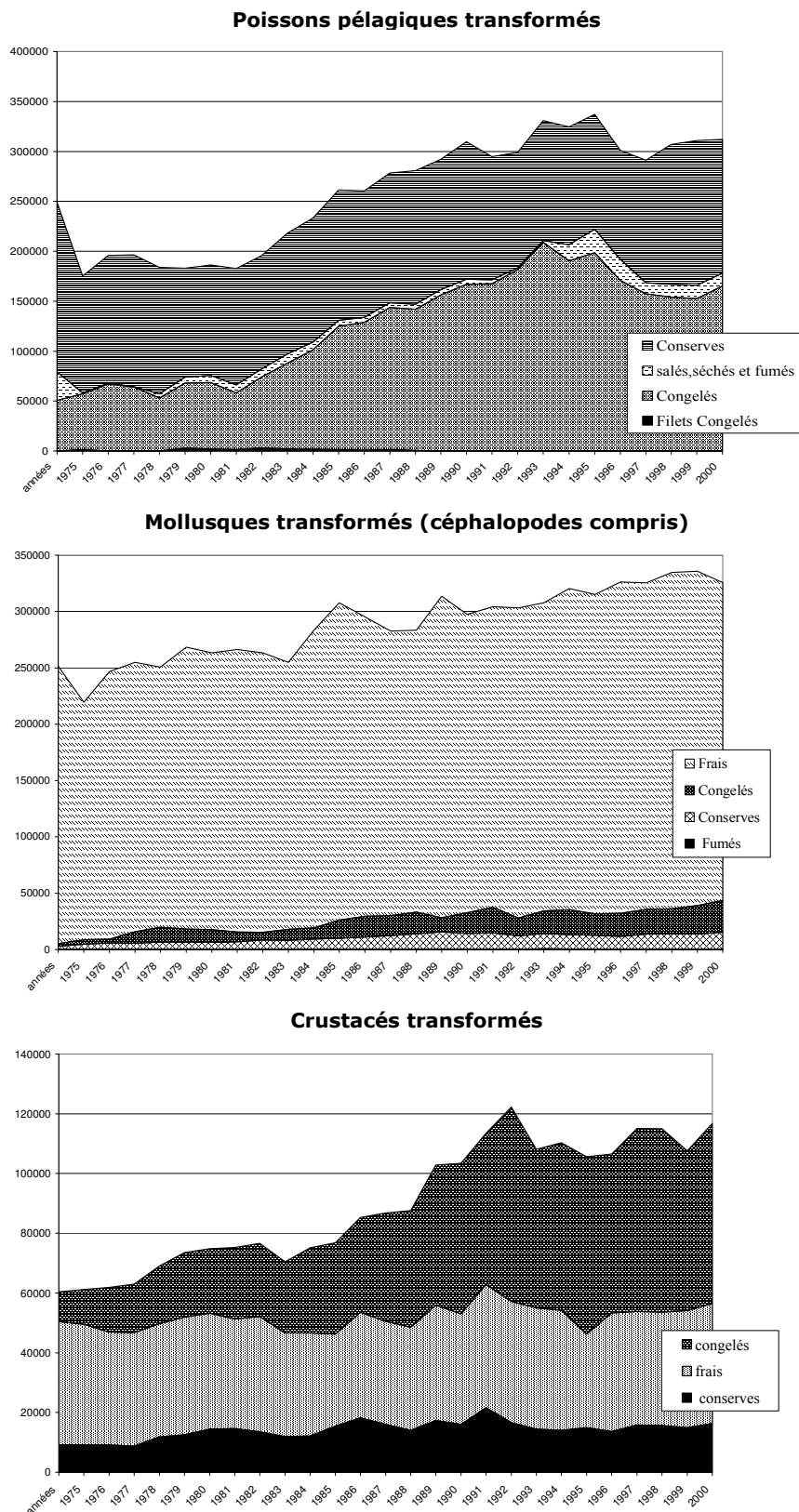


### Crustacés congelés et en conserve



**Figure 7 : Evolution de la production des produits transformés par pays en Union européenne (1000 kg) (Source : FAO)**

### 3. Au niveau français



**Figure 8 : Production de produits transformés par type de produits en France (1000 kg) (Source : FAO)**

# Fiche de synthèse n°3 : Commercialisation des produits halieutiques de 1961 à 2001

## 1. Au niveau mondial

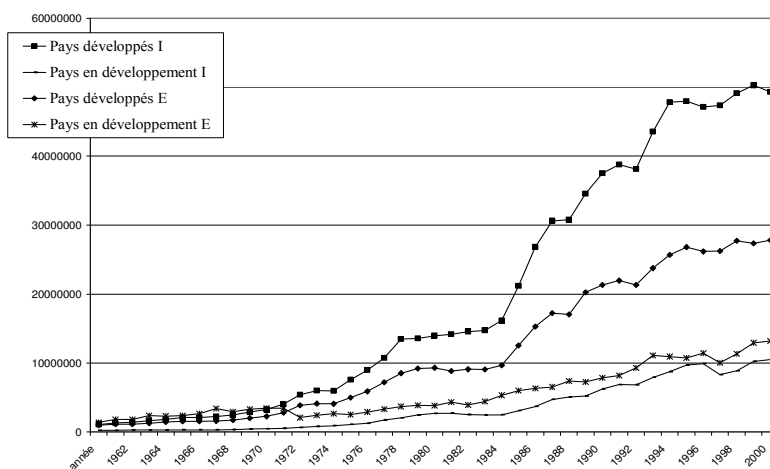


Figure 9 : Importations et exportations de produits halieutiques, en valeur (1000 €), pour les pays développés et en développement (Source : FAO)

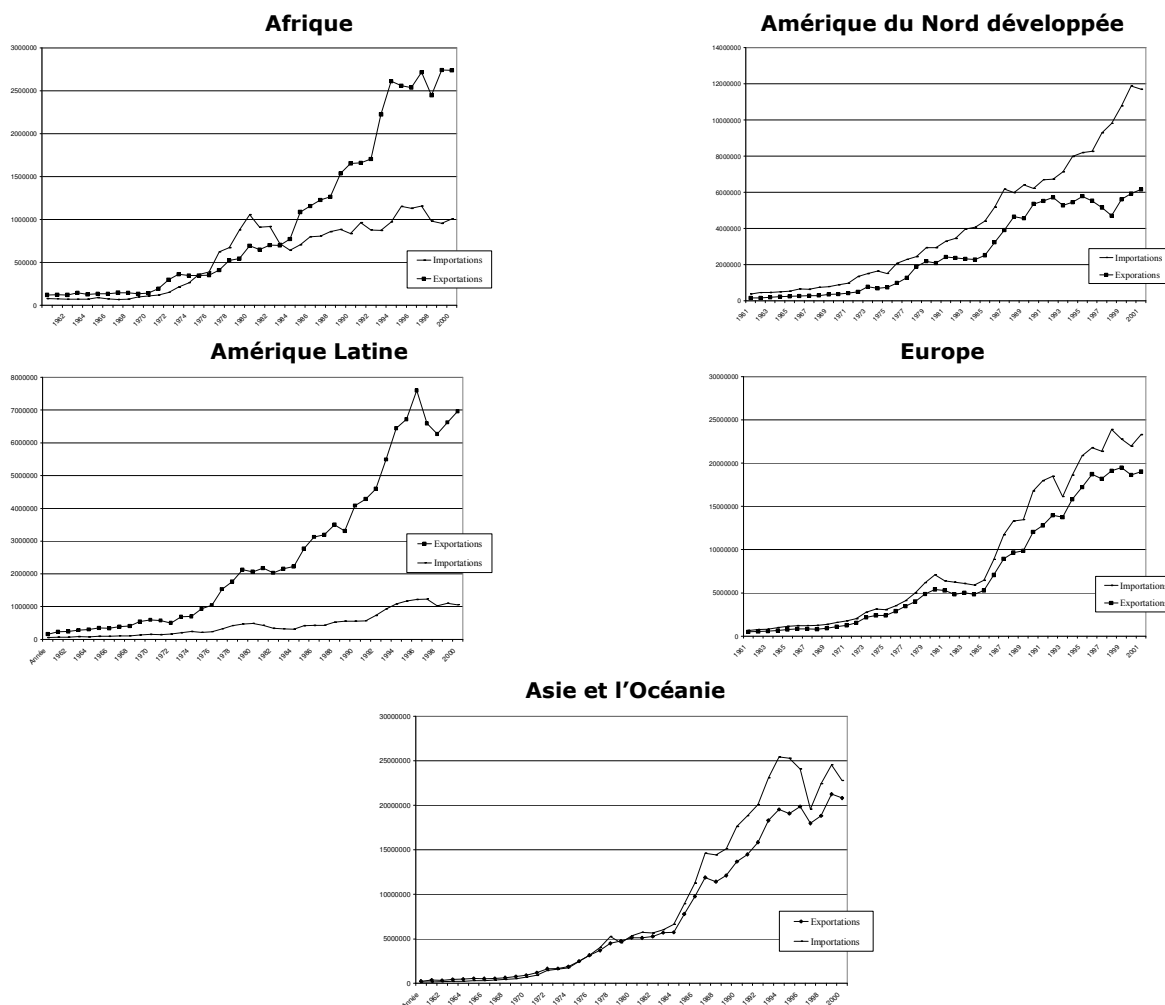


Figure 10 : Importations et exportations de produits halieutiques, en valeur (1000 €), par région (Source : FAO)

## 2. Au niveau de l'Union européenne

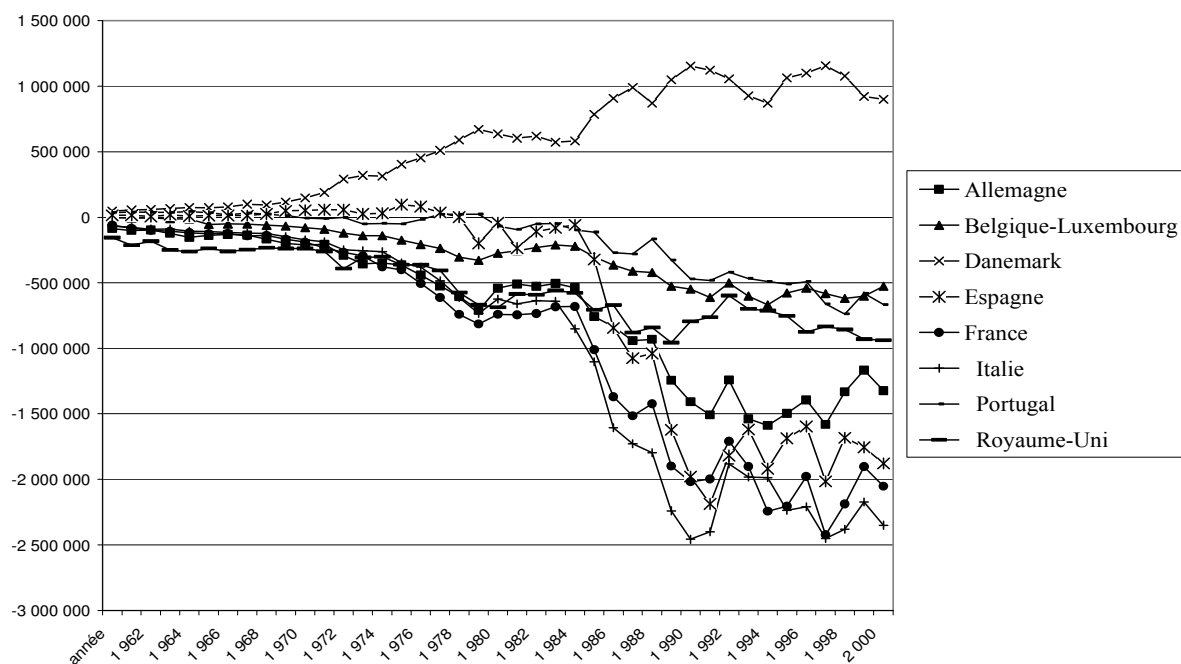


Figure 11 : Balance commerciale en valeur (1000 €) (Source : FAO)

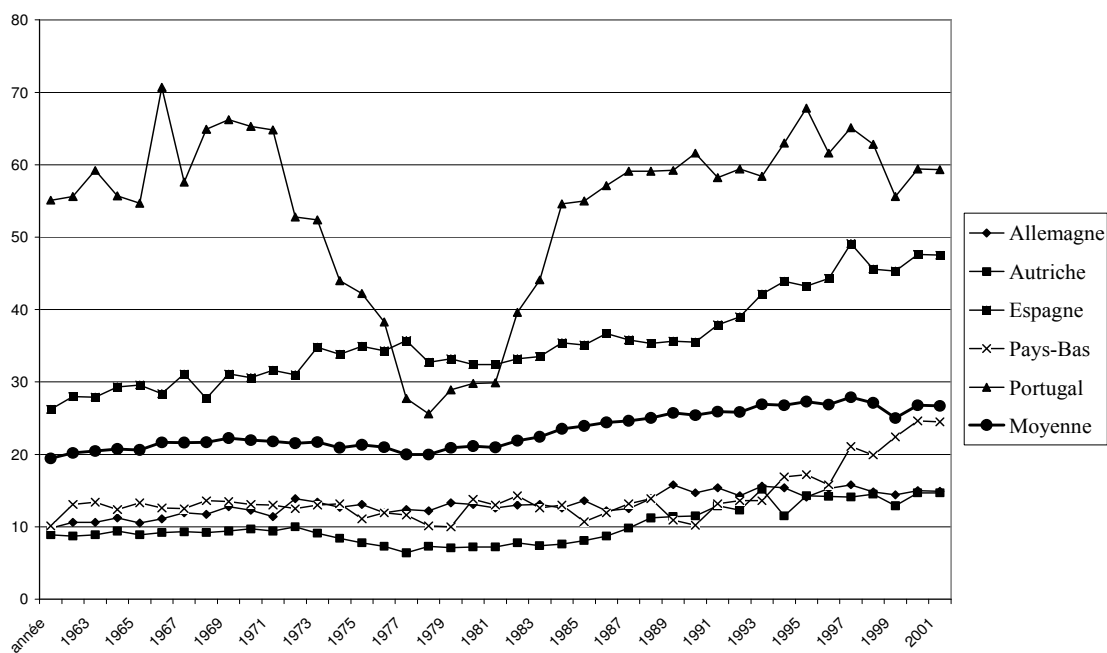
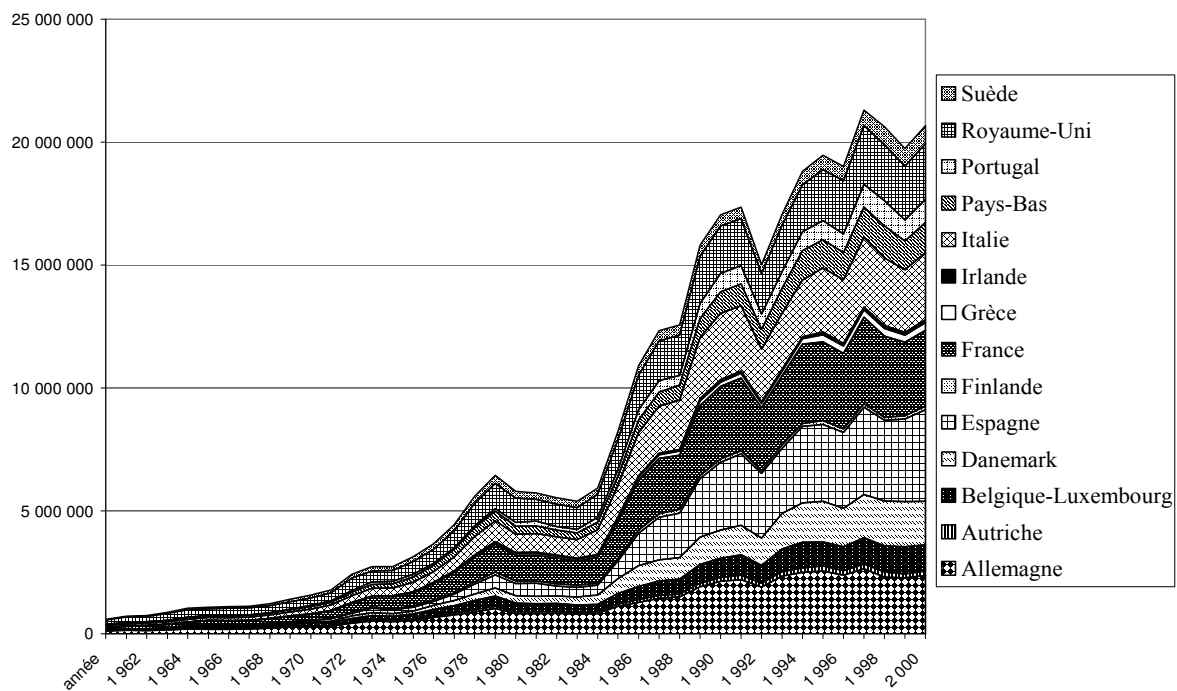
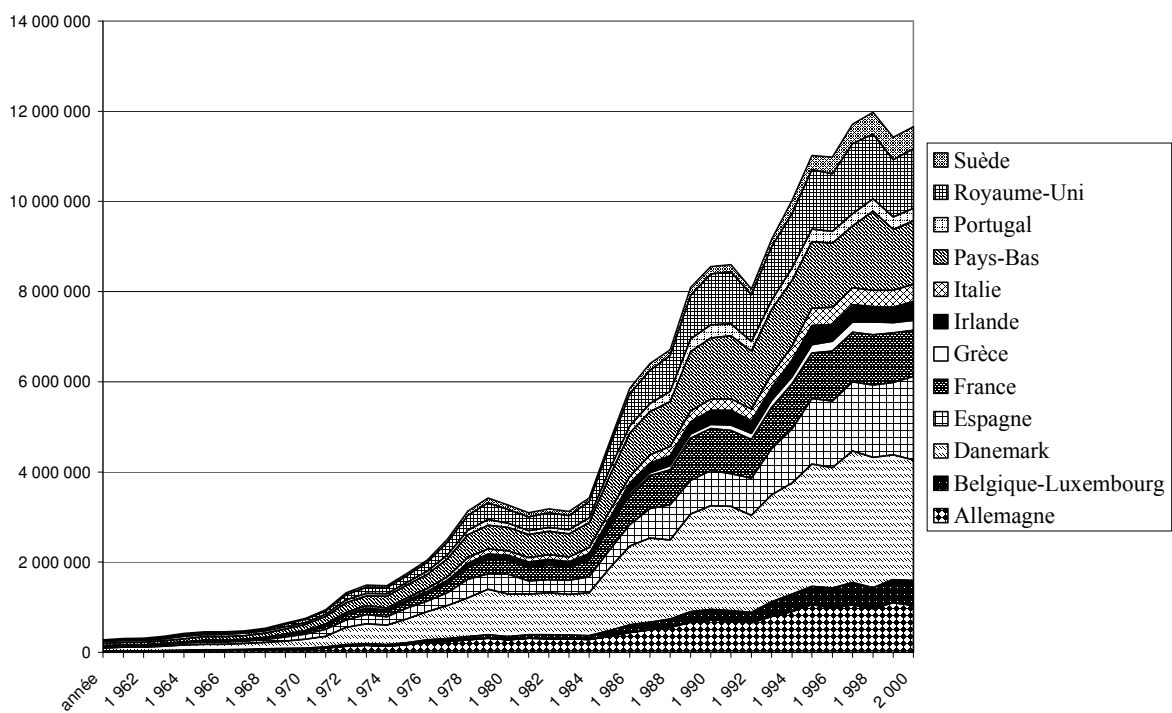


Figure 12 : Evolution de la consommation apparente par an et par habitant de quelques pays (kg) (Source : FAO)



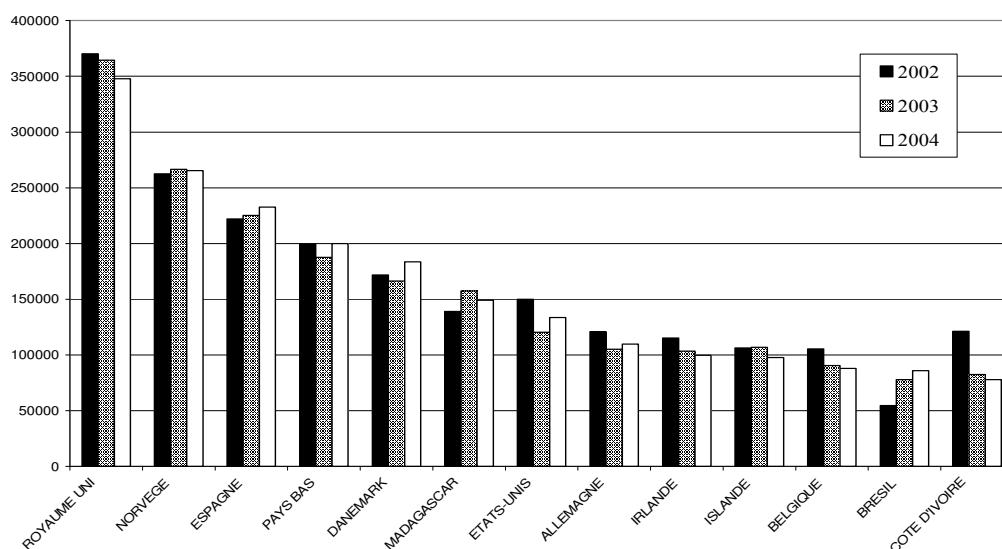
**Figure 13 : Importations en valeur (1000 €)**  
(Source : FAO)



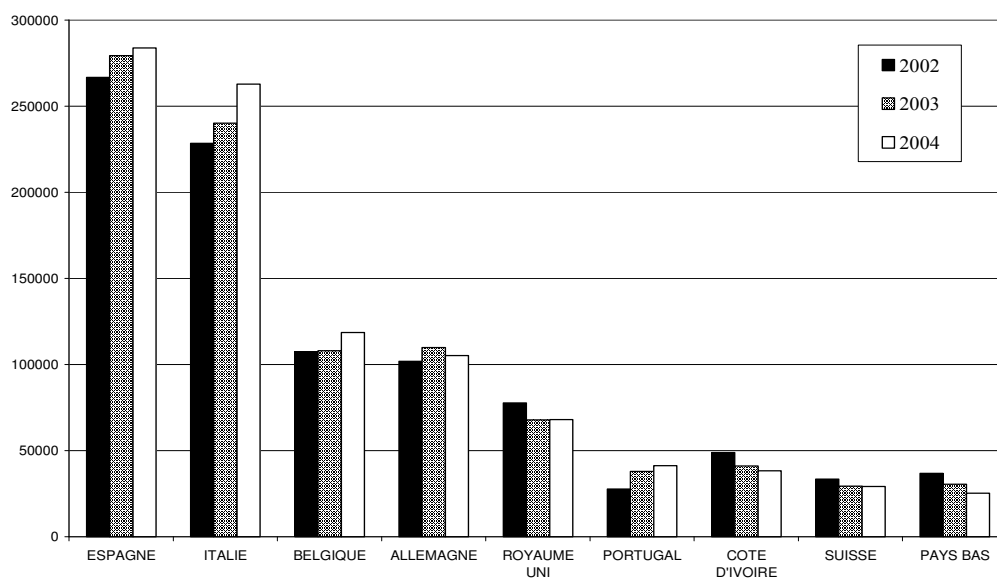
**Figure 14 : Exportations en valeur (1000 €)**  
(Source : FAO)



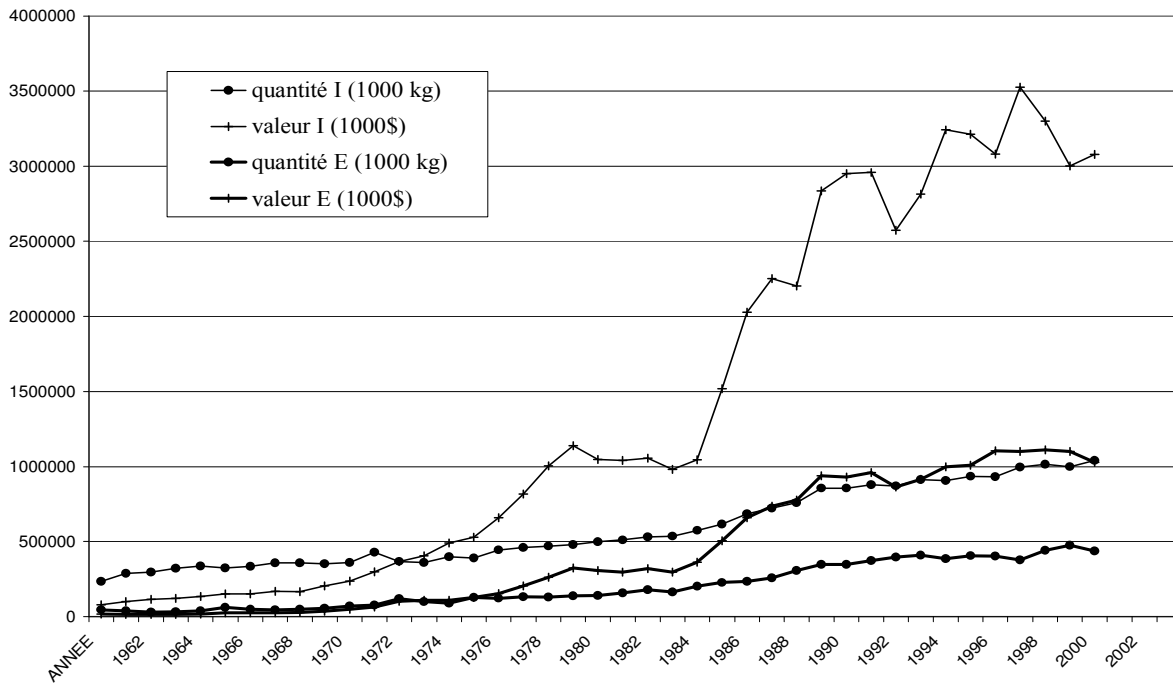
### 3. Au niveau français



**Figure 15 : Importations en valeur des 13 premiers pays fournisseurs (61 % des importations totales) (1000 €) (Source : OFIMER)**



**Figure 16 : Exportations en valeur vers les 9 pays principaux (80 % des exportations totales) (1000 €) (Source : OFIMER)**



**Figure 17 : Exportations et importations de poissons et produits halieutiques pour la France (Source : FAO)**



**Figure 18 : Evolution de la consommation apparente en France (kg) (Source : FAO)**

# Annexe 3

## **Lexique des Actes**



ABM	Attribute-Based Methods - méthodes multi-attributs
ACFM	Advisory Committee on Fishery Management
ACP	Afrique, Caraïbes et Pacifique
AEP	Approche Écosystémique des Pêches
AFD	Agence Française de Développement
AFSSA	Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments
AGLIA	Association du Grand Littoral Atlantique
AMOP	Association des Organisations de Producteurs de Méditerranée
AMP	Aires Marines Protégées
ASCGG	Amélioration de la Sélectivité des Chaluts du Golfe de Gascogne
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CA	Chiffre d'Affaires
CAP	Consentement A Payer
CAR	Consentement A Recevoir
CBI	Commission Baleinière Internationale
CCR	Conseils Consultatifs Régionaux, en anglais RAC
CCSTI	Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle
CDB	Convention des Nations-Unies sur la Diversité Biologique
CEDEM	CEntre de Droit et d'Economie de la Mer
CICTA	Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique ou ICCAT
CIEM	Conseil International pour l'Exploration de la Mer
CITPPM	Confédération des Industries de Traitement des Produits des Pêches Maritimes
CLPMEM	Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
CNPMEM	Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
CROSS	Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage
CRPMEM	Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
CSTEP	Conseil Scientifique, Technique et Economique des Pêches
DAP	Disposition A Payer
DDAM	Direction Départementale des Affaires Maritimes
DGAL	Direction Générale de l'Alimentation, Ministère de l'agriculture et de la pêche
DIREM	Direction des Ressources Energétiques et Minérales
DNSCE	Direction Nationale des Statistiques du Commerce Extérieur
DOM	Département d'Outre Mer
DPMA	Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture, Ministère de l'agriculture et de la pêche
DRAM	Direction Régionale des Affaires Maritimes
DUT	Droits d'Usage Territoriaux
EBE	Excédents Bruts d'Exploitation
EI	quotas d'effort individuel non transférable
EII	Earth Island Institute
EIT	quotas d'Effort Individuel Transférable
ENIM	Etablissement National des Invalides de la Marine

FAO	Food and Agriculture Organization
FEP	Fonds Européen pour la Pêche
FFPC	Fédération Française Poissons, Crustacés et Mollusques
FPAP	Fonds de Prévention des Aléas Pêche
FPM	Fédération de la Pêche en Mer
GBPH	Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène
GMS	Grandes et Moyennes Surfaces
HACCP	Hazard Analysis Critical Control Point
ICSF	International Collective in Support of Fishworkers
IMA	Institut des Milieux Aquatiques
IMP	Institut Maritime de Prévention
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
ITM	Instruments de Type Marché
LL	Licences/permis Limités non transférables
LLT	Licences Limitées Transférables
MDD	Marques De Distributeur
MSC	Marine Stewardship Council
MSY	Maximum Sustainable Yield
NMFS	National Marine Fisheries Service
NOAA	National Oceanic and Atmospheric Administration
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs
ORP	Organisations Régionales des Pêches
PCN	Plafonds de Capture par Navire
PCP	Politique Commune des Pêches
PIB	Produit Intérieur Brut
PMS	Plan de Maîtrise Sanitaire
QC	Quotas de capture Collectifs
QI	Quotas Individuels non transférables
QIT	Quotas Individuels Transférables
RHD	Restauration Hors Domicile
RIC	Réseau Inter Criées (Ofimer)
RMD	Rendement Maximum Durable (MSY en anglais)
SIH	Système d'Informations Halieutiques, Ifremer
SIG	Système d'Information Géographique
SNM	Service des Nouvelles des Marchés, Ministère de l'agriculture et de la pêche
SPG	Système de Préférences Généralisé
TAC	Total Admissible de Captures
TIPP	Taxe sur les Importations des Produits Pétroliers
TJB	Tonneau de Jauge Brute
TOM	Territoires d'Outre Mer

UBO	Université de Bretagne Occidentale
UEGCC	Unités d'Exploitation, de Gestion Concertée et Contrôlée
UICN	Union mondiale pour la nature
VAE	Validation des Acquis de l'Expérience
WWF	Wildlife World Fund
ZEE	Zone Economique Exclusive





# Annexe 4

**Revue de presse**



# « Dessine-moi un avenir pour la pêche »

Les sixièmes rencontres halieutiques de l'École nationale supérieure d'agronomie de Rennes (Ensar) ont tenté de dégager des pistes d'avenir pour une filière aujourd'hui bien déstabilisée.

« Dessine-moi un avenir pour la pêche », c'était le thème des sixièmes rencontres halieutiques de l'École nationale supérieure d'agronomie de Rennes (Ensar), organisées les jeudi 19 et vendredi 20 octobre. « Assure-moi un avenir pour la pêche », a corrigé un pêcheur étalois, traduisant parfaitement l'inquiétude face aux bouleversements actuels.

Pour les analyser et les comprendre, l'Ensar avait réuni un plateau impressionnant : des représentants de la FAO (1), de la Commission européenne, des instances de la filière pêche nationale, des scientifiques, des ONG... Quasiment tous les intervenants du secteur étaient là.

Soit quelque 210 personnes qui ont suivi pendant deux jours une vingtaine de communications, organisées autour de quatre sessions : « Où en est-on aujourd'hui ? » ; « Durabilité : vers des ressources, des écosystèmes et des pêcheries en bonne santé » ; « Responsabilité : du consommateur au pêcheur » et « Solidarité, une réponse aux contraintes du marché mondial ». Six tables rondes complétaient ces présentations qui furent, le plus souvent, de haut niveau.

## CRISE DE CONFIANCE

Qu'en reste-t-il ? La certitude, d'abord, que la pêche ne va pas bien. 50 % des stocks mondiaux sont pleinement exploités et 25 % surexploités. La dégradation se poursuit parce que l'effort de pêche s'intensifie, même si le nombre de navires baisse.

Ce constat est valable en Europe, alors que s'y manifeste, selon un fonctionnaire de Commission européenne, « une

**crise de confiance profonde entre les professionnels de la pêche, les scientifiques et l'administration ».**

D'un strict point de vue économique - ce qu'a ensuite prouvé un état des lieux de la flottille bretonne - la santé des armements se dégrade. Si les chiffres d'affaires sont restés stables entre 1998 et 2005, les excédents bruts d'exploitation ont baissé de 30 % depuis l'envolée des prix du carburant.

Le marché, lui, est de plus en plus demandé. Mais la production hexagonale plafonne. Les importations représentent maintenant deux fois et demi la valeur des débarquements.

Comment revenir à des jours meilleurs ? La question n'est pas simple car les pêcheurs ne sont plus seuls maîtres à bord. Il leur faut composer avec les exigences du consommateur et avec l'évolution de la société civile, qui demande des garanties sur la préservation de l'environnement. Produire ne suffit plus, il faut désormais prouver qu'on le fait durablement et le faire savoir (écolabels). « **Jamais autant de monde ne s'est penché sur la pêche et jamais nous n'avons été aussi mal** », a résumé Pierre-Georges Dachicourt, président du Comité national des pêches maritimes (CNPM).

La barre semble, de fait, de plus en plus haute pour les pêcheurs. La gestion des pêches doit maintenant intégrer la complexité des écosystèmes, alors qu'elle n'est pas parvenue à gérer les stocks. L'Union européenne s'est engagée à revenir, d'ici 2015, à une exploitation permettant d'obtenir un rendement maximum durable des stocks, alors que les mesures actuelles permettent à grand peine d'éviter leur effondrement.

Analysant l'évolution des pêcheries de l'OCDE (2), un universitaire a cependant montré que dans les 30 pays de l'organisation, la gestion s'affinait. La tendance était à la fermeture

de l'accès aux ressources communes avec un intérêt croissant pour leur transférabilité, au profit d'un nombre réduit d'opérateurs. Moins de pêcheurs et plus de poissons, c'est un peu l'image qu'ont dessinée ces rencontres halieutiques, sans jamais évoquer l'impact social d'une telle politique. Un oubli ?

Philippe URVOIS

(1) Food and Agriculture Organization, dépendant des Nations unies.

(2) *Organisation de développement et de coopération économique, qui regroupe les principaux pays développés.*



L'avenir de la pêche dépend en partie de sa capacité à négocier avec les aspirations de la société civile. Ce qu'ont remarquablement compris les ligneurs de la pointe de Bretagne qui, au-delà de la qualité de leur produit, jouent à fond sur l'image de leur technique de pêche.

❶ **Crise de confiance.** « Il y a une crise de confiance profonde entre les producteurs, les scientifiques et l'administration », avoue un fonctionnaire de la Commission européenne. Plusieurs pistes peuvent, selon lui, améliorer la gestion des pêches. Il faut accélérer la réflexion sur les droits à produire (peut-être en découplant les droits patrimoniaux de la propriété du navire afin de pouvoir les négocier) ; améliorer les avis scientifiques avec une collaboration accrue avec les producteurs ; renforcer le rôle du Parlement et des Conseils consultatifs régionaux (CCR) pour légitimer les décisions ; simplifier le cadre législatif et administratif ; réformer le marché afin de donner plus de rôle aux organisations de producteurs ; étudier l'impact des mesures et donner de la visibilité aux entreprises. « C'est un devoir pour la Commission mais elle a le nez dans le guidon, conclut-il. La sérénité nécessaire à la réflexion n'existe plus. »

❷ **Transférabilité.** « Dans les 30 pays de l'OCDE, on observe une fermeture croissante et variée de l'accès aux ressources communes. Différents systèmes de gestion cohabitent souvent dans un même pays et il existe des mélanges très variés entre le collectif et l'individuel. Mais partout, on observe la même séquence : on commence à gérer par des mesures techniques, puis par des mesures de gestion à caractère non transférable puis par des mesures à caractère transférable. La transférabilité reste souvent dans un cadre informel et il existe de nombreuses limites à ce principe mais on s'y intéresse de plus en plus. » (Bertrand Le Gallic, Université de Bretagne-ouest).

❸ **Rendement maximum durable.** « Les modèles utilisés par les scientifiques ont d'abord visé à optimiser l'exploitation des ressources. Puis, dans un contexte de surexploitation, ils ont été employés pour éviter l'effondrement des stocks. L'objectif de maximiser les captures de façon durable (RMD) est

un retour à l'objectif initial mais il reste à définir les modalités pour y arriver. Il faut, notamment, établir dans la concertation la progressivité de ce retour à la normale. » (Alain Biseau, Ifremer).

❹ **Milieus.** « 40 % des systèmes forestiers et des eaux douces sont dégradés, contre 27 % des côtes et des océans. Ces derniers sont parmi les milieux les moins détériorés de la planète. Mais la pêche n'est pas une activité durable. » (Bernard Cressens, WWF).

❺ **Alliance objective.** « Les environnementalistes ont d'abord porté leur intérêt sur des espèces totem avant de s'intéresser aux ressources et aux écosystèmes. Cet élargissement de leur cause s'est doublé d'une alliance *de facto* avec les scientifiques, dont ils relayent les préoccupations. Les questionnements sur ce thème sont sortis du cercle des initiés. » (Loïc Antoine, Ifremer).

❻ **Ligneurs.** « Des tests en aveugle ont prouvé qu'il était très difficile de distinguer un bar d'élevage de qualité d'un bar sauvage. Pourquoi le consommateur est-il prêt à payer plus pour un poisson de ligne ? Pour le plaisir subjectif que lui apporte l'évocation de cette pêche. Nous avons fait un gros travail de communication à partir de ce constat. Notre marque est le catalyseur d'un processus de construction identitaire à connotation éthique, autour de la ligne. » (Gilles Bernard, Association des ligneurs de la pointe de Bretagne).

❼ **Développement durable.** « Les producteurs ont l'occasion de se saisir des questions de développement durable pour renverser leur image, moyennant quelques gages simples. Des grands groupes comme Total, EDF ou Gaz de France l'ont compris depuis longtemps. Pas les pêcheurs, qui sont incapables de communiquer. » (un scientifique, en aparté)

# 20 enquête

## Produits de la mer : le marché français doit tabler sur la qualité

I La production nationale des produits de la mer, marginalisée par rapport aux importations, doit se positionner qualitativement.

Au sein de l'Union européenne, la France est le principal pays consommateur de produits de la mer, juste devant l'Espagne (respectivement 21 % et 20 % de la consommation européenne, de 11 millions de tonnes en équivalent poids entier).

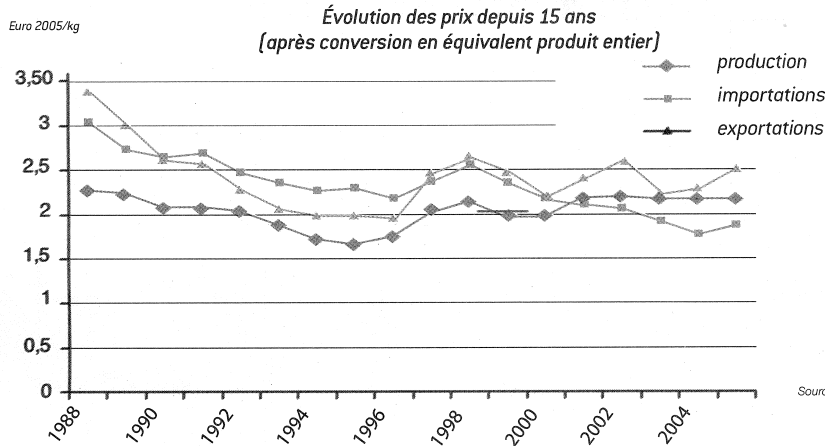
La consommation française s'accroît : entre 1989 et 1998, elle avait progressé de 13 %, passant de 25,3 kg par habitant à 28,6 kg. Entre 1998 et 2005, elle a atteint 35,8 kg par habitant, soit une croissance de 25 %. La consommation nationale est désormais proche des 2,6 millions de tonnes en équivalent poids entier.

Cette croissance de la consommation est alimentée par les importations qui sont, en 2005, plus de 2,3 fois supérieures à la production nationale. Dans cet ensemble, les poissons représentent environ 70 % de la consommation, le reste correspondant aux crustacés et coquillages. L'équilibre entre ces produits reste stable.

La part de l'aquaculture est de 25 % en 2005, par rapport à la pêche. Là encore, l'équilibre est assez stable depuis sept ans. Les spécialistes prévoient cependant que l'aquaculture va à nouveau gagner des parts de marché avec l'émergence du tilapia, du cabillaud et du pangasius.

L'adéquation entre l'offre et la demande française est correcte au niveau des poissons bleus mais pour les autres poissons, la production nationale représente moins d'un quart de la demande. Pour les coquillages, la production hexagonale couvre 50 % des besoins.

70 % de la valeur des impor-



La courbe du prix moyen à l'importation est passée sous celle du prix moyen à la production en 2000, mais après une période de déflation, les prix internationaux sont remontés en 2005 et 2006.

tations de 2005 est concentrée sur huit produits phare : crevette (16 %), saumon (14 %), thon (9 %), poissons de mer filetés (9 %), cabillaud (6 %), langouste, homard et crabe (6 %), coquille Saint-Jacques (5 %), lieu, colin (4 %). Entre 1989 et 2005, la place des autres produits est passée de 51 % à 31 %. Les importations sont donc de plus en plus ciblées sur quelques produits mais leur analyse tend également à prouver que les sources d'approvisionnement se diversifient (50 % hors UE).

À qui profite cette croissance de la consommation ? Aux grandes et moyennes sur-

faces (GMS) et à la restauration hors domicile qui représentent respectivement 60 % et 30 % des achats. Ces circuits sont en expansion, alors que la poissonnerie (10 % des achats) est en total déclin. Sur le marché du frais, la part de la restauration hors domicile est souvent sous-estimée (notamment par les producteurs), alors qu'elle représente presque 40 % des achats.

### LES ESPÈCES NOBLES ONT CHANGÉ

Autre tendance intéressante : les GMS concentrent

leurs achats sur les espèces nobles ou à image forte en recherchant des approvisionnements à l'import pour une question de prix et de régularité. En 2000, le « top 10 » comprenait le saumon, le lieu, le cabillaud, la truite, le merlan, la sardine, la julienne, le maquereau, la sole et le thon. Cinq ans plus tard, le paysage est le suivant : saumon, cabillaud, lotte, perche du Nil, sole, lieu, merlan, bar, dorade et thon.

Philippe Paquette, représentant de l'Ofimer, qui a présenté ces nouvelles orientations du marché, le jeudi 19 octobre, à l'occasion des sixièmes rencontres halieutiques organi-

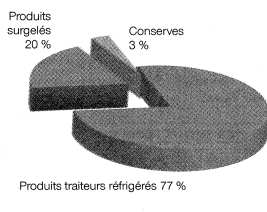
sées par l'École nationale supérieure d'agronomie de Rennes, s'est, finalement, interrogé sur la place des espèces de la pêche française sur le marché hexagonal. À son sens, un positionnement qualitatif doit être recherché via une bonne stratégie de commercialisation. Une maîtrise des coûts est cependant nécessaire dès la capture.

La valorisation doit également être recherchée par la transformation, en dépit du problème de la régularité des approvisionnements. Une utilisation des coproduits est, enfin, envisageable.

Philippe URVOIS

## Nouveaux produits 2005

Est considéré comme « nouveau produit » tout changement de conditionnement, de recette, de marque, de communication, de mise en avant particulière, de label officiel ou de marque privée. Il s'agit donc d'une observation assez large du secteur. Qu'observe-t-on ? Que l'innovation utilise, en général, principalement les matières premières disponibles sur le marché international. Au niveau français, c'est le saumon qui sert surtout de base à ces nouveaux produits (24 %), puis le poisson blanc (16 %), les crustacés (18 %, dont 13 % de crevettes), le thon (9 %), la saint-jacques (6 %), le poisson bleu (6 %) et le surimi (4 %). Autre fait important : les trois quarts des nouveautés concernent les produits traités réfrigérés qui représentent la moitié du chiffre d'affaires global des transformateurs (voir graphique ci-dessus).



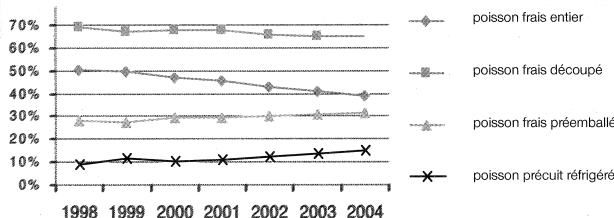
Les trois quarts des « nouveautés » concernent les produits traités réfrigérés.

## LES TENDANCES DE LA CONSOMMATION

Les produits frais représentent encore, en tonnage, 40 % des achats des ménages mais la tendance est globalement à la baisse. Les produits traités réfrigérés (préemballés, précuits, réfrigérés) connaissent heureusement une évolution inverse, représentant 20 % des achats.

Ce type de produit gagne rapidement des clients depuis quelques années en bénéficiant d'une très bonne image, soutenant le marché du frais. Les achats de surgelés (23 % du créneau en volume) et ceux des conserves (18 % volume) ont, quant à eux, tendance à stagner.

### Évolution dans les achats des ménages



# Annexe 5

**Journal des Rencontres**



---

## **LE JOURNAL DES RENCONTRES**

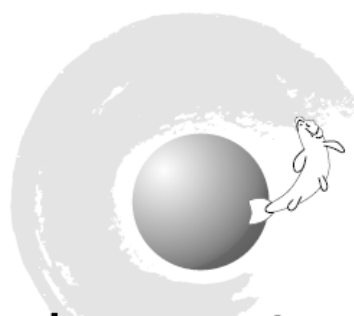
**19-20 octobre 2006**

### **SOMMAIRE**

Rapports des sessions  
Tables rondes  
Synthèse générale

Les Rencontres halieutiques de Rennes :  
la rencontre des professionnels de l'halieutique

**210 participants**



**Les rencontres  
halieutiques  
de Rennes**

### **Participant aux Rencontres halieutiques de Rennes des représentants :**

des administrations,  
des entreprises du secteur productif,  
des organisations professionnelles,  
des secteurs para-administratifs,  
des ONG, des associations et des organismes de  
développement,  
des organismes de recherche,  
des établissements de l'enseignement supérieur et de  
formation professionnelle,  
des étudiants (Rennes, Caen, Montpellier, Nantes,  
Brest...)

...

## **SESSION 1 : LES PECHES MARITIMES, OU EN EST-ON AUJOURD'HUI ?**

**Président** : Pierre-Georges Dachicourt, président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins

**Rapporteur** : Jean-Pierre Boude, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

### **Les pêches maritimes mondiales**

#### **Etat des ressources halieutiques marines mondiales et gouvernance des pêches**

Serge Garcia, directeur des ressources halieutiques à la FAO, a fait une revue de l'état des principaux stocks de poissons et de leur évolution en soulignant que 23 % des stocks sont dans un état satisfaisant, le reste étant soit pleinement exploité (52 %), soit surexploité (17 %) voire épuisé (7 %) ou en récupération (1 %). Une analyse sur le long terme montre une décroissance du nombre des stocks en bon état et une croissance de ceux qui sont surexploités et pleinement exploités. La présentation est ensuite déclinée pour différentes catégories de stocks et par grands espaces géographiques. Serge Garcia a présenté en parallèle l'évolution de la flotte mondiale de pêche enregistrée dans la base de données de la société Lloyd's Maritime Information Services<sup>1</sup>. Cette évolution montre que si le nombre de navires diminue depuis une trentaine d'années, la puissance de pêche individuelle et totale augmente ainsi que la pression sur les ressources. A cela s'ajoute une augmentation de la pression environnementale. Par ailleurs, même si l'approche écosystémique des pêches est adoptée depuis 2001, sa mise en œuvre reste lente. L'auteur a souligné que « les vieux démons » sont toujours présents : capacité de pêche excessive, subventions perverses, faible sélectivité et rejets, dégradation des habitats, abus en haute mer, coercition « molle », recherche sous financée, dominance du court terme. Ensuite, le problème de la gouvernance dans la gestion des pêches a été soulevé, Serge Garcia identifie les principaux problèmes qu'elle pose dans sa mise en œuvre et propose une réorientation des politiques par l'élimination progressive de ces vieux problèmes, la promotion des institutions démocratiques locales, le

---

<sup>1</sup> Les Services d'information maritime de la Lloyd sont chargés d'actualiser l'ensemble des données concernant les navires, y compris les navires de pêche, de plus de 100 TjB. Les navires de plus de 100 TjB sont ceux qui en général se livrent à des activités halieutiques dans les eaux internationales, mais ils ne représentent qu'une petite partie de la flotte de pêche mondiale. Néanmoins, le suivi de la flotte de ces navires donne une indication des tendances de la pêche industrielle à grande échelle et de la façon dont évoluent les immatriculations et les retraits dans tous les registres maritimes, en particulier dans les registres d'immatriculation libre. Source : A. Smith, Département des pêches de la FAO.

transfert de pouvoirs suffisants et appropriés et l'établissement de normes environnementales minimales. Pour lui, les principaux défis sont : l'information (coût, incertitude), la communication (media, tribunaux), la participation (coût, subsidiarité, recherche et décision), la multidisciplinarité (intégration des sciences sociales). Avant de conclure, il a exposé les problèmes émergents : la gestion des interactions entre secteurs, les questions d'éthique des pêches et de droits de l'Homme, la bioéthique et le droit des animaux, l'intrusion des tribunaux dans les mécanismes de décision et la globalisation des marchés. Sa principale conclusion est que l'analyse et la gestion des risques est une clé essentielle de la future gestion des pêches.

#### **Situation économique des pêcheries dans les pays de l'OCDE. Etat des lieux et modes de gestion**

Bertrand Le Gallic, maître de conférences au CEDEM (Université de Bretagne Occidentale), a présenté la situation des pêcheries dans les pays membres de l'OCDE. La performance économique des pêcheries est influencée par de nombreux facteurs, « privés » (aptitudes, technologie) et « globaux » (états des mers, prix des facteurs de production et des produits) et « sectoriels » (état des stocks ; modes d'intervention publique y compris aides publiques). Il a présenté un tableau exhaustif des systèmes de régulation des pêches par des « Instruments de Type Marché » (ITM). D'après ce tableau, on constate une fermeture croissante et variée de l'accès aux ressources communes, une cohabitation entre plusieurs types d'ITM (y compris au sein d'un même pays) et un intérêt croissant et différencié pour la transférabilité, avec dans tous les cas la mise en place de limites. Il a finalement effectué une présentation rapide de la situation économique des flottes des pays de l'OCDE. En conclusion, il a montré qu'il existe des progrès réels dans la mise en place de systèmes de régulation de l'accès mais que les données sur les performances économiques restent en général limitées ou partielles et hétérogènes.



## Les pêches maritimes européennes

### **Situation des pêcheries communautaires et mesures de gestion**

La présentation suivante, effectuée par Jean-Claude Cueff de la direction générale des pêches et des affaires maritimes de la Commission européenne, a porté sur la situation des pêcheries de la communauté européenne et sur les mesures de gestion. Il a commencé en précisant que la situation communautaire des stocks de poissons est mauvaise et préoccupante ; il a présenté un tableau complet de cet état. Les préoccupations portent, entre autres, sur le faible taux de confiance des professionnels par rapport aux avis scientifiques et sur la course aux mesures de gestion à laquelle donne lieu la recherche de mesures de préservation efficaces. Pour restaurer cette confiance, il faudrait : découpler les droits patrimoniaux du navire afin de pouvoir les négocier, améliorer les avis scientifiques avec une participation de tous à la fourniture des données, élargir la consultation en amont en s'appuyant sur les travaux des CCR (Comités Consultatifs Régionaux), simplifier les mesures, la législation et les procédures administratives, réformer le marché afin de permettre aux organisations de producteurs de plus s'impliquer, rendre lisible pour les entreprises de pêche l'économie sur le long terme en évitant autant que faire se peut les mesures brutales et enfin développer les études sur les impacts des mesures adoptées (ex ante et ex post). Il a conclu que les pistes qui viennent d'être esquissées sont les plus prometteuses pour améliorer la gestion européenne des pêches.

## Les pêches maritimes françaises

### **Les revenus à la pêche en Bretagne : situation en 2005 et évolution depuis 1998**

Jean Boncoeur, professeur au CEDEM de l'Université de Bretagne Occidentale, a présenté la situation des revenus dégagés par des flottilles de pêche bretonnes, en s'appuyant sur l'analyse d'un échantillon de 570 navires. Il a commenté le niveau des ventes brutes, des rémunérations des équipages et des Excédents Bruts d'Exploitation (EBE) des différentes catégories de flottilles, la situation moyenne des rémunérations étant comprise entre 28 000 et 48 000 €. L'évolution, mesurée sur un échantillon constant de 191 navires depuis 1998, montre une situation relativement constante du chiffre d'affaires et une baisse de l'EBE de 30 %, surtout depuis 2003. Le facteur d'explication principal de cette évolution se trouve dans l'évolution du poste carburant qui a été multiplié par 2,5 depuis 1998. Les situations sont très contrastées suivant le type de flottille examiné. Une analyse de l'impact du prix des carburants est donc présentée, avec son impact sur les différents métiers. Enfin, la question du Fonds de Prévention

des Aléas Pêche (FPAP) est abordée et son impact mesuré sur les résultats des flottilles ; cet exercice montre le rôle d'amortisseur qu'a joué cette mesure.

### **Marché des produits de la pêche et de l'aquaculture**

Philippe Paquotte de l'Ofimer, a présenté le marché des produits de la pêche et de l'aquaculture français. Il a montré l'évolution de la consommation totale dans l'Union européenne en termes de bilan d'approvisionnement : la France et l'Espagne sont les deux principaux marchés européens avec un peu plus de 20 % de part chacun en 2005. La consommation par habitant en France a vu une augmentation de 13 % en 9 ans puis de 25 % en 7 ans (en poids équivalent entier), avec un ratio import sur production passant de 1,2 à 2,3. On constate aussi une hausse de la part de marché des produits d'élevage entre 1989 et 1998 (saumon, crevettes), puis une stabilisation. De plus, l'importance des importations s'accroît avec une concentration des importations. En effet, les 8 groupes d'espèces principales représentent 69 % de la valeur totale importée en 2005 et il existe une tendance de plus en plus forte à la concentration des importations : la part « autres » est passée de 51 % en 1989 à 37 % en 1998, puis à 31 % en 2005. La dispersion de l'origine des produits est aussi intéressante à analyser : les 12 premiers pays fournisseurs représentent 58 % de la valeur des importations en 2005. Pour les exportations, il y a aussi une concentration des destinations : les 12 premiers pays clients représentent 84 % de leur valeur. L'évolution des circuits de distribution est ensuite analysée avec le constat d'une concentration des ventes en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS). Pour ce qui concerne les évolutions de la consommation, il existe une baisse des achats de produits frais, excepté pour le frais pré-emballé, une stabilité des achats de surgelés et de conserves et une hausse des achats de produits traités réfrigérés. Cette évolution se fait par une perte d'acheteurs de produits frais, une stabilité du nombre d'acheteurs de surgelés et de conserves, et un recrutement d'acheteurs de produits traités réfrigérés. Si l'on s'intéresse aux modes de transformation, les trois quarts des « nouveautés » concernent les produits traités réfrigérés qui représentent la moitié du chiffre d'affaires global des transformateurs. En examinant l'évolution des prix, la courbe du prix moyen à l'importation est passée sous celle du prix moyen à la production en 2000 mais, après une période de déflation, les prix internationaux sont remontés en 2005 et 2006. Enfin, Paquotte a expliqué que les prix actuels des produits de la mer ne sont pas plus élevés que les prix d'autres produits d'image équivalente. Il a conclu en s'interrogeant sur la place des espèces de la pêche française dans la consommation. Elle dépend de la recherche d'un positionnement

qualitatif (intrinsèque et via une bonne stratégie de commercialisation), d'une maîtrise des coûts de production (dès la capture), de la valorisation par la transformation (problème de la régularité d'approvisionnement) et de l'utilisation des co-produits.

### **Questions-débat**

Pierre-Georges Dachicourt, président du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins donne la parole à la salle. Une remarque est faite sur les stocks qui se régénèrent pour quelques espèces : mérours, crevettes... et sur certains stocks en surexploitation qui se régénèrent peut être. Par ailleurs, en s'appuyant sur l'exemple de la dorade rouge en Méditerranée on constate qu'un repos biologique ne se traduit pas forcément par une régénération du stock.

Yann Giron (Arméris) fait remarquer que, s'il existe de nombreux outils de gestion, il faut avant tout avoir la capacité de les « porter ». Dans certains cas, cette capacité n'existe pas. Par ailleurs, il constate qu'il est nécessaire de mieux préciser le rôle de chacun dans la mise en œuvre des processus de gestion. Il considère que cela constitue un enjeu majeur pour la gestion des pêches.

André Le Berre, président du Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne est effrayé par les Quotas Individuels Transférables (QIT). Il pense qu'il est difficile d'attribuer des QIT pour certaines pêcheries en se référant à celles de maquereaux qui se sont effondrées et pour lesquelles on ne possède pas de références historiques récentes. Il pose le problème du parallèle entre la baisse attendue de la valeur des navires d'occasion et la hausse attendue de la valeur des QIT, en cas de découplage entre les navires et les droits. Jean-Claude Cueff, de la direction générale des pêches et des affaires maritimes (Commission européenne), répond que les effets attendus du découplage entre les droits de propriété et la valeur des navires d'occasion sont indépendants d'un système de QIT. Il fait remarquer que dans un système de licences, quand la licence est attribuée à un armateur et non à un navire, on constate que le prix des navires sur le marché de l'occasion est environ deux fois plus faible que celui que l'on peut constater quand le découplage n'existe pas.

François Gauthiez, sous-directeur des pêches maritimes (Ministère de l'agriculture et de la pêche), s'exprime sur la question des droits de pêche. Il fait remarquer que tout ce qui est rare est cher. Pour lui, le découplage permettrait une clarification entre les questions liées à l'outil de production et celles

liées aux droits d'accès à la ressource. Il faudrait donc des droits de pêche clairement identifiés. Cela permettrait de faire des investissements futurs plus efficaces. Il pense qu'en cas de droits de pêche individuels, ils doivent être assis sur des supports pertinents. Il indique ensuite que les coûts d'administration, insuffisants, vont en croissant et qu'il existe une crise de la gouvernance. Il pense que des systèmes de gouvernance plus efficaces reposent sur une meilleure collaboration entre les scientifiques et les professionnels et que cela a un coût.

Philippe Cury, directeur du centre de recherche halieutique méditerranéen et tropical (IRD) pense que les tendances présentées sont souvent très linéaires mais il s'interroge sur la pertinence du linéaire dans le monde réel. Il serait important, par exemple, de prévoir les discontinuités dans les tendances.

Jean-Marie Wacogne, du comité local des pêches et des élevages marins de Boulogne sur mer, pêcheur à Etaples, dénonce le fait que quand on parle de la diminution des ressources, seuls les pêcheurs sont mentionnés. Or ils n'en sont pas les seuls responsables, il faudrait aussi faire apparaître la mortalité consécutive à la pollution ou celle liée aux changements climatiques.

Philippe Gros ajoute que cette remarque est pertinente. Mais il souligne que si l'on sait bien quantifier la mortalité due à l'effort de pêche on sait très mal quantifier celle liée aux autres causes. Il s'exprime sur le « scandale » des poissons pollués par les métaux lourds ou par les polluants organiques.

Patrice Cayré directeur des ressources vivantes de l'IRD, s'interroge sur la part des pays en développement dans les importations françaises de produits de la mer. Souvent on ne sait pas faire la différence entre les produits provenant de ces pays avec ceux débarqués par les flottes nationales dans le cadre des accords de pêche, ni avec ceux en provenance de l'aquaculture.

Serge Garcia critique le manque d'équité que l'on constate dans les débats sur la pêche. Il souligne les problèmes soulevés lorsque l'on examine les variations de volume des ressources à différentes échelles de temps (décennales, centennales, millénaires et pluri - millénaires). Il souligne que même si les variations climatiques sont importantes, le seul paramètre sur lequel on puisse agir à court ou à moyen terme est celui de l'effort de pêche. Il insiste enfin sur le fait qu'un des défis à venir, qu'il convient de prévoir, est celui soulevé par les questions de santé publique liées la contamination des ressources.

## **SESSION 2 : DURABILITE : VERS DES RESSOURCES, DES ECOSYSTEMES ET DES PÊCHERIES EN BONNE SANTE ?**

**Président** : François Gauthiez, sous-directeur des pêches maritimes, Ministère de l'agriculture et de la pêche.

**Rapporteur** : Olivier Le Pape, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

### **De nouvelles préoccupations écologiques et de nouvelles approches**

#### **Vers une gestion écosystémique des pêches**

Dans une première intervention, Philippe Cury, directeur du centre de recherche halieutique méditerranéen et tropical (IRD de Sète), s'est tout d'abord interrogé sur la perception de l'avenir des pêches maritimes, présentant notamment les inquiétudes des générations futures vis-à-vis des menaces environnementales sur le milieu marin. Puis, il a présenté les enjeux d'une gestion écosystémique des pêches à l'échelle planétaire. Les pêcheries marines mondiales, qui constituent la dernière industrie exploitant à l'échelle globale des ressources renouvelables sauvages, ont atteint de nombreuses limites écologiques et économiques. C'est aujourd'hui dans un contexte de surexploitation des écosystèmes et de changements climatiques que nos sociétés envisagent, par l'intermédiaire de conventions internationales successives, la viabilité, et dans certains cas la survie, de ces activités. La complexité de ces écosystèmes (de leur fonctionnement mais aussi de leur exploitation et de leur conservation) est indispensable à leur viabilité. C'est la raison pour laquelle une approche écosystémique des pêches est aujourd'hui sollicitée au niveau international. Il n'en reste pas moins que des interrogations se font jour sur la possibilité de parvenir à atteindre des objectifs écosystémiques alors même que la gestion monospécifique s'est jusqu'à ce jour souvent heurtée à des échecs patents. Toutefois, comme le démontrent par exemple les actions menées en Afrique du Sud, les réponses en termes d'aménagement des pêcheries commencent à voir le jour. Intégrer les pêcheries dans les écosystèmes marins, réconcilier conservation et exploitation reste donc possible dans un contexte d'usages de plus en plus diversifiés des ressources marines.

#### **Pour une exploitation durable des ressources marines : de l'approche de précaution au MSY**

Alain Biseau, scientifique de l'Ifremer de Lorient, a ensuite présenté les modalités d'une approche de précaution pour la gestion des ressources marines exploitées en s'appuyant sur les conventions internationales portant sur ces aspects depuis une soixantaine d'années. Les avis scientifiques permettent d'évaluer l'état d'un stock puis de simuler le devenir de sa biomasse et des captures en

fonction de différents scénarii de gestion. Les modèles utilisés par les scientifiques ont tout d'abord été utilisés dans des objectifs d'optimisation de l'exploitation. Puis, dans un contexte de surexploitation, ils ont ensuite été exploités pour éviter l'effondrement des ressources et des pêcheries qui en dépendent. En tenant compte de la relation entre la biomasse féconde et la production de juvéniles, ces modèles permettent, pour des ressources surexploitées, de prendre en compte les risques d'effondrement des populations dans le cadre d'une approche de précaution. Ces analyses ont notamment conduit à mettre en œuvre des plans de restauration pour certaines ressources des eaux européennes afin de garantir leur pérennité. Toutefois, il apparaît que l'objectif de maximiser les captures (objectif du MSY) de façon durable, ce qui était la préoccupation initiale mais est aussi l'objet des préconisations du sommet de Johannesburg (2002), consisterait à rétablir une situation satisfaisante, autant du point de vue biologique qu'économique. Il est donc souhaitable de viser cet objectif, tout en tenant compte, au cours de la période transitoire qui devra immanquablement le précéder, des aspects socio-économiques en rapport avec la durabilité des activités d'exploitation de ces ressources.

#### **Durabilité des ressources marines, la vision d'une ONG environnementaliste**

Puis, Bernard Cressens, du WWF France, a exposé la vision d'une Organisation Non Gouvernementale (ONG) environnementaliste sur la durabilité des ressources marines vivantes et de leur exploitation. Il a tout d'abord réalisé un tour d'horizon des préoccupations de cette ONG en termes de maintien de la biodiversité marine. Il est parti du constat positif que les écosystèmes marins, bien qu'ils soient perturbés par les activités humaines, sont parmi les moins détériorés de la planète. Puis, il s'est fait l'écho des grandes inquiétudes que suscitent, au sein de la société civile, l'exploitation intensive de ces ressources et la dégradation des habitats marins par les activités de pêche pour la pérennité des populations et des écosystèmes. Il a notamment souligné qu'en l'état actuel, la pêche n'est pas une activité durable. Puis Bernard Cressens a exposé les initiatives du WWF pour améliorer la concertation sur la gestion des ressources marines en considérant que ces ressources sont un bien commun qu'il est nécessaire de gérer de façon concertée entre l'ensemble de leurs usagers, en tenant compte des

activités de pêche qui en dépendent. Il a finalement conclu sur les nombreuses sollicitations dont le WWF est l'objet pour s'associer à des démarches d'écocertification des produits de la pêche.

### **Prise en compte des aspects économiques et sociaux dans la gestion de ces systèmes**

#### **Valeur économique des services écologiques rendus par le milieu marin à l'homme**

Jean-François Noël, professeur à l'université de Saint-Quentin en Yvelines, a mis l'accent sur les travaux réalisés depuis une décennie par les économistes afin d'estimer la valeur des services écologiques rendus par le milieu marin à l'homme. Ces services sont de plusieurs ordres : valeur patrimoniale des systèmes et des ressources, valeur culturelle, écologique ou économique, intérêt potentiel non défini à ce jour (genèse de médicaments nouveaux...). Bien que les estimations réalisées soient sujettes à caution, ces services représenteraient annuellement plus de deux fois le PIB mondial. Dans ce total, les services rendus par le milieu marin contribueraient pour deux tiers, le milieu côtier en représentant un part prépondérante. Les estuaires et autres zones remarquables (herbiers, récifs) sont notamment les écosystèmes planétaires qui produisent le plus de services à l'unité de surface.

#### **Durabilité de l'activité des pêcheries nationales, les menaces et les enjeux**

Pierre-Georges Dachicourt, président du comité national des pêches maritimes et des élevages marins, a poursuivi en exprimant la vision des professionnels français de la pêche maritime sur les risques pesant sur les activités des pêcheries nationales et les enjeux de leur durabilité. Il a souligné tout d'abord que les pêches maritimes représentent un secteur économique considérable, notamment si l'on y inclut les emplois induits. De nombreuses régions littorales voient leur viabilité économique en dépendre directement. Aujourd'hui ce secteur est confronté à un ensemble de facteurs qui menacent sa durabilité : la mondialisation des marchés mais surtout une augmentation drastique des coûts d'exploitation, notamment en ce qui concerne le carburant, entravent la rentabilité des producteurs français. Dans le même temps, des décisions politiques de gestion, aux conséquences considérables et appliquées à brèves échéances, ne permettent pas d'avoir une visibilité de la situation des années à venir, pour envisager une gestion prospective raisonnée d'un secteur déjà fragile. Ces mesures draconiennes (jusqu'à 50 % de réduction des flottilles européennes préconisée à moyenne échéance selon Pierre-Georges Dachicourt), donnent aux professionnels l'impression de ne pas tenir compte des aspects économiques et sociaux qu'elles impliquent. La conjonction de ces facteurs met en danger le

devenir de ces activités. Par ailleurs, les crises successives de la pêche maritime, l'ampleur des problèmes subis et la baisse de rentabilité de l'activité conduisent à une crise des vocations qui fait aussi peser des inquiétudes sur le maintien des savoir-faire et la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée pour maintenir les pêches françaises.

#### **Marques et labels dans la filière halieutique**

Enfin, Marie-Christine Montfort, consultante de Marketing Seafood, a fait le bilan sur la politique de marques et labels initiée dans la filière halieutique depuis une quinzaine d'années. Dans l'univers des produits agroalimentaires, la recherche de compétitivité des producteurs, indispensable face à une concurrence sévère, passe souvent par le déploiement de stratégies de différenciation et l'utilisation d'outils marketing plus ou moins sophistiqués. A cette fin, la création de marques et de labels est couramment pratiquée, notamment dans l'univers des produits de la mer frais, même si cet usage y est relativement récent. Les marques et labels présentent des caractéristiques différentes qu'il convient de bien connaître pour choisir une stratégie de mise en valeur. Ainsi, alors que les marques, privées ou collectives, sont un signe distinctif identifiant un produit à des fins commerciales, les labels spécifient des normes de production et de qualité. Ces outils se sont développés au cours des années 90 sur l'ensemble du littoral (BQM, NFM, ...), depuis les marques collectives régionales jusqu'aux labels rouges (sardine, coquille et jupes) en passant par les labels privés. L'heure est aujourd'hui à l'émergence d'écocertifications. Bien que les coûts engendrés par ces démarches ne soient pas négligeables, ces outils ont d'ores et déjà démontré leur efficacité pour mieux mettre en valeur un certain nombre de produits des pêches maritimes françaises. Il est toutefois nécessaire de mettre en phase l'effet d'annonce et la réalité de la valeur ajoutée pour les consommateurs pour garantir le succès de ces initiatives.

#### **Questions-débat**

Ce débat est mis en œuvre par le président de session, François Gauthiez, sous-directeur des pêches maritimes du Ministère de l'agriculture et de la pêche, qui insiste sur la difficulté de revenir sur une situation de surcapacité pour une gestion durable des ressources et de leur exploitation.

Jean-Marie Wacogne, du comité local des pêches et des élevages marins de Boulogne sur mer, insiste sur le fait que, pour les pêcheurs, la notion de mer nourricière est prépondérante. Il souligne l'incompréhension des professionnels devant les mesures de gestion qui mettent en danger la production. Jean-Claude Cuffe de la direction générale des pêches et des affaires maritimes de la Commission européenne, souligne l'absence *d'a priori* des instances décisionnelles dans ces

mesures et l'importance de l'antériorité des droits et des activités dans le processus décisionnel.

Monin Justin Amandé, étudiant agro-halieupe, met l'accent sur l'exploitation des eaux des pays en voie de développement par les flottilles occidentales. Serge Garcia, directeur des ressources halieutiques à la FAO, souligne que le droit de la mer préconise de concéder le surplus de ressources aux pays ayant les moyens de l'exploiter tout en précisant que tout pays, propriétaire des droits d'exploitation de sa Zone Economique Exclusive (ZEE) peut

interdire ou réguler l'accès de ses eaux aux flottilles étrangères.

Suite à une question de Hervé Bru sur le risque de dilution de l'effet des marques et labels par le fait que la profusion d'initiatives pourrait amener le consommateur à une certaine confusion, Marie-Christine Monfort, consultante de Marketing Seafood souligne que cet écueil est réel pour les démarches mal conduites mais devrait épargner les initiatives commerciales bien pensées.

## **SESSION 3 : RESPONSABILITE : DU PECHEUR AU CONSOMMATEUR ?**

**Présidente** : Marie-France Cazalère, directrice de l'Ofimer

**Rapporteurs** : Catherine Guérin et Richard Sabatié, Pôle Halieutique Agrocampus Rennes

### **Pêches maritimes et préoccupations environnementales**

#### **Pressions environnementalistes et gestion des ressources marines**

Loïc Antoine d'Ifremer a décrit l'évolution comportementale de la société vis-à-vis des dauphins. Au début du siècle, les marsouins pouvaient être chassés en baie de Douarnenez pour limiter leur prédation sur les sardines et étaient même consommés jusqu'en 1960. Depuis, ils ont été totémisés avec un « droit à la vie » et ont même fait l'objet de « parrainage » (comme pour un enfant) dans les années 1990. Cette réaction est une première mise en cause de la pêche. Ensuite, dans le Pacifique, le WWF eut une belle cause à défendre à propos de la pêche des dauphins. Un reportage cinématographique sur ce sujet fut le catalyseur d'une campagne de dénigrement mondial de ce type de pêche alors que des mesures techniques pour limiter l'impact sur ces mammifères étaient déjà en cours d'expérimentations. L'auteur du reportage fut même reconnu comme ayant l'étoffe d'un hypothétique prix Nobel de l'Ecologie. Il s'en est suivi une résolution des Nations Unies pour créer un moratoire sur les grands filets dérivants et la « norme » des 2,5 km fut appliquée pour la pêcherie du thon germon du golfe de Gascogne sous l'impulsion de Greenpeace. Ce fut une grande victoire pour leur cause. Par la suite Greenpeace conclut des alliances avec les pêcheurs basques pour une fermeture des pêches au filet dérivant, mais l'association Robin des Bois opta pour une conduite contraire en défendant la pêche aux filets dérivants, en ayant constaté la faible mortalité touchant les dauphins. Toutes ces prises de positions ont depuis été reprises pour la cause

des requins et pour limiter les prises accessoires. Les objectifs de ces associations sont aussi de s'allier aux scientifiques et de leur servir de relais. Ainsi, sur la régression du thon rouge de Méditerranée, le WWF a développé surtout des actions médiatiques pour souligner les risques économiques encourus par une telle exploitation alors que Greenpeace, récemment avec son navire, est entré en conflit direct avec les pêcheurs qui ont défendus leur activité. Tout cela fait que les problèmes liés au stock du thon rouge sont clairement portés sur le devant la scène publique. Les alliances ont été faites aussi avec les producteurs dans la démarche d'écolabellisation du type MSC (Marine Stewardship Council) où l'on s'aperçoit finalement que le consommateur influe directement sur les modalités d'exploitation de la ressource. En conclusion, il apparaît désormais que les questionnements scientifiques et éthiques sortent du seul cercle des « initiés » et qu'ils sont largement médiatisés pour que le citoyen puisse juger ou orienter les prises de décision pour un bon usage des ressources communes.

#### **L'écolabellisation : nouvel outil de gestion durable ou consommateurs au pouvoir ?**

Erwan Charles, maître de conférences au CEDEM, (Université de Bretagne Occidentale), a expliqué tout d'abord l'apparition progressive d'une prise de conscience collective dès la seconde moitié du 20<sup>e</sup> siècle des externalités négatives des pratiques de pêche et des actions négatives de l'homme sur l'environnement (effet de serre, pluies acides, épuisement des stocks...). Il a exposé les étapes essentielles de cette prise de conscience et de la demande sociale vis-à-vis d'une limitation des problèmes environnementaux, en partant du rapport de l'UICN (Union mondiale pour la nature) en 1951 jusqu'au sommet de la Terre à Rio en

1992. La surexploitation des stocks halieutiques a aussi été une forte préoccupation depuis 1947 (Conférence de Londres) jusqu'au rapport de l'Académie des Sciences en 2003. Erwan Charles a ensuite présenté les méthodes des politiques publiques utilisées pour régler ces problèmes d'environnement. La première génération d'instruments est fondée sur une approche « command and control » basée sur les sanctions administratives et/ou judiciaires et la seconde sur l'approche économique qui est une approche indirecte modifiant le contexte économique. Mais devant l'échec relatif de ces approches sont apparus les instruments hybrides qui s'appuient sur les forces du marché ; ainsi est apparu l'écolabel qui est un ensemble de mesures prises pour limiter les externalités indésirables sur l'écosystème et l'environnement. C'est une labellisation extrinsèque qui n'apporte rien au produit en lui-même. Ainsi, le centre de la demande sociale devient le consommateur. La demande sociale de préservation de l'environnement envoie un signal fort au producteur (l'écolabellisation peut être aussi une demande du producteur qui désire stimuler une attente). Cette demande sociale est variable (valeur d'usage ou de non-usage) et se manifeste de plusieurs façons (selon les personnes, le produit, les discussions...). Elle doit s'exprimer par un Consentement A Payer (CAP) qui est une expression militante et exigeante. Le CAP est un vrai pouvoir du consommateur qui devient un « consomm'acteur » exerçant une pression sur le producteur. De son degré d'engagement dépend le succès de l'écolabel. L'écolabel est une contrainte supplémentaire sur le producteur, mais c'est en même temps une rente de valorisation et un moyen de protéger la ressource. Erwan Charles a ensuite développé un exemple français : l'écolabellisation du lieu jaune. Les résultats de l'étude qu'il a réalisée dans l'agglomération de Brest en 2006 ont montré qu'un tiers des consommateurs interrogés accepteraient une hausse de prix comprise entre 0 et 10 %, un autre tiers entre 10 et 20 % et 1/6 entre 20 et 50 %. Environ 80 % des consommateurs interrogés seraient prêts à payer un supplément moyen de 1,44 €. Plus que les caractéristiques socio-économiques, ce sont les traits comportementaux des personnes enquêtées qui expliquent de manière significative l'annonce d'un supplément de prix positif. Il a conclu en affirmant que dans une démarche d'écolabellisation, le consommateur est au centre du système et que son pouvoir est conditionné, à la fois, à son CAP et à son degré de mobilisation collective. Pour le producteur, cela peut être ressenti comme une menace ou, au contraire, comme une opportunité pour ceux qui voudront bien s'y adapter. Ainsi, la logique du conflit donne le pouvoir au consommateur, mais l'adhésion de producteur crée une logique partenariale. Cette attitude devient donc une démarche globale « gagnant-gagnant ».

### **Des pratiques différentes pour une pêche viable en France**

#### **Des pratiques artisanales respectueuses de la ressource pour un produit de qualité et une activité rentable : exemple du bar de ligne des côtes bretonnes**

Gilles Bernard, du comité local des pêches d'Audierne, a rappelé que ce programme a démarré en 1993 au moment de la montée en puissance des bars d'aquaculture de Méditerranée. Cette démarche bretonne (du Croisic à Saint-Malo) à laquelle adhèrent 200 entreprises, couvre 7 espèces de poissons capturées à la ligne représentant 500 000 captures par an dont 450 000 bars pour un chiffre d'affaires estimé à 10 millions d'euros. L'opération est entièrement financée par les professionnels. Les résultats de cette démarche montrent que l'écart de prix est significatif, et que la pratique est devenue une rente de confort et non plus seulement économique. Gilles Bernard a cité comme illustration l'arrêt biologique de 45 jours en période de frai décrété l'année dernière par les professionnels. Sur les autres espèces pêchées à la ligne, des mesures de préservation sont aussi mises en place (taille minimale de la daurade rose plus élevée que la réglementation en vigueur). Il pense que cette démarche serait transposable à d'autres produits en réalisant une analyse fine des attentes du consommateur. Elle repose sur un plaisir sensoriel festif, mais aussi sur un aspect subjectif à travers l'évocation du produit. En effet, le bar de ligne, en analyse sensorielle, n'a pas été reconnu comme meilleur, mais un gros effort de communication a été fait sur le bar et le site internet donne à l'acheteur de nombreux détails sur le pêcheur, le navire... Gilles Bernard a ensuite posé la question du marché de ces poissons. Il pense que ce n'est pas le marché de la Restauration Hors Domicile (RHD) mais plutôt la restauration familiale. Pour la RHD, l'important c'est le prix, le risque sanitaire 0 %, la disponibilité du produit et pas vraiment les préoccupations environnementales. Il faut alors démontrer la traçabilité possible des apports. En restauration familiale : la traçabilité est rassurante, les propriétés diététiques et sécuritaires sont les points forts. La démarche du bar de ligne est en fin de compte plus qu'une simple démarche commerciale, c'est une démarche qualité sans communication sur cet aspect, ce n'est pas vraiment un système de traçabilité, ce n'est pas vraiment non plus un écolabel. Finalement, Gilles Bernard conclut en se demandant si elle ne serait pas un mélange de tous ces concepts ou bien le catalyseur d'un processus de construction identitaire autour de la technique de pêche à la ligne.

### **Mise en place de dispositifs sélectifs pour le chalutage dans les pêcheries françaises**

Thierry Guigue, de l'AGLIA, est intervenu sur la sélectivité qui a fait l'objet de nombreuses études scientifiques, mais a été perçue par les professionnels comme une contrainte supplémentaire à leur métier. Les enjeux sont à la fois techniques (innovation) et sociologiques (« socialisation de la sélectivité à bord » et démarche globale pour la mise en place). Il a rappelé que, depuis 15 ans, pour la pêche de langoustines dans le golfe de Gascogne, sont apparues de nombreuses évolutions techniques (maillage, matériau, chalut simple à chaluts jumeaux, nappes séparatrices...), mais sans un réel consensus d'application. La difficulté de la mise en place de dispositifs sélectifs dans la pêche de langoustine du golfe de Gascogne et de l'étude de ses effets résulte de la longueur des côtes exploitées, du nombre de ports et du caractère plurispécifique de la pêche dont le chiffre d'affaires repose aussi sur la vente d'autres espèces. L'objectif retenu de l'étude présentée a été de réduire avec efficacité les rejets et de limiter l'impact sur les captures commerciales. Les travaux en 2000 se sont concentrés dans un premier temps sur le merlu en jouant sur la sélectivité interspécifique langoustine/merlu. Une démarche scientifique rigoureuse, un effectif abondant de sorties avec les professionnels, un pilotage constant avec leur participation et des résultats convaincants (diminution de 50 % des prises accessoires...) ont permis de rendre obligatoire pour les navires ayant la licence langoustine, l'utilisation du panneau à mailles carrées et de proposer à la Commission européenne une réglementation alternative et crédible. La deuxième étape depuis 2003 se focalise sur la langoustine en recherchant à améliorer la sélectivité intraspécifique. Une grille interne en polyuréthane est testée, mais semble encore inadaptée et doit faire l'objet de travaux supplémentaires en 2006. Les premiers résultats ont montré toutefois une réduction de 20 à 40 % des rejets de langoustines. Thierry Guigue s'est ensuite interrogé sur les enseignements à retirer de cette étude. Il a d'abord souligné l'importance forte du contexte environnemental, social et réglementaire réunissant à la fois des influences positives (disparition des menaces réglementaires unilatérales, apparition d'un fort recrutement de jeunes langoustines...), mais aussi déstabilisatrices (changement des règles du jeu, saturation face à des contraintes multiples...). Il a ensuite insisté sur le fait que les essais en conditions réelles de pêche, la réactivité des échanges, l'impact pédagogique, ont favorisé, malgré une plus forte complexité à gérer l'étude, l'interactivité entre professionnels et scientifiques. De plus, la socialisation de la sélectivité permet de valoriser certains avantages de la pratique et de limiter les « effets collatéraux ». Mais il s'est

demandé si on doit préconiser une sélectivité dont l'efficacité serait maximale, avec pour conséquence des pertes commerciales élevées sur le court terme et des compensations financières dont l'origine n'est pas déterminée alors que les fluctuations naturelles du recrutement et des captures sont fortes. D'autre part, la sélectivité est une clef d'entrée pour aborder la gestion des stocks avec les professionnels (démarches concrètes, implication des pêcheurs, création d'un comité de pilotage, d'une sous-commission nationale langoustine au CNPMM...) et un outil souple de gestion (réversibilité). En conclusion Thierry Guigue a souligné que la sélectivité n'est qu'une mesure parmi d'autres, mais qu'elle offre les avantages d'être concrète, d'exprimer des concepts simples (sauvetage des juvéniles), d'être peu onéreuse et d'être performante dans l'amélioration du rendement par recrue.

### **La filière halieutique et la sécurité alimentaire**

#### **Sécurité sanitaire des produits de la mer : enjeux et perspectives**

Loïc EVAÏN, sous-directeur de la sécurité sanitaire des aliments de la Direction générale de l'alimentation, a décrit l'évolution de la réglementation sanitaire des produits alimentaires, et notamment le paquet hygiène, aujourd'hui en vigueur. Il a rappelé les grands principes de cette nouvelle réglementation, à savoir : la séparation de l'évaluation et la gestion du risque, l'approche intégrée de toute la filière, la responsabilité des exploitants du secteur alimentaire et enfin la clarification des rôles respectifs des professionnels et des services de contrôle. Il a insisté sur le fait que cette évolution avait pour but de simplifier la réglementation, puisque le nombre de textes réglementaires est passé de plus de 60 à moins d'une dizaine. La principale nouveauté est que les professionnels sont pleinement responsables, qu'ils ont désormais une obligation de résultats (produits de qualité sanitaire satisfaisante) en aillant le choix des moyens pour y parvenir. Ils ont pour cela un certain nombre d'outils à leur disposition, et notamment le Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène (GBPH) et la méthode HACCP, outils entrant dans le Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS). Ces guides et ces plans HACCP sont élaborés par les professionnels eux-mêmes, puis évalués par des scientifiques et enfin approuvés par les pouvoirs publics. Loïc Evain a ensuite présenté un récapitulatif des GBPH concernant la filière. Quatre d'entre eux portent sur la pêche et un sur la purification et l'expédition des coquillages. Tous ne sont pas finalisés et réclament encore quelques modifications. Tout au long de sa présentation, Loïc Evain a bien insisté sur les avantages du paquet hygiène, il a précisé notamment qu'il est désormais plus facile de faire évoluer la réglementation et ainsi

de s'adapter aux innovations de produits (pulpe de poisson), aux nouvelles habitudes de consommation (poissons crus), aux nouveaux critères de l'eau de mer propre (recherche de nouvelles réglementations plus rationnelles). Pour lui, les enjeux et les perspectives de la sécurité sanitaire des produits reposent également sur le renforcement de l'expertise technique et scientifique, sur le développement d'une stratégie d'anticipation des crises et sur la communication en temps de crise. Enfin, il a conclu en rappelant la nécessité d'une harmonisation de l'inspection sur le territoire national mais aussi sur le plan communautaire et aux frontières.

### **Risques sanitaires et économiques : l'exemple du Saumon**

François Falconnet, secrétaire général de la Confédération des Industries de Traitement des Produits des Pêches Maritimes (CITPPM) et président de la Fédération française des poissons, crustacés et mollusques, a brièvement rappelé les objectifs généraux du règlement (CE) 178/2002<sup>2</sup>, règlement ne concernant pas seulement la qualité sanitaire des aliments, mais aussi la santé et le bien-être des animaux, ainsi que l'environnement. Puis, pour introduire la notion de crise dans l'alimentation et ses effets sur le plan économique, il a rappelé quelques chiffres d'une enquête SOFRES de 2006, selon laquelle près de 32 % des consommateurs européens ne font pas confiance aux entreprises agroalimentaires en termes de sécurité alimentaire. Cette enquête révèle de fait une véritable peur des consommateurs d'un empoisonnement à long terme. François Falconnet ajoute que les consommateurs commencent à prendre conscience qu'ils ont un rôle à jouer sur la protection de l'environnement. Il a terminé son exposé sur la présentation de la crise du « saumon à la dioxine » en janvier 2004 et ses conséquences au niveau économique (chute des consommations de saumon de 25 à 30 % dans les collectivités et de 40 % dans les ménages). Il insiste sur la nécessité de mettre en place des actions pour éviter ces crises en regardant les dangers en face, en effectuant des recherches pour mieux maîtriser les dangers, en travaillant en partenariat avec tous les maillons de la filière et surtout en communiquant afin de donner confiance aux consommateurs.

### **Questions-débat**

Marie-France Cazalère, directrice de l'Ofimer et présidente de cette session laisse la parole à la salle.

Marc Delahaye, président de l'Association des halles à marée de France, s'interroge sur la signification de l'écolabel, qui certifie une technique de production préservant l'environnement, la ressource et certaines caractéristiques du produit ainsi pêché, mais dont la qualité peut être complètement remise en cause si aucune précaution de conservation ou de manipulation du poisson n'est prise après sa capture. Erwan Charles répond à cette interrogation en précisant que l'écolabel concerne une qualité extrinsèque du produit et non une qualité intrinsèque. Pour communiquer sur la qualité du produit, il propose d'associer à l'écolabel, une marque ou un autre label destiné, cette fois, à certifier une qualité intrinsèque du poisson.

Jean-Michel Le Ry (Sobretah) interroge Thierry Guigue sur l'impact des chaluts sélectifs sur les consommations de carburant. Ce dernier précise que cet aspect n'a pas été étudié dans le cadre du projet présenté.

Bernard Esnouf, conseiller à la direction des opérations de l'Agence française du développement, interpelle Loïc Evain, et notamment la DGAL, au sujet du risque lié à la contamination par les métaux lourds des populations guyanaises. Celle-ci serait provoquée, en partie, par l'activité des orpailleurs. Le représentant du Ministère répond ne pas connaître assez bien le dossier, mais qu'il est prêt à recueillir les informations afin d'étudier cette question. Patrick Cayré (IRD) fait remarquer que, si ces taux de mercure sont effectivement très élevés dans les produits de la mer guyanais, l'activité d'orpaillage n'en serait que partiellement responsable.

---

<sup>2</sup> Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires



## **SESSION 4 : SOLIDARITE : UNE REPOSE AUX CONTRAINTES DU MARCHE MONDIAL ?**

**Présidente** : Janick Moriceau, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne

**Rapporteur** : Guy Fontenelle, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

### **Un marché internationalisé, des enjeux nationaux**

#### **Les mutations de la filière soumise à l'essor de l'aquaculture et à la mondialisation**

Patrice Guillotreau de la faculté des sciences économiques et de gestion (Université de Nantes), a adopté l'angle rétrospectif comme méthode de vision du futur de la filière des produits de la mer. Il a pris comme exemple l'évolution de l'industrie de conserverie de sardines associée aux importations-exportations depuis l'invention de l'appertisation (1820) jusqu'à la quasi-disparition des conserveries (2005) pour décrire la courbe classique du cycle de vie d'une activité industrielle. Il a rappelé ainsi qu'à la suite d'une innovation et de sa mise en pratique lui conférant un avantage indéniable, un pays industrialisé doit par la suite modifier sa stratégie après diffusion de cette innovation au sein d'autres pays moins industrialisés. Ceux-ci deviennent plus compétitifs souvent par des coûts de production moindres. À la fin du cycle, le premier pays doit se résoudre à abandonner la partie. Cette partie de la présentation a permis d'exposer un cas d'école pour ensuite faire le parallèle avec le développement de l'aquaculture. Plusieurs chiffres sont alors rappelés pour montrer la similitude de la courbe de la première phase de développement de l'aquaculture. Cette phase de croissance et de contribution aquacole à la filière halieutique s'explique par trois facteurs : (i) le prix unitaire de production en 1984 est re-devenu le même (env. 1,18 \$/kg) en 2004 après avoir culminé à 1,62 \$/kg ; (ii) le poids relatif des GMS dans la distribution des produits de la mer est passé de 20 % en 1979 à 80 % en 2004 ; (iii) la part accrue des produits aquacoles dans la consommation. Pour conclure, les pays en voie de développement ont aujourd'hui un avantage comparatif (ressources spatiales, technologie stabilisée, faibles coûts de main d'œuvre). Dans ce contexte, la France est mal positionnée. Il convient alors de s'interroger sur le rythme de substitution des produits aquacoles avec ceux de la pêche et son ampleur ?

#### **La filière française du thon tropical, place dans la filière mondiale**

À l'aide des chiffres clés de l'industrie thonière, Antony Claude de l'armement Saupiquet a décrit ce qu'est cette activité dans la ceinture intertropicale et le rôle relatif joué par les deux armements français restants. Cette filière qui représente 10 % de la valeur des apports français est obligée de jouer dans un contexte mondial tant sur les zones de pêches, sur les ressources et sur leur prix. Pour son avenir, l'industrie thonière, restreinte dans ce propos à la pêche des senneurs océaniques, devra intégrer que l'offre a atteint son maximum et que la demande sera en constante progression avec quasiment aucune concurrence de l'aquaculture. Il reste quelques incertitudes majeures : (i) le prix des carburants pour des unités pouvant couvrir plus de 10 000 milles en 45 jours et, (ii) la concurrence avec des pays à faibles coûts de main d'œuvre.

#### **Quelles responsabilités pour répondre à ces défis ?**

#### **Gouvernance et solidarité interrégionale, une nécessité pour les pêches maritimes françaises**

Après un rapide rappel des fondements des notions de développement durable, Janick Moriceau, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne, a inscrit sa communication dans une perspective volontariste du Conseil régional de Bretagne de traduire dans les faits la notion de subsidiarité inscrite dans cette démarche. Toute action doit se placer au niveau qui semble le plus efficace et le plus proche des citoyens. Mais qu'en est-il aujourd'hui pour la pêche ? La région Bretagne a beaucoup d'atouts (ressources diversifiées, savoirs importants à conforter, marchés porteurs, outils et ports performants) et pourtant il existe aussi une profonde déprime dans le secteur. Une impasse est ressentie et les contraintes ne sont pas maîtrisées car on observe une baisse des emplois, des entreprises de pêche dont la transmission pose question. On est loin d'une bonne gouvernance. La centralisation est très forte et il est difficile de gérer localement et d'appliquer le principe de subsidiarité car l'Etat a des réticences. La région Bretagne revendique un droit à l'expérimentation de cette subsidiarité ; elle demande une meilleure transparence sur les informations du système pour aider à contribuer à une meilleure gouvernance (c'est pourquoi il y a un renforcement de la

présence à Bruxelles) ; elle désire participer à la prise de décision en liaison avec les professionnels et organiser ces rencontres à l'échelle des différents territoires. C'est en ce sens qu'ont été organisées les Assises régionales de la pêche et de l'aquaculture en 2006 pour aboutir à un constat partagé. Janick Moriceau propose d'aboutir à une gestion écosystémique, donc globale et non plus juxtaposée. Un nouveau système de gouvernance doit voir le jour : (i) il faudra considérer explicitement la mer associée aux interfaces avec la terre et les zones côtières nanties de toutes leurs activités (une illustration de cette volonté est l'élaboration de la Charte du littoral en cours) ; le principe de subsidiarité devra être appliqué avec des échelles différentes et selon les thèmes concernés. En effet, les ressources sont exploitées par des flottilles composites (les Conseils Consultatifs Régionaux (CCR) semblent un cadre prometteur en mutualisant les expériences de divers pays) ; il s'agira de poser les questions à partager (cf. l'Europe de la connaissance ; l'accompagnement de travaux de recherche et la mise en place des pôles de compétitivité Mer associant divers groupes). L'autre point vital évoqué concerne l'emploi. À ce propos, le bilan n'est pas brillant car aujourd'hui, un marin sur six est accidenté à bord chaque année. C'est trop et on ne sait pas vraiment pourquoi. Au plan économique, on pourra préconiser davantage l'écolabellisation. Enfin, le dernier point n'est pas le moindre puisqu'il s'agit de la solidarité nationale et internationale. Des actions régionales sont en cours avec Madagascar, Haïti et l'Indonésie. Mais dans un contexte de marché très libéral, la solidarité n'est pas franchement mise en valeur. Alors comment réintroduire cette pratique pour lutter contre la pauvreté, la faim ? Il convient donc de réfléchir sur différents modes de gestion à plusieurs niveaux de pertinence. C'est pourquoi il faut revendiquer ce droit à l'expérimentation de nouvelles gouvernances.

### **L'intégration de la filière, une solution économique d'avenir ?**

Après avoir repris la définition d'une filière, Jim Grassart, directeur de l'armement Scapêche, filiale d'Intermarché, considère qu'il est difficile de l'appliquer au domaine de l'halieutique. En effet, ce secteur se caractérise par une grande dispersion d'activités. Économiquement, il n'y a pas d'incitation à constituer une filière. La communication prend ensuite le groupe Intermarché, comme exemple, pour illustrer une démarche d'intégration en filière. En fait, ce groupe se constitue d'un ensemble d'indépendants ayant diverses activités (l'armement Scapêche avec une vingtaine de bateaux pour maîtriser les apports, des unités de transformation de crevettes, de poissons, des viviers, des bureaux d'achats et des bases Scamer). C'est ainsi environ 75 000 tonnes qui sont traitées pour un chiffre

d'affaires consolidé de 350 millions d'euros et 900 emplois. M Jim Grassart insiste sur le fait que chaque unité assure une fonction indépendante. Il ne s'agit donc vraiment pas d'une filière intégrée mais plutôt d'une complémentarité entre plusieurs acteurs. Cette combinaison permet ainsi une indépendance des approvisionnements, une meilleure mise en marché, une anticipation des choix stratégiques et une professionnalisation des points de vente. L'un des points cruciaux repose sur le circuit d'information fiable et en temps réel entre les unités. Cela constitue un avantage concurrentiel indéniable en termes de qualité des produits, de traçabilité, de réactivité (offre-demande) et de dynamique de vente. Par ailleurs, Scapêche par ses navires basés à La Réunion a souhaité s'engager dans une démarche de pêche responsable en tentant une exploitation sur la légine (espèce australe autour des îles Kerguelen). Afin de répondre aux critères de la pêche responsable, il s'agit de se montrer actif et convaincant à tous les maillons de la filière pour assurer la sécurité des ressources, de l'environnement, du personnel et des aspects sanitaires. Cet essai sur la légine a porté ses fruits et, sur cette base, le groupe souhaite élargir cette expérimentation aux autres activités dans l'Atlantique. Des inquiétudes subsistent même s'il semble évident que cette filière devrait être mise en place pour mieux valoriser les captures. De plus, la nécessaire garantie de la traçabilité doit forcer plusieurs maillons à partager cette ambition.

### **Les réseaux de pêcheurs artisans, des outils pour maîtriser la mondialisation**

Alain Le Sann, président du Collectif pêche et développement, a voulu attirer l'attention de l'audience sur la communauté d'intérêt pour les pêcheurs du Nord et du Sud qui doivent faire face à une multitude d'acteurs dont beaucoup sont puissants et parmi lesquels figurent des ONG. Face à cette situation, les pêcheurs réagissent par la création de réseaux. Ainsi, à la mondialisation des menaces, beaucoup de pêcheurs ont commencé à répondre par une mondialisation des solidarités et des réseaux par des actions conjointes. On retrouve alors des alliances intra-secteurs et inter-secteurs. Il s'agit en particulier d'être présent dans les arènes où se discutent des décisions qui vont les affecter. Dans certains pays (l'Inde par exemple), ces organisations de pêcheurs peuvent être puissantes. Elles peuvent s'associer pour sortir des logiques d'aides et d'assistance, pour s'orienter vers des rapports plus égalitaires. Il faut se rendre compte que, par leur nombre, les pêcheurs du Sud peuvent aussi mettre en péril la pérennité des activités des pêcheurs du Nord. Quelques questions sont communes au Nord et au Sud : l'accès au littoral sous la forme d'une concurrence foncière exacerbée entre divers usages (ainsi au Sri Lanka, après le tsunami, la reconstruction a été

totale pour les équipements touristiques mais, pour les maisons des pêcheurs, cela reste très incomplet...). Il convient donc de défendre le droit à bénéficier de la possibilité d'exister et d'utiliser les zones côtières. Par ailleurs, les relations avec les ONG environnementalistes ne sont pas toujours simples. Au Sud, les tensions sont de plus en plus exacerbées en particulier à propos de la protection des espèces (surtout celles qui sont emblématiques), des écosystèmes et la prolifération des Aires Marines Protégées (AMP). Les pêcheurs n'y sont pas forcément opposés. Des collaborations existent, mais les ONG sont souvent très conservatrices et bénéficient de moyens financiers importants, d'un impact médiatique considérable et d'une autorité scientifique. Les rapports deviennent souvent disproportionnés. Trois exemples de ce qui est quelquefois considéré au Sud comme du « terrorisme écologique » :

- Dans le Golfe du Bengale, l'interdiction de pêcher certaines espèces (tortues, requins) et d'exploiter les mangroves appliquée à des populations très pauvres de pêcheurs a mené à un accroissement de leur misère ainsi que de nombreux suicides de pêcheurs.
- La surexploitation des zones très côtières au Sud associée à l'accroissement démographique forcent les états à trouver des solutions. L'une d'entre elles consiste à permettre à des pêcheurs nationaux d'aller pêcher plus au large. Mais cet accès au large est un véritable défi financier pour constituer une flotte nationale devant remplacer souvent des flottes étrangères titulaires de licences et apportant des devises aux pays.
- Le développement mondial de l'aquaculture pose de nombreux problèmes en particulier pour disposer de stocks de poissons, surtout juvéniles, destinés à la farine. Par ailleurs, la collecte d'alevins naturels pour être mis en élevage perdure. Il en est de même de la destruction de mangroves pour constituer des sites d'élevages. D'autres aspects sont également à noter comme les cas de pollutions diverses et de conflits fonciers avec une augmentation de la privatisation des zones littorales pour d'autres usages que la pêche.

Un des aspects les plus insidieux et dangereux à terme est l'accroissement des exportations de produits halieutiques qui fait peser une forte menace sur la sécurité alimentaire assortie souvent de l'éviction des femmes traditionnellement impliquées dans le commerce des produits.

La généralisation reste difficile, mais il convient d'informer convenablement les pays du Nord sur les conséquences de ce qui est en train de se dérouler au Sud. Les bénéfices de l'exploitation des océans vont devoir être répartis de manière plus équitable. Il reste des questions communes aux pêcheurs du Nord et du Sud. Il y a quelques

évolutions positives, mais l'organisation des sociétés, le rôle des femmes en particulier, sont des questions centrales à résoudre en même temps que le renforcement des réseaux.

### **Questions -débat**

Janick Moriceau, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne invite la salle à poser des questions.

Jean-Marie Wacogne, du comité local des pêches maritimes et des élevages marins de Boulogne sur mer, veut apporter un commentaire à la présentation de Jim Grassart : « l'art du pêcheur est de bien vendre, ce n'est plus de pêcher beaucoup ». Il convient aussi de considérer le pêcheur comme quelqu'un de responsable vis-à-vis des décisions prises.

David Guyomard, du comité local des pêches maritimes et des élevages marins de La Réunion, pose une question à Jim Grassart : dans quelle mesure ce qui a été mené par la Scapêche pour la pêche responsable pourrait être étendu aux autres pêcheurs de La Réunion en particulier à propos de la labellisation « pêche responsable ». Jim Grassart, directeur de l'armement Scapêche, filiale d'Intermarché répond qu'il y aura un encadrement et l'adhésion des pêcheurs sera fondée sur un volontariat. Marie-Christine Monfort, consultante de Marketing Seafood apporte un complément d'information. Il existe des directives FAO pour l'encadrement des écolabels pour l'étiquetage des poissons. Les informations sont à trouver dans un document téléchargeable sur [www.fao.org](http://www.fao.org) (Rapport de la Consultation technique sur les directives internationales pour l'étiquetage écologique du poisson et des produits des pêches de capture marines. Rome, 19-22 octobre 2004. FAO Rapport sur les pêches. No. 760. Rome. FAO. 2005. 99 p.).

André Le Berre, président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne ajoute qu'il est dommage que l'on parle surtout des prélèvements et du chiffre d'affaires des pêcheurs et non de leurs autres fonctions sur l'environnement marin comme le fait que les navires ramènent maintenant à terre de plus en plus les déchets trouvés en mer, y compris bien sûr leurs propres déchets. Ces opérations ont commencé à Loctudy depuis plusieurs années. Mais les pêcheurs doivent faire des efforts de communication à ce sujet.

Moussa Diop, de la direction des pêches du Sénégal, remarque qu'en termes de gouvernance, on observe surtout un processus « top-down » et se demande comment donner davantage de pouvoir au niveau local. Janick Moriceau, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne rappelle qu'il y a de plus en plus une revendication pour la mise en œuvre du principe de subsidiarité sachant qu'il convient d'ajuster celle-ci aux niveaux régionaux ou

locaux selon les espèces. Mais la question subsiste quant au cadre de gestion le plus pertinent. Peut-il s'agir des grands bassins ? Les structures sont nécessaires pour faire émerger davantage d'attentes mais ces structures ne doivent pas être seulement consultatives.

Pascal Larneau, Ifremer Lorient, fait une remarque concernant un aspect masqué dans l'analyse des chiffres de consommation en relation avec les chiffres de production : le rendement en matière. En effet, en ayant formaté les consommateurs à manger du poisson blanc sans arête, les acteurs de

la filière ont indirectement influencé la pression sur les ressources. Ainsi, le rendement de matière d'environ 40 % après un filetage classique tombe à environ 20 %, voire moins lorsque le poisson est destiné à un marché strictement sans arête (cas du colin de l'Alaska). De là, pour alimenter un marché de même ordre de grandeur, il faut en pêcher plus. Dans le processus d'écolabellisation, que peut devenir cette question ? À cette question, aucune réponse n'est apportée.

## **ESPACE « TABLES RONDES »**

### **Quelles formations, quels emplois, quelle image des métiers de l'halieutique pour les années à venir**

#### **Animateurs :**

André Le Berre, président CRPMEM de Bretagne

Wenceslas Garapin, directeur régional des affaires maritimes de Bretagne

Guy Fontenelle, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

**Rapporteur :** Guy Fontenelle, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

Après un rapide tour de table de présentation, Wenceslas Garapin a rappelé le nouveau contexte de formation professionnelle à la pêche. Elle ne dépend pas des enseignements relevant de l'Education nationale et du Ministère de l'agriculture et de la pêche, mais est pilotée par la sous direction des gens de mer du Ministère de l'équipement. La filière « pêche » fait actuellement l'objet d'une réforme avec l'introduction de quatre nouveaux thèmes :

- La filière est rénovée et articulée avec le cursus destiné aux marins du commerce sous une forme modulaire sans perte des modules au cours des passerelles entre cursus.
- La filière est complétée par la création depuis 2005 d'un bac professionnel « gestion des entreprises de pêche » (Lycée du Guilvinec) et « mécanique pont – machines » (Lycée de Paimpol). Il est noté que ce changement sur deux promotions a permis d'attirer davantage de candidats du territoire national.
- Le processus de Validation des Acquis par l'Expérience (VAE) pour acquérir les formations nécessaires a été réactivé.
- L'apprentissage et la formation en alternance se développent avec la formalisation de contrats de professionnalisation et d'un brevet de collaborateur de chef d'entreprise de pêche. Ce dernier reconnaît la possibilité de conférer un statut au conjoint du chef d'entreprise.

André Le Berre rappelle que le Bac professionnel est le résultat d'une demande déjà ancienne. Il donne plus de possibilités de reconversion. Il précise que la mise en place d'un BTS est aussi envisagée. Mais il rappelle que la validation des brevets de navigation obtenus lors de cette formation de Bac n'est effective qu'après les périodes d'embarquement prévues au cursus. Cela permet aussi des passerelles entre les différentes filières.

Il est par ailleurs rappelé que plus de la moitié des chefs d'entreprises de pêche et de cultures marines vont partir en retraite d'ici 10 ans, d'où l'importance de prendre en compte cet aspect avec beaucoup d'attention et d'anticiper.

Jean-Claude Cueff, de la Commission européenne, remarque que, même si le dispositif de formation des pêcheurs semble évoluer, il n'en est pas de même de la formation pour les autres fonctions de la filière. A cette question peu de réponses ont été faites. Il est simplement rappelé que pour la pêche, l'accent sur la formation en gestion d'entreprise n'était pas à la hauteur de l'enjeu comme cela s'est réalisé dans la formation agricole.

Toutefois, le secteur des pêches, en particulier à terre, ne nécessite pas une armada de personnes (actuellement 24 permanents sont en poste au CNPMM et dans les comités régionaux, soit nettement moins que dans les structures agricoles). Notant qu'il y a un manque de structures relais entre groupes d'acteurs, c'est peut-être à ce niveau qu'il conviendrait de positionner des formations

permettant les dialogues revendiqués par les structures professionnelles et favorisées par les diverses instances.

L'essentiel des problèmes structurels de formation à résoudre concerne cependant la manière d'attirer des jeunes vers ces métiers dont la diversité est une richesse. Mais les contextes de vie ont changé avec un désir de plus de temps disponible à terre.

Une forte demande de la part des étudiants présents a été faite pour de meilleures visions de leurs métiers futurs. A cela, il leur a été répondu

que les métiers d'halieutes n'existaient pas il y a 30 ans alors que les ressources semblaient encore abondantes. Aujourd'hui, les missions de cadres halieutes ont changé pour davantage intégrer des situations de gestion plus complexes dans un contexte de pénurie.

Quels que soient leurs niveaux (pêcheurs ou halieutes), il faudra donc des personnes formées de telle sorte qu'elles soient à même de s'adapter à un secteur devenu plus instable.

## Vers une cogestion responsable des ressources et des pêcheries ?

### **Animateurs :**

Régis Pajot, Smidap

Daniel Lefèvre, président du CRPME de Basse Normandie

Philippe Gros, Ifremer

**Rapporteur :** Emmanuel Chassot, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

L'introduction de la table ronde est faite par les animateurs qui reprennent les termes énoncés dans le titre afin de les préciser et de délimiter les contours du débat. La cogestion s'inscrit dans une démarche plus globale de volonté d'élargir le champ des acteurs participant à l'aménagement des pêcheries afin de donner à la gestion des pêches une dimension plus efficace. Il est ainsi possible de considérer que cette démarche s'inscrit dans la thématique beaucoup plus vaste de l'Approche Ecosystémique des Pêches (AEP) qui vise à intégrer à la gestion la qualité environnementale et les aspects trans-générationnels... L'implication d'un plus grand nombre d'acteurs doit notamment permettre de dépasser le triptyque pêcheurs - scientifiques - décideurs pour intégrer dans les processus de diagnostic et de décision les organisations non-gouvernementales, la société civile, les consommateurs...

Dans le cadre d'un contexte halieutique marqué par la surexploitation de nombreux stocks en Europe, l'acceptation des décisions de gestion de la part des professionnels passe en particulier par une appropriation plus nette des méthodes et outils qui sont au service du diagnostic conduit par les scientifiques. Une plus grande transparence sur la qualité et la fiabilité des évaluations, exprimant notamment l'incertitude qui existe sur la connaissance que l'on a sur l'état de certains stocks, devrait progressivement favoriser à la fois une plus grande implication des professionnels dans les diagnostics et promouvoir leur participation en leur permettant d'être une force de proposition sur certains modes de gestion à envisager. L'exemple de la mise en place récente du Comité Consultatif Régional (CCR) de la Manche est pris pour souligner le contexte particulier des pêcheries

pluri-spécifiques de Manche-Est au sein duquel la gestion monospécifique sous forme de quotas a peu d'importance (nombreuses pêcheries de coquillages et de crustacés hors quotas). Les CCR constituent en effet une démarche intéressante pour replacer les pêcheurs au cœur du processus de diagnostic puisqu'ils peuvent y exprimer leur connaissance experte, de manière au moins qualitative, sur les pêcheries concernées. La dimension régionale de ces comités permet ainsi de se rapprocher du « terrain » et doit intégrer des aspects transnationaux lorsque les stocks sont partagés. L'exemple de la pêcherie de bar, pour laquelle une demande de mise en place de mode de gestion (permis de pêche spéciaux, licence...) de la part de la profession existe depuis plusieurs années, est souligné. Dans ce contexte, il est envisageable que la mise en place des CCR puisse favoriser la prise en compte de certaines revendications émanant des pêcheurs. Néanmoins, l'investissement et la participation des professionnels au sein des CCR dépendront grandement des résultats obtenus pour les convaincre que le jeu en vaut la chandelle.

Il est rappelé par ailleurs que certains modes de gestion mis en place par la profession et intégrant une approche de précaution peuvent fonctionner de manière efficace dans certaines pêcheries sans disposer pour autant de diagnostic scientifique au préalable. Cependant, ce type de gestion concerne généralement des stocks sédentaires à une échelle locale (par exemple les crustacés) et non des ressources surexploitées pour lesquelles un suivi scientifique s'avère indispensable.

Le débat s'oriente alors sur l'opposition « classique » qui peut exister entre les avis scientifiques qui émanent des groupes de travail du Conseil International pour l'Exploration de la Mer

(CIEM) et leur acceptation par les professionnels du monde de la pêche. Ce problème repose sur l'essentiel sur un décalage d'échelle de temps entre les analyses scientifiques qui s'avèrent robustes à long terme et indiquent de manière généralement non biaisée les tendances de la biomasse du stock et la vision à court terme des pêcheurs qui vivent au jour le jour leur métier et raisonnent principalement en termes de profit et de rendements journaliers de captures. Les projections à court terme issues des modèles d'évaluation de stock s'avèrent en effet entachées d'une grande incertitude, particulièrement dans le cas de ressources surexploitées dont l'évolution de la biomasse dépend grandement du recrutement, qui reste quasiment impossible à prévoir. Il est également mis en évidence que les études scientifiques reposent sur des données datant d'au moins 1 ou 2 ans par rapport à l'année où l'avis portant sur la prévision en termes de captures doit être rendu (difficultés de collecte des données à l'échelle des états membres). Ce problème est accentué par le peu de temps fourni aux scientifiques pour produire leurs avis, généralement au mois d'octobre/novembre (ACFM et CSTEP) et les décisions politiques prises au conseil des ministres au mois de décembre de la même année. La participation des professionnels via la prise en compte dans l'avis scientifique d'indications qualitatives sur l'état du stock l'année de l'avis pourrait aider à anticiper une bonne ou mauvaise année de pêche et à moduler ces avis. Une mise en garde est néanmoins faite sur le décalage possible d'échelle entre la perception des pêcheurs qui peut être locale et l'échelle géographique réelle du stock. La responsabilisation des professionnels qui fournissent une grande partie de l'information

servant à l'établissement des diagnostics est de plus soulignée.

Le cas des ressources de petits pélagiques tels que l'anchois est souvent pris comme exemple pour mettre en évidence la plus grande difficulté de gestion sur ce type de stock, les variations de captures étant directement liées aux variations de recrutement. L'acceptation d'un diagnostic de surexploitation apparaît en effet réhibitoire pour les professionnels qui craignent qu'ils ne puissent plus revenir en arrière et retrouver des niveaux de captures acceptables. En revanche, une fois que le diagnostic est accepté de manière consensuelle, le dialogue est repris et les questions de fond sur la façon dont la situation peut être améliorée peuvent alors être abordées.

Tout au cours du débat, le concept de cogestion est discuté et plus ou moins remis en question. La gestion à proprement parler n'est en effet pas réellement participative puisque c'est principalement au niveau du diagnostic que la consultation des professionnels et d'autres acteurs éventuels peut se faire. Il semble alors plus adapté de parler de co-diagnostic et de co-participation que de processus réel de co-gestion, la phase ultime de décision en matière d'aménagement des pêches incombant toujours aux politiques. En guise de conclusion, il apparaît à l'issue de la table ronde que la concertation et la participation de multiples acteurs sont essentielles dans la perspective d'une meilleure gouvernance mais que les formes d'application pour la mise en place d'une cogestion opérationnelle, dont les aspects conceptuels commencent à être bien définis, demeurent encore largement flous.

## **Pêche professionnelle et pêche récréative, une cohabitation sereine ?**

### **Animateurs :**

Gérard Véron, Ifremer, Brest

Hubert Carré, directeur du comité national des pêches maritimes et des élevages marins

Louis Morvan, président de la Fédération Française des Pêcheurs en Mer

**Rapporteurs :** Marie Lesueur et Richard Sabatié, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

Après un rapide tour de table de présentation, Gérard Véron a situé le contexte de la table ronde sur la cohabitation entre pêche professionnelle et pêche récréative en présentant un ensemble de points à discuter :

**Le partage de l'espace :** Les conflits sont majeurs dans la bande côtière et presque inexistantes en zone hauturière. L'espace de liberté peut être fortement réduit sur l'espace côtier (par exemple lors de grandes marées pour la pêche à pied).

**Le partage de la ressource :** Les ressources marines vivantes sont une ressource commune,

elles appartiennent à tous et ce qui est pêché par l'un n'est plus disponible pour l'autre. Par conséquent, son exploitation durable ne peut être qu'un objectif commun à ses usagers professionnels et récréatifs.

**La réglementation :** La réglementation est différenciée pour la pêche professionnelle et la pêche récréative. Cependant, il y a plus de points communs que de divergences que ce soit au niveau de la régulation de l'accès, de l'effort et des capacités de captures ou par la mise en place des mesures techniques.

**Les actions concertées visant la protection des écosystèmes côtiers de la ressource et de leurs usages :** Ces actions concernent des thématiques comme les pêches illégales, les incidences des activités industrielles et la restauration des milieux.

**Des forums permettant la concertation :** Ces forums mis en place au niveau national et régional (Natura 2002, AMP, SAGE, SMVM, Contrat de Baie...) concernent également les points abordés précédemment.

**Les facteurs susceptibles d'influencer la sérénité de cette cohabitation :** Zone de pêche commune, intensification de la pression de pêche, améliorations technologiques, état des stocks...

Gérard Véron a conclu en insistant sur la difficulté d'identifier les acteurs, les usages et les pratiques pour la pêche récréative.

Hubert Carré exprime la position du CNPMM en précisant que la pêche professionnelle et la pêche récréative se différencient par leurs usages, leurs finalités et les moyens économiques mis en œuvre. Il constate également que le poids de la pêche récréative, qui était autrefois marginal, se développe rapidement depuis quelques années. De plus, la pêche professionnelle subit de nombreuses contraintes dans le cadre de la Politique Commune des Pêche (PCP) sans que la pêche récréative en soit affectée. Le CNPMM a pour volonté immédiate de différencier les vrais pêcheurs récréatifs des pêcheurs braconniers. Il souligne les difficultés pour constater le délit de vente et le manque de dispositifs adéquats pour sanctionner les contrevenants. De plus, il attire l'attention sur le développement récent de nouveaux plaisanciers groupés en associations qui constituent des lobbies avec la volonté de limiter l'activité des pêcheurs professionnels au niveau local.

Louis Morvan ressent plusieurs difficultés pour gérer correctement cette population de pêcheurs

récréatifs dont beaucoup ne sont inscrits dans aucune structure fédératrice. Le recensement des effectifs est une nécessité pour pouvoir appliquer une réglementation plus rigide afin de sanctionner le braconnage. Il attend les résultats de l'enquête BVA qui devrait établir des premières estimations sur le nombre de pêcheurs et leurs captures en souhaitant aussi que la réflexion soit faite globalement et non au cas par cas.

Il ressort des débats qu'il y a un fort besoin d'harmonisation générale de la réglementation (par exemple, la fermeture de la pêche pour les professionnels et aucune contrainte pour les pêches récréatives). Une révision de la réglementation semble indispensable à certains intervenants que ce soit par rapport à l'exploitation ou à la gestion de cette activité. Des idées ont été avancées pour tenter de mieux connaître l'activité de pêche récréative et de la réguler comme : l'instauration de permis de pêche en mer, de licences, d'autorisations, la révision de la réglementation de l'utilisation des engins de pêche, l'obligation de déclaration de captures ou de marquer les poissons capturés, l'obligation d'adhésion à un club pour assurer une meilleure formation des membres, la collecte régulière de données sur la pêche récréative par enquête, la mise en place de contrôles efficaces...

On peut rapporter pour conclure les réflexions Serge Garcia de la FAO, qui porte: (i) sur le risque de la disparition prochaine de la cohabitation sereine et l'apparition d'une compétition face à une raréfaction de la ressource, (ii) sur la nécessité de réfléchir à l'allocation de la ressource entre pêches professionnelle et récréative et (iii) sur l'importance de récolter des données fiables afin de pouvoir quantifier et de qualifier l'activité de pêche récréative.

## **Pollutions marines, extractions, destructions d'habitats, changements climatiques : les impacts anthropiques autres que la pêche sur les ressources marines sont-ils déterminants ?**

### **Animateurs :**

Jacky Bonnemain, président de l'Association de protection de l'homme et de l'environnement « Robin des Bois »

Olivier Le Pape, Pôle Halieutique Agrocampus Rennes

**Rapporteur :** Etienne Rivot, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

Cette table ronde a réuni une vingtaine de personnes, représentant le monde scientifique (institut de recherche et universités), le monde professionnel (comités régionaux et nationaux des pêches), des membres d'associations écologistes ainsi que des étudiants d'Agrocampus Rennes. La question débattue lors de cette table ronde porte

sur la part relative de trois grands types de facteurs sur le fonctionnement des ressources marines : (i) l'exploitation par la pêche ; (ii) les autres impacts anthropiques ; (iii) les variations naturelles.

Historiquement, l'halieutique s'est développée dans un contexte dans lequel les impacts anthropiques autres que la pêche ne faisaient pas encore l'objet

d'une grande attention de la part de la société civile et du monde scientifique. L'impact de la pêche sur les ressources marines a ainsi concentré la majeure partie des efforts de la communauté scientifique halieutique et aussi des gestionnaires des pêches. Par ailleurs, la gestion (souvent une limitation) des prélèvements par la pêche constitue le levier d'action le plus direct pour les gestionnaires et la limitation des prélèvements est ainsi la principale variable d'ajustement de la gestion des ressources halieutiques.

Dans ce contexte, la stigmatisation des pêcheurs comme étant les seuls responsables de la dégradation de l'état des ressources halieutiques est mal vécue par le monde professionnel. C'est un des facteurs de la mauvaise acceptation des mesures de gestion restrictives imposées par les politiques de gestion.

L'étude et la gestion des impacts anthropiques autres que la pêche, si on ne peut pas véritablement les qualifier d'émergents, sont des sujets encore récents dans le monde de l'halieutique. Pourtant tous les acteurs participant au débat s'accordent à dire que les impacts anthropiques autres que la pêche sur les ressources et les écosystèmes marins sont majeurs. Plusieurs exemples ont été longuement discutés.

Un exemple très symptomatique est celui des multiples impacts relatifs à l'aménagement des franges côtières. Ces milieux, sont d'une importance capitale pour la reproduction et la croissance de très nombreuses espèces marines. Ils sont la source d'une production primaire essentielle et abritent de très nombreuses nurseries. Ils sont aussi l'objet d'une pression anthropique très forte. Par exemple, les projets d'extraction de granulats dans la Manche se multiplient. Ces extractions sont reconnues pour avoir un impact négatif très fort sur les milieux (destruction d'habitats essentiels tels que les frayères, mise en suspension de particules fines...). Ou encore, les aménagements des zones portuaires peuvent conduire à des dégradations majeures des milieux (dragage, élimination de vasières). Enfin, l'impact des implantations d'éoliennes off-shore sur l'environnement est aussi mal connu, et les professionnels s'en inquiètent.

L'impact des pollutions (métaux lourds, molécules médicamenteuses...) sur les milieux et les espèces marines a aussi été longuement discuté. Les associations écologistes soulèvent aussi le problème du risque d'effets majeurs de ces pollutions sur la qualité des produits de la mer pour la consommation humaine.

Bien sûr, l'effet du réchauffement climatique sur les ressources marines a aussi été discuté. La dérive boréale de certaines espèces comme le merlan en Atlantique Nord Ouest en est un exemple symptomatique. Tous s'accordent pour dire que le changement climatique aura potentiellement un impact très fort sur les ressources marines.

Finalement, les interactions, potentiellement complexes, entre les impacts de la pêche et ceux dus aux autres activités anthropiques ont aussi été discutées. A titre d'exemple, il est reconnu que la pêche intensive ciblée sur quelques classes d'âge conduit à réduire considérablement le nombre de classes d'âge dans une population de poissons. Cet appauvrissement a pour conséquence d'exacerber la dépendance de l'abondance au niveau de recrutement. Cela rend ainsi les abondances beaucoup plus sensibles aux variations des facteurs environnementaux, d'origine naturelle ou anthropique.

Sur tous ces aspects cités en exemple, les professionnels et les associations écologistes s'inquiètent de la faiblesse et du retard apparent des recherches scientifiques. Mais il est rappelé par plusieurs scientifiques participants au débat que la recherche est un travail de longue haleine, qui peut difficilement répondre en temps réel à de telles questions environnementales complexes et relativement récentes. Au-delà de ces limites, il est aussi rappelé que de nombreuses études scientifiques ont fait progresser la connaissance sur ces sujets, et que les résultats sont aujourd'hui largement utilisés dans les études d'impact et contribuent bien souvent à modifier profondément (ou même à annuler) les grands projets d'aménagement pour les rendre plus respectueux de l'environnement.

En conclusion, il apparaît que les impacts anthropiques autres que la pêche ont une grande influence sur les ressources marines, et que cette influence est aujourd'hui reconnue par tous les acteurs du monde halieutique. Ce constat ne signifie pas pour autant que l'impact de la pêche est négligeable et il est nécessaire de continuer à chercher à adapter au mieux le niveau des prélèvements à l'état des ressources. En revanche, cela implique certainement que les impacts anthropiques autres que ceux directs de la pêche doivent être mieux intégrés, à la fois dans les recherches scientifiques, l'ingénierie de l'environnement ainsi que dans les décisions de gestion.



## Délocaliser l'amont de la filière, est-ce possible ? Dans quelles limites et dans quelles conditions ?

### Animateurs :

Patrice Cayré, directeur des ressources vivantes, IRD

Bernard Esnouf, responsable de la division développement rural et agro-industrie, Agence française de développement

Dominique Sire, représentant de Jean-Yves Vandersmissen (responsable de la centrale d'achat de produits de la mer du groupe Auchan)

**Rapporteur :** Sylvain Bonhommeau, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

Le contexte de cette table ronde a été fixé par Patrice Cayré et Bernard Esnouf qui ont souligné la nécessité d'élargir le débat à toute la filière depuis la production jusqu'à la transformation, sans omettre la prise en compte de l'aquaculture. En effet, l'ensemble de la filière (capture, préparation, conditionnement, transport...) est concerné par la forte croissance de la demande de produits de la mer tandis que la production halieutique diminue chaque année dans les ZEE des pays occidentaux en raison de la surexploitation de nombreuses espèces et de la surcapacité de pêche. De plus, la rapidité et l'évolution des moyens de transport et la mondialisation des économies ont permis des échanges de produits de plus en plus rapides et dans de meilleures conditions. L'importation de produit de la mer dans les pays du Nord a ainsi pris une grande importance au point de représenter deux tiers des produits consommés en France à l'heure actuelle. Cependant, cette importation est principalement ciblée sur des poissons nobles à haute valeur tandis que nous exportons les poissons de plus faibles valeurs. Dans de très nombreux pays du Sud, le poisson est une composante essentielle de l'alimentation des populations. Face à cette demande de plus en plus importante tant au nord qu'au sud, deux approches peuvent être proposées : la recherche de stocks vierges qui permettraient de combler ce déficit comme cela a été fait jusqu'ici, mais il n'y en a plus (cf. exposé de Serge Garcia), ou la délocalisation de filières ou de segments de filières dans une logique gagnant-gagnant. S'ajoutent à ces approches, des problèmes éthiques que ce soit au niveau écologique, économique ou social.

Par rapport à la deuxième approche, les questions sont les suivantes : est-ce possible de délocaliser les filières ou certaines parties de filière et dans quelles conditions ? Sommes-nous prêts à délocaliser entièrement notre production et n'existe-t-il pas des moyens de conserver notre industrie en la valorisant ? Les raisons évoquées pour expliquer ce besoin de délocaliser sont multiples. Tout d'abord, la principale cause est une faible production nationale. Un autre facteur souligné est que la délocalisation de la transformation implique une circulation des produits sur une grande

distance et donne lieu à de nombreux transports entre le produit brut et le produit fini. Aussi, les faibles coûts de production dans certains pays dus à des coûts de travail plus faibles ou par des outils de productions moins onéreux (par exemple, les navires de pêches artisanales sénégalais consomment moins que les chalutiers français et représentent un investissement moins important) permettent à certains armateurs de diminuer leurs coûts. Les investissements nécessaires dépendent du type de produits finis ce qui influe sur les infrastructures délocalisées. Ainsi, pour des produits frais, l'accent est principalement porté sur la rapidité de conditionnement et sur la logistique, alors que les produits surgelés exigent des investissements plus importants.

Le cadre dans lequel se définissent ces délocalisations, ou plutôt ces réorganisations de filières, pose le problème de la gouvernance européenne. En effet, la direction générale de la pêche et des affaires maritimes de la Commission européenne négocie en vue d'obtenir des droits de pêche avec des pays tiers tandis que la direction générale du développement octroie des aides pour préserver les ressources et favoriser la création de pêcheries locales durables dans les pays en développement. Ainsi, il résulte de ces oppositions des modalités différentes et parfois contradictoires de délocalisation : les partenariats entre des entreprises (les joint-ventures) ou le développement local grâce à une exportation du savoir-faire.

Les conséquences de la délocalisation peuvent être multiples et entraîner une cassure du tissu social (fermeture d'industries locales) et/ou priver les populations d'une alimentation locale par des prix trop élevés. L'accent est mis sur la sensibilisation des citoyens à ces problèmes et la capacité à valoriser la qualité des produits locaux dans un cadre de multifonctionnalité de la pêche qui n'a plus le simple rôle de production. Il apparaît cependant que les problèmes de coût du pétrole joueront un rôle croissant sur les coûts de transport. Dès lors, il sera nécessaire de revoir cette vision d'échanges peu coûteux avec l'idée de « food miles » développée par les anglo-saxons c'est-à-dire la distance parcourue par les produits transformés

entre la zone de production et l'assiette du consommateur.

Les débats de la table ronde se sont ensuite portés sur plusieurs points. En termes de commercialisation, les aspects marketing ont été largement développés, que ce soit pour labelliser les produits importés ou pour valoriser les produits de la pêche française. En ce qui concerne les produits importés (produits ou transformés dans les pays du Sud), les consommateurs réagissent suivant plusieurs critères qui déterminent leurs choix : le pouvoir d'achat, l'alimentation, la santé et maintenant l'écologie et les valeurs éthiques sur les conditions de production respect de l'environnement, meilleurs partage Nord-sud des bénéfices. Pour ce qui est des produits issus d'industries délocalisées, les consommateurs sont sensibilisés à différents facteurs :

- la notion de commerce équitable de type Max Havelaar,
- la notion de commerce responsable : exemple de la démarche « Tilapia » du groupe Auchan qui consiste en un partenariat avec une entreprise brésilienne pour aider les populations dans certaines régions défavorisées du Brésil. Le groupe Auchan propose aussi une taille

minimale des poissons supérieure à la taille légale afin de préserver la ressource,

- la notion de respect de l'environnement : par exemple, les crevettes de Madagascar dont l'image et le prix de vente sont valorisées de par des aspects liés à des procédés d'aquaculture extensive, respectueuse de l'environnement, ainsi qu'à une qualité sanitaire de haut niveau. L'aquaculture peut offrir des perspectives intéressantes à la condition d'en maîtriser les impacts environnementaux (principalement la pollution) et l'empiètement sur les milieux fragiles comme les mangroves.

La défense de produits locaux, tant au Sud qu'au Nord, peut s'organiser autour d'une traçabilité accrue, une responsabilité sociale (label de solidarité), une évolution des habitudes de consommation. En effet, pour l'instant, les poissons nobles restent majoritairement consommés mais des innovations sont possibles comme par exemple le filetage des grondins permettant de valoriser des espèces peu consommées jusqu'ici. Ainsi, l'augmentation des prix des principales espèces a entraîné un report sur d'autres espèces.

Les démarches précédentes s'inscrivent dans une perspective de développement durable et de responsabilité sociale et environnementale.

## **Valorisation des produits de la mer : une solution d'avenir ?**

### **Animateurs :**

Marc Delahaye, président de l'Association des halles à marée de France

Patrick Soisson, président-directeur général de la Compagnie des pêches de Saint-Malo

Stéphane Gouin, Pôle Halieutique Agrocampus Rennes

**Rapporteurs :** Catherine Guérin et Stéphane Gouin, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

Marc Delahaye et Patrick Soisson ont tout d'abord présenté leurs structures respectives et ont ensuite précisé quelle était leur vision de la valorisation de la production. Marc Delahaye a présenté le nombre de criées en France ainsi que la proportion de produits passant en criée (75 % du débarquement en frais). Les contrôles sont de plus en plus nombreux depuis un an et demi, et la réglementation plus fortement appliquée. Pour lui, ces contrôles sont un gage de sécurité pour l'acheteur et le consommateur. De même, pour favoriser le marché des produits de la mer, il pense qu'il faudrait le rendre plus fluide, plus concurrentiel comme faciliter l'accès aux acheteurs dans les différentes criées.

Patrick Soisson a lui présenté les différents axes de valorisation au sein de son entreprise. Il a cité quelques exemples, comme la fabrication de surimi à partir d'un gadidé, le merlan bleu, peu valorisé en entier, du fait de sa petite taille. Le deuxième exemple était un produit fileté à bord,

emballé, congelé et directement micro-ondable. A également été mentionnée la valorisation de protéines contenues dans les coproduits du surimi pour un usage « aliment santé ».

La salle a ensuite débattu sur les différents thèmes comme la communication auprès du consommateur, l'information sur la saisonnalité, sur la production locale, et sur la nécessité de poursuivre l'effort de transformation des produits pour une plus forte valorisation.

Les intervenants ont mis l'accent sur le rôle prépondérant de valoriser les produits de la mer au sein de la filière dans un souci de répartition équitable de la valeur ajoutée entre les acteurs. Cette valorisation ne passe pas uniquement par une innovation. Sa durabilité dépend également des rapports contractuels avec les distributeurs. Il est essentiel de réfléchir à une démarche plus globale auprès de la grande distribution pour défendre la qualité des produits, le savoir-faire de

la filière amont et le marketing mis en place tant en termes de marque que de service (usage, sécurité, fonctionnalité).

Le débat a aussi porté sur l'emprise des GMS dans la filière (armement, marques, marketing produit) : part de marché croissante, tant en valeur qu'en volume, détenue par les enseignes et poids des marques de distributeurs (thématiques : FQC, Terre et Saveur, Pétreil, Amiral de Bretagne...).

Au-delà de la puissance des marques et du marketing des enseignes de distribution, la salle s'interroge sur l'avenir des produits frais mis en

vente, le développement du préemballé, le poids des services à la charge de l'amont, la grande différence des prix à l'achat par rapport aux prix de vente à la consommation et de la difficile contractualisation avec les GMS (marges arrières, rhabillage...).

Travailler et valoriser différemment semblent faire l'unanimité dans la salle. Les différents acteurs de la filière sont acquis à l'idée de travailler davantage en réseau à partir de leurs champs de compétence.

## **SYNTHESE GENERALE**

Olivier Le Pape, Pôle halieutique Agrocampus Rennes

Ces sixièmes rencontres halieutiques de Rennes avaient pour objectif de constituer un temps fort de mise en commun d'expériences, de compétences et de points de vue entre l'ensemble des professionnels de l'halieutique sur le thème de l'avenir des pêches maritimes. Comme les précédentes éditions, elles souhaitaient se baser sur ces échanges pluridisciplinaires afin de générer des idées novatrices à mettre en œuvre pour parvenir à une bonne gestion de ce secteur d'activités. Dans cette optique, les 22 communications et les 6 tables rondes ont abordé les différents aspects touchant aux activités de l'ensemble de la filière. Cette sixième édition a permis de rassembler plus de 200 participants, tout à la fois des producteurs et leurs représentants, des responsables administratifs et politiques, des structures d'accompagnement et d'animation, des scientifiques, des formateurs, des étudiants... Cette assemblée diversifiée a participé aux débats ainsi qu'aux tables rondes qui ont suivi les sessions plénières. De part cette large participation de l'ensemble des acteurs de la filière, ces deux journées constituent un succès.

Ces sixièmes rencontres halieutiques souhaitaient "dessiner un avenir pour les pêches maritimes". En mars 1990, les premières rencontres, intitulées "La gestion des pêches maritimes françaises : aujourd'hui, demain", avaient abordé un thème proche de celui de cette nouvelle édition. Cette manifestation avait permis de dresser un panorama de ce secteur d'activité et de définir les enjeux auxquels il allait devoir faire face durant la décennie 90. Au cours des seize années écoulées, les pêches maritimes ont subi plusieurs crises majeures et de profondes mutations. Pour cette nouvelle édition, ces rencontres se donnaient donc l'objectif de dresser un bilan de cette période mais surtout d'envisager l'avenir et de défricher des voies nouvelles pour un meilleur dynamisme de ce secteur d'activité.

Bien que les différents participants à ces deux journées aient exprimé des opinions qui ne portaient pas des mêmes prémices et par conséquent, n'étaient pas forcément identiques, il ressort quand même de ces rencontres beaucoup de convergences de vue.

Ainsi, la première phase de cette manifestation a permis de dresser le constat que les pêches maritimes et la filière qui en dépend ont dû faire face, au cours des deux dernières décennies à de nombreux problèmes, tels que la raréfaction des ressources, la prise en compte croissante de préoccupations environnementales, la demande croissante pour l'utilisation des milieux aquatiques du fait d'autres activités anthropiques, la mondialisation des marchés associée à une compétition accrue, l'augmentation des coûts de production, la concurrence de l'aquaculture... Dans le même temps, des changements radicaux ont affecté la demande des consommateurs et par conséquent l'aval de la filière, depuis la transformation des produits jusqu'aux modes de commercialisation. Ces modifications structurelles ont conduit à une réduction notable des activités et des moyens de production sur les deux dernières décennies. Plus récemment, alors que la fraction réduite des producteurs conservait une rentabilité satisfaisante, notamment du fait de l'augmentation de la demande et des prix de vente, l'inflation du coût du carburant est venue réduire ses bénéfices. Cette situation difficile a par ailleurs suscité une perte d'attractivité de ce secteur et des interrogations se posent sur le maintien des savoir-faire et la disponibilité d'une main d'œuvre qualifiée pour le futur proche. Parallèlement, au cours des deux dernières décennies, la modification des filières de distribution et des modes de consommation a favorisé la part de marché des grandes et moyennes surfaces dans la distribution de ces produits.

Toutefois, ces rencontres se voulaient prospectives et ont su dépasser ce bilan pessimiste pour évoquer les perspectives de ce secteur d'activité. Même si de légitimes inquiétudes ont été exprimées, les échanges entre les participants ont permis de démontrer que cette filière reste dynamique et innovante. Différentes démarches démontrent notamment que l'ensemble des acteurs (producteurs, transformateurs, scientifiques, gestionnaires) refusent le pessimisme et maintiennent leur potentiel d'adaptation pour faire face à une situation en rapide évolution. On peut notamment citer :

- les initiatives des producteurs, des scientifiques et des gestionnaires pour une meilleure prise en compte des problèmes liés aux perturbations subies par les écosystèmes et à la durabilité des ressources halieutiques et de leur exploitation,
- les efforts notables de la filière en matière de qualité (sanitaire et gustative) et de mise en valeur des productions.

Par ailleurs, cette manifestation a aussi mis en évidence les efforts de la filière des pêches maritimes pour se structurer et se fédérer, afin de trouver des solutions communes. Le contraste est saisissant entre le panorama réalisé en 1990, lors de la première édition de ces rencontres et la situation actuelle. D'un cloisonnement très fort entre ses différents acteurs, cette filière a évolué en moins de deux décennies vers un niveau conséquent de concertation, parfois conflictuelle mais bien réelle. Les échanges entre scientifiques et professionnels, pour mieux percevoir l'évolution des ressources et des pêcheries, ainsi qu'entre les producteurs et les transformateurs, afin de développer des stratégies communes d'amélioration de la qualité et de valorisation des produits, en sont notamment des exemples très positifs. Par ailleurs, les préoccupations liées à l'avenir des ressources et des pêches maritimes, ainsi qu'à la qualité des produits de la mer, se sont

étendues, depuis le début des années 90, à l'ensemble de la société civile. Cela s'est traduit, d'une part, par un certain nombre de conventions internationales (Rio, 1992 ; Reykjavik, 2001 ; Johannesburg, 2002) et, d'autre part, par une entrée remarquable dans le débat des ONG et des "consomm'acteurs". L'émergence de démarches d'écotiquelabellisation prouve que la filière a intégré ces nouveaux intervenants dans son fonctionnement.

Certes, de légitimes inquiétudes persistent concernant la durabilité et la qualité des ressources exploitées et aussi affectées par d'autres usages, les menaces sur la viabilité économique des entreprises et le maintien des vocations. Toutefois, cette filière dont le savoir-faire est reconnu apparaît armée pour envisager l'avenir, comme l'a montré sa capacité de résistance au cours des deux dernières décennies très tourmentées. Ses démarches récentes pour se fédérer devraient de plus favoriser la mise en commun des points de vue et des idées, afin d'impliquer l'ensemble des partenaires pour parvenir à des solutions concertées. Il apparaît toutefois, à l'issue des débats menés au cours de ces rencontres, que certaines incompréhensions persistent entre ses différents acteurs sur les objectifs (environnementaux, économiques et sociaux) et les priorités de gestion de cette filière. Afin de parvenir à une bonne gouvernance de ce secteur d'activité, dans l'objectif que le bilan des années à venir soit meilleur que celui des années antérieures, il va donc être nécessaire que ce dialogue continue d'avancer.

Par ailleurs, cette filière pourra s'appuyer sur une demande croissante de produits de la mer. Entre l'attrait grandissant qu'ils exercent sur les consommateurs occidentaux, du fait de leurs qualités nutritives indéniables et l'explosion de la demande asiatique, l'optimisme sur l'attractivité de ces produits est durablement de mise et devrait soutenir la pêche, autant que l'aquaculture, à moyen terme.

## **REMERCIEMENTS**

A tous les intervenants et aux participants pour leur participation et la qualité des échanges.

Aux Régions Bretagne et Pays de la Loire, aux Départements Finistère, Morbihan et Ille et Vilaine, à Rennes Métropole, aux partenaires de la pêche maritime (CNPMEM, Aglia), ainsi qu'à l'IRD et Ifremer partenaires scientifiques, pour leur aide financière.

Au comité de parrainage, regroupant des personnalités d'horizons très divers reconnues du monde de l'halieutique, pour leur aide pour la programmation et leurs contacts.

A la direction d'Agrocampus Rennes, au service communication et aux services généraux.

Aux membres de l'Association agro-halieuates : aux anciens élèves pour leur implication dans la filière (réseau) et leur soutien et aux étudiants pour leur soutien logistique.

Enfin, merci à l'ensemble de l'équipe de Pôle halieutique pour la rédaction du journal et des actes ainsi que pour leur soutien logistique (informatique...).

**Un merci particulier à Catherine Le Penven...**